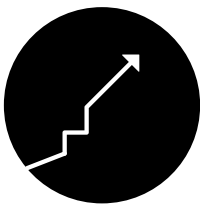


**SÉRIE PAUL-BERNARD**

Cette note est la sixième d'une série sur les inégalités réalisée en mémoire du sociologue Paul Bernard.



NOVEMBRE 2020 Note socioéconomique

# Qui a accès à un revenu viable au Québec ?

**EVE-LYNE COUTURIER**, chercheuse à l'IRIS

**VIVIAN LABRIE**, chercheuse associée à l'IRIS

---

Depuis 2015<sup>1</sup>, l'IRIS publie annuellement un indicateur de ce qu'il en coûte pour vivre dignement et échapper à la pauvreté au Québec. Cet indicateur, connu sous le nom de « revenu viable », vient ainsi compléter la Mesure du panier de consommation (MPC), utilisée au Québec depuis 2009 pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base. Dans cette note, nous utilisons le revenu viable comme point de repère afin de mieux comprendre différentes situations de vie en deçà et au-delà ce seuil. Nous souhaitons ainsi participer aux débats de l'heure sur ce qui demande à être priorisé en matière d'accès au revenu et de réduction des inégalités, qui plus est dans un contexte d'urgence climatique.

---

## Faits saillants

- 01** En 2017, on estime qu'entre 17 % et 19 % de la population québécoise ne disposait pas d'un revenu viable permettant de vivre dignement et d'échapper à la pauvreté.
- 02** Le revenu viable n'est pas synonyme de classe moyenne. Environ 12% de la population québécoise se situait entre les deux.
- 03** L'insuffisance des garanties minimales de revenu dans le système public, y compris après 65 ans, montre l'importance d'évoluer vers un accès au revenu mieux partagé.
- 04** Faire primer l'amélioration des revenus de la population ne disposant pas d'un revenu viable sur l'amélioration des revenus de la population au-delà de la classe moyenne peut contribuer à une transition écologique juste.

Les indicateurs de faible revenu prennent de l'intérêt dans la mesure où ils permettent de situer une population en regard des ressources disponibles pour l'ensemble de la société et des différentes conditions d'accès à ce niveau de ressources. Ensemble, ces indicateurs plus ou moins arbitraires signalent des privations et des lacunes qui rendent la vie plus dure, voire invivable, sous certains seuils. Ils signalent aussi des niveaux de revenus au-delà desquels on peut espérer commencer à vivre plus dignement. Où finit la pauvreté? Où commence l'aisance? Y a-t-il des limites de niveaux de revenu en deçà et au-delà desquelles il ne faudrait pas aller pour bien vivre ensemble? Ces indicateurs peuvent nous aider à y réfléchir.

À ce sujet, le vingtième siècle nous a laissé un ensemble d'instruments, déclarations et pactes pour affirmer les droits interdépendants de notre

appartenance à une commune humanité, dont le droit à un niveau de vie décent et suffisant et le droit à des protections sociales conséquentes. En y adhérant, nos sociétés ont convenu d’agir au mieux de leurs ressources disponibles pour avancer progressivement dans la réalisation de ces droits sociaux et économiques<sup>a</sup>. Elles se sont aussi donné des moyens d’avancer dans cette direction, notamment en ayant recours aux programmes gouvernementaux, à la fiscalité et aux finances publiques comme instruments de solidarité. De même, en 2002, l’Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale*, qui engage à « tendre vers un Québec sans pauvreté »<sup>b</sup>.

Trois mesures de faible revenu servent à suivre les situations de pauvreté au Québec depuis 2009, comme recommandé par le Centre d’étude sur la pauvreté et l’exclusion (CÉPE)<sup>b</sup> : la mesure du panier de consommation (MPC) pour suivre les situations de pauvreté sous l’angle de la couverture des besoins de base, la mesure de faible revenu à 50 % de la médiane des revenus après impôt (MFR-50) pour les comparaisons entre régions et la mesure de faible revenu à 60 % de la médiane des revenus après impôt (MFR-60) pour les comparaisons internationales.

On ne s’étonnera pas de la tendance des principaux acteurs gouvernementaux à aligner les mesures de lutte contre la pauvreté sur le moindre de ces trois indicateurs, qui est présentement la MPC. La MPC a ses avantages, dont celui de porter attention à ce qu’il en coûte pour vivre (ou en fait survivre) avec un panier de biens et services de

première nécessité, dit de base. Bien qu’elle serve de seuil officiel de pauvreté au Canada depuis 2019<sup>c</sup>, la MPC ne suffit pas, comme l’a affirmé puis répété le CÉPE<sup>4</sup>, à désigner la sortie de la pauvreté au-delà de la seule couverture des besoins de base. Ainsi, des ménages peuvent avoir un revenu qui dépasse ce seuil en vivant toujours dans la pauvreté.

Tout comme la MPC, le revenu viable calcule un panier de biens et services. Plus élevé que la MPC, qui se situe juste au-dessous du niveau présentement indiqué par la MFR-50, il vient compléter le tableau en offrant un indicateur représentant un panier de biens et services qui s’avère d’un niveau comparable à la MFR-60. Cette dernière mesure est utilisée pour se comparer aux nations industrialisées comportant le moins de personnes pauvres, dont le Québec devrait rejoindre les rangs selon la cible donnée par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale*. Dans une perspective de réalisation toujours plus adéquate du droit à un niveau de vie décent et suffisant, le revenu viable peut ainsi contribuer à orienter l’action citoyenne et gouvernementale<sup>e</sup>.

La suite de ce document explore quatre dimensions de cette contribution possible. La première partie permet d’estimer combien de gens ont accès ou non au revenu viable. La seconde tente de situer le revenu viable par rapport aux critères en usage pour l’entrée dans la classe moyenne. La troisième partie aborde la variété des choix de société en matière d’accès au revenu à partir de deux exemples qui sont comparés au revenu viable, soit le niveau minimal de revenu assuré après 65 ans, et les niveaux de revenu choisis pour quelques mesures d’urgence relatives à la crise sanitaire. La quatrième partie pose la question des planchers et des plafonds de revenu à considérer pour avancer vers des choix collectifs permettant à toutes et tous de vivre dignement.

a ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 1966, [www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx](http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx), à l’article 2 (1) : « Chacun des États parties au présent Pacte s’engage à agir, tant par son effort propre que par l’assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, au maximum de ses ressources disponibles, en vue d’assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte par tous les moyens appropriés, y compris en particulier l’adoption de mesures législatives ». ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, R202. Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale : Organisation internationale du travail, 2012. « 2. Aux fins de la présente recommandation, les socles de protection sociale sont des ensembles de garanties élémentaires de sécurité sociale définis à l’échelle nationale qui assurent une protection visant à prévenir ou à réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l’exclusion sociale. 3. Reconnaissant la responsabilité générale et principale qui incombe à l’État de donner effet à la présente recommandation, les Membres devraient appliquer les principes suivants : [...] g) réalisation progressive, y compris moyennant la fixation d’objectifs et de délais [...] »

b CENTRE D’ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L’EXCLUSION, *Prendre la mesure de la pauvreté*, Québec, 2009, [www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE\\_Avis.pdf](http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Avis.pdf). Le CÉPE a été mis en place à la suite de l’adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale*, notamment pour fournir de tels indicateurs.

c Ces chemins d’action sont sujets à bien des débats et préoccupations (voir par exemple les questions posées par Lucie LAMARCHE sur la fiscalisation du social dans *Le droit à un niveau de vie suffisant, Ligue des droits et libertés*, 2020, [liguedesdroits.ca/droit-protection-sociale/](http://liguedesdroits.ca/droit-protection-sociale/), ou les positions souvent prévisibles des un.e.s et des autres sur le salaire minimum et l’aide sociale, ou encore la variété des avis pour ou contre un revenu minimum garanti). Quelle est l’équilibre souhaitable des politiques économiques, des programmes sociaux, des politiques du travail et de la fiscalité, dans les évolutions à envisager pour que ces diverses composantes favorisent une société bonne à vivre et en santé, et un accès adéquat aux biens, aux services et aux revenus nécessaires pour réaliser de mieux en mieux le droit à un niveau de vie décent et suffisant? Sans entrer dans ces débats ici, on peut toutefois affirmer qu’ils nécessitent une connaissance appropriée de la répartition des revenus dans la société et des différences de niveaux de vie qui y correspondent, ne serait-ce que pour prendre la mesure des correctifs à apporter.

## 1. AVOIR OU NON ACCÈS À UN REVENU VIALBLE

Combien de Québécois-es n'ont pas accès à un revenu viable ? Combien vivent avec plus ? Ces questions sont plus difficiles à résoudre qu'il n'y paraît. D'une part, le revenu viable n'est pas calculé pour l'ensemble de la population. L'IRIS calcule ce seuil spécifiquement pour trois types de ménages (une personne seule, une famille monoparentale avec un enfant en CPE, une famille de quatre, avec deux adultes et deux enfants en CPE) et pour sept municipalités (Montréal, Québec, Gatineau, Sherbrooke, Saguenay, Trois-Rivières et Sept-Îles). Nous n'avons pas de chiffres pour d'autres situations. Il faut donc s'en tenir à une approximation pour élargir à l'ensemble du Québec. D'autre part, n'étant pas une institution statistique officielle, l'IRIS n'a pas accès à l'ensemble des microdonnées qui pourraient faciliter le travail. Il est tout de même possible d'arriver à un ordre de grandeur : en 2017, le revenu viable tournait autour d'un point correspondant à 60 % de la médiane des revenus, ce qui laisse supposer qu'entre 17 % et 19 % de la population se retrouvait sous ce seuil.

Pour arriver à cette réponse, il faut construire un calcul à partir des divers seuils en usage et des données de 2017, qui est l'année la plus récente où l'ensemble de ces informations est disponible. Voici comment.

Si on part des mesures de revenu officiellement compilées au Québec et au Canada, on dispose des données de 2017 pour la mesure du panier de consommation (MPC) et pour la mesure de faible revenu après impôt, située à 50 % du revenu médian (MFR-50).

Le seuil le plus bas est celui de la MPC, lequel est compilé par Statistique Canada. On sait qu'en 2017 au Québec, 744 000 personnes vivaient sous le seuil de la MPC<sup>a</sup>, ce qui correspondait à 9 % de la population<sup>5</sup>. Cela incluait notamment tous les ménages recevant des prestations d'aide de dernier recours (programmes Objectif emploi, Aide sociale, Solidarité sociale). On sait aussi que 11,7 % des gens vivaient sous le seuil de la MFR-50<sup>6</sup> calculée pour le Québec, laquelle était légèrement plus élevée que

la MPC. On sait enfin qu'en 2017, le revenu viable pour une personne seule à Montréal (24 962 \$)<sup>7</sup> se situait à 58,4 % du revenu médian pour une personne seule au Québec (42 723 \$)<sup>8</sup>. Pour une famille de quatre, à Montréal, le revenu viable (52 745 \$) se situait à 61,7 % du revenu médian pour un ménage de quatre personnes (85 446 \$). Autrement dit, du moins pour Montréal, qui occupait une position intermédiaire parmi les localités où le revenu viable est calculé, celui-ci se situait soit un peu au-dessous, soit un peu au-dessus du revenu ajusté<sup>b</sup> correspondant à la MFR-60 (60 % du revenu médian ajusté après impôt). Conséquemment, en calculant le pourcentage de personnes sous le seuil de la MFR-60, on obtient une approximation raisonnable du nombre de personnes disposant de moins que le revenu viable pour vivre.

C'est là que les choses se compliquent. Si calculer le montant de la MFR-60 est une simple opération arithmétique une fois que l'on connaît le montant de la MFR-50<sup>c</sup>, cela ne nous dit pas combien de personnes sont sous ce seuil. Il faudrait évaluer ce nombre à partir d'une enquête sur le revenu. Or, ni l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), ni Statistique Canada ne publient ces chiffres.

Cette question met en évidence l'intérêt qu'il y aurait, compte tenu de son usage au Québec pour les comparaisons internationales, à ce que les institutions publiques diffusent pour la MFR-60 des données similaires à celles qui sont publiées pour la MFR-50.

En l'absence de cette réponse et des moyens pour l'obtenir, on peut référer à une compilation de Statistique Canada<sup>d</sup> qui nous informe sur la répartition, par décile de population, du revenu après impôt dit « ajusté »<sup>e</sup>.

Travailler avec cette compilation suppose toutefois une opération contre-intuitive quand on travaille avec des

a STATISTIQUE CANADA, Tableau 11-10-0135-01, Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique, [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110013501](http://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110013501). Les données sur la MPC présentées dans cette note réfèrent à la base de calcul de 2008 qui était utilisée par Statistique Canada au moment de la publication de l'édition 2020 du revenu viable. Comme on pourra le constater en consultant l'hyperlien vers le tableau cité ici (consulté le 2020-10-28), une série supplémentaire de données a été récemment ajoutée pour la MPC à partir de nouveaux seuils, plus élevés. Ceux-ci résultent d'une révision périodique (rebasage) ayant porté sur l'année 2018. Cette nouvelle série en base 2018, qui présente conséquemment de nouveaux nombres et de nouveaux taux, deviendra progressivement la norme à partir de l'année 2018.

b Comme on le verra plus loin de façon plus détaillée, il s'agit d'un procédé permettant de comparer les revenus de ménages de taille différente.

c À défaut de disposer des données source, la médiane peut être évaluée en multipliant par deux le montant de la MFR-50, située par définition à 50 % de celle-ci. Il suffit alors de calculer le montant qui correspond à 60 % de la médiane ainsi obtenue.

d STATISTIQUE CANADA, Limite supérieure du revenu, part du revenu et revenu moyen du revenu ajusté du marché, total et après impôt, selon le décile de revenu. Tableau : 11-10-0193-01 (anciennement CANSIM 206-0032), consulté le 2020-06-01, [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110019301](http://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110019301). Comme cette compilation fournit des revenus par déciles arrondis à la centaine près et qu'il faut ramener les résultats, donnés en dollars de 2018, à des résultats en dollars de 2017 pour les comparer aux autres données dont nous disposons, cela restera une approximation. Nous aurons tout de même un ordre de grandeur.

e Les seuils par type de ménage et les taux de la MFR-50 fournis par l'Institut de la statistique du Québec sont aussi établis à partir de cette même approche du revenu (Institut de la statistique du Québec,

coûts réels pour des types de ménages précis comme c'est le cas avec le revenu viable plutôt qu'avec des niveaux de revenu relatifs comme la MFR-50 : il faut ajuster les revenus à la taille des ménages pour obtenir ce qu'on appelle un revenu ajusté.

Le revenu ajusté ramène les revenus des ménages à un équivalent de revenu pour un ménage d'une personne selon l'échelle d'équivalence couramment utilisée (soit la racine carrée de la taille des ménages) pour des fins de comparaison. Par exemple, si l'on souhaite comparer le niveau de revenu d'une personne seule avec celui d'une famille de quatre personnes, le revenu de la personne seule doit être comparé à celui du ménage de quatre divisé par deux (racine carrée de 4). Cela permet de tenir compte des coûts fixes qui entrent dans le coût de la vie (par exemple l'électricité ou le loyer) et des économies d'échelle quand on vit à plusieurs. Ainsi, pour un ménage d'une personne, il faut théoriquement un revenu disponible de 25 000 \$ pour disposer d'un niveau de vie comparable à celui d'un ménage de quatre personnes qui dispose de 50 000 \$.

Pour rester dans cette logique de niveaux de vie comparables, il nous faut ajuster les 21 revenus viables calculés par l'IRIS pour les trois différents types de ménages considérés dans les sept localités étudiées<sup>9</sup> en les ramenant à un équivalent pour un ménage d'une personne. On obtient alors, comme le montre le tableau 1, un portrait d'ensemble de ces revenus ajustés qui varient de 21 894 \$ à 29 058 \$<sup>a</sup> selon les localités et les types de ménages considérés.

C'est ce portrait d'ensemble qu'on retrouve au graphique 1, lequel va nous permettre de situer nos quatre indicateurs de référence (MPC, MFR-50, MFR-60 et revenu viable) en lien avec la répartition de la population par décile de revenu ajusté après impôt.

Dans ce graphique, nous avons placé différents indicateurs de revenu afin de voir la distribution de la population pour chacun de ceux-ci. Nous avons commencé par

*Définition(s). Faible revenu selon la mesure du faible revenu (MFR), consulté le 2020-08-12, [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/cdmi.html](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/cdmi.html)) : « Le seuil de référence de la Mesure du faible revenu (MFR) correspond à la moitié de la médiane du revenu de ménage (après impôt ou avant impôt) des particuliers de tous âges. Ce revenu est préalablement ajusté en fonction d'une échelle d'équivalence qui tient compte du nombre de particuliers par ménage afin de refléter les économies d'échelle dans la consommation. L'échelle d'équivalence utilisée dans le cadre de la MFR est la racine carrée de la taille du ménage. Une unité d'observation – ménage ou particulier – est donc considérée à faible revenu selon la MFR si son revenu de ménage ajusté est inférieur au seuil de référence. »*

<sup>a</sup> Nous utilisons ici les données de 2017 afin de les comparer avec l'année où l'ensemble des autres données utilisées est disponible.

Tableau 1

### Revenus viables ajustés (équivalent pour une personne) pour les 21 situations considérées par l'IRIS en 2017

	1 personne	Famille monoparentale (1 adulte, 1 enfant)	Famille de quatre personnes (2 adultes et 2 enfants)
<b>Montréal</b>	24 962 \$	24 094 \$	26 373 \$
<b>Québec</b>	24 614 \$	23 786 \$	26 030 \$
<b>Gatineau</b>	24 041 \$	23 313 \$	25 857 \$
<b>Sherbrooke</b>	22 266 \$	22 186 \$	25 081 \$
<b>Saguenay</b>	21 894 \$	26 067 \$	27 415 \$
<b>Trois-Rivières</b>	21 963 \$	21 912 \$	24 925 \$
<b>Sept-Îles</b>	29 058 \$	27 017 \$	28 317 \$

**SOURCES :** Hurteau, Philippe, et Nguyen, Minh, *Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2017. Calculs pour Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Sept-Îles, Gatineau et Sherbrooke*, IRIS, 2017, calculs des autrices.

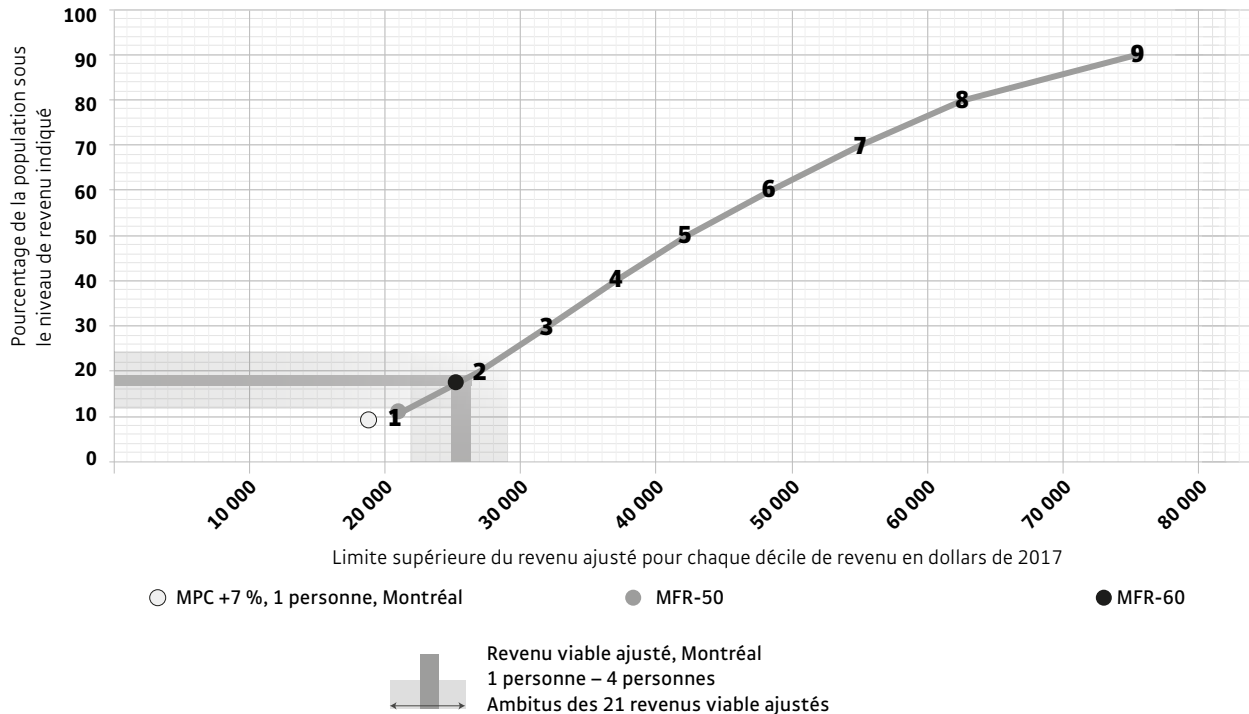
indiquer les limites supérieures des neuf premiers déciles de revenu<sup>b</sup>, arrondies à la centaine de dollars près. La limite supérieure du décile 5 (42 200 \$) fournissant un revenu ajusté médian, on peut estimer à 21 100 \$ la valeur de la MFR-50<sup>c</sup>, soit 50 % de ce revenu, et à 25 300 \$ la valeur de la MFR-60, soit 60 % de la médiane. Ces montants correspondent respectivement au revenu ajusté de 10,7 % et 17,4 % de la population. On peut difficilement situer précisément la MPC dans le graphique, vu que sa valeur était inférieure à la limite supérieure du premier décile. On sait toutefois que 9 % de la population vivait sous le seuil de la MPC en 2017, ce qui nous permet de situer approximativement ce point. Afin de bien comparer ce dernier indicateur avec les déciles de revenus après impôt, nous utilisons la MPC+7 % qui permet de faire le pont entre le revenu disponible et le revenu après impôt. En effet, la MPC est calculée en fonction d'un ensemble de dépenses dans différentes catégories (panier alimentaire, panier de vêtements, logement, transport et autres besoins de base), mais certaines dépenses ne sont pas

<sup>b</sup> Par définition la limite supérieure du décile 10, le décile le plus riche, ne peut être indiquée vu qu'il n'y a pas de plafond à la croissance des revenus. Les montants pour 2017 étant donnés en dollars constants de 2018 dans le tableau de Statistique Canada, ils sont ici ramenés en dollars courants de 2017.

<sup>c</sup> Ce montant est légèrement inférieur à celui indiqué par l'Institut de la statistique du Québec (21 361 \$), lequel a évalué que 11,7 % de la population se retrouvait sous ce seuil en 2017. Des différences de précision dans les données de référence expliquent possiblement ces différences.

Graphique 1

**Estimation du pourcentage de la population québécoise sous le niveau du revenu viable en 2017 selon la répartition de la population par décile de revenu ajusté de la population après impôt**



**SOURCES :** Hurteau, Philippe, et Nguyen, Minh, *Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2017*. Calculs pour Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Sept-Îles, Gatineau et Sherbrooke, IRIS, 2017; Statistique Canada, *Limite supérieure du revenu, part du revenu et revenu moyen du revenu ajusté du marché, total et après impôt, selon le décile de revenu*, Tableau : 11-10-0193-01 (anciennement CANSIM 206-0032), consulté le 2020-06-01, [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110019301](http://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110019301) et *Indice des prix à la consommation, moyens annuel, non désaisonnalisé*, Tableau 18-10-0005-01 (anciennement Tableau 326-0021), consulté le 2020-06-03, [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000501](http://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000501); calculs des autrices.

prises en compte, notamment parce qu'elles ne sont pas universelles (frais de garde, cotisations à un régime de pension de l'employeur, soins de santé non assurés, pensions alimentaires à payer, et ainsi de suite). Les statistiques sur la population sous la MPC prennent cet aspect en considération et ajustent les revenus des ménages en conséquence. Si on veut être en mesure de comparer la MPC à un revenu après impôt, il faut y ajouter 7 % en moyenne, ce qui donnerait un revenu de 18 960 \$ pour une personne seule à Montréal en 2017<sup>10</sup>.

Ces trois références étant placées, on peut ajouter les différents revenus ajustés du revenu viable, lesquels s'échelonnent entre 21 894 \$, pour une famille monoparentale d'un adulte et un enfant à Trois-Rivières, et 29 058 \$, pour une famille seule à Sept-Îles, soit des niveaux de revenu ajusté qui représentent entre 12 et 24 % de la population. Si on se concentre sur les deux situations les plus représentatives de l'ensemble de la population, soit les ménages d'une personne (24 962 \$, 16,8 % de la

population sous ce niveau de revenu ajusté) et de quatre personnes à Montréal (26 373 \$, 19,1 % de la population sous ce niveau de revenu ajusté), une fourchette se précise autour du revenu ajusté estimé pour 60 % de la médiane (25 300 \$, 17,4 % de la population sous ce niveau de revenu ajusté). Il n'est donc pas déraisonnable d'estimer qu'en 2017, entre 17 et 19 % de la population se trouvaient sous le revenu viable, soit entre 1,4 et 1,6 million de personnes sur 8,3 millions.

Cette fourchette est un simple ordre de grandeur approximatif pour l'année 2017. Elle est probablement encore valable aujourd'hui, comme le suggère l'édition 2020 du revenu viable<sup>11</sup>. Elle rejoint par ailleurs des proportions évoquées dans la Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, mise de l'avant il y a vingt ans cette année par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté citoyenne, devenu depuis le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Le deuxième principe de cette proposition de loi énonçait en effet que

« l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche »<sup>a</sup>. Appliquer un tel principe équivaudrait en somme à accorder aujourd'hui une priorité à l'amélioration des revenus de la population vivant sous le revenu viable ou tout près (et qui plus est, à la partie de cette population située sous le seuil de la MPC), par rapport à l'amélioration des revenus... de qui au juste ? C'est ce que nous verrons dans la prochaine section.

## 2. Le revenu viable, la classe moyenne et au-delà

La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté<sup>12</sup>, publiée en 2018 et officialisée en 2019, présente l'entrée dans la classe moyenne comme étant à la fois un niveau à atteindre pour la population en situation de pauvreté et le critère permettant d'apprécier le chemin à parcourir pour bâtir une société sans pauvreté. À partir de quel seuil le gouvernement considère-t-il qu'une personne ou un ménage entre dans la classe moyenne ? Divers critères coexistent dans le texte fédéral. Ils sont reliés à la façon de caractériser les trois piliers de la stratégie, décrits comme suit : 1. la dignité, soit « [aider] les Canadiens à se sortir de la pauvreté en s'assurant de répondre à leurs besoins fondamentaux », 2. l'égalité des chances et l'inclusion, soit « [aider] les Canadiens à se joindre à la classe moyenne en favorisant la pleine participation à la société et l'égalité des chances », 3. la résilience et la sécurité, soit « [appuyer] la classe moyenne en s'assurant que les Canadiens ne sombrent pas dans la pauvreté et en favorisant la sécurité financière et la résilience ». Certains passages semblent indiquer qu'on atteindrait la classe moyenne une fois passé le seuil de la MPC. Ailleurs, après avoir mentionné la nécessité de « réduire l'écart entre les Canadiens de la classe moyenne et ceux qui vivent dans la pauvreté, tel que mesuré par le faible revenu relatif », on mentionne qu'« il faut que la part du revenu total gagnée par les Canadiens dans les 40 % inférieurs de la répartition du revenu augmente »<sup>13</sup>. Ces critères fluctuants au sein d'une même publication reflètent bien

le caractère subjectif de la notion de classe moyenne.

De leur côté, plusieurs travaux essaient de délimiter les contours de la classe moyenne en lien avec un niveau de revenu.

Par exemple, certaines études<sup>14</sup> situent la limite inférieure de la classe moyenne à peine un peu plus haut que la MPC, à 50 % du revenu médian, ce qui correspond à la mesure de faible revenu après impôt (MFR-50) publiée par Statistique Canada et par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Ce choix se trouve cependant invalidé, du moins pour le Québec, par la mise en relation de la MPC et du revenu viable pour baliser la transition entre la couverture des besoins de base et la sortie de la pauvreté. Rappelons en effet que le Québec utilise depuis 2009 la MFR-60 pour mesurer l'atteinte de la cible donnée dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, soit de rejoindre les rangs des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres.

On a pu voir dans la section précédente que le revenu viable s'avère très proche, du moins en ce moment, du niveau de revenu évalué par la MFR-60 québécoise. Puisque cette mesure est utilisée pour se comparer à d'autres sociétés sur le plan des taux de pauvreté, on voit difficilement comment l'entrée dans une classe dite moyenne pourrait commencer sous un niveau de revenu correspondant grosso modo à la MFR-60, et donc au revenu viable. La situation pourra changer avec les bouleversements liés à la pandémie de COVID-19, lesquels pourraient déplacer la position du revenu médian par rapport à ce qu'il en coûte pour vivre. En effet, il est probable que la crise sanitaire ait un impact sur la distribution du revenu dans la population. Par exemple, si le revenu médian baisse, les seuils de la MFR-50 et de la MFR-60 baisseront conséquemment. Sans que leurs conditions ne s'améliorent, les ménages qui se trouveraient entre ces nouveaux seuils et ceux qui sont utilisés actuellement ne seraient alors plus considérés dans les taux de pauvreté reliés à ces mesures. La proximité de la MFR-60 avec le revenu viable pourrait également être affectée. Ce sera donc à suivre.

Par contre, d'autres travaux affichent un certain consensus pour faire commencer la classe moyenne à 75 % du revenu médian, comme le fait l'OCDE<sup>15</sup>. C'est ce choix que nous retiendrons ici.

Quant à la borne supérieure de la classe moyenne, les avis, plus partagés, évoquent 150 %<sup>16</sup>, voire 200 %<sup>17</sup> du revenu médian.

Le tableau 2 présente une approximation du continuum des revenus au Québec en 2017. En tenant compte de ce qui précède, nous avons retenu pour ce faire certaines bornes de niveaux de revenus ajustés après impôt. En les croisant avec la répartition de la population selon

a COLLECTIF POUR UNE LOI SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ, *Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*, 2000, [pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/prop0420.pdf](http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/prop0420.pdf). Ce principe n'a pas été intégré deux ans plus tard dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, par laquelle le gouvernement québécois a répondu à la proposition de loi citoyenne. Par ailleurs ce principe d'action est repris textuellement dans un avis récent de CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES, BAS SAINT-LAURENT portant sur les inégalités sociales (*Du plomb dans les ailes. Avis sur les inégalités sociales*, Septentrion, 2020).

Tableau 2

### Répartition de la population dans le continuum des revenus relatifs à la médiane des revenus ajustés, Québec, 2017

Niveaux de vie considérés	% du revenu médian	% population	Revenu personne seule	Revenu 4 personnes
Au-delà de la classe moyenne	> 150 %	19 %	> 63 300 \$	> 126 600 \$
Classe moyenne	75 % - 150 %	51 %	31 700 \$ - 63 300 \$	63 400 \$ - 126 600 \$
Sortie de la pauvreté* et faible revenu	60 % - 75 %	12 %	25 300 \$ - 31 700 \$	50 600 \$ - 63 400 \$
Pauvreté au-dessus de la couverture des besoins de base	50 % - 60 %	7 %	21 100 \$ - 25 300 \$	42 200 \$ - 50 600 \$
Pauvreté autour et au-dessous de la couverture des besoins de base	< 50 %	11 %**	< 21 100 \$	< 42 200 \$
Population totale		100 %		

\* À Montréal, en 2017, le revenu viable correspondait à environ 59 % du revenu médian pour les personnes seules et à environ 62 % du revenu médian pour les ménages de quatre personnes

\*\* Dont 9 % sous le seuil de la couverture des besoins de base, telle qu'indiquée par la MPC.

**SOURCES :** Statistique Canada, Limite supérieure du revenu, part du revenu et revenu moyen du revenu ajusté du marché, total et après impôt, selon le décile de revenu. Tableau : 11-10-0193-01 (anciennement CANSIM 206-0032), consulté le 2020-06-01, [www150.statcan.gc.ca/tr/tbl/fr/cv.action?pid=1110019301](http://www150.statcan.gc.ca/tr/tbl/fr/cv.action?pid=1110019301) et Indice des prix à la consommation, moyens annuels, non désaisonnalisé, Tableau 18-10-0005-01 (anciennement Tableau 326-0021), consulté le 2020-06-03, [www150.statcan.gc.ca/tr/tbl/fr/tv.action?pid=1810000501](http://www150.statcan.gc.ca/tr/tbl/fr/tv.action?pid=1810000501); calculs des autrices.

les déciles de revenu ajustés présentée au graphique 1, nous parvenons à extrapoler le pourcentage de population pour chaque catégorie.

On peut tirer trois observations de cette compilation.

Tout d'abord, on peut estimer que 30 % de la population québécoise disposait en 2017 d'un revenu se situant en dessous de 75 % de la médiane, et donc en deçà de ce qui sert couramment de critère d'entrée dans la classe moyenne. Notre compilation permet de ventiler ces situations de faible revenu comme suit : environ 11 % de la population autour (entre le seuil de la MPC et celui de la MFR-50) ou en dessous du critère de couverture des besoins de base fourni par la MPC, environ 7 % de la population en situation de pauvreté tout en couvrant ses besoins de base et environ 12 % de la population à faible revenu tout en étant sortie de la pauvreté selon les critères donnés par la MFR-60 et le revenu viable. Il subsisterait donc un espace de faible revenu entre la sortie de la pauvreté telle que repérée par le revenu viable, aux alentours de 60 % de la médiane, et l'entrée dans la classe moyenne, à 75 % de la médiane.

Ensuite, la classe dite moyenne regrouperait 51 % de la population si on considère cette catégorie comme étant contenue dans la fourchette située entre 75 % et 150 % du revenu médian. Considérant que cette classe moyenne

inclut une gamme de niveaux de revenus très large au centre du continuum des revenus, on peut difficilement inférer de ce regroupement qu'il représente des conditions socioéconomiques homogènes<sup>a</sup>.

Au-delà de cette fourchette, on peut estimer que 19 % de la population possède un revenu supérieur à 150 % du revenu médian, soit une proportion relativement similaire à celle trouvée plus tôt pour la population vivant avec moins que le revenu viable. L'absence de borne supérieure pour le dixième décile de revenu ajusté ne nous permet pas d'estimer quelle proportion de ce 19 % de la population se situe entre 150 % et 200 % du revenu médian et quelle proportion se situe au-delà de cette limite, vu que la borne supérieure du neuvième décile (75 600 \$) s'arrête avant (à environ 179 % du revenu médian). Par ailleurs une

a Une simulation effectuée en Gaspésie en 2016 (Vivian LABRIE, *Un rendez-vous gaspésien sur les inégalités : les niveaux de vie par déciles vus par une centaine de personnes*, IRIS, [iris-recherche.qc.ca/publications/gaspesie](http://iris-recherche.qc.ca/publications/gaspesie)) a plutôt laissé voir cette partie du continuum des revenus comme un espace de transition où on passerait du sentiment d'une certaine précarité à celui d'une certaine aisance, grosso modo autour d'un seuil correspondant à deux fois celui de la MPC. Autrement dit, si cette observation se confirmait plus largement, on pourrait aussi envisager le continuum des revenus sous l'angle binaire de l'expérience plus ou moins intense d'une situation de précarité ou d'aisance ressentie.

compilation effectuée en 2019 par Elmer Van der Vlugt et Nicolas Zorn dans le cadre d'une étude sur la classe moyenne québécoise apporte un éclairage complémentaire sur cette partie du continuum<sup>18</sup>. Selon cette étude<sup>a</sup>, 21 % de la population québécoise se trouvait en 2017 au-dessus de 150 % du revenu médian. De ce 21 %, 13 % de la population se trouvait entre 150 % et 200 % du revenu médian et 8 % de la population, au-dessus de 200 % du revenu médian.

Or, le continuum des revenus ne s'arrête pas à 200 % du revenu médian. Dans le système économique et politique actuel, il ne rencontre pas de limite formelle et pourrait théoriquement croître jusqu'à l'infini.

Les choix faits au Québec et au Canada de tendre vers des sociétés sans pauvreté et l'importance du chemin à parcourir dans cette direction posent une question de fond que la pandémie de COVID-19 illustre à merveille en raison des impacts sociétaux des salaires souvent trop bas des salarié-e-s accomplissant des tâches pourtant essentielles. Ne serait-il pas en effet souhaitable, voire impératif, de prioriser la couverture des besoins de base et l'amélioration des normes minimales du travail dans les politiques du revenu<sup>19</sup> au bénéfice des personnes au bas de l'échelle des revenus, quitte à limiter la croissance des revenus au sommet de cette échelle, et ce pour des raisons tant sociales qu'environnementales<sup>20</sup> ?

Comment évoluer vers une telle position alors que la propension des systèmes économiques et politiques actuels est plutôt de favoriser l'augmentation des hauts revenus aux dépens de la couverture des besoins de base, comme l'a montré l'IRIS en 2016<sup>21</sup> ainsi que dans une mise à jour récente<sup>22</sup> ?

### **3. Des choix de société auxquels réfléchir pour un accès au revenu mieux partagé : le cas des personnes âgées et celui des mesures d'urgence**

L'édition 2020 du revenu viable<sup>23</sup> permet de comparer diverses situations de vie à cet indicateur qui estime un revenu après impôt autorisant un niveau de vie digne et exempt de pauvreté. On y apprend par exemple que, pour une personne seule vivant à Montréal, le revenu viable est évalué à 27 947 \$ et que, sans surprise, le salaire minimum à temps plein (35 heures par semaine à 13,10 \$, soit 21 597 \$

après impôt et transferts) ne permet pas de l'atteindre. Il faut plutôt un salaire horaire de 18 \$ pour y arriver. Il est davantage surprenant d'apprendre qu'une personne de 65 ans recevant la garantie de revenu minimale à la retraite, soit la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), devrait travailler en plus l'équivalent de 15 heures par semaine au salaire minimum pour atteindre ce revenu viable.

On comprend mieux alors pourquoi, selon Statistique Canada en 2018, près de 50 % des personnes de 60 ans et plus qui se maintenaient sur le marché du travail le faisaient par nécessité<sup>24</sup>.

Dans le tableau 3, adapté d'un tableau figurant dans l'édition 2020 du revenu viable<sup>25</sup>, on constate que le revenu disponible minimal garanti pour une personne de 65 ans sans autre revenu en 2020 est de 19 944 \$<sup>26</sup>. Ce revenu, qui se situe juste au-dessus du seuil de la MPC pour une personne seule à Montréal, reste, par ailleurs, bien en dessous de la mesure de faible revenu à 50 % du revenu médian (MFR-50). Pourtant, tel que l'indique cette édition du revenu viable, 14,8 % des aîné-e-s au Québec vivent sous ce dernier seuil et 3,5 % sous le seuil de la MPC.

Est-ce qu'une personne de 65 ans et plus devant vivre en 2020 à Montréal avec 19 944 \$ par an peut se considérer comme étant « sortie » de la pauvreté ? C'est ce que suggère le choix fait par le gouvernement fédéral de considérer la MPC comme le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Il semble toutefois plus avisé de s'en tenir à la position du Québec, qui se sert plutôt de ce seuil pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base.

Ceci étant dit, combien faudra-t-il à cette personne pour pouvoir vivre dignement et jouir de conditions de vie exemptes de pauvreté ? Prenons deux cas de figure : la personne qui habite seule dans un appartement, et celle qui choisit d'aller en résidence pour aîné-e-s (RPA). Dans le premier exemple, on peut partir du revenu viable pour une personne seule. Certaines dépenses demeureront les mêmes (comme le loyer), certaines seront un peu réduites (comme le transport en commun) alors que d'autres seront plus élevées (comme les soins de santé non-assurables). En 2018, une note de l'IRIS<sup>27</sup> avait estimé que ces changements étaient relativement marginaux. Un retour sur les chiffres de cette publication permet de voir que le revenu viable pour les personnes âgées serait d'environ 5 % plus bas que pour l'ensemble de la population. Pour Montréal, il se situerait donc à 26 550 \$ pour une personne seule. Dans le deuxième exemple, nous utiliserons les données du dernier recensement des RPA mené par la SCHL<sup>28</sup>. On estime qu'en

a Selon van der Vlugt et Zorn, 31 % de la population vivrait sous 75 % du revenu médian, 48 % entre 75 % et 150 % du revenu médian, et 21 % au-dessus de 150 % du revenu médian. L'étude utilise des données provenant d'une commande particulière à Statistique Canada, ce qui peut expliquer les légères différences de répartition observées.

Tableau 3

**Situations de vie pour une personne seule à Montréal en 2020**

Revenus après impôt et seuils de référence	\$	% de la MPC	% de la MPC+ 7 %	% du revenu viable	% du revenu médian Qc	% du revenu médian Canada
Seuil de sortie du crédit pour la solidarité	52 976	281 %	263 %	190 %	117 %	106 %
Seuil de sortie du crédit pour la TPS	46 487	247 %	231 %	166 %	103 %	93 %
Revenu médian Québec	45 180	240 %	224 %	162 %	100 %	90 %
Salaire minimum, 35 heures/semaine, 65 ans*	32 791	174 %	163 %	117 %	73 %	66 %
→Préposé·e à 3 368 \$ par mois**	31 865	169 %	158 %	114 %	71 %	
Revenu viable	27 948	148 %	139 %	100 %	62 %	56 %
Salaire minimum, 15 heures/semaine, 65 ans*	27 734	147 %	138 %	99 %	61 %	56 %
Salaire 18 \$/heure, 35 heures/semaine	27 231	145 %	135 %	97 %	60 %	55 %
MFR-60 Québec	27 108	144 %	135 %	97 %	60 %	54 %
Salaire 15 \$/heure, 35 heures/semaine	23 624	126 %	117 %	85 %	52 %	47 %
→Niveau de la PCU ramené sur un an**	22 788	121 %	113 %	82 %	50 %	47 %
MFR-50 Québec	22 590	120 %	112 %	81 %	50 %	45 %
Salaire minimum, 35 heures/semaine*	21 597	115 %	107 %	77 %	48 %	43 %
MPC+7 %	20 139	107 %	100 %	72 %	45 %	40 %
Pension de la sécurité de vieillesse + Supplément de revenu garanti, 65 ans	19 944	106 %	99 %	71 %	44 %	40 %
MPC	18 821	100 %	93 %	67 %	42 %	38 %
Solidarité sociale de longue durée	16 431	87 %	82 %	59 %	36 %	33 %
Solidarité sociale	14 967	80 %	74 %	54 %	33 %	30 %
Objectif emploi (développement des compétences)	13 311	71 %	66 %	48 %	29 %	27 %
Objectif emploi (autres modalités)	12 171	65 %	60 %	44 %	27 %	24 %
Contraintes temporaires à l'emploi	11 847	63 %	59 %	42 %	26 %	24 %
Aide sociale de base	10 191	54 %	51 %	36 %	23 %	20 %
Objectif emploi (sanction maximale)	8 007	43 %	40 %	29 %	18 %	16 %

\* Salaire minimum du 1<sup>er</sup> mai 2020.

\*\* Mesures d'urgence liées à la crise sanitaire.

**SOURCES :** Institut de la statistique du Québec, *Seuils du faible revenu, MPC, selon le type de collectivité rurale ou urbaine et la taille de l'unité familiale, Québec, 2010-2017*, 15 novembre 2019, *Seuils du faible revenu, MFR-seuils après impôt, selon la taille du ménage, Québec, 1996-2017*, 15 novembre 2019; Statistique Canada, *Tableau 11-10-0232-01, Seuils de la Mesure de faible revenu (MFR) selon la source de revenus et la taille du ménage*, consulté le 16 février 2020, et *Tableau : 18-10-0004-01, Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé* (consulté le 16 février 2020); Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Nouveaux montants des prestations, Programme d'aide sociale/Programme objectif emploi, et Programme de solidarité sociale, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Programme objectif emploi, mise à jour du 7 novembre 2019* ([www.quebec.ca/emploi/programme-objectif-emploi/#c4141](http://www.quebec.ca/emploi/programme-objectif-emploi/#c4141)) et communiqué de presse du 20 décembre 2019 sur la hausse du « Salaire minimum à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 » LégisQuébec, *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, article 177.41, consulté le 16 février 2020; Gouvernement du Canada, « Questions et réponses sur la prestation canadienne d'urgence », consulté le 6 novembre 2020, [www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application/questions.html](http://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application/questions.html); Marie-Michèle Sioui, « Québec songe à nationaliser des CHSLD privés », *Le Devoir*, 25 avril 2020, [www.ledevoir.com/politique/quebec/577668/point-de-presse-legault-24-avril](http://www.ledevoir.com/politique/quebec/577668/point-de-presse-legault-24-avril); calculs des autrices.

2019<sup>a</sup>, le loyer moyen pour une chambre individuelle s'élevait à 1 666 \$ pour l'ensemble du Québec, ce qui correspondait à 19 992 \$ pour l'année entière. La situation était encore pire pour les personnes qui souhaitent se loger à Montréal ou à Gatineau où le loyer moyen d'une chambre individuelle atteignait respectivement 1 900 \$ et 1 960 \$ par mois. Même si certains services peuvent être inclus dans le contrat de location, par exemple des repas, du ménage ou une connexion internet, d'autres frais peuvent être chargés en plus du loyer, et certaines dépenses en sont complètement exclues et demeurent à la charge des résident·e·s. On peut par exemple penser aux vêtements ou au transport, ou encore à certains frais associés au loisir ou à la santé. On aurait donc tort de tenir pour acquis que toutes les dépenses des aîné·e·s en RPA sont comprises dans leur loyer. La situation est encore plus critique pour les personnes en perte d'autonomie. Certains services essentiels d'assistance ou de soins peuvent rapidement grever leur budget. En 2019, la moyenne des loyers pour les places avec soins assidus était de 3 280 \$ par mois<sup>39</sup>. À la lumière de ces chiffres, même en tenant compte d'un crédit d'impôt pour maintien à domicile accordé après 70 ans<sup>39</sup>, il est évident que le revenu disponible minimal garanti pour une personne de 65 ans sans autre revenu ne correspond pas à un revenu suffisant pour sortir de la pauvreté. D'où une forte incitation pour les aîné·e·s à maintenir des revenus de travail supplémentaires, voire à retarder de quelques années leur inscription à la sécurité de la vieillesse pour se garantir de meilleures prestations après 70 ans.

Par ailleurs, en venant bouleverser les règles du jeu habituelles, la crise socioéconomique provoquée par la pandémie de COVID-19 montre qu'il est possible de penser et d'agir autrement. L'introduction temporaire au printemps 2020 par le gouvernement canadien, au nom de la nécessité<sup>37</sup>, de la Prestation canadienne d'urgence (PCU), maintenant transformée en Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), provoque une remise en question<sup>32</sup> de l'échelle habituelle des valeurs en ce qui concerne notre rapport à l'emploi, au revenu et aux solidarités nécessaires pour bien vivre ensemble. Versée pendant un an à une personne seule, elle serait plus élevée après impôt et transferts (22 788 \$) que la MPC (18 821 \$), même supplémentée de 7 % pour estimer un revenu après impôt correspondant (20 139 \$), tout en étant moindre que le revenu habituel de bien des travailleurs et travailleuses. Cette générosité relative de la PCU explique, en partie, ce qui a amené le gouvernement québécois à bonifier les salaires d'une partie d'entre eux et elles par

a Bien qu'il s'agisse d'un recensement, ce ne sont pas l'ensemble des RPA qui ont répondu à cette question.

un Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE). L'introduction par le même gouvernement québécois, au nom cette fois d'un besoin de main-d'œuvre, d'importantes augmentations salariales pour les préposé·e·s aux bénéficiaires, permet aussi des observations intéressantes. Maintenus sur une période d'un an, celles-ci conduiraient à un revenu après impôt de 31 865 \$ selon l'annonce du 24 avril 2020<sup>33</sup> (21,28 \$ l'heure, 777 \$ brut par semaine et 3 368 \$ par mois), soit un revenu supérieur au revenu viable pour une personne seule dans pratiquement toutes les localités étudiées par l'IRIS.

En comparaison, bien peu d'aménagements auront été dirigés vers les personnes sans emploi disposant des protections sociales minimales comme l'aide sociale, ce qui montre le caractère arbitraire de ces soubresauts dans l'échelle sociale des valeurs et les distinctions toujours en cours entre « [l]es pauvres et les méritants »<sup>34</sup>.

Alors que le Québec et le Canada ont maintenant tous deux signifié leur intention d'évoluer vers une société sans pauvreté et moins inégalitaire, la pandémie est venue nous rappeler certaines de nos incohérences : salaires trop bas des travailleurs et travailleuses essentiels, services essentiels non dispensés, besoins essentiels non couverts de personnes âgées en résidence, protections d'urgence plus élevées que certains salaires ne permettant pas la couverture de besoins essentiels, et ainsi de suite. En offrant un repère de ce qu'il peut en coûter pour s'assurer une vie digne, exempte de pauvreté, le revenu viable peut contribuer à résoudre ces incohérences, notamment lorsqu'il est couplé avec la MPC utilisée comme repère de ce qu'il peut en coûter pour couvrir ses besoins de base<sup>b</sup>.

#### 4. Pour un plafond social et environnemental aux revenus élevés

Dans l'échelle des inégalités sociales, l'expérience et l'attention des un·e·s et des autres vont varier en fonction de la place occupée. Le cumul des obstacles et des avantages rencontrés sur un parcours ne sera pas le même et pourra venir renforcer les dynamiques de système qui produisent et reproduisent les inégalités, avec des dispositifs qui aident les un·e·s, mais nuisent aux autres<sup>35</sup>. En fait, comme l'ont affirmé un jour des personnes en situation de pauvreté, cette échelle sociale ressemble souvent plutôt à des escaliers roulants<sup>36</sup> qui vont dans des

b On retrouve ici les indicateurs possibles d'une revendication citoyenne persistante des vingt dernières années : des protections sociales qui couvrent les besoins de base, des normes minimales du travail qui font sortir de la pauvreté quand on travaille à temps plein, et des services publics de qualité.

directions opposées : s'il est facile pour les un-e-s d'améliorer un revenu déjà élevé dans un escalier qui roule vers le haut, de leur côté, les plus pauvres devront peiner à contre-courant dans un escalier qui roule vers le bas<sup>37</sup>. Cet effet systémique est facilement perdu de vue quand on a ne vit pas dans la pauvreté.

Une question peut alors se poser : le retour à la normale serait-il un retour à une situation intenable qui se reproduisait depuis déjà trop longtemps<sup>38</sup> ? Cette question est présentement posée de bien des façons, et elle est mise en lien, à juste titre, avec l'autre crise à laquelle nous sommes confronté-e-s : l'urgence climatique. Un récent document d'Oxfam en a donné un exemple saisissant en indiquant que le 10 % le plus riche de la population mondiale était responsable de 52 % des émissions de CO<sub>2</sub> depuis 1990, ce qui avait déjà épuisé 31 % du budget carbone mondial allouable entre 1990 et 2030 pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C<sup>39</sup>. Si la question de la transformation de modèles pris pour acquis se pose beaucoup, les représentations offrant une alternative au paradigme de l'échelle sociale ne courent pas les rues. En voici une qui peut aider à voir autrement pour agir autrement.

En 2012, Kate Raworth et Oxfam International ont mis de l'avant le principe d'un « espace sûr et juste pour l'humanité »<sup>40</sup>, à visualiser comme une sorte d'anneau, ou un « beigne », où personne n'est « dans le trou » et où tout le monde reste à l'intérieur de limites viables pour l'environnement. Elle permet d'intégrer dans un ensemble plus large de préoccupations les questions de planchers et de plafonds de revenus abordées dans la présente note, les enjeux sociaux et environnementaux se rejoignant sur trois priorités qui correspondent aussi à des préoccupations portées par l'IRIS<sup>41</sup> :

1. Une vision intégrée : il faut tenir compte à la fois des droits humains qui construisent le plancher social et d'un plafond environnemental à respecter en s'assurant que l'économie soit structurée et gérée de manière à rendre cette interconnexion possible<sup>a</sup>.
2. Une reconcentration des priorités économiques : l'activité économique ne peut plus être détachée de ses effets sur la société et l'environnement. Ces préoccupations doivent plutôt devenir le point de départ des politiques économiques afin de s'assurer que nos actions, collectives et individuelles, mènent à une amélioration globale, ici comme ailleurs. Pour revenir à l'image de Kate Raworth : il faut travailler à ce que

l'ensemble de l'humanité s'inscrive dans un espace sûr et juste, à l'intérieur de l'anneau.

3. D'autres instruments de mesure que le PIB : si on veut représenter le monde plus fidèlement, on ne doit pas se limiter à des indicateurs monétaires comme le PIB. Il devient impératif de prendre en considération les effets sociaux et environnementaux de l'activité économique et de développer des instruments et des mesures pour en suivre l'évolution<sup>42</sup>.

Cette approche d'un monde inscrit dans des limites sociales et environnementales<sup>b</sup> fait son chemin. Récemment, la ville d'Amsterdam<sup>43</sup> a choisi de s'en servir comme socle pour déterminer son approche de la relance économique post-COVID 19. Un inventaire des domaines sous-approvisionnés par rapport au modèle de l'anneau a été préparé. On prévoit y donner suite avec l'objectif d'atteindre l'équilibre voulu d'ici 2050. Plus de deux cent projets sont envisagés pour y contribuer, dont « des changements dans le traitement des déchets domestiques par la ville, des efforts pour contrer le gaspillage alimentaire, des constructions plus durables et une attention particulière portée à la réutilisation des produits non nécessaires<sup>44</sup> ».

## Conclusion

Le revenu viable est un indicateur utile qui permet de comparer des situations de revenus et voir si elles permettent une vie décente. On peut maintenant dire qu'entre 17 % et 19 % de la population n'atteint pas ce seuil. Il s'agit d'une situation préoccupante sur laquelle il faut agir par les politiques publiques et les programmes de soutien au revenu. Les réalités des personnes touchées varient énormément, mais une attention particulière devrait être portée à celles des personnes qui n'ont pas accès au niveau de revenu nécessaire pour couvrir leurs besoins de base et à celles des personnes âgées qui n'ont pour seuls revenus

b Kate Raworth a poursuivi ensuite ce travail de modélisation notamment dans un ouvrage sur les transitions économiques à opérer au vingt et unième siècle (*La théorie du donut : l'économie de demain en 7 principes*, publié chez Plon en 2018). Pour penser en économiste du vingt et unième siècle, il faudrait en somme : 1. « Changer le but », soit passer du PIB vers « une boussole radicalement nouvelle » qui « pointe vers un avenir qui pourrait satisfaire les besoins de chacun, en préservant le monde vivant dont nous dépendons tous » ; 2. « Prendre en compte l'ensemble du tableau », soit passer du « marché autonome à l'Économie intégrée » ; 3. « Cultiver la nature humaine », soit passer de « l'homme économique rationnel aux humains sociaux adaptables » ; 4. « Mieux connaître les systèmes », soit passer de « l'équilibre mécanique à la complexité dynamique » ; 5. « Redessiner pour redistribuer », soit passer de « la croissance aplanira tout ça » au « distributif à dessein » ; 6. « Créer pour régénérer », soit passer de « la croissance nettoiera tout ça » au « design régénératif » ; 7. « Être agnostique en matière de croissance » plutôt que d'y être « accro ». On peut suivre ses travaux sur son site [www.kateraworth.com/](http://www.kateraworth.com/).

a Renouer avec une certaine planification économique pourrait être un pas en ce sens. Voir DUFOUR, Mathieu et Audrey LAURIN-LAMOTHE, *Un projet de planification démocratique pour le Québec*, IRIS, 21 mai 2020, [iris-recherche.qc.ca/publications/planif-democratique](http://iris-recherche.qc.ca/publications/planif-democratique).

que les programmes publics de garantie de revenu.

On le voit bien, qu'il s'agisse de faire évoluer l'échelle des statuts socioéconomiques vers un modèle plus organique en priorisant l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population en regard de celle des revenus du cinquième le plus riche, ou qu'il s'agisse de déterminer des planchers de revenu à consolider pour pouvoir bien vivre ensemble, des repères concrets sont nécessaires. La mesure du panier de consommation (MPC), pour assurer l'essentiel, et le revenu viable, pour une vie digne exempte de pauvreté, offrent de tels repères pour faire évoluer nos imaginaires de la vie ensemble. Qui sait si ces mesures ne pourraient pas offrir aussi des références pour approcher la difficile question des plafonds de revenus?<sup>45</sup> Jusqu'à quel niveau un revenu reste-t-il soutenable et souhaitable, tant pour la cohésion nécessaire pour faire société dans de plus justes milieux, que pour la suite de notre aventure commune sur la planète Terre ?

Bien des débats s'annoncent sur les choix de société qui se présentent à nous à la lumière de l'expérience inédite de cette crise sanitaire sur fond de crise environnementale : priorités sociales, énergétiques et économiques, recadrages du rapport entre travail et revenu, fiscalité et finances publiques, garanties de revenu et protections sociales, rôles des secteurs publics, privés, communautaires et informels, consommation et modes de vie, pour en nommer quelques-uns. Déterminer l'essentiel et le viable doit en faire partie. Autant intégrer l'habitude de se reporter à ce qu'il en coûte pour vivre plutôt que de s'en tenir seulement à une distance convenue d'un revenu médian, d'autant plus que celle-ci peut varier selon les circonstances et qu'elle variera probablement à la suite de la pandémie et des changements aux règles du jeu qu'elle provoque.

## Notes de fin

- 1 Philippe HURTEAU et Minh NGUYEN, *Quel est le salaire viable? Calcul pour Montréal et Québec en 2015*, IRIS, 27 avril 2015, [iris-recherche.qc.ca/publications/salaire-viable2015](http://iris-recherche.qc.ca/publications/salaire-viable2015). Il est à noter que l'expression « revenu viable » a été introduite dans l'édition 2018 de cet indicateur.
- 2 Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, L.R.Q. Chapitre L-7, LégisQuébec, 2002, [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/L-7](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/L-7).
- 3 Loi concernant la réduction de la pauvreté, intégrée au projet de loi budgétaire C-97 (Loi no 1 d'exécution du budget de 2019 [L.C. 2019, ch. 29]), [laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2019\\_29/page-1.html](http://laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2019_29/page-1.html).
- 4 CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, *op. cit.*, p. 31, et Céline BELLOT, dans CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2018*, Québec, 2019, p. 1, [www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE\\_Etat-situation2018.pdf](http://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat-situation2018.pdf).
- 5 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Taux de faible revenu, MPC, particuliers, Québec, 2010-2017*, 15 novembre 2019, Voir [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/mod1\\_allp\\_1\\_8\\_13\\_0\\_.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/mod1_allp_1_8_13_0_.htm).
- 6 *Ibid.*
- 7 Philippe HURTEAU et Minh NGUYEN, *Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2017. Calculs pour Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Sept-Îles, Gatineau et Sherbrooke*, IRIS, 2017, [iris-recherche.qc.ca/publications/salaire-viable2017](http://iris-recherche.qc.ca/publications/salaire-viable2017).
- 8 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Seuils du faible revenu, MFR-seuils après impôt, selon la taille du ménage, Québec, 1996-2017*, 15 novembre 2019, [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/seuilsmfr\\_qcapi\\_.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/seuilsmfr_qcapi_.htm).
- 9 Philippe HURTEAU et Minh NGUYEN, *op. cit.*
- 10 Guy FRÉCHET, Pierre LANCTÔT, et Alexandre MORIN, *Du revenu après impôt au revenu aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC)*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2010, [www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE\\_Compar\\_seuils.pdf](http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Compar_seuils.pdf).
- 11 Eve-Lyne COUTURIER, Vivian LABRIE et Minh NGUYEN, *Le revenu viable 2020 dans l'échelle des revenus*, IRIS, 6 mai 2020, [iris-recherche.qc.ca/publications/reventviable2020](http://iris-recherche.qc.ca/publications/reventviable2020).
- 12 EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA, *Une chance pour tous*, 2018, [www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html](http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html).
- 13 *Ibid.*, p. 38.
- 14 Janet GORNICK, et Nathaniel JOHNSON, *Income Inequality in Rich Countries: Examining Changes in Economic Disparities*, Items, Insights from the Social Sciences, Social Science Research Council, 2020-05-02, [items.ssrc.org/what-is-inequality/income-inequality-in-rich-countries-examining-changes-in-economic-disparities/](http://items.ssrc.org/what-is-inequality/income-inequality-in-rich-countries-examining-changes-in-economic-disparities/).
- 15 OCDE, *Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse*, 2019, [www.oecd-ilibrary.org/content/publication/2b47d7a4-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/content/publication/2b47d7a4-fr).
- 16 François DELORME, Suzie ST-CERNY, et Luc GODBOUT, *La classe moyenne au Québec s'érode-t-elle vraiment? Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques*, Université de Sherbrooke, 2014, [cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2018/12/cr\\_2014-04\\_la\\_classe\\_moyenne\\_au\\_quebec.pdf](http://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2018/12/cr_2014-04_la_classe_moyenne_au_quebec.pdf).
- 17 OCDE, *op. cit.*
- 18 Elmer Van der VLUGT et Nicolas ZORN, *La classe moyenne québécoise: en meilleure santé que celle du reste du Canada*, Observatoire québécois des inégalités, 2019, [www.observatoiredesinegalites.com/fr/classe-moyenne-septembre-2019](http://www.observatoiredesinegalites.com/fr/classe-moyenne-septembre-2019).
- 19 Mathieu DUFOUR, et Audrey LAURIN-LAMOTHE, *Un projet de planification démocratique pour le Québec*, IRIS, [iris-recherche.qc.ca/publications/planif-democratique](http://iris-recherche.qc.ca/publications/planif-democratique).
- 20 KEMPF, Hervé, *Comment les riches détruisent la planète*, Seuil, Paris, 2007.
- 21 Simon TREMBLAY-PEPIN et Vivian LABRIE, *Le déficit humain imposé aux plus pauvres*, IRIS, 2016, [iris-recherche.qc.ca/publications/deficit-humain](http://iris-recherche.qc.ca/publications/deficit-humain).
- 22 Simon TREMBLAY-PEPIN, *Y a-t-il eu une réduction de pauvreté et des inégalités au Québec entre 2012 et 2017?*, IRIS, octobre 2020, [iris-recherche.qc.ca/publications/pauvrete-inegalites-quebec-2012-2017](http://iris-recherche.qc.ca/publications/pauvrete-inegalites-quebec-2012-2017).
- 23 Eve-Lyne COUTURIER, Vivian LABRIE et Minh NGUYEN, *op. cit.*
- 24 Texte collectif, « La contagion n'a pas d'âge », *Le Devoir*, 2020-05-04, p. A6, [www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/578223/la-contagion-n-a-pas-d-age](http://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/578223/la-contagion-n-a-pas-d-age).
- 25 Eve-Lyne COUTURIER, Vivian LABRIE et Minh NGUYEN, *op. cit.*, p. 16.
- 26 Ministère des Finances, *Revenu disponible, 2018 à 2020 [Outil de calcul]*, consulté le 2020-02-11, [www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-disponible-fr.asp](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-disponible-fr.asp).
- 27 Eve-Lyne COUTURIER, *Évolution des statistiques sur les retraites*, IRIS, 9 mai 2018, [iris-recherche.qc.ca/publications/retraite](http://iris-recherche.qc.ca/publications/retraite).
- 28 SCHL, *Rapport sur les résidences pour personnes âgées*. Québec, 2019, [www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/publications-and-reports/seniors-housing-report](http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/publications-and-reports/seniors-housing-report).
- 29 SCHL, *op. cit.*, p. 3.
- 30 Voir Francis VAILLES, *Maintien à domicile des aînés : l'aide fiscale incite plutôt à déménager!* *La Presse*, 2020-05-29, [www.lapresse.ca/affaires/economie/2020-05-29/maintien-a-domicile-des-aines-l-aide-fiscale-incite-plutot-a-demenager](http://www.lapresse.ca/affaires/economie/2020-05-29/maintien-a-domicile-des-aines-l-aide-fiscale-incite-plutot-a-demenager).
- 31 Marie VASTEL, « Trudeau se défend d'avoir été trop généreux », *Le Devoir*, 2020-05-15, [www.ledevoir.com/politique/canada/578940/coronavirus-point-de-presse-trudeau-14-mai](http://www.ledevoir.com/politique/canada/578940/coronavirus-point-de-presse-trudeau-14-mai).
- 32 Hélène BUZETTI, « La subvention salariale prolongée de trois mois », *Le Devoir*, 2020-05-16, [www.ledevoir.com/politique/canada/579059/justin-trudeau-fait-le-point-sur-la-pandemie-au-canada](http://www.ledevoir.com/politique/canada/579059/justin-trudeau-fait-le-point-sur-la-pandemie-au-canada). Voir aussi cet avis sur la question : Normand PÉPIN, Samuel-Élie LESAGE, et France BERNIER, « Des analyses simplistes des effets de la PCU », *Le Devoir*, 2020-08-01, [www.ledevoir.com/opinion/idees/583419/coronavirus-quand-les-lieux-communs-tiennent-lieu-d-analyse-a-propos-de-la-pcu](http://www.ledevoir.com/opinion/idees/583419/coronavirus-quand-les-lieux-communs-tiennent-lieu-d-analyse-a-propos-de-la-pcu).
- 33 Marie-Michèle SIOUI, « Québec songe à nationaliser des CHSLD privés », *Le Devoir*, 2020-04-25, [www.ledevoir.com/politique/quebec/577668/point-de-presse-legault-24-avril](http://www.ledevoir.com/politique/quebec/577668/point-de-presse-legault-24-avril).
- 34 Aurélie LANCTÔT, « Les pauvres et les méritants ». *Le Devoir*, 2020-06-19, [www.ledevoir.com/opinion/chroniques/581120/les-pauvres-et-les-meritants](http://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/581120/les-pauvres-et-les-meritants).

- 35 Pour un regard plus circonstancié, voir notamment CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES, BAS-SAINT-LAURENT, *op. cit.*
- 36 Métaphore d'abord publiée dans une déclaration intitulée «Le droit de nos droits» présentée en 2003 à des parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec par des personnes en situation de pauvreté (COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ, *Le droit de nos droits, La soupe au caillou*, 145, 24 octobre 2003, 1-2, [pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/bull145.pdf](http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/bull145.pdf)). Voir aussi Vivian LABRIE, *Un atelier sur les inégalités avec la métaphore des escaliers roulants*, Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques de santé, 2011, [www.ccnpps.ca/102/Publications.ccnpps?id\\_article=635](http://www.ccnpps.ca/102/Publications.ccnpps?id_article=635).
- 37 Voir par exemple ce communiqué conjoint du Collectif pour un Québec sans pauvreté, de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, et de la Société québécoise de la déficience intellectuelle. (2020, 2020-10-01). COVID-19: *Le gouvernement québécois doit accorder une aide d'urgence aux personnes assistées sociales*, 2020-10-01, [www.pauvrete.qc.ca/covid-19-le-gouvernement-quebecois-doit-accorder-une-aide-durgence-aux-personnes-assistees-sociales/](http://www.pauvrete.qc.ca/covid-19-le-gouvernement-quebecois-doit-accorder-une-aide-durgence-aux-personnes-assistees-sociales/).
- 38 COMITÉ RÉGIONAL DU 1<sup>ER</sup> MAI, *Pas de retour à l'Anormal*, RÉPAC 03-12, 2020-05-01, [repac.org/pas-de-retour-a-lanormal/](http://repac.org/pas-de-retour-a-lanormal/).
- 39 Tim GORE, *Combattre les inégalités des émissions de CO<sub>2</sub>, La justice climatique au cœur de la reprise post COVID-19*, Oxfam, 2020, [www.oxfam.org/fr/publications/combattre-les-inegalites-des-emissions-de-co2](http://www.oxfam.org/fr/publications/combattre-les-inegalites-des-emissions-de-co2).
- 40 Kate RAWORTH, *Un espace sûr et juste pour l'humanité. Le concept du «donut»*, Oxfam International, 2012, [www.oxfam.org/fr/rapports/un-espace-sur-et-juste-pour-lhumanite-et-oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/file\\_attachments/dp-a-safe-and-just-space-for-humanity-130212-fr\\_3.pdf](http://www.oxfam.org/fr/rapports/un-espace-sur-et-juste-pour-lhumanite-et-oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/file_attachments/dp-a-safe-and-just-space-for-humanity-130212-fr_3.pdf).
- 41 *Ibid.*
- 42 Le budget carbone développé par l'IRIS en 2015 pourrait être de ceux-là (Renaud GIGNAC, *Le budget carbone du Québec*, IRIS, [iris-recherche.qc.ca/publications/budgetcarbone](http://iris-recherche.qc.ca/publications/budgetcarbone)), tout comme le revenu viable.
- 43 « Relance. Pour sauver son économie, la ville d'Amsterdam mise sur la théorie du donut », *Le Courrier International*, 9 avril 2020, [www.courrierinternational.com/article/relance-pour-sauver-son-economie-la-ville-damsterdam-mise-sur-la-theorie-du-donut](http://www.courrierinternational.com/article/relance-pour-sauver-son-economie-la-ville-damsterdam-mise-sur-la-theorie-du-donut).
- 44 *Ibid.*
- 45 Mathieu DUFOUR et Audrey LAURIN-LAMOTHE, *op. cit.*





Institut de recherche  
et d'informations  
socioéconomiques

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES  
1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7  
514.789.2409 • [iris-recherche.qc.ca](http://iris-recherche.qc.ca)

Imprimé **ISBN 978-2-925112-09-9**  
PDF **ISBN 978-2-925112-10-5**

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur-e-s se positionne sur les grands enjeux socioéconomiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.

Conseil du statut de la femme

# Portrait des Québécoises

Édition 2020  
Femmes et économie



Québec 



Conseil du statut de la femme

# Portrait des Québécoises

**Édition 2020**  
**Femmes et économie**

La présente publication a été produite par le Conseil du statut de la femme. Elle est consultable à l'adresse suivante: <https://www.csf.gouv.qc.ca/publications>.

M<sup>e</sup> Louise Cordeau, C.Q., assume la présidence du Conseil, appuyée par dix autres membres représentatives de divers milieux de la société québécoise.

**Coordination**

Mélanie Julien

**Recherche et rédaction**

Marie-Hélène Provençal

**Conception graphique et mise en page**

Guylaine Grenier

**Révision bibliographique**

Julie Limoges

**Révision linguistique**

Hélène Dumais

**Date de parution**

Décembre 2020

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion du droit d'auteur du gouvernement du Québec à l'adresse suivante: [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).

**Comment citer ce document**

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2020). *Portrait des Québécoises. Édition 2020 – Femmes et économie*. Québec, Conseil du statut de la femme, 42 pages.

**Éditeur**

Conseil du statut de la femme  
800, place D'Youville, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 6E2  
Téléphone: 418 643-4326  
Sans frais: 1 800 463-2851  
Site Web: [www.csf.gouv.qc.ca](http://www.csf.gouv.qc.ca)  
Courriel: [publication@csf.gouv.qc.ca](mailto:publication@csf.gouv.qc.ca)

**Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020  
ISBN: 978-2-550-88236-7 (version PDF)

© Gouvernement du Québec

## Table des matières

Préambule .....	7
Faits saillants.....	7
1 Participation des femmes au marché du travail.....	9
1.1 Taux d'emploi.....	9
1.2 Taux d'activité.....	12
2 Secteurs d'activité économique et groupes professionnels.....	14
2.1 Secteurs à prédominance féminine et masculine.....	14
2.2 Évolution de la part des femmes dans certaines professions réglementées.....	15
2.3 Caractéristiques des emplois féminins et des emplois masculins.....	16
3 Travail atypique.....	19
3.1 Travail à temps partiel.....	19
3.2 Travail temporaire et cumul d'emplois.....	21
3.3 Travail autonome.....	22
4 Revenu.....	24
4.1 Écart entre le revenu des femmes et celui des hommes.....	24
4.2 Répartition des femmes et des hommes par tranches de revenu.....	25
4.3 Revenu d'emploi.....	26
4.4 Revenu selon des groupes populationnels.....	27
4.5 Travail au salaire minimum.....	28
4.6 Écart de rémunération selon le niveau de scolarité.....	29
4.7 Écart de rémunération selon diverses caractéristiques.....	30
4.8 Écart de rémunération selon le secteur d'activité.....	31
5 Entrepreneuriat féminin.....	32
5.1 Entreprises détenues par des femmes.....	32
5.2 Secteurs d'activité des PME appartenant à des femmes.....	34
Annexe – Statistiques comparatives sur la situation des femmes et des hommes.....	36
Glossaire.....	37
Bibliographie.....	39



## Préambule

Le Conseil du statut de la femme rassemble et publie depuis plusieurs années de l'information statistique sur la situation des Québécoises et sur l'évolution des inégalités entre les sexes. L'édition 2020 du *Portrait des Québécoises* se concentre sur une thématique, l'économie. Dans le texte qui suit, une série d'indicateurs sont regroupés et organisés en cinq thèmes :

- 1) la participation des femmes au marché du travail;
- 2) les secteurs d'activité économique et groupes professionnels;
- 3) le travail atypique;
- 4) le revenu;
- 5) l'entrepreneuriat féminin.

Un tableau synthèse en annexe présente les données des principaux indicateurs, et un glossaire à la fin de la publication donne la signification des concepts utilisés<sup>1</sup>.

## Faits saillants

- Les taux d'emploi\* et d'activité\* des 20 dernières années montrent une présence croissante des femmes sur le marché du travail, en particulier des immigrantes\*;
- Les femmes demeurent surreprésentées dans les secteurs traditionnellement féminins comme les soins de santé et l'enseignement. De plus, leur présence dans les secteurs à prédominance masculine, par exemple les industries primaires et la construction, a peu évolué au cours des dernières années et demeure faible;
- Les femmes sont davantage susceptibles que les hommes d'occuper un emploi atypique, bien que leur proportion en ce qui concerne le travail à temps partiel\* tende à diminuer. Par contre, elles sont de plus en plus nombreuses à agir comme travailleuses autonomes\*;
- Une différence dépassant 11 000 \$ persiste entre le revenu annuel total médian\* des femmes et celui des hommes. L'écart est particulièrement marqué chez les personnes n'ayant aucun diplôme;
- Les femmes sont propriétaires majoritaires de 16 % des petites et moyennes entreprises (PME)\* québécoises en 2017, une proportion en baisse par rapport à la situation en 2011 alors qu'elle se situait à 18 %, et ce, bien que le nombre de PME détenues par des femmes ait connu une croissance de 24 % pendant la période considérée. La grande majorité des entreprises appartenant à des femmes, soit 90 %, se trouve dans le secteur des services\*.

---

1. Les concepts suivis d'un astérisque (\*) dans le texte sont définis dans le glossaire.



# 1 Participation des femmes au marché du travail

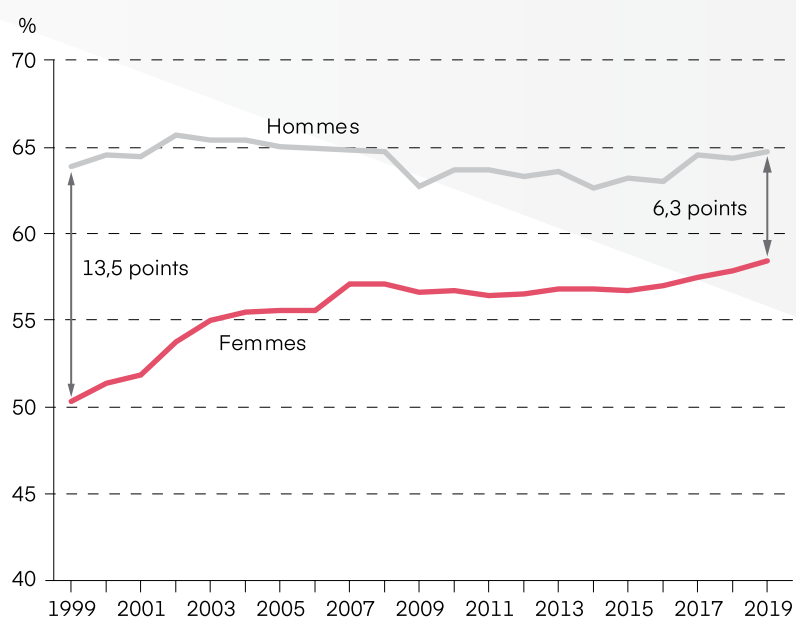
## 1.1 Taux d'emploi

La participation des femmes au marché du travail est un indicateur majeur de leur contribution à l'économie. En 2019, 2,2 millions de femmes de 15 ans et plus constituent 48 % de la population active\* québécoise. Cette proportion est relativement stable depuis 2009.

Le taux d'emploi\*, défini par la proportion de la population de 15 ans et plus en emploi, atteint 58,4 % chez les femmes en 2019, soit son plus haut niveau depuis le début de la série de données en 1976. Au cours des 20 dernières années, la proportion de femmes en emploi a progressé de façon relativement continue. Chez les hommes, en revanche, le taux d'emploi fluctue légèrement depuis la récession de 2008-2009. L'écart entre les sexes s'est réduit à travers les années, mais se chiffre tout de même à 6,3 points de pourcentage en 2019 (figure 1).

**FIGURE 1**

**Taux d'emploi\* chez les femmes et les hommes (15 ans et plus), Québec, 1999 à 2019**



Source : Données de l'Enquête sur la population active, adaptées par ISQ, 2020g.

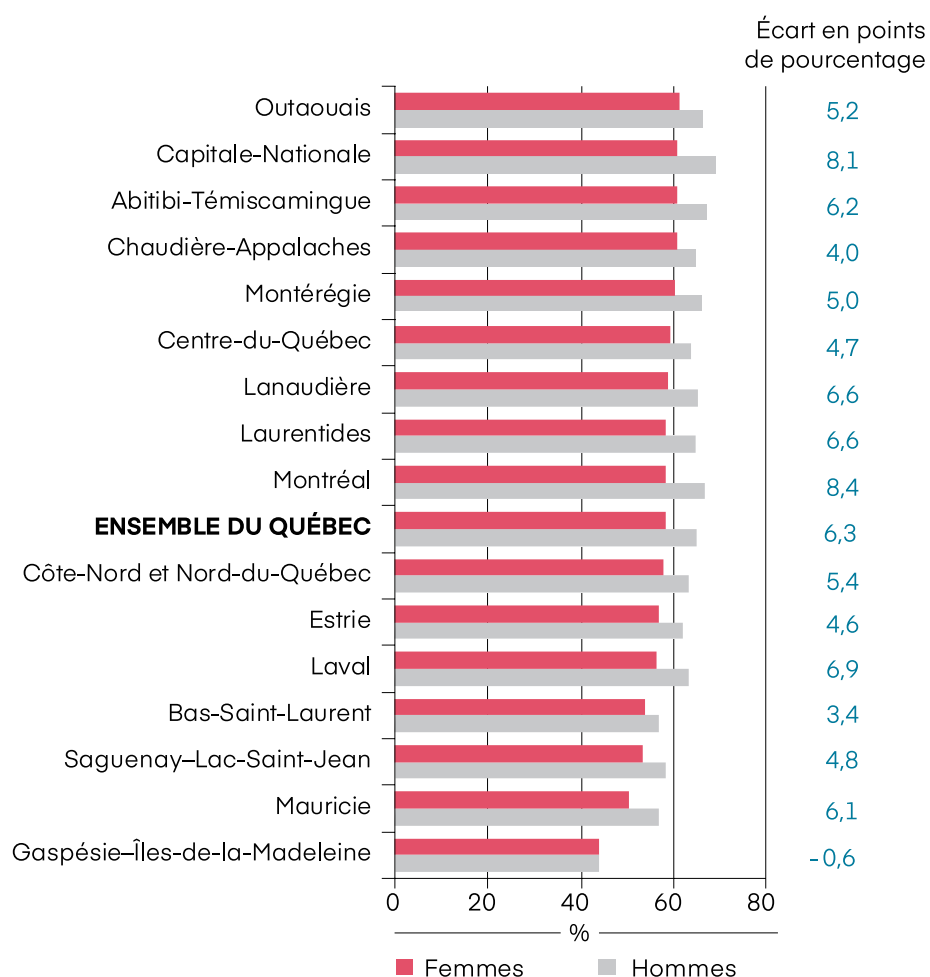
Chez les personnes sans diplôme d'études secondaires (DES), le taux d'emploi est de 25,0 % en 2019 pour les femmes, ce qui est largement en deçà de celui des hommes, soit 42,3 % : ce résultat représente un écart de 17,3 points de pourcentage (Institut de la statistique du Québec, 2020g).

Le taux d'emploi des femmes varie selon la région administrative. Les deux régions fortement marquées par des emplois au sein des administrations gouvernementales, soit l'Outaouais et la Capitale-Nationale, sont celles où le taux d'emploi des femmes est le plus élevé.

On note également des écarts entre les taux d'emploi des femmes et des hommes selon la région. Les différences les plus élevées sont observées dans les régions centrales comme Montréal et la Capitale-Nationale où ce taux varie de plus de 8 points de pourcentage. À l'opposé, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ressort comme la seule où le taux d'emploi s'avère presque le même pour les deux sexes. C'est toutefois la région où ce taux est le plus bas (figure 2).

**FIGURE 2**

**Taux d'emploi\* des femmes et des hommes (15 ans et plus) selon la région administrative, Québec, 2018**



Source: Données de l'Enquête sur la population active, adaptées par ISQ, 2020a.

### Effets de la COVID-19 sur le taux d'emploi

La pandémie liée à la COVID-19 a eu des répercussions sur l'emploi dès mars 2020, pour atteindre un sommet en avril, avant de commencer à s'estomper en mai, avec le début de l'assouplissement des mesures sanitaires. Selon les données du marché du travail de Statistique Canada, le taux d'emploi en avril de la population québécoise âgée de 25 à 54 ans, considérée comme le principal groupe d'âge actif, se chiffre alors à 69,3 % chez les femmes comparativement à 75,4 % chez les hommes, ce qui représente un écart de 6,1 points de pourcentage. En juin, l'écart se creuse à 9,4 points puisque le taux d'emploi des Québécoises s'établit, à ce moment-là, à 73,2 % contre 82,6 % pour les Québécois.

En mai au Québec, les hommes avaient récupéré 42,1 % des emplois perdus depuis février, alors que les femmes n'en avaient retrouvé que 24,6 % (Statistique Canada, 2020d).

En ce qui concerne le taux d'emploi chez les immigrantes, il est largement inférieur à celui des immigrants en 2019, soit un écart de 11,4 points de pourcentage. Pour l'ensemble des personnes immigrantes\*, le taux d'emploi a connu une forte croissance depuis 2009, tant chez les femmes que les hommes, mais cette hausse est encore plus marquée chez ces derniers (tableau 1).

**TABLEAU 1**

### Taux d'emploi\* des personnes immigrantes\* et de celles qui sont nées au Canada (15 ans et plus), Québec, 2009, 2014 et 2019

	2009	2014	2019	Écart F-H 2019
	%			en points de %
Immigrantes	47,9	51,1	57,6	11,4
Immigrants	58,4	61,9	69,0	
Québécoises nées au Canada	58,0	58,0	58,6	5,3
Québécois nés au Canada	63,4	62,8	63,9	
Total des femmes	56,6	56,8	58,4	6,3
Total des hommes	62,7	62,6	64,7	
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>59,6</b>	<b>59,7</b>	<b>61,5</b>	

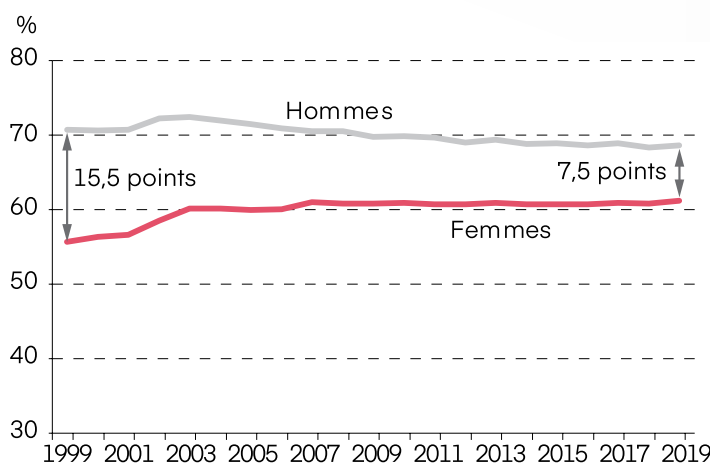
Source : ISQ, 2020d.

## 1.2 Taux d'activité

Le taux d'activité\* des femmes s'élève à 61,1 % en 2019, ce qui signifie que six femmes sur dix sont en emploi ou à la recherche d'un emploi. En comparaison, le taux d'activité est de 68,6 % chez les hommes, soit 7,5 points de pourcentage de plus. Au cours des 20 dernières années, l'écart entre les sexes à ce chapitre n'a cessé de se réduire : il se chiffrait notamment à 15,5 points en 1999 (figure 3).

**FIGURE 3**

**Taux d'activité\* des femmes et des hommes (15 ans et plus), Québec, 1999-2019**



Source : Données de l'Enquête sur la population active, adaptées par ISQ, 2020d.

Chez les immigrantes\*, le taux d'activité a progressé de façon soutenue pendant la période 2009-2019, si bien qu'il dépasse celui de l'ensemble des Québécoises nées au Canada. L'écart qui les sépare de celui des immigrants demeure tout de même considérable, soit 11,6 points de pourcentage (tableau 2).

**TABLEAU 2**

**Taux d'activité\* des personnes immigrantes\* et de celles qui sont nées au Canada (15 ans et plus), Québec, 2009, 2014 et 2019**

	2009	2014	2019	Écart F-H 2019 en points de %
	%			
Immigrantes	55,2	57,5	62,2	11,6
Immigrants	68,1	69,7	73,8	
Québécoises nées au Canada	61,7	61,3	60,8	6,7
Québécois nés au Canada	70,0	68,7	67,5	
Total des femmes	60,8	60,7	61,1	7,5
Total des hommes	69,7	68,8	68,6	
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>65,2</b>	<b>64,7</b>	<b>64,8</b>	

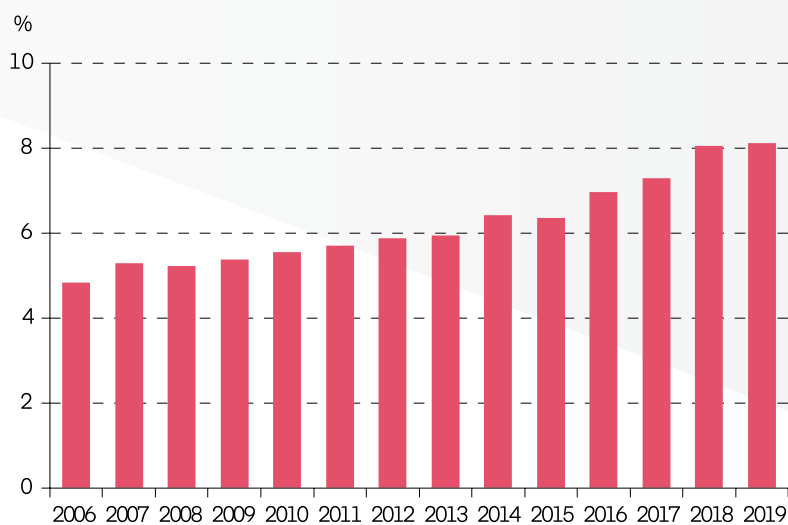
Source : ISQ, 2020d.

La contribution des immigrantes à l'économie québécoise est de plus en plus importante. En 2019, environ 351 600 d'entre elles occupent un emploi, alors qu'elles étaient 181 100 en 2006. Durant cette période, leur part dans l'emploi s'est accrue de façon continue, passant de 4,8 % à 8,1 % (figure 4).

La participation des femmes au marché du travail fluctue sur le plan régional : la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ressort comme celle où la part des femmes en emploi est la plus élevée (51,0% en 2019). À l'inverse, les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec affichent la part la plus faible. En outre, le nombre de femmes en emploi a augmenté de façon significative au cours des dix dernières années dans les régions de Montréal, des Laurentides, de la Montérégie, du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de l'Estrie (+ 17,9 %, + 15,4 %, + 14,4 %, + 13,1 %, + 11,1 % et 9,1 % respectivement (Cloutier-Villeneuve, 2020).

**FIGURE 4**

**Part des immigrantes\* dans l'emploi, Québec, 2006-2019**



Source : Données de l'Enquête sur la population active, adaptées par ISQ, 2020d.  
Compilation du Conseil du statut de la femme.

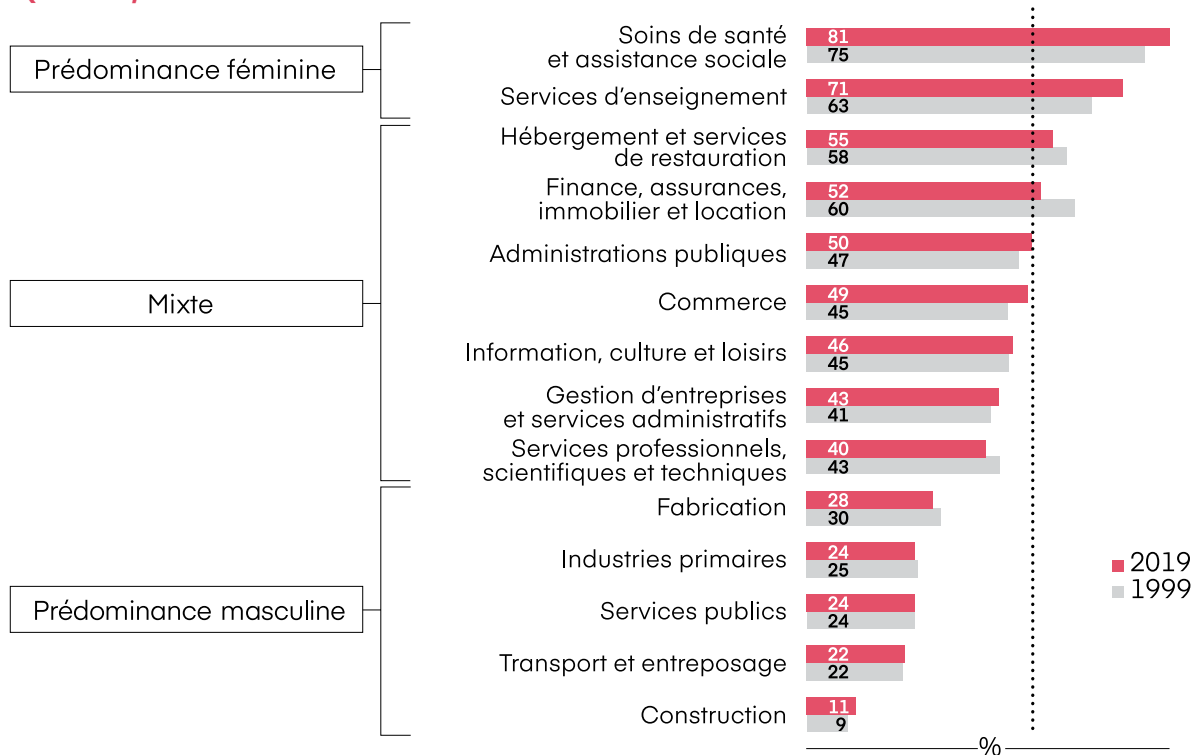
## 2 Secteurs d'activité économique et groupes professionnels

### 2.1 Secteurs à prédominance féminine et masculine

Les Québécoises sont largement majoritaires dans les secteurs des soins de santé et de l'assistance sociale ainsi que dans les services d'enseignement: elles composent plus de 70 % de leur effectif. La concentration de femmes dans ces secteurs s'est même accentuée de 1999 à 2019 (figure 5). À l'inverse, certains secteurs se caractérisent par une faible présence de femmes: c'est le cas des métiers de la construction<sup>2</sup>, du transport et de l'entreposage, des services publics (d'électricité, de gaz et d'eau), ainsi que du secteur primaire (comprenant l'agriculture, la pêche et l'exploitation des ressources naturelles). Dans la plupart de ces secteurs à prépondérance masculine, on observe une lente évolution, voire une stagnation, de la présence des femmes depuis 1999.

FIGURE 5

Proportion de femmes en emploi selon le secteur d'activité, Québec, 1999 et 2019



Source: Données de l'Enquête sur la population active, adaptées par ISQ, 2020b. Compilation du Conseil du statut de la femme.

2 Les estimations de l'EPA rapportées ici sont basées sur le nombre d'emplois dans les entreprises réparties par industrie selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). D'après ces paramètres, 264 800 personnes travaillent dans les entreprises du secteur de la construction (SCIAN 23) en 2019, tous postes confondus (y compris le personnel de gestion, de l'administration, etc.), dont 28 900 femmes, soit 11 %. Cette donnée diffère de celle qui a été présentée par la Commission de la construction du Québec (CCQ) selon laquelle l'industrie comptait 171 585 travailleuses et travailleurs actifs sur les chantiers en 2019, dont 4 308 femmes, soit 2,5 % (CCQ, 2020). L'indicateur de l'EPA a été privilégié ici pour comparer la proportion de femmes dans les différents secteurs d'activité.

Les secteurs économiques qui s'approchent le plus de la mixité sont les administrations publiques, le commerce, l'hébergement et les services de restauration, l'information, la culture et les loisirs, ainsi que la finance, les assurances, l'immobilier et la location : les femmes y sont présentes dans des proportions se situant entre 45 % et 55 %.

### Effets de la COVID-19 sur l'emploi selon les secteurs économiques

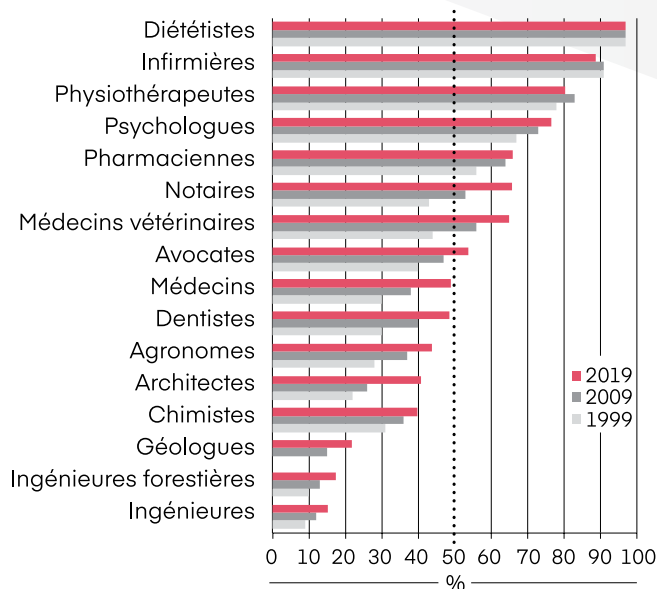
En mai 2020, l'industrie de la construction a été la première à bénéficier de l'assouplissement des mesures sanitaires. Parallèlement, la crise a été particulièrement difficile pour les secteurs de l'hébergement et de la restauration ainsi que du commerce qui comptent sur une forte présence des femmes (ISQ, 2020j).

## 2.2 Évolution de la part des femmes dans certaines professions réglementées

Si les femmes sont toujours plus présentes dans plusieurs professions réglementées, les gains obtenus au cours des 20 dernières années varient de l'une à l'autre (figure 6). La proportion de femmes parmi les avocats et avocates, médecins et dentistes avoisine 50 % en 2019, alors qu'elle s'en approche parmi les agronomes, les architectes et les chimistes. Dans les professions à prédominance masculine, comme l'ingénierie, le génie forestier ou la géologie, les femmes demeurent cependant largement minoritaires.

FIGURE 6

### Proportion de femmes dans certaines professions réglementées, Québec, 1999, 2009 et 2019



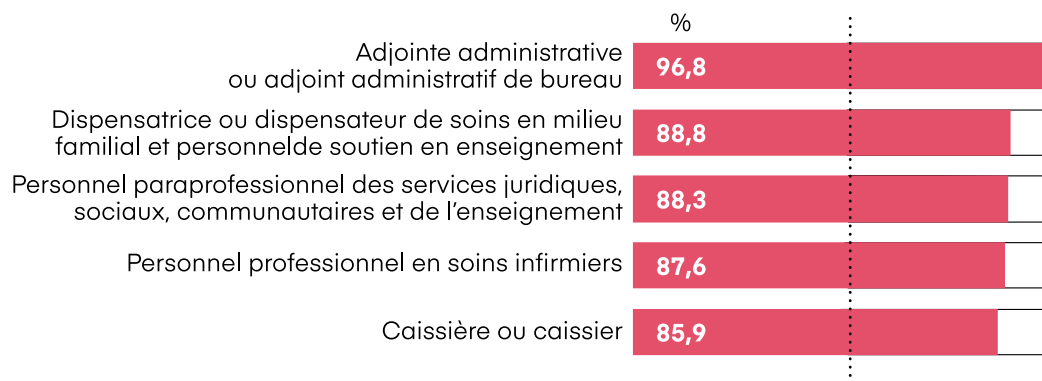
Note: La donnée de 1999 pour les géologues n'est pas disponible.  
Source: Office des professions du Québec, 2019, 2009, 1999, p. 40.

## 2.3 Caractéristiques des emplois féminins et des emplois masculins

Parmi un éventail de professions qui ont fait l'objet d'une analyse différenciée selon le sexe et le niveau de compétence\*, les cinq professions qui présentent les plus hauts taux de féminité\* correspondent à des emplois de niveau technique (adjointe administrative de bureau et personnel paraprofessionnel dans divers domaines), professionnel (soins infirmiers) ou intermédiaire (caissière, personnel de soutien)<sup>3</sup> (figure 7a) (Cloutier-Villeneuve, 2018)<sup>4</sup>. Les cinq professions qui affichent la plus grande parité sont toutes de niveau professionnel ou de gestion (figure 7b). Si ces dernières sont généralement bien rémunérées, certaines d'entre elles, comme juges, avocates ou avocats et notaires, présentent des écarts de revenu entre les femmes et les hommes pouvant dépasser 15 000 \$ annuellement (tableau 3). Enfin, les cinq professions où l'on observe les plus faibles proportions de femmes sont toutes de niveau technique (figure 7c) et présentent des écarts de revenu entre les sexes de l'ordre de 10 000 \$ ou plus, sauf le métier d'électricien ou d'électricienne où l'écart est de 500 \$.

**FIGURE 7a**

**Catégories professionnelles présentant les plus hauts taux de féminité\*, Québec, 2015**



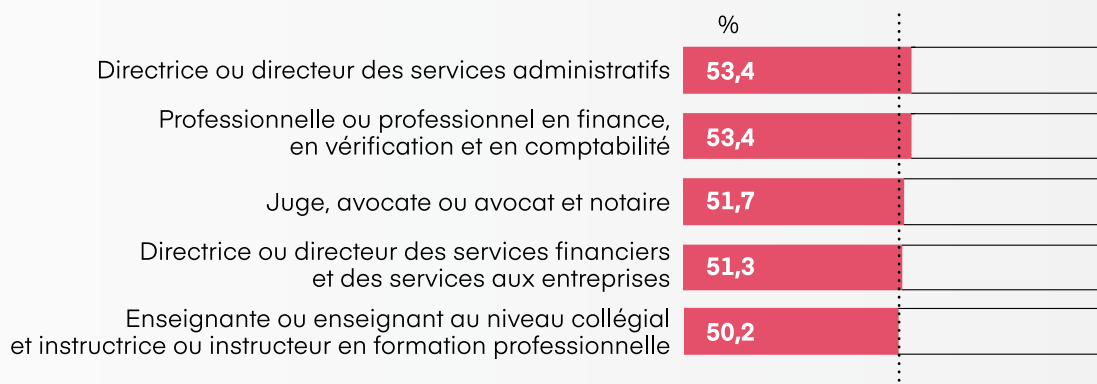
Source: Cloutier-Villeneuve, 2018.

3 Ce type de travail exige un diplôme d'études secondaires.

4 Dans l'étude de Cloutier-Villeneuve, les professions retenues sont celles qui comptent au moins 10 000 personnes, et ce, pour permettre de produire des estimations de qualité. Au total, l'auteur a analysé 67 professions représentant environ 85 % des personnes qui travaillent à temps plein toute l'année.

**FIGURE 7b**

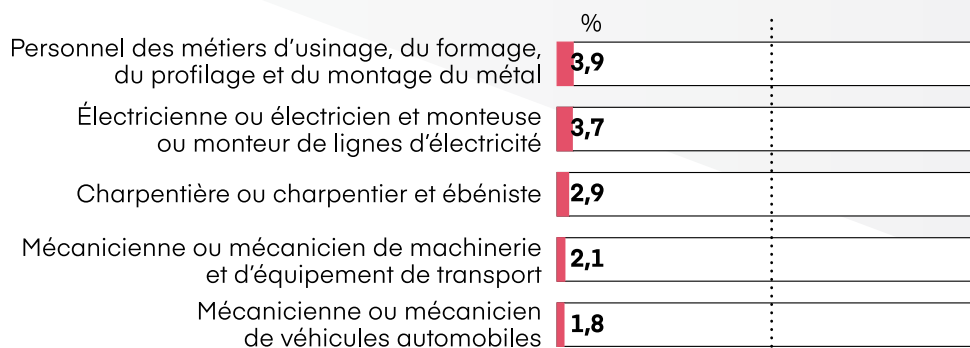
**Catégories professionnelles présentant la plus grande parité entre les femmes et les hommes, Québec, 2015**



Source : Cloutier-Villeneuve, 2018.

**FIGURE 7c**

**Catégories professionnelles présentant les plus faibles taux de féminité\*, Québec, 2015**



Source : Cloutier-Villeneuve, 2018.

**TABLEAU 3****Revenu d'emploi médian des femmes et des hommes (15 ans et plus)  
dans certaines professions, selon le taux de féminité\*, Québec, 2015**

	Taux de féminité	Revenu d'emploi médian		Écart F-H
		Femmes	Hommes	
	%	\$		
<b>Professions présentant le plus haut taux de féminité*</b>				
Adjointe administrative ou adjoint administratif de bureau	96,8	40 051	44 531	4 480
Dispensatrice ou dispensateur de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	88,8	24 443	37 279	12 836
Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	88,3	33 958	44 026	10 068
Personnel professionnel en soins infirmiers	87,6	69 344	72 729	3 385
Caissière ou caissier	85,9	21 397	22 416	1 019
<b>Professions présentant la plus grande parité entre les femmes et les hommes</b>				
Directrice ou directeur des services administratifs	53,4	77 381	92 615	15 234
Professionnelle ou professionnel en finance, en vérification et en comptabilité	53,4	57 952	67 805	9 853
Juge, avocate ou avocat et notaire	51,7	84 328	101 599	17 271
Directrice ou directeur des services financiers et des services aux entreprises	51,3	72 786	88 569	15 783
Enseignante ou enseignant au collégial et instructrice ou instructeur en formation professionnelle	50,2	68 163	73 732	5 569
<b>Professions présentant le plus faible taux de féminité*</b>				
Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	3,9	34 625	47 131	12 506
Électricienne ou électricien et monteuse ou monteur de lignes d'électricité	3,7	64 064	64 564	500
Charpentière ou charpentier et ébéniste	2,9	26 293	43 208	16 915
Mécanicienne ou mécanicien de machinerie et d'équipement de transport	2,1	51 301	61 717	10 416
Mécanicienne ou mécanicien de véhicules automobiles	1,8	33 507	42 979	9 472

Source : Cloutier-Villeneuve, 2018.

### 3 Travail atypique

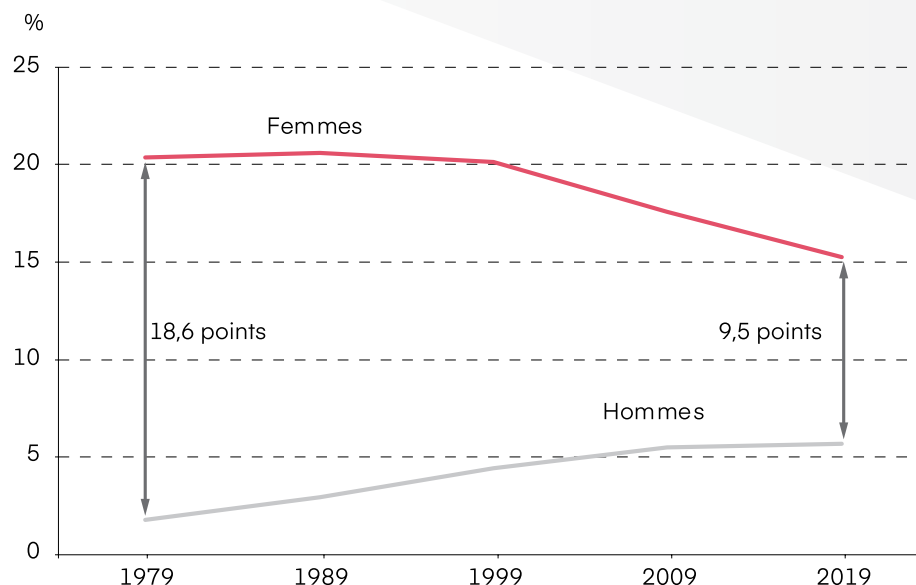
Au Québec, parmi l'ensemble des personnes de 15 ans et plus actives sur le marché du travail en 2019, 36 % se trouvent dans des conditions de travail atypique\*, c'est-à-dire un emploi à temps partiel\* (moins de 30 heures par semaine), un emploi temporaire\* ou en travail autonome\*. Cette proportion est plus élevée chez les travailleuses (39 %) que chez les travailleurs (33 %). Une telle situation est particulièrement fréquente dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration qui compte la plus grande proportion d'emplois atypiques, soit 58 % (Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, 2020c).

#### 3.1 Travail à temps partiel

Les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes à occuper un emploi à temps partiel\*, bien que l'écart ait rétréci au cours des 20 dernières années, alors que la proportion de femmes qui travaillent à temps partiel diminue et que celle des hommes augmente (figure 8). Il reste que 15 % des travailleuses québécoises de 25 à 54 ans ont un emploi à temps partiel en 2019 comparativement à 6 % de leurs homologues masculins.

FIGURE 8

Pourcentage de femmes et d'hommes (de 25 à 54 ans) qui occupent un emploi à temps partiel\*, Québec, 1979-2019



Source: Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, 2020a.  
Compilation du Conseil du statut de la femme.

Ainsi, 293 500 personnes de 25 à 54 ans travaillent à temps partiel au Québec en 2019, dont 209 900 femmes (ISQ, 2020f). Chez les mères d'enfants d'âge préscolaire qui occupent un emploi, 18 % sont employées à temps partiel (tableau 4). En comparaison, seulement 5 % des pères travaillent à temps partiel. Par rapport à la situation en 1999, la proportion des mères en emploi ayant des enfants de moins de 6 ans et qui travaillent à temps partiel a décru (passant de 23 à 18 %), alors qu'elle a peu changé du côté des pères (proportion passant de 4 % à 5 %).

**TABLEAU 4**

**Proportion des parents (de 25 à 54 ans) d'enfants de moins de 6 ans, en emploi, selon le sexe et le régime de travail, Québec, 1999 et 2019**

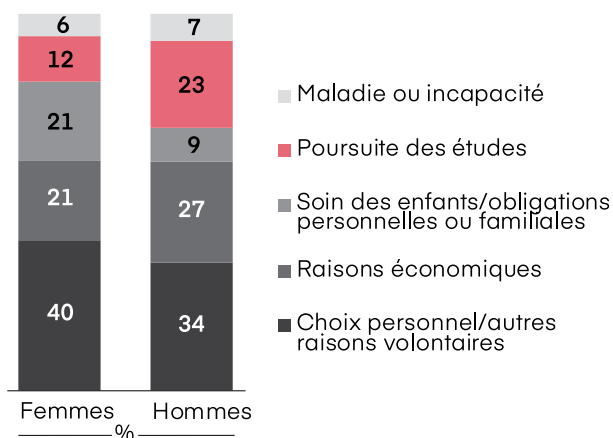
	Mères		Pères	
	1999	2019	1999	2019
	%			
Temps plein	77	82	96	95
Temps partiel	23	18	4	5

Source: ISQ, 2020e.

Les motifs les plus souvent indiqués pour travailler à temps partiel, tant chez les femmes que chez les hommes, sont le choix personnel et les raisons économiques (par référence à la conjoncture économique et à la difficulté de trouver du travail à temps plein<sup>5</sup>) (figure 9). Les raisons économiques sont toutefois plus souvent mentionnées par les hommes, tandis que les soins aux enfants et les obligations personnelles ou familiales reviennent fréquemment du côté des femmes (21 % contre 9 % pour les hommes).

**FIGURE 9**

**Raisons du travail à temps partiel\* des femmes et des hommes (de 25 à 54 ans), Québec, 2019**



Source: Statistique Canada, 2020b.  
Compilation du Conseil du statut de la femme.

5 Ce choix de réponse a été mentionné par des personnes qui ont déclaré vouloir travailler à temps plein; il inclut les éléments suivants: « conjoncture économique », « n'a pas cherché de travail à temps plein au cours du dernier mois », « n'a pu trouver du travail à temps plein », « n'en a pas cherché au cours du dernier mois ».

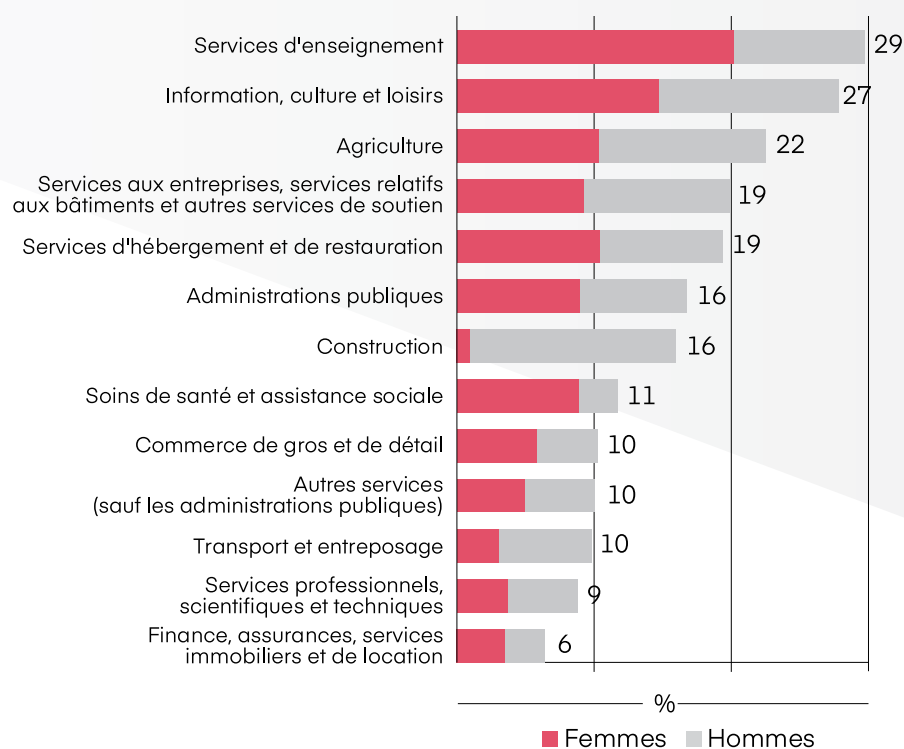
### 3.2 Travail temporaire et cumul d'emplois

Le travail temporaire\* englobe le travail contractuel, saisonnier et à la pige. En 2019, 14 % des travailleuses de 15 ans et plus occupent un emploi temporaire au Québec comparativement à 12 % des travailleurs. Ces proportions sont les mêmes qu'en 2009 (Statistique Canada, 2020g).

Dans le secteur des services de l'enseignement et celui de l'information, de la culture et des loisirs, plus du quart de la main-d'œuvre occupe un emploi temporaire (figure 10). Outre ces deux secteurs, certains font appel à une proportion non négligeable de main-d'œuvre temporaire, dont les services d'hébergement et de restauration qui emploient bon nombre de femmes.

**FIGURE 10**

**Pourcentage du personnel temporaire\* (15 ans et plus) selon le secteur d'activité\*, Québec, 2019**



Source: Statistique Canada, 2020g.

En 2019, parmi la population de 15 ans et plus, 215 400 personnes occupent plus d'un emploi, dont 112 700 femmes, soit 52 %, la même proportion qu'en 2009. Les secteurs d'activité qui comptent le plus grand nombre de travailleuses cumulant plus d'un emploi sont les soins de santé et assistance sociale (28 600 femmes contre 7 100 hommes), le commerce de gros et de détail (16 200 contre 15 600) et les services d'enseignement (14 100 contre 9 300) (Statistique Canada, 2020h).

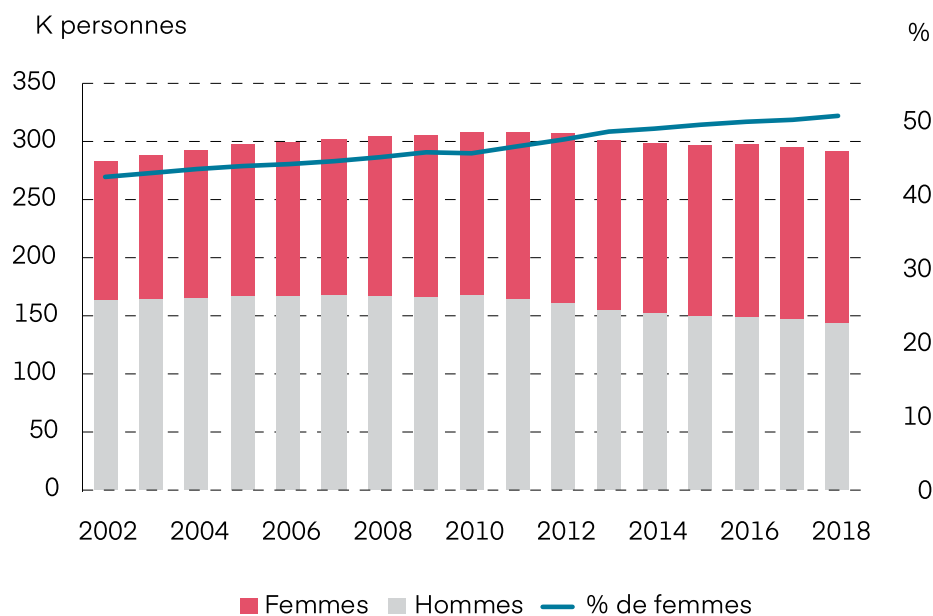
### 3.3 Travail autonome

Dans l'ensemble de la population de 15 ans et plus en emploi, on compte 13 % de personnes qui travaillent à leur compte en 2019, soit 11 % des travailleuses et 15 % des travailleurs. En 2009, cette proportion était la même chez les femmes (11 %), alors qu'elle était supérieure chez les hommes (17 %) (Statistique Canada, 2020c).

Selon les indicateurs mis au point par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) à partir des données fiscales, le Québec compte 292 070 personnes de 25 à 64 ans qui travaillent à leur compte en 2018, dont 147 826 femmes. Elles représentent alors 51 % de la population visée (Ladouceur, 2020). C'est seulement depuis 2017 que les femmes sont majoritaires au Québec dans ce type de travail (figure 11). De fait, leur présence n'a cessé d'augmenter depuis 2002, à l'exception de la période qui a suivi la récession économique de 2008-2009. En général, le travail autonome tend à croître quand les conditions du marché du travail se révèlent plus difficiles (Ladouceur, 2020).

**FIGURE 11**

**Nombre de personnes et part des femmes (de 25 à 64 ans) dans le travail autonome\*, Québec, 2002-2018**

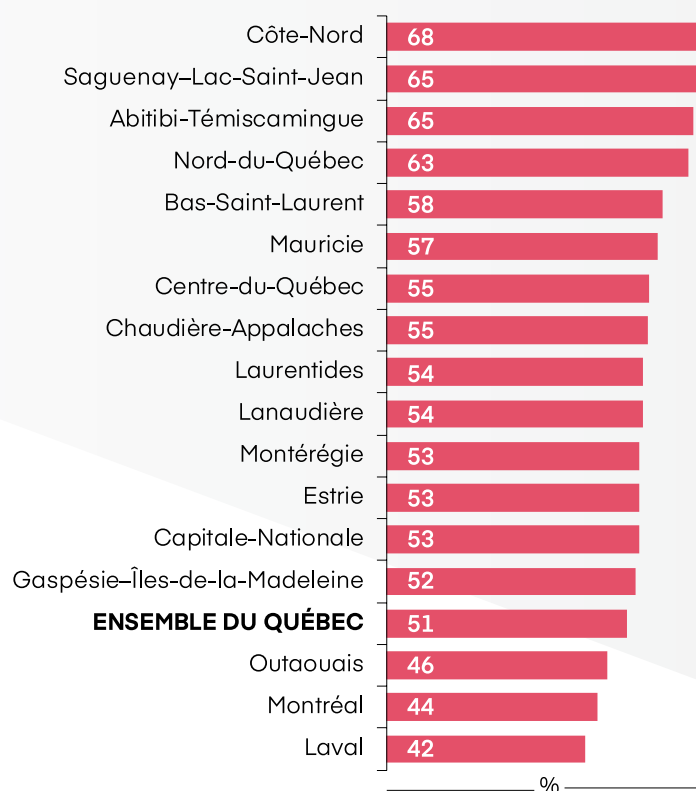


Source: Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, 2020d.  
Compilation du Conseil du statut de la femme.

La situation varie d'une région à l'autre: Laval et Montréal sont celles qui comptent les plus faibles parts de travailleuses autonomes (42 % et 44 % respectivement). À l'inverse, les régions éloignées des grands centres urbains, et où s'observent de plus faibles taux de travail autonome, comme la Côte-Nord (68 %), le Saguenay–Lac-Saint-Jean (65 %) et l'Abitibi-Témiscamingue (65 %), affichent les proportions les plus élevées (figure 12).

**FIGURE 12**

**Proportion de femmes parmi les travailleurs et les travailleuses autonomes\* (de 25 à 64 ans) selon la région administrative, Québec, 2018**



Source: Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, 2020d.  
Compilation du Conseil du statut de la femme.

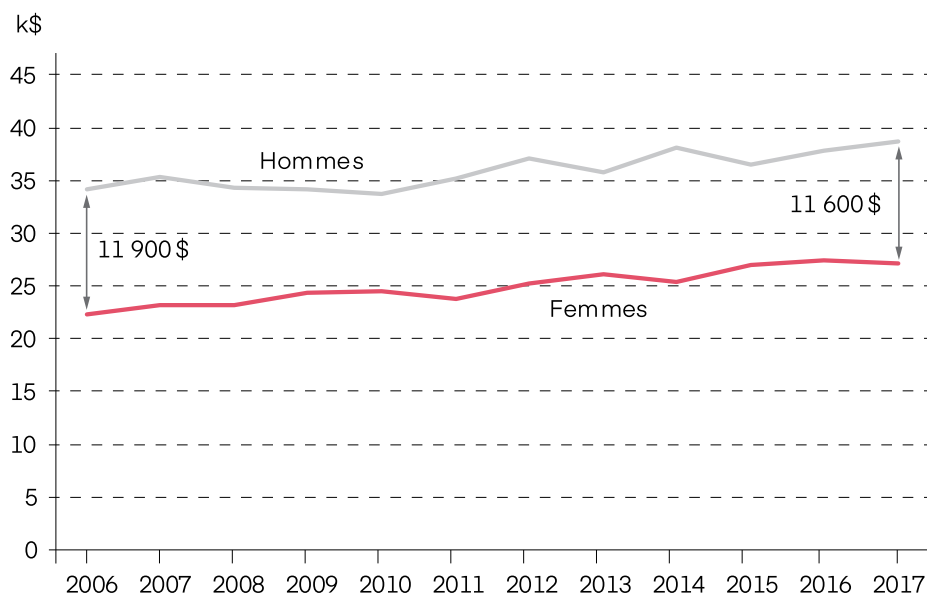
## 4 Revenu

### 4.1 Écart entre le revenu des femmes et celui des hommes

En 2017, le revenu annuel total médian\* des femmes se situe à 27 100 \$, ce qui représente 70 % de celui des hommes qui s'établit à 38 700 \$ (ISQ, 2019g). Malgré quelques fluctuations, la différence entre le revenu annuel médian des travailleuses et celui des travailleurs a peu progressé au cours des dernières années : il a fléchi de 11 900 à 11 600 \$ pendant la période 2006-2017 (figure 13). L'écart, calculé en pourcentage du revenu des femmes, était de 53,0 % en 2006 comparativement à 42,9 % un peu plus d'une décennie plus tard. Ainsi, en 2017, le revenu des hommes correspond à 142,8 % de celui des femmes. L'écart avait atteint son plus bas niveau en 2015, le revenu des hommes dépassant de 35,7 % celui des femmes.

FIGURE 13

Revenu annuel total médian\* des femmes et des hommes (16 ans et plus), Québec, 2006-2017



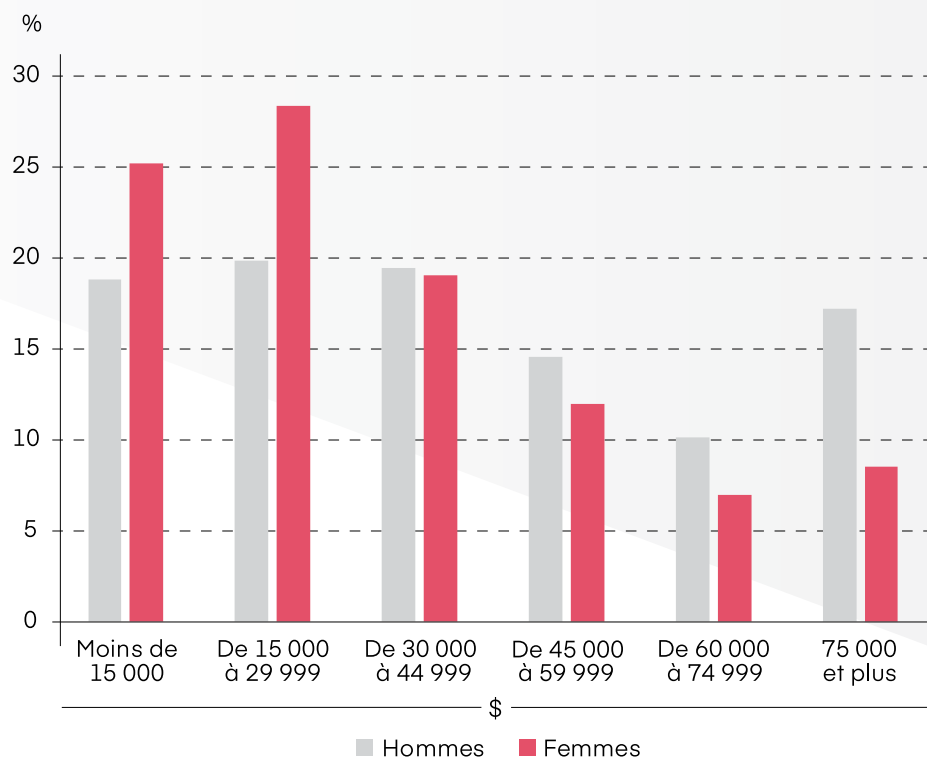
Source : ISQ, 2019g.

## 4.2 Répartition des femmes et des hommes par tranches de revenu

L'analyse par tranches de revenu montre que les femmes sont plus nombreuses dans les catégories de faibles revenus. Par exemple, plus de la moitié d'entre elles ont obtenu un revenu total de moins de 30 000\$, dont 25 % un revenu inférieur à 15 000\$ contre 19% des hommes. En contrepartie, les hommes sont davantage nombreux dans les tranches de revenu les plus élevées: 17 % ont touché un revenu dépassant 75 000\$ comparativement à 9 % des femmes (figure 14).

**FIGURE 14**

**Répartition des femmes et des hommes (16 ans et plus) selon la tranche du revenu annuel total\*, Québec, 2017**



Source: ISQ, 2019a.

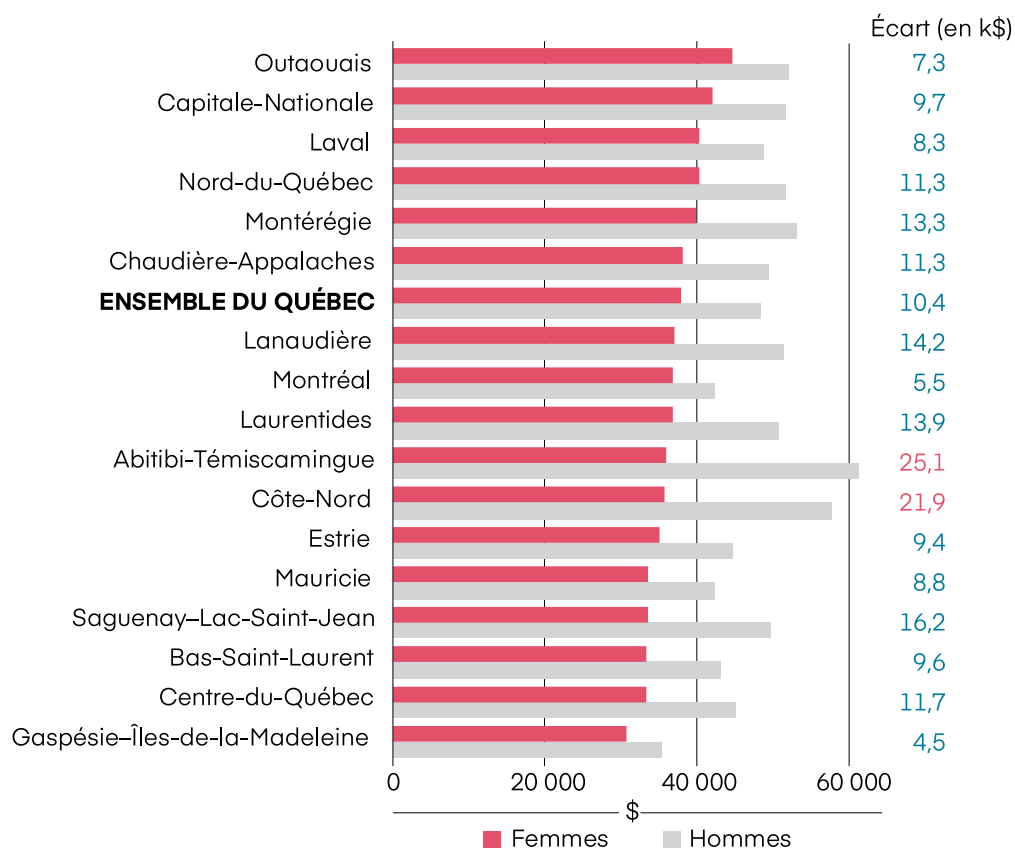
### 4.3 Revenu d'emploi

En 2018, le revenu d'emploi médian\* des Québécoises s'élève à 37 917\$ comparativement à 48 346\$ pour les Québécois, soit un écart de 10 429\$. Le revenu d'emploi des femmes correspond à 78 % de celui des hommes (ISQ, 2020k).

D'une région à l'autre, la différence entre le revenu d'emploi des deux sexes peut varier considérablement. L'écart est plus marqué dans les régions minières comme l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord (figure 15). À l'échelle des municipalités régionales de comté (MRC), le contraste est encore plus net : dans la MRC de Caniapiscau sur la Côte-Nord, par exemple, le revenu d'emploi médian des hommes en 2018 est de 126 506\$, soit le plus élevé de toutes les MRC du Québec, alors que celui des femmes est de 42 235\$, ce qui représente environ le tiers du revenu des hommes (Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, 2020b).

**FIGURE 15**

**Revenu d'emploi médian\* des femmes et des hommes (de 25 à 64 ans) selon la région administrative, Québec, 2018**



Source: ISQ, 2020k. Compilation spéciale pour le Conseil du statut de la femme.

## 4.4 Revenu selon des groupes populationnels

La rémunération horaire des immigrantes\* est inférieure à celle des immigrants, soit 23,84\$ contre 27,26\$, ce qui représente un écart de 3,42\$ (tableau 5). En comparaison, la différence entre la rémunération des Québécoises nées au Canada et celle de leurs homologues masculins est de 2,79\$.

**TABLEAU 5**

### Rémunération horaire des personnes immigrantes et de celles qui sont nées au Canada (15 ans et plus), Québec, 2009, 2014 et 2019

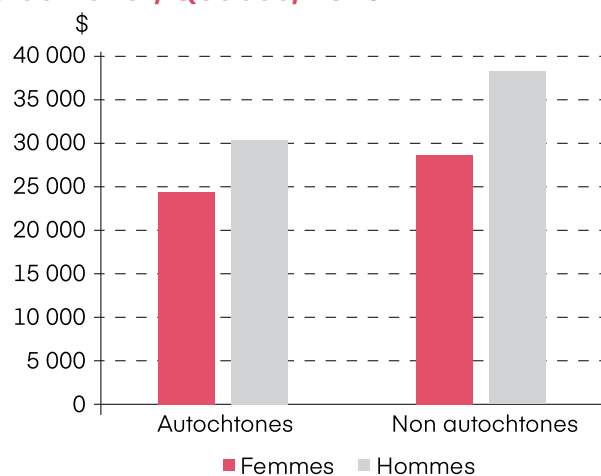
	2009	2014	2019	Écart F-H 2019
	\$			en points de %
Immigrantes	18,22	20,85	23,84	3,42
Immigrants	20,82	22,11	27,26	
Québécoises nées au Canada	19,47	21,96	25,50	2,79
Québécois nés au Canada	22,36	24,69	28,29	
Total des femmes	19,31	21,77	25,19	2,87
Total des hommes	22,16	24,32	28,06	
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>20,74</b>	<b>23,06</b>	<b>26,65</b>	

Source : ISQ, 2020i.

En 2016, le revenu annuel total médian\* des femmes autochtones\* du Québec était de 24 473\$ comparativement à 28 607\$ pour les femmes non autochtones et à 30 254\$ pour les hommes autochtones (figure 16) (Statistique Canada, page consultée le 21 septembre 2020).

**FIGURE 16**

### Revenu annuel total médian\* des personnes (15 ans et plus) selon le statut d'autochtone\*, Québec, 2016



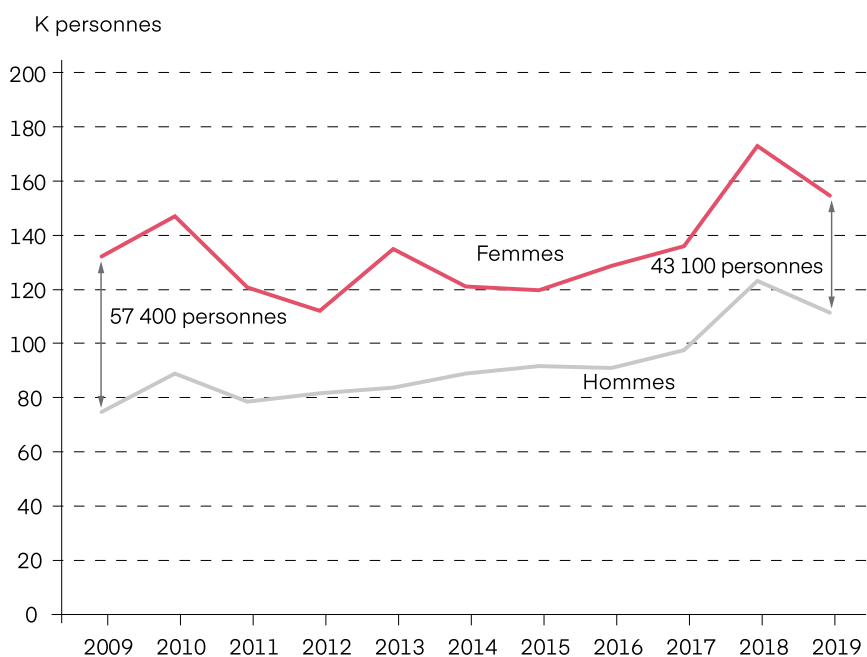
Source : Statistique Canada, page consultée le 21 septembre 2020.

## 4.5 Travail au salaire minimum

Au Québec, en 2019, 266 100 personnes travaillent en étant rémunérées au salaire minimum. Plus de la moitié de cette main-d'œuvre est féminine, soit 154 600 ou 58 % (figure 17). Cette proportion est en baisse depuis 2009, alors qu'elle atteignait 64 %. Le nombre de personnes rémunérées au salaire minimum s'est toutefois accru au cours des 20 dernières années, tant du côté des femmes que de celui des hommes (ISQ, 2020c).

**FIGURE 17**

**Nombre de femmes et d'hommes (15 ans et plus) qui travaillent au salaire minimum, selon le sexe, Québec, 2009-2019**



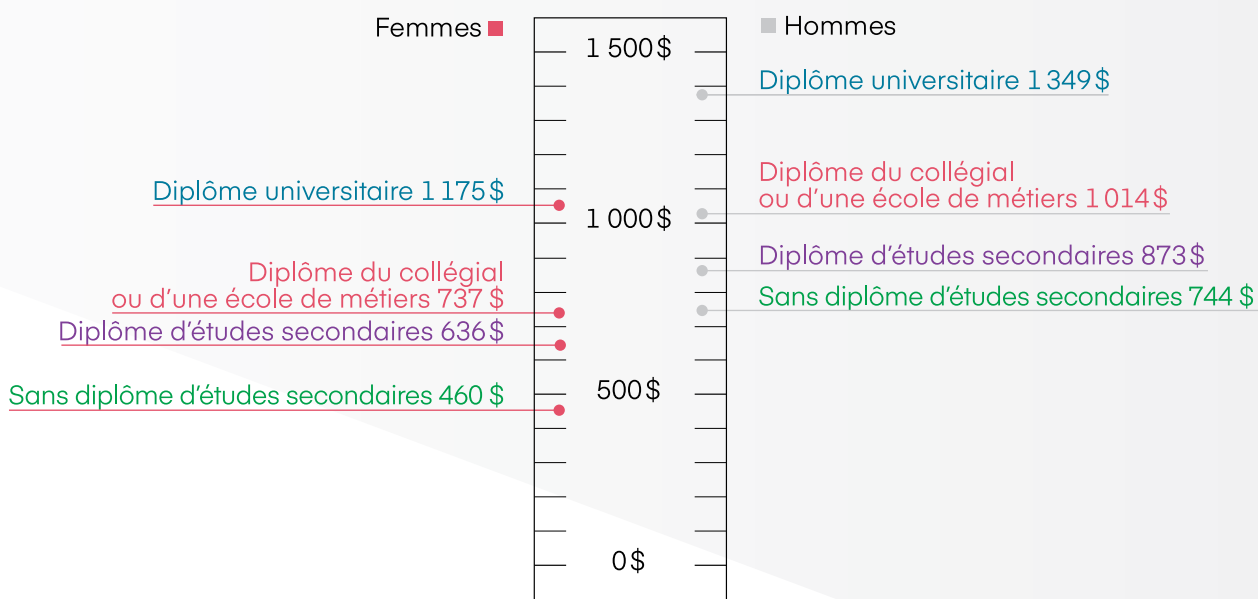
Source : Données de l'Enquête sur la population active, adaptées par l'ISQ, 2020c.

## 4.6 Écart de rémunération selon le niveau de scolarité

À diplôme égal, les hommes sont mieux rémunérés que les femmes. Un homme sans diplôme d'études secondaires gagne plus qu'une femme titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers. Une diplômée universitaire gagne à peine plus qu'un diplômé du collégial ou d'une école de métiers (figure 18).

**FIGURE 18**

**Rémunération hebdomadaire moyenne des femmes et des hommes  
(de 25 à 64 ans) selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Québec, 2019**



Source: ISQ, 2020h.

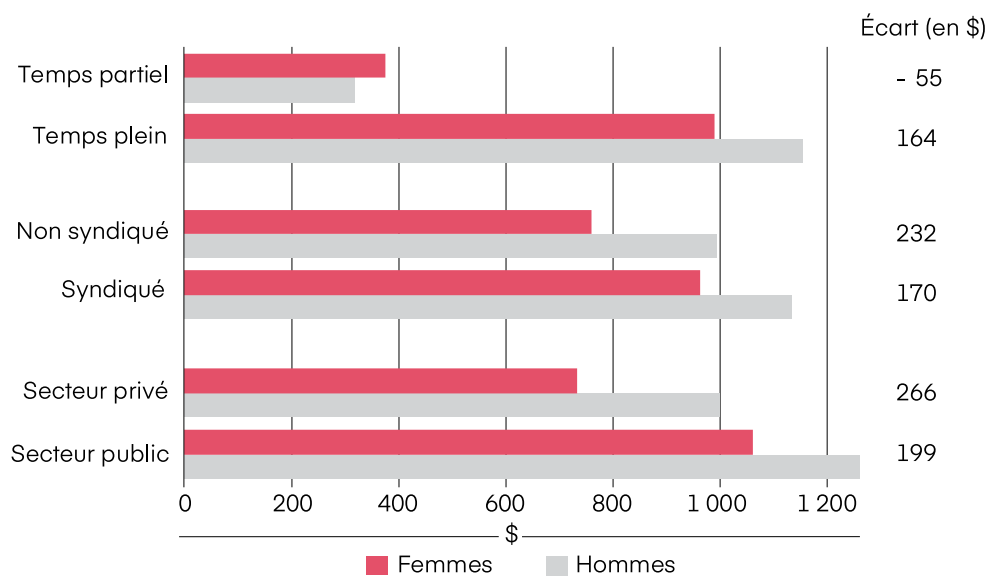
## 4.7 Écart de rémunération selon diverses caractéristiques

Les disparités entre les femmes et les hommes au chapitre de la rémunération varient selon les conditions et les milieux de travail. En général, les emplois du secteur public\* et les emplois syndiqués sont mieux rémunérés<sup>6</sup>. L'écart de rémunération entre les sexes est particulièrement prononcé dans les emplois du secteur privé\*, où les hommes gagnent en moyenne 266 \$ par semaine de plus que les femmes, et dans les emplois non syndiqués, où la différence se chiffre à 232 \$ (figure 19) (ISQ, 2020h).

L'écart de rémunération entre les travailleuses et les travailleurs se révèle toutefois plus mince en fonction du régime de travail (temps partiel\* ou temps plein). Dans les emplois à temps partiel<sup>7</sup>, la rémunération des femmes dépasse même légèrement celle des hommes, ce qui peut s'expliquer par le fait que le nombre d'heures de travail au cours d'une semaine est plus élevé chez les travailleuses à temps partiel (19,1 heures) que chez leurs homologues masculins (18,1 heures) (Statistique Canada, 2020f).

**FIGURE 19**

### Rémunération hebdomadaire moyenne des femmes et des hommes (15 ans et plus) selon certaines caractéristiques de l'emploi, Québec, 2019



Source : ISQ, 2019h.

6 En 2019, 33 % des femmes de 15 ans et plus travaillent dans le secteur public (contre 18 % des hommes) et 40 % sont syndiquées (contre 38 % des hommes) (Statistique Canada, 2020c; ISQ, 2020m).

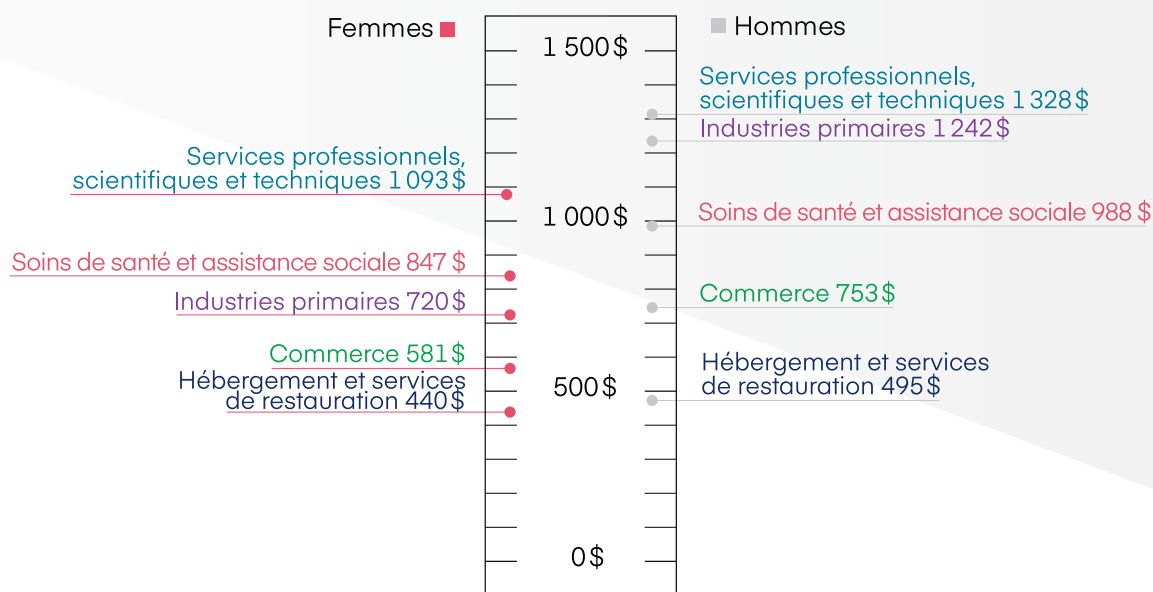
7 En 2019, 25 % des femmes de 15 ans et plus occupant un emploi travaillent à temps partiel contre 13 % des hommes (ISQ, 2020f).

## 4.8 Écart de rémunération selon le secteur d'activité

Quel que soit le secteur d'activité, la rémunération hebdomadaire des femmes est plus faible que celle des hommes. Dans le secteur de l'hébergement et les services de restauration, caractérisé par de bas salaires et une part relativement importante de femmes, l'écart se révèle plus ténu : 440 \$ pour les femmes contre 495 \$ pour les hommes (figure 20). En revanche, dans les industries primaires, qui comprennent, par exemple, l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles, et où les hommes sont majoritaires, l'écart de rémunération est manifeste, le salaire des femmes correspondant à 58 % de celui de leurs homologues masculins. C'est également le cas dans les services professionnels, scientifiques et techniques, même si la différence est moins prononcée.

FIGURE 20

Rémunération hebdomadaire moyenne des femmes et des hommes (15 ans et plus) dans certains secteurs d'activité, Québec, 2019



Source : ISQ, 2020h.

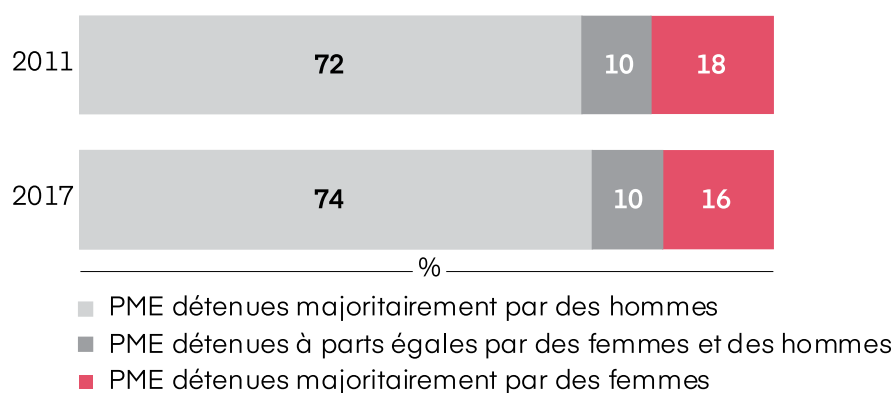
## 5 Entrepreneuriat féminin

### 5.1 Entreprises détenues par des femmes

En 2017, au Québec, 26 206 petites et moyennes entreprises (PME)<sup>8</sup> appartenaient majoritairement<sup>9</sup> à des femmes comparativement à 21 181 en 2011, ce qui représente une croissance de 24 % en six ans contre 37 % pour l'ensemble des PME québécoises pendant la même période (ISQ, 2019b, 2014). Les femmes étaient propriétaires à parts égales ou majoritaires de 26 % des PME, soit 10 % à parts égales et 16 % à 51 % des parts ou plus (Nikuze, 2020). Comparativement à la situation en 2011, la proportion de PME détenues majoritairement par des femmes a diminué au profit de celles dont la majorité des parts appartiennent à des hommes (figure 21).

**FIGURE 21**

**Répartition des PME\* selon l'importance des parts de propriété détenues par des femmes et par des hommes, Québec, 2011 et 2017**



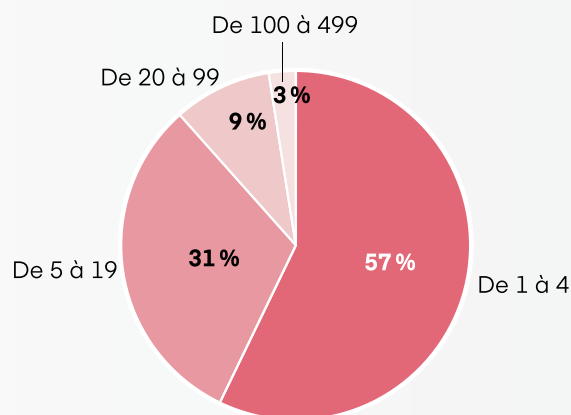
8 Selon l'Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises (EFCPME) réalisée par Statistique Canada, les petites et moyennes entreprises sont celles qui emploient de 1 à 499 personnes et qui ont un revenu brut d'au moins 30 000\$. Sont exclus de l'enquête les organismes sans but lucratif (OSBL), les coentreprises, ainsi qu'un certain nombre d'entreprises qui ne sont pas d'intérêt au regard des objectifs à atteindre, c'est-à-dire recueillir de l'information sur la croissance des PME et leurs tentatives en vue d'obtenir du financement, comme celles des services d'enseignement et de soins ambulatoires (Ouimet, 2019).

9 Les entreprises sont considérées comme appartenant majoritairement à des femmes quand celles-ci en détiennent 51 % des parts et plus.

La plupart des PME détenues majoritairement par des femmes sont de petite taille: 88 % emploient moins de 20 personnes et 57 % moins de 5 (contre 84 % et 52 % respectivement pour les entreprises détenues majoritairement par des hommes) (figure 22).

**FIGURE 22**

**Répartition des PME\* détenues majoritairement par des femmes selon le nombre de personnes employées dans l'entreprise, Québec, 2017**



Source: ISQ, 2019f.

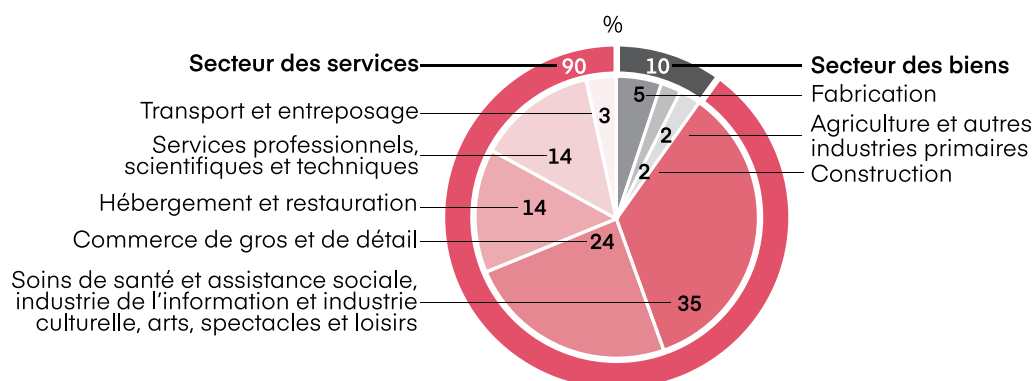
Près de la moitié (48 %) des entreprises à propriété féminine sont situées dans la région métropolitaine de recensement de Montréal (ISQ, 2019e). Et pour 49 % des PME appartenant à des femmes, l'âge de la propriétaire se situe entre 50 et 64 ans, comme 46 % des PME à propriété masculine (ISQ, 2019d).

## 5.2 Secteurs d'activité des PME appartenant à des femmes

Les PME appartenant à des femmes sont concentrées à 90 % dans le secteur des services, dont près de 60 % dans les trois sous-secteurs suivants : les soins de santé et l'assistance sociale; l'industrie de l'information, l'industrie culturelle, les arts, les spectacles et les loisirs; ainsi que le commerce de gros et de détail (figure 23). L'hébergement et la restauration (14 %) de même que les services professionnels, scientifiques et techniques (14 %) comptent aussi une proportion relativement élevée d'entreprises détenues par des femmes, comparativement à celles qui appartiennent majoritairement à des hommes : 7 % et 11 % respectivement (figure 24). À l'inverse, les entreprises appartenant à des femmes sont nettement sous-représentées dans les secteurs de la construction et de l'agriculture et autres industries primaires, à l'image de la présence des femmes en emploi dans ceux-ci.

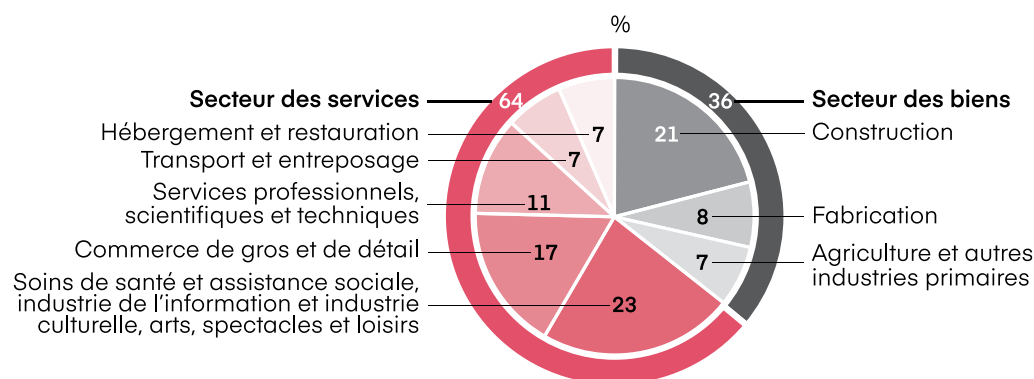
**FIGURE 23**

**Répartition des PME appartenant majoritairement à des femmes selon le secteur d'activité, Québec, 2017**



**FIGURE 24**

**Répartition des PME appartenant majoritairement à des hommes selon le secteur d'activité, Québec, 2017**



Source : ISQ, 2019c.

Dans le sondage dont rendent compte Ibanescu, Marchand et Azoulay (2020) concernant l'indice entrepreneurial québécois de 2019<sup>10</sup>, 17 % des femmes interrogées déclarent avoir l'intention de créer ou de reprendre une entreprise contre 24 % des hommes. On observe une relative stabilité dans les intentions entrepreneuriales des premières par rapport à la situation en 2018, alors que la tendance serait à la hausse chez les seconds (ils étaient 22 % en 2018 à exprimer de telles intentions). Chez les 18 à 34 ans, les proportions en 2019 grimpent à 25 % chez les femmes et à 37 % chez les hommes. Pour les immigrantes\* de ce groupe d'âge, le taux d'intention atteint 50 %. Plus concrètement, 8 % des femmes interrogées affirment avoir entrepris des démarches pour la création ou la reprise d'une entreprise comparativement à 11 % des hommes.

### **Effets de la COVID-19 sur l'entrepreneuriat féminin**

La crise économique liée à la pandémie a eu de lourdes conséquences sur plusieurs entreprises québécoises, en particulier sur celles qui sont détenues majoritairement par des femmes. En mars 2020, 48 % des entreprises québécoises appartenant à des femmes ont dû procéder à une mise à pied de leur personnel et le pourcentage d'employées et d'employés touchés est plus élevé que pour l'ensemble des entreprises. Une proportion de 40 % des entreprises appartenant à des femmes se sont départies de la moitié ou plus de leur équipe contre 36 % pour l'ensemble des entreprises. En outre, 31 % des entreprises appartenant à des femmes n'étaient pas en mesure de poursuivre leurs activités, en tout ou en partie, tant que les mesures de distanciation physique seraient en place contre 20 % pour l'ensemble (ISQ, 2020).

---

<sup>10</sup> Ce sondage Web a été réalisé en 2019 auprès d'un échantillon de 3 966 personnes âgées de 18 ans et plus, résidant au Québec et pouvant s'exprimer en français ou en anglais.

## Annexe – Statistiques comparatives sur la situation des femmes et des hommes

	Année de référence	Femmes	Hommes	Écart F-H
<b>Indicateurs du marché du travail (15 ans et plus)</b>				
Taux d'emploi*	2019	58,4 %	64,7 %	6,3 points
Taux d'activité*	2019	61,1 %	68,6 %	7,5 points
Taux de chômage*	2019	4,4 %	5,6 %	1,2 point
<b>Emplois selon les secteurs d'activité (répartition F-H)</b>				
<i>Soins de santé et assistance sociale</i>	<i>2019</i>	<i>81 %</i>	<i>19 %</i>	<i>--</i>
<i>Services d'enseignement</i>	<i>2019</i>	<i>71 %</i>	<i>29 %</i>	<i>--</i>
<i>Hébergement et services de restauration</i>	<i>2019</i>	<i>55 %</i>	<i>45 %</i>	<i>--</i>
<i>Services professionnels, scientifiques et techniques</i>	<i>2019</i>	<i>40 %</i>	<i>60 %</i>	<i>--</i>
<i>Agriculture et autres industries primaires</i>	<i>2019</i>	<i>24 %</i>	<i>76 %</i>	<i>--</i>
<i>Construction</i>	<i>2019</i>	<i>11 %</i>	<i>89 %</i>	<i>--</i>
<b>Professions régies par un ordre professionnel (répartition F-H)</b>				
<i>Infirmières et infirmiers</i>	<i>2019</i>	<i>89 %</i>	<i>11 %</i>	<i>--</i>
<i>Médecins</i>	<i>2019</i>	<i>49 %</i>	<i>51 %</i>	<i>--</i>
<i>Dentistes</i>	<i>2019</i>	<i>49 %</i>	<i>51 %</i>	<i>--</i>
<i>Architectes</i>	<i>2019</i>	<i>41 %</i>	<i>59 %</i>	<i>--</i>
<i>Ingénieures et ingénieurs</i>	<i>2019</i>	<i>15 %</i>	<i>85 %</i>	<i>--</i>
<b>Travail atypique*</b>				
Travail atypique* (25 ans et plus)	2019	33 %	29 %	4 points
Travail à temps partiel* (de 25 à 54 ans)	2019	15 %	6 %	9 points
Travail à temps partiel* (15 ans et plus)	2019	25 %	13 %	12 points
Travail temporaire* (15 ans et plus)	2019	14 %	12 %	2 points
Travail autonome* (15 ans et plus)	2019	11 %	15 %	3 points
<b>Revenu</b>				
Revenu annuel total médian* (16 ans et plus)	2017	27 100 \$	38 700 \$	11 600 \$
Revenu annuel total médian* des personnes autochtones* (15 ans et plus)	2016	24 473 \$	30 254 \$	5 781 \$
Revenu annuel total médian* des personnes non autochtones (15 ans et plus)	2016	28 607 \$	38 025 \$	9 418 \$
Revenu d'emploi médian* (de 25 à 64 ans)	2018	37 917 \$	48 346 \$	10 429 \$
Rémunération horaire des personnes immigrantes* (15 ans et plus)	2019	23,84 \$	27,26 \$	3,42 \$
Rémunération horaire des personnes nées au Canada (15 ans et plus)	2019	25,50 \$	28,29 \$	2,79 \$
Rémunération hebdomadaire – diplôme universitaire	2019	1 175 \$	1 349 \$	174 \$
Rémunération hebdomadaire – diplôme d'études secondaires (DES)	2019	636 \$	873 \$	237 \$
Rémunération hebdomadaire – aucun diplôme	2019	460 \$	744 \$	284 \$
<i>Personnes rémunérées au salaire minimum</i>	<i>2019</i>	<i>58 %</i>	<i>42 %</i>	<i>--</i>
<b>Entrepreneuriat</b>				
Propriétaire majoritaire, ensemble des PME*	2017	16 %	74 %	--
Propriétaire majoritaire, PME* du secteur des services*	2017	90 %	64 %	--
Propriétaire majoritaire, PME* du secteur des biens*	2017	9 %	36 %	--
Propriétaire majoritaire, PME* employant moins de 20 personnes	2017	88 %	84 %	--

Note: les statistiques de répartition entre les femmes et les hommes sont présentées en *italique bleu*.

# Glossaire

## Catégories de travailleuses et de travailleurs

Il existe deux grandes catégories de travailleuses et de travailleurs, soit les personnes qui travaillent pour autrui (les employées et les employés) et celles qui travaillent à leur compte (les travailleuses et les travailleurs autonomes). La première catégorie peut être subdivisée en deux groupes : les personnes employées du secteur public et celles du secteur privé, alors que la seconde fait exclusivement partie du secteur privé.

## Emplois des secteurs public et privé

Le secteur public comprend les administrations municipales, les administrations publiques des Premières Nations et des autres groupes autochtones, les administrations provinciales, territoriales et fédérales, ainsi que les sociétés d'État, les régies des alcools et les autres institutions gouvernementales comme les établissements d'enseignement (y compris les universités), les hôpitaux et les bibliothèques publiques.

Le secteur privé comprend toutes les autres personnes employées et en travail autonome propriétaires d'entreprises et les personnes en travail autonome qui ne possèdent pas une entreprise.

## Employée ou employé

Une employée ou un employé désigne une personne qui, à titre individuel, a effectué un travail pour le compte d'un employeur moyennant un salaire ou un traitement en espèces. Cette catégorie englobe également les propriétaires d'entreprises constituées en société ayant reçu un salaire ou un traitement en espèces.

## Niveau de compétence

Le niveau de compétence est déterminé en fonction de l'expérience, de la complexité des tâches, des responsabilités et du niveau de formation exigé. Cinq niveaux de compétence sont définis :

- le premier correspond aux emplois de gestion;
- le deuxième, aux emplois de niveau professionnel (formation universitaire);
- le troisième, aux emplois de niveau technique (formation collégiale professionnelle et technique);
- le quatrième, aux emplois de niveau intermédiaire (formation secondaire et AEP);
- le cinquième, aux emplois de niveau élémentaire (sans exigence scolaire particulière).

## Personne autochtone

Est considérée comme une personne autochtone celle qui s'identifie aux peuples autochtones du Canada, c'est-à-dire les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis ou les Inuits, ou toute personne membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne.

## Personne immigrante

Est considérée comme une personne immigrante celle qui est ou a déjà été une personne immigrante reçue ou résidente permanente au Canada. C'est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

## Petite et moyenne entreprise (PME)

La petite et moyenne entreprise emploie de 1 à 499 personnes inclusivement, et son chiffre d'affaires ne dépasse pas 50 millions de dollars.

## Population active

La population active correspond à la population civile âgée de 15 ans et plus, hors institution et hors réserve, en emploi ou en chômage.

## Revenu annuel total médian

Le revenu total comprend les revenus provenant du marché ainsi que les revenus de transferts issus des gouvernements fédéral et provincial, qu'ils soient imposables et non, pour une année de référence. Les revenus de transfert sont constitués du Régime de pensions du Canada (RPC) ou de la Régie des rentes du Québec (RRQ), des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, des prestations de l'aide sociale et de la solidarité sociale de même que de l'assurance-emploi, et de tous les autres transferts

gouvernementaux. Le revenu médian est la valeur centrale, exprimée en dollars, séparant en deux parties égales un groupe donné de personnes ayant des revenus: la première partie regroupe celles dont le revenu est inférieur à la médiane; la seconde, celles dont le revenu est supérieur à la médiane.

### **Revenu d'emploi médian**

Le revenu d'emploi comprend tous les revenus bruts perçus sous forme de traitements, de salaires et de commissions d'un travail rémunéré ou d'un travail autonome dans une entreprise agricole ou non agricole non constituée en société ou encore dans l'exercice d'une profession au cours de la période de référence. Le revenu médian est la valeur centrale, exprimée en dollars, séparant en deux parties égales un groupe donné de personnes qui déclarent avoir des revenus d'emploi: la première partie regroupe celles qui ont déclaré avoir un revenu inférieur à la médiane; la seconde, celles dont le revenu est supérieur à la médiane.

### **Secteur d'activité économique**

Le secteur d'activité économique désigne l'ensemble des entreprises de même type, qui produisent des biens ou qui fournissent des services analogues. Les entreprises sont réparties en secteurs d'après leurs activités, lesquels sont fondés sur la version du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) parue en 2007, qui permet d'organiser les données économiques selon l'industrie.

### **Secteurs des biens et des services**

Le secteur des biens comprend les industries suivantes: industries primaires (agriculture, exploitation forestière, exploitation minière, pêche et trappage), services publics (exploitation des services publics d'électricité, de gaz et d'eau), construction et fabrication. Les autres industries sont classées dans le secteur des services.

### **Taux d'activité**

Le taux d'activité correspond au nombre de personnes faisant partie de la population active exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler (15 ans et plus).

### **Taux d'emploi**

Le taux d'emploi est établi selon le nombre de personnes en emploi exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler (15 ans et plus).

### **Taux de chômage**

Le taux de chômage est déterminé par le nombre de personnes au chômage exprimé en pourcentage de la population active.

### **Taux de féminité**

Le taux de féminité correspond au ratio de l'effectif de femmes sur l'effectif total pour une profession donnée.

### **Travail atypique**

Le travail atypique comprend les emplois temporaires, les emplois à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) et en travail autonome. Par opposition, un emploi typique est celui qui est permanent, à temps plein et salarié.

### **Travail autonome**

Cette catégorie regroupe « les particuliers qui exploitent une entreprise individuelle ou exercent une profession à titre de propriétaire unique ou de membre d'une société de personnes » (Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, 2020c). Ces personnes travaillent à leur compte.

### **Travail à temps partiel**

L'emploi à temps partiel tient compte des personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur unique emploi.

### **Travail temporaire**

Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin. Les emplois temporaires sont répartis entre quatre groupes: emplois saisonniers, emplois temporaires (c'est-à-dire pour une durée déterminée ou dans le contexte d'un contrat de travail, y compris le travail effectué par l'entremise d'une agence de placement), emplois occasionnels et autres emplois temporaires.

## Bibliographie

- BANQUE DE DONNÉES DES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LE QUÉBEC (2020a). *Indicateurs du marché du travail, résultats selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, Ontario et Canada*, [en ligne], [https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213\\_afich\\_tabl.page\\_tabl?p\\_iden\\_tran=REPERQICXMD39-8437015132PU%5b@T&p\\_lang=1&p\\_m\\_o=ISQ&p\\_id\\_sectr=506&p\\_id\\_raprt=2955#tri\\_tertr=2&tri\\_sexe=10](https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERQICXMD39-8437015132PU%5b@T&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_sectr=506&p_id_raprt=2955#tri_tertr=2&tri_sexe=10) (Page consultée le 21 septembre 2020).
- BANQUE DE DONNÉES DES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LE QUÉBEC (2020b). *Revenu d'emploi médian, 25-64 ans, selon le sexe, municipalités régionales de comté (MRC), 2002-2018*, [en ligne], [https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213\\_afich\\_tabl.page\\_tabl?p\\_iden\\_tran=REPERHUID13481994151602231Fs-BH&p\\_lang=1&p\\_m\\_o=ISQ&p\\_id\\_sectr=508&p\\_id\\_raprt=2588#tri\\_tertr=0070](https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERHUID13481994151602231Fs-BH&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_sectr=508&p_id_raprt=2588#tri_tertr=0070) (Page consultée le 29 septembre 2020).
- BANQUE DE DONNÉES DES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LE QUÉBEC (2020c). *Taux d'emploi atypique selon diverses caractéristiques, Québec, Ontario et Canada*, [en ligne], [https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213\\_afich\\_tabl.page\\_tabl?p\\_iden\\_tran=REPER5RWK9958-193413820555AuqR&p\\_lang=1&p\\_m\\_o=ISQ&p\\_id\\_ss\\_domn=1092&p\\_id\\_raprt=2809#tri\\_tertr=50040&tri\\_sexe=1](https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER5RWK9958-193413820555AuqR&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_ss_domn=1092&p_id_raprt=2809#tri_tertr=50040&tri_sexe=1) (Page consultée le 21 septembre 2020).
- BANQUE DE DONNÉES DES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LE QUÉBEC (2020d). *Travailleurs autonomes et employés de 25-64 ans, selon le sexe, MRC et ensemble du Québec, 2002-2018*, [en ligne], [https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213\\_afich\\_tabl.page\\_tabl?p\\_iden\\_tran=REPERT0DGF31441923747302m0d.p&p\\_lang=1&p\\_m\\_o=ISQ&p\\_id\\_sectr=508&p\\_id\\_raprt=3617#tri\\_tertr=0070&tri\\_selon=10017](https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERT0DGF31441923747302m0d.p&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_sectr=508&p_id_raprt=3617#tri_tertr=0070&tri_selon=10017) (Page consultée le 17 novembre 2020).
- CLOUTIER-VILLENEUVE, Luc (2020). « Marché du travail », *Panorama des régions du Québec, Édition 2020*, [en ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 23-32, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2020.pdf> (Page consultée le 10 décembre 2020).
- CLOUTIER-VILLENEUVE, Luc (2018). « Comparaison du revenu d'emploi médian des femmes et des hommes au Québec en 2015: analyse par profession », *Cap sur le travail et la rémunération*, n° 11, juin, [en ligne], Institut de la statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/no-11-juin-2018-comparaison-du-revenu-demploi-median-des-femmes-et-des-hommes-au-quebec-en-2015-analyse-par-profession.pdf> (Page consultée le 10 décembre 2020).
- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (2020). *Rapport annuel de gestion 2019*, [en ligne], Montréal, Commission de la construction du Québec, [https://www.cca.org/-/media/Project/Ccq/Ccq-Website/PDF/Communications/RapportsAnnuels/rapport\\_annuel\\_2019.pdf?la=fr-CA](https://www.cca.org/-/media/Project/Ccq/Ccq-Website/PDF/Communications/RapportsAnnuels/rapport_annuel_2019.pdf?la=fr-CA) (Page consultée le 23 novembre 2020).
- IBANESCU, Mihai, Rina MARCHAND et Audrey AZOULAY (2020). *Indice entrepreneurial québécois: entreprendre à travers les générations au Québec*, éd. 2019, [en ligne], Caisse de dépôt et placement du Québec/Ange Québec, [https://indiceentrepreneurialqc.com/wp-content/uploads/2020/05/IEQ2019\\_Vfinal200427.pdf](https://indiceentrepreneurialqc.com/wp-content/uploads/2020/05/IEQ2019_Vfinal200427.pdf) (Page consultée le 23 septembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020a). *Caractéristiques du marché du travail selon le sexe, par région administrative et ensemble du Québec, 2019*, [en ligne], [https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/ra-rmr/ra\\_sexe\\_2019.htm](https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/ra-rmr/ra_sexe_2019.htm) (Page consultée le 21 septembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020b). *Emploi selon l'industrie, résultats selon le sexe, Québec, Ontario et Canada*, [en ligne], [https://statistique.quebec.ca/fr/document/emploi-et-part-de-lemploi-a-temps-plein-selon-lindustrie-ou-le-groupe-professionnel/tableau/emploi-selon-lindustrie-resultats-selon-le-sexe-quebec-ontario-et-canada#tri\\_regn=17637&tri\\_sexe=1](https://statistique.quebec.ca/fr/document/emploi-et-part-de-lemploi-a-temps-plein-selon-lindustrie-ou-le-groupe-professionnel/tableau/emploi-selon-lindustrie-resultats-selon-le-sexe-quebec-ontario-et-canada#tri_regn=17637&tri_sexe=1) (Page consultée le 10 décembre 2020).

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020c). *Employés rémunérés au taux du salaire minimum, résultats selon diverses caractéristiques de la main-d'œuvre, de l'emploi et du milieu de travail, Québec*, [en ligne], <https://statistique.quebec.ca/fr/document/employes-remuneres-au-taux-du-salaire-minimum- resultats-selon-diverses-caracteristiques-de-la-main-d-oeuvre-et-de-lemploi-quebec/tableau/employes-remuneres-au-taux-du-salaire-minimum-resultats-selon-diverses-caracteristiques-de-la-main-doeuvre-et-de-lemploi-quebec> (Page consultée le 10 décembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020d). *Indicateurs du marché du travail pour les personnes immigrantes et celles nées au Canada, résultats selon le sexe, Québec, Ontario et Canada*, [en ligne], [https://statistique.quebec.ca/fr/document/indicateurs-du-marche-du-travail-pour-les-personnes-immigrantes/tableau/indicateurs-du-marche-du-travail-chez-les-personnes-immigrantes-et-celles-nees-au-canada-resultats-selon-le-sexe-quebec-ontario-et-canada#tri\\_tertr=1&tri\\_sexe=1](https://statistique.quebec.ca/fr/document/indicateurs-du-marche-du-travail-pour-les-personnes-immigrantes/tableau/indicateurs-du-marche-du-travail-chez-les-personnes-immigrantes-et-celles-nees-au-canada-resultats-selon-le-sexe-quebec-ontario-et-canada#tri_tertr=1&tri_sexe=1) (Page consultée le 10 décembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020e). *Indicateurs du marché du travail, résultats selon la situation familiale et le sexe, 25-54 ans, Québec, Ontario et Canada*, [en ligne], [https://statistique.quebec.ca/fr/document/responsabilites-familiales-et-travail/tableau/indicateurs-du-marche-du-travail-resultats-selon-la-situation-familiale-et-le-sexe-25-54-ans-quebec-ontario-canada#tri\\_regn=2&tri\\_sexe=1](https://statistique.quebec.ca/fr/document/responsabilites-familiales-et-travail/tableau/indicateurs-du-marche-du-travail-resultats-selon-la-situation-familiale-et-le-sexe-25-54-ans-quebec-ontario-canada#tri_regn=2&tri_sexe=1) (Page consultée le 10 décembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020f). *Indicateurs du marché du travail, résultats selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, Ontario et Canada*, [en ligne], [https://statistique.quebec.ca/fr/document/indicateurs-du-marche-du-travail-quebec/tableau/indicateurs-du-marche-du-travail-resultats-selon-le-groupe-dage-et-le-sexe-quebec-ontario-et-canada#tri\\_tertr=2&tri\\_sexe=1](https://statistique.quebec.ca/fr/document/indicateurs-du-marche-du-travail-quebec/tableau/indicateurs-du-marche-du-travail-resultats-selon-le-groupe-dage-et-le-sexe-quebec-ontario-et-canada#tri_tertr=2&tri_sexe=1) (Page consultée le 10 décembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020g). *Indicateurs du marché du travail, résultats selon le niveau de scolarité et le sexe, Québec, Ontario et Canada*, [en ligne], [https://statistique.quebec.ca/fr/document/indicateurs-du-marche-du-travail-quebec/tableau/indicateurs-du-marche-du-travail-resultats-selon-le-niveau-de-scolarite-et-le-sexe-quebec-ontario-et-canada#tri\\_regn=2&tri\\_sexe=1](https://statistique.quebec.ca/fr/document/indicateurs-du-marche-du-travail-quebec/tableau/indicateurs-du-marche-du-travail-resultats-selon-le-niveau-de-scolarite-et-le-sexe-quebec-ontario-et-canada#tri_regn=2&tri_sexe=1) (Page consultée le 10 décembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020h). *Rémunération hebdomadaire moyenne des employés, résultats selon le sexe pour diverses caractéristiques de la main-d'œuvre, de l'emploi et du milieu de travail, Québec, Ontario, Canada*, [en ligne], [https://statistique.quebec.ca/fr/document/remuneration-hebdomadaire-et-horaire-moyenne-des-employes/tableau/remuneration-hebdomadaire-moyenne-des-employes-resultats-selon-le-sexe-pour-diverses-caracteristiques-de-la-main-doeuvre-de-lemploi-et-du-milieu-de-travail-quebec-ontario-et-canada#tri\\_tertr=50040&tri\\_sexe=1](https://statistique.quebec.ca/fr/document/remuneration-hebdomadaire-et-horaire-moyenne-des-employes/tableau/remuneration-hebdomadaire-moyenne-des-employes-resultats-selon-le-sexe-pour-diverses-caracteristiques-de-la-main-doeuvre-de-lemploi-et-du-milieu-de-travail-quebec-ontario-et-canada#tri_tertr=50040&tri_sexe=1) (Page consultée le 10 décembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020i). *Rémunération horaire et rémunération hebdomadaire, résultats pour les personnes immigrantes et celles nées au Canada, Québec, Ontario, Canada*, [en ligne], [https://statistique.quebec.ca/fr/document/remuneration-horaire-et-remuneration-hebdomadaire-resultats-pour-les-personnes-immigrantes-et-celles-nees-au-canada/tableau/remuneration-horaire-et-remuneration-hebdomadaire-resultats-pour-les-personnes-immigrantes-et-celles-nees-au-canada-quebec-ontario-et-canada#tri\\_tertr=1&tri\\_sexe=1](https://statistique.quebec.ca/fr/document/remuneration-horaire-et-remuneration-hebdomadaire-resultats-pour-les-personnes-immigrantes-et-celles-nees-au-canada/tableau/remuneration-horaire-et-remuneration-hebdomadaire-resultats-pour-les-personnes-immigrantes-et-celles-nees-au-canada-quebec-ontario-et-canada#tri_tertr=1&tri_sexe=1) (Page consultée le 10 décembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020j). *Résultats de l'Enquête sur la population active pour le Québec: données désaisonnalisées de mai 2020*, [en ligne], <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/resultats-de-lenquete-sur-la-population-active-pour-le-quebec-donnees-desaisonnalisees-de-mai-2020.pdf> (Page consultée le 10 décembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020k). *Revenu d'emploi médian des travailleurs selon le sexe, régions administratives et ensemble du Québec, 2002-2018*. Compilation spéciale pour le Conseil du statut de la femme.

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020l). *Situation des entreprises du Québec dans le contexte de COVID-19 en mars 2020*, [en ligne], <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/entrepreneuriat/situation-entreprises.html> (Page consultée le 21 septembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020m). *Taux de présence syndicale, résultats selon le sexe pour diverses caractéristiques de la main-d'œuvre et de l'emploi, Québec, Ontario et Canada*, [en ligne], [https://statistique.quebec.ca/fr/document/la-presence-syndicale-au-quebec/tableau/taux-de-presence-syndicale-resultats-selon-le-sexe-pour-diverses-caracteristiques-de-la-main-doeuvre-et-de-emploi-quebec-ontario-et-canada#tri\\_tertr=50040&tri\\_sexe=1](https://statistique.quebec.ca/fr/document/la-presence-syndicale-au-quebec/tableau/taux-de-presence-syndicale-resultats-selon-le-sexe-pour-diverses-caracteristiques-de-la-main-doeuvre-et-de-emploi-quebec-ontario-et-canada#tri_tertr=50040&tri_sexe=1) (Page consultée le 10 décembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019a). *Distribution selon la tranche de revenu, revenu total, particuliers (16 ans et plus), Québec, 2017*, [en ligne], <https://statistique.quebec.ca/fr/document/inegalite-de-revenu-selon-la-distribution-par-tranche-de-revenu/tableau/distribution-selon-la-tranche-de-revenu-revenu-total-particuliers-16-ans-et-plus-quebec-2017> (Page consultée le 10 décembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019b). *Effectifs de l'Enquête et fréquence pondérés, Québec, 2017*, [en ligne], [https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/financement\\_pme/2017/tab\\_32\\_3.htm](https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/financement_pme/2017/tab_32_3.htm) (Page consultée le 21 septembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019c). *Financement et croissance des PME - Répartition des PME selon le type d'industries, Québec, 2017: selon certaines caractéristiques des propriétaires des PME*, [en ligne], [https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/financement\\_pme/index.html#1](https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/financement_pme/index.html#1) (Page consultée le 21 septembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019d). *Répartition des PME selon l'âge du propriétaire majoritaire, Québec, 2017*, [en ligne], [https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/financement\\_pme/2017/tab\\_42\\_3.htm](https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/financement_pme/2017/tab_42_3.htm) (Page consultée le 29 septembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019e). *Répartition des PME selon leur région géographique, Québec, 2017*, [en ligne], [https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/financement\\_pme/2017/tab\\_34\\_3.htm](https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/financement_pme/2017/tab_34_3.htm) (Page consultée le 24 novembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019f). *Répartition des PME selon leur taille, Québec, 2017*, [en ligne], [https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/financement\\_pme/2017/tab\\_33\\_3.htm](https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/financement_pme/2017/tab_33_3.htm) (Page consultée le 22 septembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019g). *Revenu médian, revenu total, particuliers (16 ans et plus), Québec, 1996-2017*, [en ligne], <https://statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-median-a-lechelle-du-quebec/tableau/revenu-median-revenu-total-particuliers-16-ans-et-plus-quebec> (Page consultée le 10 décembre 2020).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Répartition des PME selon leur taille, 2011, Québec*, [en ligne], [https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/financement\\_pme/tableau/34u\\_1\\_t3.htm](https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/financement_pme/tableau/34u_1_t3.htm) (Page consultée le 21 septembre 2020).
- LADOUCEUR, Stéphane (2020). *Évolution du marché du travail dans les MRC: bilan de l'année 2018*, [en ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/evolution-du-marche-du-travail-dans-les-mrc-bilan-de-l-annee-2018.pdf> (Page consultée le 10 décembre 2020).
- NIKUZE, Pascasie (2020). « Les entreprises québécoises de moins de 5 employés: portrait et contribution à la dynamique des entreprises et de l'emploi », *Science, technologie et innovation*, n° 1, juillet, [en ligne], Institut de la statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/les-entreprises-quebecoises-de-moins-de-5-employes-portrait-et-contribution-a-la-dynamique-des-entreprises-et-de-l-emploi.pdf> (Page consultée le 10 décembre 2020).
- OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (2019). *Nombre de membres selon le genre par ordre professionnel au 31 mars 2019*, [en ligne], 1 p., [https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme\\_professionnel/Statistiques/2018-2019/Membres\\_selon\\_genre\\_2019-03-31.pdf](https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme_professionnel/Statistiques/2018-2019/Membres_selon_genre_2019-03-31.pdf) (Page consultée le 22 septembre 2020).

- OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (2009). *Répartition du nombre de membres selon le sexe par ordre professionnel en 2008-2009*, [en ligne], 1 p., [https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme\\_professionnel/Statistiques/Membres\\_selon\\_le\\_sexe\\_2008-2009.pdf](https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme_professionnel/Statistiques/Membres_selon_le_sexe_2008-2009.pdf) (Page consultée le 22 septembre 2020).
- OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (1999). *Rapport annuel 1998-1999*, [en ligne], Québec, Publications du Québec, 47 p., [https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Rapports\\_annuels/1998-1999.pdf](https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Rapports_annuels/1998-1999.pdf) (Page consultée le 22 septembre 2020).
- OUIMET, Gabriel (2019). *Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises 2017: méthodologie de l'enquête et caractéristiques de la population visée*, [en ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 17 p., <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-sur-le-financement-et-la-croissance-des-pme-2017-methodologie-de-lenquete-et-caracteristiques-de-la-population-visee.pdf> (Page consultée le 10 décembre 2020).
- STATISTIQUE CANADA (Page consultée le 21 septembre 2020). *Tableaux de données, Recensement de 2016: [identité autochtone, statistique du revenu, statut d'Indien inscrit ou des traités, résidence selon la géographie autochtone, âge et sexe au Canada]*, [en ligne], <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&Lang=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=1334853&GK=0&GRP=1&PID=111813&PRID=10&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2017&THEME=122&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0> N° au catalogue 98-400-X2016171.
- STATISTIQUE CANADA (2020a). *Caractéristiques de la population active selon la province, la région et le groupe autochtone*, [en ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1410036401> (Page consultée le 24 septembre 2020). Tableau n° 14-10-0364-01.
- STATISTIQUE CANADA (2020b). *Emploi à temps partiel selon la raison, données annuelles (x 1 000)*, [en ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410002901> (Page consultée le 28 septembre 2020). Tableau n° 14-10-0029-01.
- STATISTIQUE CANADA (2020c). *Emploi selon la catégorie de travailleur, données annuelles (x 1 000)*, [en ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1410002701> (Page consultée le 25 septembre 2020). Tableau n° 14-10-0027-01.
- STATISTIQUE CANADA (2020d). *Enquête sur la population active, avril 2020*, [en ligne], 49 p., <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/200508/dq200508a-fra.pdf?st=taa-WP2u> (Page consultée le 21 septembre 2020). N° 11-001-X.
- STATISTIQUE CANADA (2020e). *Enquête sur la population active, mai 2020*, [en ligne], 49 p., <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/200508/dq200508a-fra.pdf?st=taa-WP2u> (Page consultée le 21 septembre 2020).
- STATISTIQUE CANADA (2020f). *Moyenne des heures habituellement et effectivement travaillées durant la semaine de référence selon le genre de travail (temps plein et temps partiel), données annuelles*, [en ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1410004301> (Page consultée le 22 septembre 2020). Tableau n° 14-10-0043-01.
- STATISTIQUE CANADA (2020g). *Permanence de l'emploi (permanent et temporaire) selon l'industrie, données annuelles (x 1 000)*, [en ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1410007201> (Page consultée le 24 septembre 2020). Tableau n° 14-10-0072-01.
- STATISTIQUE CANADA (2020h). *Personnes ayant plus d'un emploi selon l'industrie, données annuelles (x 1 000)*, [en ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410004401> (Page consultée le 24 septembre 2020). Tableau n° 14-10-0044-01.



[csf.gouv.qc.ca](http://csf.gouv.qc.ca)

*Conseil du statut  
de la femme*

Québec 

L'IMPACT DES CRISES  
SUR LES FEMMES

# INÉGALES DANS LA TOURMENTE

AUTRICES

**Eve-Lyne Couturier**

chercheuse

**Julia Posca**

chercheuse



- Que ce soit au chapitre de l'emploi ou de la maladie, les femmes québécoises ont été davantage affectées par la pandémie que les hommes.
- La position désavantagée des femmes sur le marché du travail les rend, dans les années qui suivent un ralentissement économique, plus vulnérables.
- La crise environnementale risque d'affecter plus lourdement les femmes, dont les femmes autochtones au Canada, étant donné la part des tâches liées au soin des personnes qui leur incombent.
- Les plans de relance économique ou de transition écologique des gouvernements du Québec et du Canada ne tiennent pas compte de la situation des femmes dans l'économie et risquent ainsi de contribuer à reproduire les inégalités de genre au pays.

TABLE DES  
MATIÈRES  
TABLE DES  
MATIÈRES  
TABLE DES  
MATIÈRES  
TABLE DES  
MATIÈRES  
TABLE DES  
MATIÈRES

<b>Sommaire</b>	<b>03</b>
<b>Liste des graphiques et des tableaux</b>	<b>07</b>
<b>Introduction</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 1</b>	
<b>LA PLACE DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL</b>	<b>15</b>
1.1 Retour historique	15
1.2 Portrait de la situation aujourd’hui	17
<b>CHAPITRE 2</b>	
<b>L’ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES</b>	<b>23</b>
<b>CHAPITRE 3</b>	
<b>L’IMPACT DIFFÉRENCIÉ DES CRISES ÉCONOMIQUES</b>	<b>27</b>
3.1 Entrer ou sortir du marché du travail ?	27
3.2 Des relances à rythmes différenciés	29
<b>CHAPITRE 4</b>	
<b>L’IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE</b>	<b>33</b>
4.1 Portrait démographique de la maladie	33
4.2 Impacts sur le travail rémunéré et le travail domestique	35
4.2.1 Les femmes au front	35
4.2.2 Impacts sur les salaires et la participation au marché du travail	39
4.2.3 Conciliation famille-travail-pandémie	41
4.3 Autres effets	42
<b>CHAPITRE 5</b>	
<b>LA CRISE ENVIRONNEMENTALE ANALYSÉE DU POINT DE VUE DU GENRE</b>	<b>47</b>
5.1 Constats	47
5.2 Perspective écoféministe sur l’économie	48
5.3 Analyse d’initiatives en matière environnementale et de leur impact sur les femmes	50
5.3.1 Le Plan pour une économie verte et le Plan climatique renforcé du Canada	50
5.3.2 Feuille de route pour un Québec ZÉN	54
5.3.3 Se propulser vers l’avant : Une relance propre et solidaire après la pandémie de la COVID-19	55
5.3.4 <i>The Wellbeing Budget</i>	55
<b>Conclusion</b>	<b>59</b>
<b>Notes de fin de document</b>	<b>63</b>

# LISTE DES

SIGLES

FIGURES

TABLEAUX

GRAPHIQUES

SIGLES

FIGURES

TABLEAUX

GRAPHIQUES

SIGLES

FIGURES

TABLEAUX

GRAPHIQUES

SIGLES

FIGURES

TABLEAUX

# Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Taux d'emploi des hommes et des femmes, Québec, 1976-2019	18
GRAPHIQUE 2	Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, Québec, 2000-2019	18
GRAPHIQUE 3	Revenu total moyen par sexe et appartenance à une minorité visible, Québec, 2011	18
GRAPHIQUE 4	Revenu d'emploi médian par niveau de scolarité des personnes de 25 à 64 ans travaillant à temps plein toute l'année, Québec, 2016	19
GRAPHIQUE 5	Taux d'emploi par sexe, Québec, 1976-2019	28
GRAPHIQUE 6	Comparaison de l'ensemble des mesures de relance et d'austérité pour les femmes et les hommes (M\$ constants de 2014), Québec, 2008-2015	30
GRAPHIQUE 7	Nombre cumulatif de décès liés à la COVID-19 selon le groupe d'âge et le sexe, Québec	34
GRAPHIQUE 8	Taux de cas confirmé (pour 100 000) de COVID-19 selon le groupe d'âge et le sexe, Québec	34
GRAPHIQUE 9	Taux de mortalité attribuable à la COVID-19 normalisé selon l'âge, en proportion de la population du quartier qui appartient à des groupes de population désignés comme minorités visibles, certaines provinces	35
GRAPHIQUE 10	Professions les plus à risque en fonction de leur fréquence et de leur proportion de femmes, Canada, 2017	36
GRAPHIQUE 11	Nombre moyen d'heures supplémentaires hebdomadaires effectuées par le personnel professionnel en soins infirmiers, par région, 2020	37
GRAPHIQUE 12	Rémunération horaire moyenne incluant le temps supplémentaire (\$), industries sélectionnées, Québec, 2019	38
GRAPHIQUE 13	Taux d'emploi par sexe, Québec, 1976-2021	39
GRAPHIQUE 14	Répartition des personnes touchées par la crise sur le marché du travail par sexe, Québec, 2020-2021	40
GRAPHIQUE 15	Incidence des pertes d'emploi par niveau de salaire horaire, Canada, février-avril 2020	40
GRAPHIQUE 16	Répartition des tâches parentales selon la situation d'emploi et le sexe, Canada, juin 2020	41
GRAPHIQUE 17	Proportion de participants très inquiets ou extrêmement inquiets par rapport aux possibles répercussions de la COVID-19 selon le genre, Canada, 2020	42
GRAPHIQUE 18	Changement perçu quant au nombre de victimes qui ont reçu des services depuis le début de la pandémie, Canada, 2020	43

# Liste des tableaux

<b>TABLEAU 1</b>	Secteurs industriels à prédominance masculine et féminine, Québec, 2019	19
<b>TABLEAU 2</b>	Profits et autres indicateurs de performance d'entreprises choisies, Canada, 2020	38
<b>TABLEAU 3</b>	Aperçu des mesures du Plan pour une économie verte	51
<b>TABLEAU 4</b>	Aperçu des mesures du Plan climatique renforcé du Canada	52





Le virus du SRAS-CoV-2, qui s'est répandu à l'ensemble de la planète en l'espace de quelques semaines au début de l'année 2020, a entraîné dans son sillage une pandémie qui ponctue le quotidien de milliards d'êtres humains depuis. Sa vitesse de propagation ainsi que la rapidité des décisions prises pour protéger les populations aux quatre coins du globe n'ont laissé que peu de temps pour évaluer l'ampleur des bouleversements qui allaient résulter de cette crise et la pertinence des moyens mis en place pour la combattre. La profondeur de la crise est toutefois vite apparue sans précédent : des morts évitables se comptant par centaines de milliers, une mise sur pause de secteurs complets de la société, une économie à réorganiser en fonction d'impératifs sanitaires, des interactions sociales quotidiennes désormais interdites, un stress et une anxiété permanentes causés par l'incertitude face à l'évolution de la pandémie et aux mesures pour la combattre.

Il est par ailleurs devenu rapidement évident que tous et toutes n'étaient pas affectés de la même manière par cette crise sanitaire et par les mesures de confinement en découlant. Clairement, l'impact a été plus grand pour les groupes déjà en situation de vulnérabilité sociale et économique, comme les classes les plus pauvres, les membres de minorités racisées, les immigrant·e·s récent·e·s et les femmes. Que ce soit en termes de perte d'emplois, d'exposition au risque, d'augmentation de la charge familiale ou de recrudescence des violences conjugales et sexuelles, ces groupes ont été, plus que quiconque, frappés de plein fouet par la pandémie de COVID-19.

La conjoncture actuelle n'est cependant pas la seule à être vécue différemment par différents groupes sociaux – et les crises passées nous enseignent que les gouvernements ne sont pas toujours sensibles à leurs conséquences différenciées et aux manières d'y remédier.

Dans cette étude, nous nous intéressons à l'impact des crises sur les femmes. Nous examinons différentes crises à travers la lentille du genre afin de mieux mettre en évidence le poids que représentent ces événements pour les populations féminines. Dans la première section, nous faisons un retour historique sur l'évolution de la place des femmes sur le marché du travail afin de mieux comprendre l'origine des inégalités que l'on observe encore aujourd'hui. La deuxième section présente brièvement

l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle, une approche méthodologique reconnue pour sa contribution à l'observation de phénomènes socioéconomiques et l'élaboration de politiques dans une perspective d'égalité des genres.

Puis, nous nous intéressons à des crises spécifiques et à leur impact genré. Nous étudions dans la troisième section certaines crises économiques qui ont marqué le Québec, le Canada et d'autres pays du monde dans les dernières décennies. Non seulement ont-elles, comme nous le verrons, affecté différemment les femmes et les hommes, mais les politiques qui ont été adoptées pour les résorber ont eu pour effet de renforcer certaines inégalités entre les sexes. La quatrième section de l'étude est consacrée aux conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie de COVID-19 sur les femmes. Le portrait que nous dressons, bien qu'il soit appelé à évoluer, permet de dégager certaines tendances dont l'impact pourrait se faire sentir dans les années à venir. Enfin, à la lumière des inégalités mises en évidence jusqu'ici dans l'étude, nous nous penchons dans la cinquième section sur la menace environnementale qui pèse actuellement sur nos sociétés. La crise climatique en cours pourrait elle aussi affecter différemment les femmes. Partant de cette prémisse qui s'appuie sur une littérature croissante, nous examinons certaines politiques de relance ou de transition avec une perspective écoféministe, de manière à en faire ressortir les forces et les faiblesses.

D'une crise à l'autre, on remarquera ainsi que des mesures sont adoptées qui ont des conséquences importantes sur les femmes sans que celles-ci ne soient explicitement visées, ou sans que leurs besoins particuliers ne soient pris en compte. Cette étude vise à contribuer à une compréhension genrée de l'économie afin de développer des politiques capables de surmonter les inégalités qui frappent encore les femmes.



CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

# La place des femmes sur le marché du travail

Avant de se lancer dans le vif du sujet, il est important de rappeler quelques bases théoriques, entre autres, sur le sexisme systémique qui est au fondement des sociétés capitalistes.

## 1.1 Retour historique

Il serait faux de croire que l'entrée des femmes sur le marché du travail est récente. Par exemple, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, on trouvait dans les régions rurales du Canada plusieurs femmes qui participaient aux travaux agricoles. Elles étaient aussi présentes dans les manufactures, ou alors travaillaient pour autrui, souvent de la maison. Toutefois, leur contribution est généralement négligée et les statistiques à cet égard, peu ou pas comptabilisées. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs métiers sont occupés exclusivement par des femmes, comme ceux de téléphoniste, de dactylo et de sténo-graphiste. Selon le recensement de 1921, le quart de la main-d'œuvre montréalaise est composé de femmes. Elles sont également nombreuses à être employées dans les institutions, la plupart religieuses, qui s'occupent de santé et d'éducation.

Les deux guerres mondiales ont eu un impact important sur l'activité des femmes. Contrairement à ce que l'on pense, ce n'est pas l'augmentation du taux d'activité des femmes qui est le phénomène le plus important, mais plutôt que l'absence des hommes leur permet d'exercer des métiers qui leur étaient jusque-là interdits. On trouve par exemple des femmes conductrices de tramway ou encore factrices. Ces incursions dans des domaines traditionnellement masculins sont toutefois de courte durée. En effet, après la Deuxième Guerre mondiale, la combinaison pourvoyeur-ménagère redevient le modèle principal au sein des ménages, reléguant les femmes au travail domestique non rémunéré. Des luttes féministes successives seront nécessaires afin d'ouvrir les portes aux femmes de façon durable. Selon l'historienne Sylvie Schweitzer, « [a]u lieu donc de dire “depuis que les femmes travaillent”, il est bien plus juste d'énoncer : depuis que les femmes travaillent avec des droits égaux à ceux des hommes<sup>1</sup> ».

À cet égard, rappelons quelques dates importantes dans l'histoire des droits des femmes au Québec et de leur accès au marché du travail, selon une ligne du temps créée par Francine Descarries que nous avons reproduite, en partie, dans l'encadré 1.

Cette ligne du temps non exhaustive permet de voir d'une part que les femmes n'ont pas toujours eu accès aux mêmes opportunités dans leur parcours scolaire. L'école normale leur est interdite jusqu'en 1899, le premier collège classique féminin, ouvert en 1908, ne recevra du financement public qu'en 1952, les premières femmes admises en droit en 1911 ne pourront passer l'examen du Barreau qu'en 1941 et il faut attendre 1918 pour que McGill admette les femmes dans son programme de médecine. Les femmes mariées ont le droit d'exercer le métier d'institutrice à la Commission scolaire catholique de Montréal à partir seulement de 1962.

D'autre part, les femmes doivent se battre pour être reconnues comme des individus à part entière et des adultes responsables. Elles ne sont reconnues légalement comme des « personnes » qu'à partir de 1929. Le droit de vote fédéral est obtenu en 1918 et sera accordé plus de 30 ans plus tard au Québec, soit en 1940. Pour les femmes autochtones, le délai sera encore plus long : ce n'est qu'en 1969 qu'elles obtiendront ce droit. La première femme élue, Claire Kirkland-Casgrain, fera son entrée à l'Assemblée nationale en 1962. Les femmes obtiennent le droit d'être jurées en 1971, après un coup d'éclat<sup>a</sup> organisé par le Front de libération des femmes (FLF) à l'occasion du procès de Paul Rose. Ce ne sera qu'à partir de 1977 qu'elles pourront exercer l'autorité parentale au sens de la loi, puisque cette notion remplace enfin celle de la « puissance paternelle ». En 1980, l'égalité entre les époux

<sup>a</sup> En 1971, Lise Balcer, une militante du Front de libération des femmes, est appelée à témoigner au procès de Paul Rose. Elle refuse puisque les femmes n'ont pas le droit d'être jurées : pourquoi alors collaborer à un système de justice sexiste. D'autres féministes sautent dans le box du jury en criant à la discrimination. Elles seront toutes condamnées à plusieurs mois de prison, mais la loi sera par la suite amendée pour permettre aux femmes d'être jurées. DUPUIS-DÉRY, Francis, « Retour sur le Front de libération des femmes », *Le Devoir*, 10 novembre 2007, [www.ledevoir.com/lire/163897/retour-sur-le-front-de-liberation-des-femmes](http://www.ledevoir.com/lire/163897/retour-sur-le-front-de-liberation-des-femmes).

## Encadré 1. Femmes et marché du travail : quelques repères historiques

**1884** – Huit étudiantes sont admises à la Faculté des arts de l'Université McGill pour y poursuivre des études post-secondaires.

**1890** – L'École de médecine du Collège Bishop de Montréal ouvre ses portes à des étudiantes féminines. Dix femmes y compléteront leurs études avant la fusion de cette école avec celle de McGill, fusion qui éliminera pour les femmes la possibilité de faire des études de médecine au Québec.

**1899** – L'école normale Jacques-Cartier, fondée en 1857, accueille un premier groupe d'étudiantes.

**1904** – Diplômée de l'Université Saint-Paul du Minnesota, Irma LeVasseur obtient, grâce à un bill privé, son admission au Collège des médecins et chirurgiens du Québec. Première femme à pratiquer la médecine au Québec, elle se consacre à la pédiatrie, qui n'est pas alors une spécialisation reconnue.

**1908** – Ouverture du premier collège classique féminin, L'École d'enseignement supérieur pour jeunes filles. Il faudra attendre 1952 pour la première subvention. À partir de 1926, on connaîtra cette école sous le nom de Collège Marguerite-Bourgeoys.

**1911** – Première femme admise à la Faculté de droit de l'Université McGill. Il faudra attendre 1941 pour que le Barreau accorde le droit de pratique aux femmes diplômées.

**1918** – Toutes les Canadiennes obtiennent le droit de vote au fédéral en reconnaissance de leur participation à l'effort de guerre. En 1919, elles obtiendront aussi le droit d'éligibilité. La Faculté de médecine de l'Université McGill ouvre ses portes aux femmes.

**1921** – Selon les données du recensement canadien, les femmes représentent le quart de la main-d'œuvre montréalaise. L'ensemble des femmes canadiennes votent pour la première fois au fédéral.

**1931** – La loi autorise les femmes mariées à garder leur salaire et à disposer des biens « réservés ». Avant cet amendement au Code civil, le mari était libre de disposer du salaire de son épouse comme il l'entendait, et pouvait même, ainsi que l'observe le Collectif Clio (1992 : 351), « demander au gérant de banque de lui remettre les économies de son épouse ».

**1934** – Les femmes mariées obtiennent le droit d'avoir un compte en banque.

**1940** – Le 25 avril, sous le gouvernement libéral d'Adélard Godbout, les Québécoises obtiennent le droit de vote et le droit d'éligibilité au provincial.

**1941** – Admission des femmes au Barreau du Québec. C'est depuis 1915 que des femmes diplômées en droit, dont Annie Langstaff, Elizabeth Carmichael Monk et Suzanne Raymond Filion, réclamaient le droit à la pratique juridique. Ces deux dernières, qui possédaient un baccalauréat ès arts, seront admises au Barreau, suivies en 1942 par Marcelle Hémond et Constance Garner Short.

**1943** – Six garderies publiques sont ouvertes à Montréal pour faciliter la participation des ouvrières à l'effort de guerre. À la fin de la guerre, les gouvernements, canadien et québécois, inciteront les femmes à retourner au foyer et ces garderies seront fermées.

**1944** – Pour répondre aux besoins de l'effort de guerre, plus de 30 % des Québécoises participent au marché du travail.

**1962** – Claire Kirkland-Casgrain devient la première femme à siéger à l'Assemblée législative du Québec.

**1962** – La Commission scolaire catholique de Montréal met fin à l'interdiction pour les femmes mariées d'exercer la profession d'institutrice.

**1971** – Instauration d'un programme de prestations de maternité au sein du régime fédéral d'assurance-chômage. Une travailleuse qui s'en prévaut n'est cependant pas assurée de retrouver son emploi. La durée du congé est de 17 semaines dont 15 sont rémunérées dans une proportion de 60 % du salaire.

**1971** – Les femmes peuvent devenir jurées au Québec suite aux pressions exercées, le 1<sup>er</sup> mars, par « l'action des jurées » des femmes membres de la cellule « X Action Choc » du FLF dans le cadre du procès de Paul Rose.

**1977** – La notion d'autorité parentale est substituée à celle de puissance paternelle dans le Code civil. Avant cette date, aucune décision concernant les enfants ne requérait la signature de la mère.

**1978** – Adoption d'amendements à la Loi du salaire minimum pour garantir le droit des travailleuses au

congé de maternité et pour interdire le licenciement de celles qui se prévalent de ce droit. La durée du congé de maternité est fixée à 18 semaines.

**1978** – La Loi sur les normes du travail, qui remplace la Loi du salaire minimum, donne au travailleur ou à la travailleuse le droit de s'absenter deux jours sans solde à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant et prévoit également un recours pour les femmes congédiées pour cause de grossesse.

**1980** – Proclamation de la loi 89 qui établit l'égalité entre les époux dans la gestion des biens de la famille et pour l'éducation des enfants : les femmes gardent leur nom au mariage, peuvent choisir leur lieu de résidence, sont conjointement responsables des dettes durant le mariage. La loi permet dorénavant la transmission du nom de la mère aux enfants.

**1985** – Amendement du Code canadien du travail pour interdire le harcèlement sexuel au travail et prévoir des recours pour les victimes.

**1986** – La Chambre des communes adopte la Loi sur l'équité en matière d'emploi qui oblige les sociétés d'État fédérales et les entreprises régies par le Code canadien du travail de plus de 100 salariés-es à mettre en œuvre l'équité en matière d'emploi.

**1996** – Adoption de la Loi sur l'équité salariale par l'Assemblée nationale.

– **EXTRAITS** de DESCARRIES, Francine, *Chronologie de l'histoire des femmes au Québec et rappel d'événements marquants à travers le monde*, Institut de recherche et d'études féministes, septembre 2006.

est reconnue par la loi, tant dans la gestion des biens que pour l'éducation des enfants.

Cette victoire s'inscrit dans une transformation plus large de la société qui remet en question le rôle subordonné des femmes dans le modèle ménagère/pourvoyeur. Malgré les avancées obtenues, les droits des travailleuses prennent du temps à être reconnus, et encore plus pour celles qui ont des enfants. Les femmes exigent de meilleures conditions de travail, ce qui les mène au syndicalisme, puis à déclencher des grèves, parfois brutales. Elles veulent être reconnues pour le travail qu'elles effectuent, mais également avoir voix au chapitre. C'est seulement en 1931 qu'on leur accorde le droit de conserver et de gérer les sommes qu'elles reçoivent en salaire. Il faudra attendre 3 ans de plus qu'elles puissent obtenir leur propre compte de banque,

et 30 ans encore pour qu'elles puissent le faire sans la permission de leur mari.

En 1943, pour aider les femmes à rester sur le marché du travail et à contribuer à l'effort de guerre, six garderies publiques sont ouvertes à Montréal. Elles seront fermées à la fin de la guerre pour inciter les femmes à retourner à la maison et à se retirer de la vie active. Des prestations pour congé de maternité seront offertes à partir de 1971 à travers le régime fédéral d'assurance-chômage, mais une femme qui part en congé de maternité court le risque de perdre son poste. Cela change en 1978 lorsque le licenciement est interdit pendant ce congé, tout comme le congédiement en raison de grossesse. La même année, les normes du travail donnent le droit de s'absenter deux jours (sans solde) à l'occasion de la naissance d'un enfant.

Le harcèlement sexuel au travail fait son entrée au Code canadien du travail en 1985. En 1996, le Québec se dote d'une loi sur l'équité salariale afin de corriger les écarts de salaire entre les emplois à prédominance féminine et ceux à prédominance masculine de même valeur dans une même entreprise. Finalement, en 1997, la nouvelle politique familiale est mise en place. On promet un accès à des places en service de garde à taux réduit à tous les parents qui en désirent, tandis qu'un régime d'assurance parentale permet de financer des congés de maternité, de paternité et de parentalité garantis sur près d'un an.

## 1.2 Portrait de la situation aujourd'hui

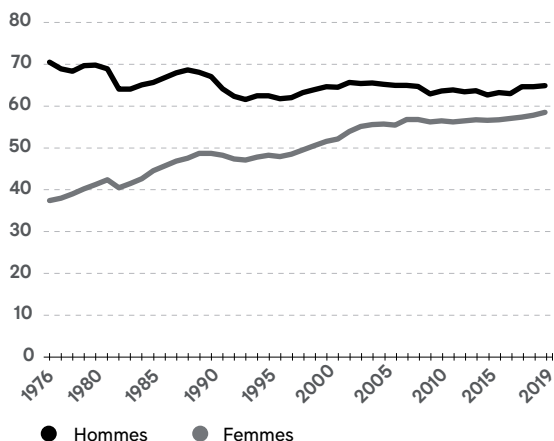
Les obstacles à surmonter sur le chemin de l'égalité au travail sont, aujourd'hui comme hier, nombreux pour les femmes. Que ce soit l'accès à une scolarisation de qualité, le droit de disposer de son corps et de ses gains ou le besoin de programmes pour encourager la participation des mères au marché du travail, d'importantes luttes ont dû être menées par des groupes de femmes, de syndicalistes et de militantes afin de venir à bout de ces écueils. Le marché du travail a été modelé, entre autres, par cette histoire. La présence des femmes s'y est accrue progressivement pour atteindre un niveau presque équivalent à celui des hommes, comme on peut le voir au graphique 1.

Le niveau de scolarité des femmes a aussi connu une croissance importante dans les dernières années, comme le montre le graphique 2. Alors que près du quart des femmes de 25 à 64 ans n'avaient pas terminé leurs études secondaires en 2000 (24 %), seules 8 % d'entre elles étaient dans cette situation en 2019. À l'inverse, on

observe une hausse importante de la proportion de femmes diplômées en études tertiaires (collégial ou universitaire). Représentant 60 % des diplômé-e-s

GRAPHIQUE 1

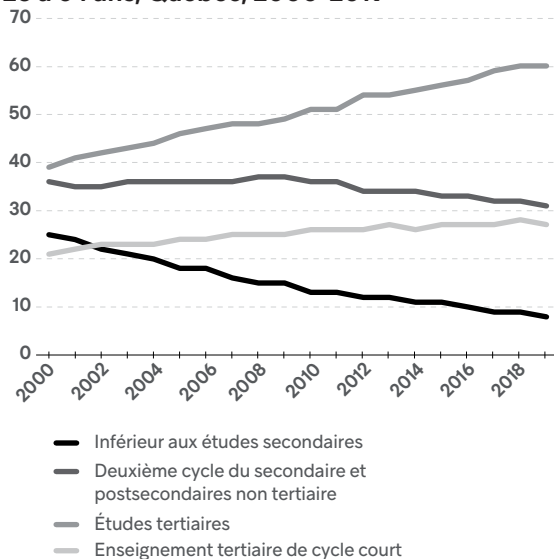
Taux d'emploi des hommes et des femmes, Québec, 1976-2019



SOURCE: Statistique Canada, CANSIM, Tableau 14-10-0287-01.

GRAPHIQUE 2

Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, Québec, 2000-2019



SOURCE: Statistique Canada, Tableau 37-10-0130-01, 27 janvier 2021.

postsecondaires, elles sont maintenant majoritaires à détenir de tels diplômes.

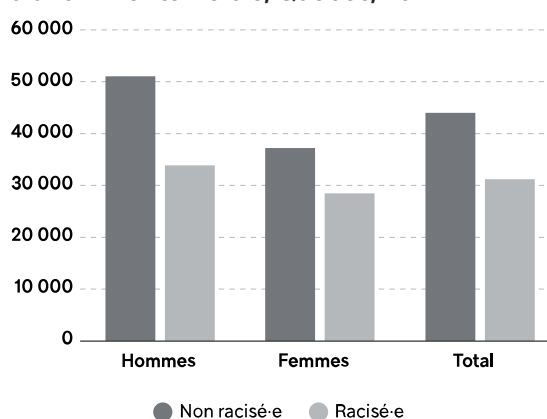
Malgré cela, il existe toujours un écart significatif de revenu entre les hommes et les femmes. Pour chaque 1 \$ qu'une femme gagne en travaillant à temps plein, les hommes en gagnent 1,32 \$. La situation est encore plus inégalitaire pour les femmes racisées. Alors que les hommes non racisés gagnent en moyenne 137 % du revenu total des femmes non racisées, ils obtiennent 179 % du revenu des femmes racisées. On remarquera au graphique 3 que les femmes non racisées ont un revenu total moyen plus élevé que les hommes racisés, mais que l'écart entre les hommes et les femmes non racisés est plus marqué. Comme les personnes racisées sont nettement plus pauvres, il n'y a pas là de quoi se réjouir outre mesure.

Même si le revenu augmente avec le niveau de scolarité, à diplôme égal, les femmes gagnent moins que leurs collègues masculins. C'est ce qu'on voit au graphique 4. Rappelons par ailleurs que les femmes racisées sont plus susceptibles que les autres femmes d'avoir complété un diplôme universitaire (39,7 % versus 27,1 %<sup>3</sup>). Cela ne permet donc pas d'expliquer pourquoi leurs revenus totaux moyens sont aussi bas.

Les travailleuses restent également surreprésentées dans des emplois socialement dévalorisés et moins bien rémunérés que ceux typiquement occupés par les hommes. On pense notamment aux secteurs liés au « care », c'est-à-dire au travail qui demande de prendre

GRAPHIQUE 3

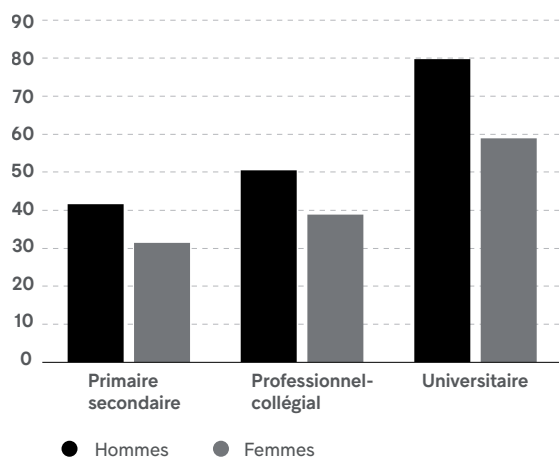
Revenu total moyen par sexe et appartenance à une minorité visible, Québec, 2011



SOURCE: HUDON, Tamara, Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe – Les femmes de minorités visibles, Statistique Canada, 3 mars 2016.

GRAPHIQUE 4

Revenu d'emploi médian par niveau de scolarité des personnes de 25 à 64 ans travaillant à temps plein toute l'année, Québec, 2016



SOURCE: Stéphane Crespo, *Niveau de scolarité et revenu d'emploi*, Institut de la statistique du Québec, octobre 2018, p. 2, [statistique.quebec.ca/en/fichier/niveau-de-scolarité-et-revenu-emploi.pdf](http://statistique.quebec.ca/en/fichier/niveau-de-scolarité-et-revenu-emploi.pdf).

soin des autres, comme la santé, l'éducation ou les services sociaux, que ce soit dans le secteur public ou communautaire. Ces domaines sont très importants à la bonne marche de la société, mais sous-estimés car perçus comme étant l'extension d'une supposée « nature » féminine. Le tableau 1 compare les secteurs industriels du Québec selon qu'ils sont à prédominance masculine ou féminine, c'est-à-dire que la main-d'œuvre y est composée à 60 % ou plus de personnes du même sexe. On constate que les secteurs masculins sont plus nombreux et couvrent 30 % des emplois au Québec. Quant aux secteurs féminins, il n'y en a que deux, mais qui représentent 21 % des emplois.

On remarque que les industries typiquement féminines font généralement plus de place aux hommes que l'inverse. Toutefois, si on prend l'ensemble des travailleuses, elles sont plus nombreuses à être dans un domaine dit « féminin ». Ainsi, plus de la moitié des femmes (60 %) se trouvent dans l'une des 121 professions à prédominance féminine alors que seulement 13 % des hommes se trouvent dans l'une des 279 professions à prédominance masculine<sup>4</sup>.

Il ne faut également pas perdre de vue que ces secteurs comprennent plusieurs métiers différents, certains avec des taux de concentration genrée plus grands que

TABLEAU 1

Secteurs industriels à prédominance masculine et féminine, Québec, 2019

	% des emplois du Québec	% de femmes
Ensemble des industries	100 %	48 %
Agriculture	1 %	34 %
Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	1 %	10 %
Services publics	1 %	24 %
Construction	6 %	11 %
Fabrication	12 %	28 %
Commerce de gros	3 %	35 %
Transport et entreposage	6 %	22 %
Services d'enseignement	7 %	70 %
Soins de santé et assistance sociale	14 %	81 %

SOURCES : Statistique Canada, CANSIM, Tableau 14-10-0023-01, calculs des autrices.

d'autres. Toutefois, même lorsque cette donnée est prise en compte, les métiers traditionnellement féminins demeurent moins concentrés que ceux masculins selon les catégories disponibles. Par exemple, le métier le plus concentré pour les femmes est le poste d'adjointe médicale avec 97,9 % de femmes. À l'inverse, les 9 métiers les plus concentrés pour les hommes sont à plus de 99 % masculins. Parmi les explications possibles de ce décalage, outre la ségrégation professionnelle et la difficulté de s'intégrer dans un métier traditionnellement masculin pour les femmes, on note une précision plus importante dans les catégories d'emplois de leurs collègues masculins. Par exemple, des 180 professions qui représentent moins de 0,1 % de la main-d'œuvre, 124 sont à prépondérance masculine alors que seulement 26 sont à prépondérance féminine.

Le taux de chômage pour les hommes avec un diplôme secondaire ou moins est plus élevé que celui des femmes dans la même situation. Toutefois, le taux d'activité de ces dernières est beaucoup plus bas que celui des hommes, ou que celui des femmes en général. Ainsi, ce faible taux de chômage est en quelque sorte artificiel : beaucoup de femmes ayant un diplôme secondaire ou

une scolarité moindre se sont plutôt retirées entièrement de la vie active. Pour celles qui restent, la disparité de revenu avec les hommes est importante, ce qui s'explique par des différences marquées d'opportunités d'emploi : les hommes sont engagés dans les métiers de l'industrie automobile, la construction, l'industrie lourde, les mines, etc., alors que les femmes peu diplômées sont cantonnées dans le secteur des services et payées souvent au salaire minimum (coiffure, esthétique, vendeuse, serveuse).

Enfin, les femmes sont encore victimes de discrimination systémique et dépendent en partie de l'État pour aplanir des écarts de rémunération découlant d'obstacles sexistes à l'égalité. L'écart salarial historique et le peu de représentation féminine dans des postes de pouvoir ont des impacts qui dépassent le compte en banque de certaines femmes ou le prestige de quelques postes haut placés. En effet, le manque de moyens et le peu d'accès aux sphères de pouvoir rendent également plus difficiles la mobilisation et la représentation, ce qui explique entre autres que les femmes aient plus de difficulté à faire entendre leur voix et à faire reconnaître la légitimité de leurs revendications<sup>5</sup>.



CHAPITRE 2

5.4 sf

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

## L'analyse différenciée selon les sexes

Comme en témoigne la section précédente, les sociétés capitalistes sont traversées par d'importantes inégalités entre les individus qui tiennent notamment à leur statut social, leur sexe, leur origine, leur situation familiale ou encore le type d'emploi qu'ils et elles occupent, ce qui se répercute sur la configuration du marché du travail. Il faut donc se donner des outils pour comprendre l'impact différencié de phénomènes économiques comme les crises sur les femmes, ainsi que pour être en mesure de concevoir des politiques capables de contrer les inégalités et les injustices qui en sont à la fois la cause et la conséquence.

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est indispensable pour mettre en lumière les situations particulières dans lesquelles se trouvent les femmes. Il s'agit d'une approche de gestion visant à discerner de façon préventive, au cours de la conception d'une intervention gouvernementale, les répercussions potentielles que pourrait avoir leur adoption sur les femmes et les hommes, compte tenu de leurs conditions socio-économiques particulières<sup>6</sup>.

L'ADS fait partie depuis maintenant 25 ans de l'arsenal des outils qui sont à la disposition des institutions et des décideurs publics afin d'atteindre une meilleure égalité entre les hommes et les femmes. La nécessité d'analyser l'action de l'État à travers le prisme de l'égalité hommes-femmes a été établie dans le cadre de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes organisée par l'ONU et tenue à Beijing en septembre 1995. On peut lire dans le rapport produit au terme de la conférence que « pour assurer la jouissance des droits de l'homme [sic], les gouvernements et les autres intéressés devraient promouvoir des mesures concrètes et visibles afin d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous leurs programmes et politiques de sorte que toute décision soit précédée d'une analyse de ses effets distincts sur l'un ou l'autre sexe<sup>7</sup> ». Les participantes à la conférence en étaient arrivées à la conclusion qu'il fallait, pour s'attaquer aux inégalités de genre, recueillir et analyser des données sur les populations en fonction de l'âge et du sexe, et analyser les effets « sexospécifiques » des politiques et programmes publics mis en place par les États. Ce type d'analyse permettrait d'étudier les conditions de vie des

femmes, leur évolution et d'agir plus efficacement sur les facteurs qui les déterminent.

Le gouvernement du Québec a montré sa volonté de faire sienne cette approche en inaugurant le « Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises ». Mis sur pied peu de temps après la Conférence de Beijing, ce programme visait à « instaurer l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques du gouvernement du Québec » et s'appuyait sur la définition suivante de l'ADS :

L'ADS s'intéresse aux conditions socio-économiques des femmes et des hommes et se concentre sur les différences qui caractérisent les deux sexes. Ce type d'analyse vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes. Autrement dit, l'ADS permet d'introduire dans les politiques publiques les éléments pertinents de différenciation entre les femmes et les hommes<sup>8</sup>.

Neuf projets d'ADS ont été menés dans sept ministères entre 1997 et 2004, après quoi le gouvernement, dans le cadre de la présentation de la nouvelle politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes en 2007, s'est dit favorable à ce que l'ADS « soit implantée dans les pratiques gouvernementales et soit appliquée à des projets porteurs<sup>9</sup> ».

Alors que le dernier plan d'action gouvernemental en matière d'ADS couvrait la période 2011-2015, la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, inaugurée en 2017, a permis de suivre l'évolution de l'application de l'ADS au sein de l'appareil gouvernemental. On apprend à ce sujet dans un rapport de suivi publié en 2020 qu'en date du 31 mars 2019, « cinq ministères (MEES, MSSS, MTESS, MTQ [ministère des Transports] et MIFI) ont intégré l'ADS à des degrés divers dans leur domaine respectif<sup>10</sup> ». Le rapport mentionne aussi que le Secrétariat à la condition féminine a « accompagné six ministères (MEES, MSSS, MTESS, MCC, Famille et MJQ) dans leurs travaux d'application de l'ADS dans des plans d'action gouvernementaux et des réformes législatives<sup>11</sup> ».

Le recours à l'ADS est donc loin d'être généralisé à l'ensemble de l'administration publique québécoise et

cette grille d'analyse n'est pas systématiquement appliquée par les ministères québécois. Rien n'indique d'ailleurs que le ministère des Finances ou le Conseil du trésor, deux ministères névralgiques, en font usage, ni ceux de l'Économie et de l'Innovation ou celui de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, qui ont pourtant un rôle à jouer dans le type de développement économique que connaît la province et dans les réponses aux crises qui ont une incidence sur l'économie. Cela ne signifie évidemment pas que ces ministères ne se préoccupent pas des inégalités entre les hommes et les femmes et des moyens de les atténuer, mais tout semble indiquer qu'ils se privent d'un outil pertinent pour y arriver.

Par ailleurs, depuis plusieurs années maintenant, des féministes ont souligné l'importance de doubler cette approche d'une perspective intersectionnelle. « Fondée sur les "différences" existant entre les femmes elles-mêmes, cette approche nous permet de mieux considérer les identités multiples, de même que les inégalités résultant des différents systèmes de discrimination : discrimination liée au sexe, mais aussi au statut socioéconomique, à l'origine ethnique ou encore à l'orientation sexuelle<sup>12</sup>. » Cette analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), bien qu'elle ne soit pas utilisée par le gouvernement du Québec, s'avère utile pour juger de l'impact des phénomènes économiques sur les femmes appartenant à différents groupes (femmes racisées, femmes autochtones, femmes d'origine immigrante, etc.).

Dans cette étude, nous aurons recours autant que possible à l'ADS+, puisque le manque de données portant notamment sur l'origine ethnique ne permet pas de faire un portrait exhaustif de la question. Nous utiliserons cette approche pour mettre en évidence la manière dont les bouleversements sociaux et économiques qui affectent périodiquement les sociétés capitalistes touchent les femmes. Nous verrons aussi plus loin que sans une telle analyse, les réponses aux multiples crises qui frappent nos sociétés ne peuvent que renforcer les inégalités vécues par les femmes.



CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

## L'impact différencié des crises économiques

Les crises économiques sont au cœur de la dynamique des sociétés capitalistes<sup>3</sup>. Ces épisodes de ralentissement de l'activité économique surviennent de manière périodique et se caractérisent généralement par une baisse de l'emploi et des revenus des salarié-e-s. Les causes des crises peuvent être nombreuses : baisse de l'investissement privé, baisse de l'offre d'une matière première stratégique (ex.: pétrole), politique monétaire antiinflationniste, resserrement du crédit, éclatement d'une bulle financière, dérèglement du secteur financier, etc. Toutefois, la période qui s'est amorcée à la fin des années 1970, au cours de laquelle on a notamment vu la régulation du système financier assouplie et des politiques de lutte contre l'inflation poursuivies, se démarque par un niveau d'instabilité qui semble plus propice aux crises. Les nombreux chocs économiques qui ont marqué la décennie 1980 témoignent de cette dynamique, tout comme, plus récemment, la crise des hypothèques à risque (*subprime*) de 2008-2009, qui a frappé l'économie mondiale de plein fouet et entraîné une récession mondiale. Or, comme nous le verrons maintenant, ces événements ont un impact particulier sur les femmes.

### 3.1 Entrer ou sortir du marché du travail ?

Les crises économiques ont un effet qui peut être vu comme positif sur l'accès des femmes au marché du travail. Tant lors de la Grande Dépression que dans les années 1980, on a assisté à une certaine démarginalisation des femmes à travers ce qu'on a appelé l'effet de la «travailleuse de réserve». Dans un ménage hétérosexuel, il est plus fréquent que l'homme soit le seul ou le principale pourvoyeur de revenu. Quand il perd son emploi, on voit augmenter la probabilité que la femme du couple entre sur le marché du travail (si elle n'y est pas déjà). Bien qu'il s'agisse d'une dynamique observable en temps de prospérité comme en temps de crise, l'effet est beaucoup plus marqué en période de disette.

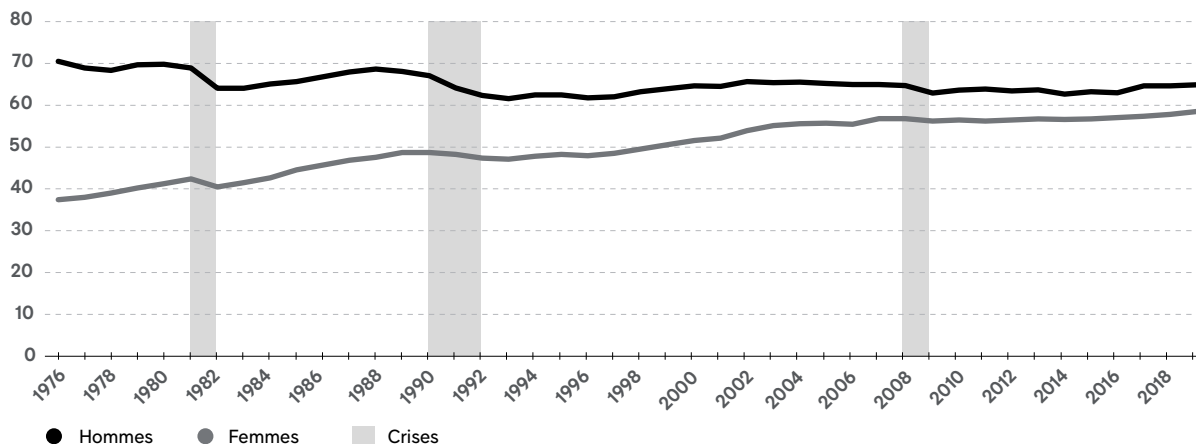
Lors de crises économiques traditionnelles, les hommes sont ceux qui perdent leur emploi en plus grand nombre. Cette perte importante de revenu précarise les

familles. Les femmes, moins présentes sur le marché du travail, sont alors encouragées à se trouver un emploi ou à augmenter leur nombre d'heures de travail salarié afin de boucler le budget. Ce changement pourrait être temporaire, le temps que le partenaire masculin retrouve un emploi, par exemple. Toutefois, on note plutôt un effet persistant. Ainsi, les crises économiques peuvent être vues comme un moteur pour l'intégration des femmes au marché du travail.

Cet effet perd en vigueur au fur et à mesure que le taux d'emploi augmente pour les femmes. En effet, pour qu'une «travailleuse de réserve» existe, il faut que celle-ci soit à l'extérieur du marché du travail, ou très peu présente. Or, les femmes ne constituent plus aujourd'hui la masse critique en marge de l'emploi qu'elles ont déjà été. Par contre, une étude de 2014 a démontré que la transition des femmes considérées comme inactives vers un emploi a été plus forte lors de la crise de 2008-2009 que ce qui a été vu pour la crise de 1981-1982<sup>14</sup>. En d'autres mots, bien qu'il y ait moins de femmes à l'extérieur du marché du travail, la pression pour que celles-ci se trouvent un emploi a été plus grande lors de cette plus récente crise. Cela peut s'expliquer par une combinaison de facteurs, dont l'augmentation du taux de scolarité des femmes, la longueur de la récession et du ralentissement économique, et un changement d'attitude quant à la présence des femmes sur le marché du travail<sup>15</sup>.

L'effet de la travailleuse de réserve a aussi son côté obscur. Les emplois que trouvent les femmes lors des crises économiques ou des récessions sont souvent précaires et rarement d'aussi bonne qualité que l'emploi que leur conjoint a perdu. Aux États-Unis, le pourcentage de femmes composant la main-d'œuvre a augmenté après chacune des deux dernières crises économiques, mais l'écart salarial s'est aussi creusé par la même occasion. En d'autres mots, les femmes ont travaillé plus qu'avant, mais avec des salaires moins avantageux. Lors des récessions de 1990-1991 et 2008-2009, les nouvelles travailleuses avaient plus de chance d'être employées dans le secteur des services aux personnes que dans les services professionnels ou de gestion en comparaison des femmes qui étaient déjà sur le marché du travail<sup>16</sup>. Il faut savoir qu'en 2020, le salaire moyen au Canada<sup>17</sup> était de 1826 \$ par semaine pour les gestionnaires, contre 628 \$ par

**GRAPHIQUE 5**  
**Taux d'emploi par sexe, Québec, 1976-2019**



SOURCE: Statistique Canada, CANSIM, Tableau 14-10-0287-01.

semaine pour les personnes qui travaillent en vente et services<sup>a</sup>.

La dynamique de la «travailleuse de réserve» n'est pas la seule à l'œuvre pendant les crises économiques. Alors que des femmes extérieures au marché du travail choisissent – ou sont obligées par les circonstances – de rejoindre la population active, d'autres au contraire s'en retirent. On parle alors de l'effet de la «travailleuse découragée». Lors de la crise financière de 1997 en Corée du Sud,

[]Le nombre de femmes qui ont quitté la population active et sont devenues des travailleurs découragés a dépassé la quantité d'hommes. Cet effet du travailleur découragé a eu lieu principalement chez les femmes jeunes et célibataires dans les secteurs administratifs et de service, et son importance a dépassé l'augmentation de la participation de femmes d'âge moyen mariées, qui sont entrées sur le marché du travail pour maintenir le revenu familial.<sup>8</sup>

Ces deux dynamiques, la «travailleuse de réserve» et la «travailleuse découragée» peuvent paraître contradictoire, mais

la participation croissante à la force de travail et le fait de l'abandonner ne représentent pas nécessairement des phénomènes contradictoires, puisque ils (*sic*) ne s'appliquent pas aux mêmes secteurs de la population. En particulier, l'entrée sur le marché du travail (effet du travailleur additionnel) semble être supérieure pour les ménages à faible revenu, chez les femmes ayant peu d'éducation et chez les femmes âgées, tandis que l'effet du travailleur découragé semble être plus fort chez les femmes plus jeunes et mieux instruites<sup>9</sup>.

Au Canada, on remarque que les personnes considérées en chômage de longue durée (plus de 6 mois) sont majoritairement des hommes (66 %<sup>20</sup>). Cela tend à confirmer que les femmes ont tendance soit à accepter des emplois de moins bonne qualité, soit à se retirer entièrement du marché du travail lorsque celui-ci se contracte.

Le bonus bébé pour les hommes et la pénalité bébé pour les femmes participent à cette dynamique<sup>21</sup>. En effet, comme les employeurs ont souvent des préjugés positifs envers les travailleurs masculins, considérés comme plus disponibles et engagés dans leur travail, contrairement aux femmes dont la loyauté première serait à la famille, les hommes ont plus de chance de se faire embaucher dans des emplois de qualité (temps plein, salaire élevé, avantages sociaux, etc.) et d'obtenir des opportunités d'avancement de carrière lorsqu'ils sont pères<sup>22</sup>. Les bonus bébé pour les hommes montrent que les pratiques des employeurs sont encore influencées par des représentations genrées des rôles parentaux. En tant que corollaire du bonus bébé, la pénalité bébé pousse certaines mères à choisir de sortir du marché du travail,

<sup>a</sup> Il s'agit d'une catégorie de la classification nationale des professions (CNP) qui comprend « les professions dans les domaines de la vente en gros et au détail, des services personnels et de protection et les professions liées à l'accueil et au tourisme ». [www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD\\_f.pl?Function=getVD&TVD=314243&CVD=314244&CPV=6&CST=01012016&CLV=1&MLV=4](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=314243&CVD=314244&CPV=6&CST=01012016&CLV=1&MLV=4).

d'autant plus si elles ont des enfants d'âge préscolaire. En effet, pour ces femmes, un travail précaire et mal payé ne sera souvent pas considéré comme une option viable s'il ne permettra pas de couvrir les frais encourus pour assurer la garde de leurs enfants<sup>a</sup>. Les femmes qui n'ont pas d'enfants subissent également les conséquences de ces préjugés, puisque leur activité sur le marché du travail est parfois perçue comme ne méritant qu'un salaire d'appoint parce que s'additionnant à celui d'un pourvoyeur présumé, ou elles obtiennent tout simplement des salaires moindres que les hommes, même pour des emplois équivalents<sup>b</sup>. Et lorsque le marché du travail se contracte, cela réduit les emplois disponibles et met les travailleurs et travailleuses en concurrence pour un petit nombre de postes.

Le graphique 5 reprend le graphique 1 en ajoutant les période de crise. On y constate l'effet des crises économiques, tant sur les emplois masculins que féminins. Lors des crises du siècle dernier (notamment 1981-1982 et 1990-1993), bien que des hommes et des femmes ont perdu leur emploi, ce sont les hommes qui les ont perdus en plus grand nombre. Cela a comme effet positif collatéral de rapprocher les taux d'emploi des deux sexes et donc de réduire l'écart entre les femmes et les hommes. Lors de la reprise, ce gain persiste. Une réduction de la distance entre les deux courbes est aussi apparente lors de la récession de 2008-2009, mais l'effet est beaucoup plus marginal que pour les crises précédentes. Il faut dire que le Québec a été relativement épargné comparativement à d'autres juridictions, l'Ontario ou les États-Unis, entre autres, en raison des poids du secteur

automobile et de l'endettement hypothécaire dans leur économie<sup>23</sup>.

Les politiques publiques peuvent par ailleurs influencer les décisions que prennent les femmes quant à leur participation au marché du travail pendant une crise économique. Durant les années 1980, des politiciens tels que Ronald Reagan aux États-Unis ou Margaret Thatcher au Royaume-Uni ont remis en question le rôle social et de régulation de l'État. Ceux-ci faisaient grand cas des personnes qui étaient « dépendantes » des prestations publiques et qui choisissaient supposément de ne pas travailler. Aux États-Unis, des chercheuses ont suivi l'historique de travail et d'assistance des personnes pauvres, et particulièrement des femmes. Contrairement à un préjugé persistant, seul un faible pourcentage d'entre elles restaient à l'extérieur du marché du travail en permanence. En effet, sur une période de 5 ans, 92 % des familles assistées comptent au moins un membre qui travaille à un moment donné<sup>24</sup>. En dépit de ces données, plusieurs programmes de soutien au revenu ont été interrompus et leurs critères d'admissibilité se sont durcis, notamment pour encourager la participation au marché du travail. L'objectif de ces politiques était de réduire les dépenses sociales et de dynamiser le marché du travail : en renvoyant les bénéficiaires d'aide de dernier recours vers le marché du travail, une pression à la baisse a affecté les salaires, d'abord pour les emplois les plus précaires, puis dans l'ensemble de l'économie<sup>25</sup>.

Or, même si ces politiques n'étaient pas explicitement genrées et concernaient tant les hommes que les femmes, ces dernières ont été touchées de manière plus importante que les hommes, et encore plus si elles étaient racisées et pauvres<sup>26</sup>. Cela s'explique d'une part parce que les femmes sont surreprésentées parmi les ménages pauvres. Prenons l'exemple des familles monoparentales. Au Québec, c'est le cas de près du tiers des familles avec enfant (29,5 %). De celles-ci, les trois quarts (75,1 %) sont dirigées par des femmes<sup>27</sup>. Le taux de pauvreté mesuré selon le seuil de faible revenu y est très élevé. Alors que moins de 10 % des enfants habitant avec deux parents sont sous ce seuil (9,9 %), plus du tiers des enfants qui vivent seulement avec leur mère (39,7 %) sont dans cette situation.

### 3.2 Des relances à rythmes différenciés

Les crises ont donc des effets importants sur les femmes, que ce soit en matière d'emploi ou de trajectoire de vie. On sait, par exemple, que les projets de famille ont tendance à être remis, voire annulés, lors de

**a** À l'inverse, la création du réseau de service de garde subventionné a eu un effet substantiel pour améliorer le taux d'emplois des femmes.

**b** La loi sur l'équité salariale impose aux entreprises de plus de 10 employé-e-s de faire un exercice d'équité salariale si des postes sont à prédominance masculine et d'autres à prédominance féminine. Ces emplois sont alors comparés dans leur requis (charge de travail, scolarité, etc.) puis les salaires sont ajustés pour des emplois équivalents. Ce processus aide assurément à réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Toutefois, il a aussi ses limites. D'une part, il ne compare que les emplois où se trouvent un grand nombre d'hommes ou de femmes, il laisse donc de côté les écarts plus individuels dans des emplois mixtes, et d'autre part, il compare à l'intérieur d'une seule entreprise, ce qui ne permet pas de corriger les biais salariaux systémiques qui désavantagent les métiers et entreprises plus féminins. DESROCHERS, François et Eve-Lyne Couturier, *Inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes au Québec : L'impact de la ségrégation professionnelle du secteur public*, IRIS, 13 février 2019, iris-recherche.qc.ca/publications/equite-salariale.

crises économiques<sup>38</sup>. Or, les périodes qui suivent ces crises sont aussi intéressantes à analyser.

Traditionnellement, les emplois perdus lors des crises économiques sont surtout occupés par des hommes. Certains économistes parlent alors de « *mancensions* », c'est-à-dire de récessions au masculin. Les reprises, quant à elles, prendraient souvent la forme de « *hecove-riés* », une manière de signaler que les investissements et la création d'emplois visent d'abord les hommes<sup>39</sup>. Si *a priori* ce réflexe semble logique, ces politiques économiques qui aident d'abord les chômeurs masculins possèdent des angles morts importants : les femmes sont aussi touchées, mais autrement, et les reprises s'accompagnent généralement de compressions dans le secteur public, ce qui pénalise surtout les femmes. Dans l'espoir d'équilibrer leur budget, les gouvernements coupent en effet dans les dépenses qu'ils contrôlent, notamment l'éducation, la santé, les programmes de soutien du revenu et la fonction publique. La comptabilité nationale, qui considère les investissements en infrastructure comme étant de la « bonne dette » et les hausses de dépenses de programmes comme de l'endettement résultant de « dépenses d'épicerie », contribue à cette logique sexiste. Or, comme les femmes occupent majoritairement les emplois dans les services publics, la balance des emplois perdus lorsque l'on regarde à la fois les périodes de crise et de relance ne penche plus de façon aussi claire en défaveur des hommes.

Lors de la récession de 2008-2009, aux États-Unis plus du quart des salariés à avoir perdu leur emploi étaient des femmes. Les plans de relance qui ont suivi cette crise ne semblent pas avoir pris en considération ce détail. En effet, 90 % des emplois créés en 2010, soit pendant la période de reprise économique, ont été comblés par des hommes<sup>30</sup>.

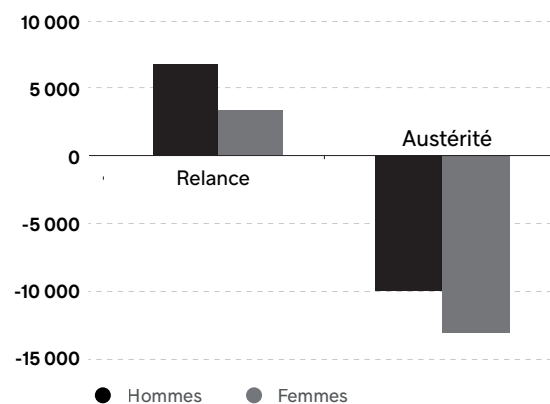
Au Québec, on note que seulement 32 % des investissements réalisés entre 2008 et 2016 ont été dirigés vers les femmes<sup>31</sup>. Cela peut sembler équitable, étant donné que les hommes ont été plus touchés par la récession. Or, à la suite de la crise économique de 2008-2009, le gouvernement libéral de Jean Charest a instauré une politique d'austérité budgétaire qui, elle, a eu un impact important et démesuré sur les femmes. En effet, pour équilibrer le budget de l'État, des compressions importantes ont été imposées au Québec. En tout, on a sabré plus de 23,0 milliards de dollars dans l'économie québécoise en réduisant notamment les dépenses en santé, en éducation et dans la fonction publique, trois domaines où les femmes sont surreprésentées. L'écart résultant entre les investissements pour la relance et les

compressions pour l'austérité a été de 7 milliards de dollars, au détriment des femmes (graphique 6).

Les crises économiques se suivent, mais ne se ressemblent pas nécessairement. Par contre, les plans de relance et les mesures d'équilibre budgétaire qui les suivent reprennent trop souvent le même scénario : on investit dans les domaines masculins et on coupe dans les secteurs à prédominance féminine. Le caractère sexiste de cette dynamique n'est pas nécessairement volontaire, mais le manque de vision et d'analyse contribue certainement à la répétition d'un tel scénario. Les gouvernements appliquent des recettes usées, plutôt que de les adapter à la réalité économique du moment et à la situation de groupes particuliers. L'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), qui prend également en considération d'autres facteurs de discrimination comme les situations de handicap ou l'appartenance à un groupe racisé, permettrait d'éviter de tels écueils, et même d'utiliser les périodes d'après-crise pour corriger des aspects inégalitaires persistants du marché du travail et ainsi éviter de perpétuer des normes racistes ou sexistes.

GRAPHIQUE 6

Comparaison de l'ensemble des mesures de relance et d'austérité pour les femmes et les hommes (M\$ constants de 2014), Québec, 2008-2015



SOURCE : COUTURIER, Eve-Lyne et Simon TREMBLAY-PEPIN, *Les mesures d'austérité et les femmes: analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, 1<sup>er</sup> mars 2015, [iris-recherche.qc.ca/publications/austerite-femmes](http://iris-recherche.qc.ca/publications/austerite-femmes).



CHAPITRE 4

CHAPITRE 4

CHAPITRE 4

CHAPITRE 4

CHAPITRE 4

CHAPITRE 4

CHAPITRE 4

CHAPITRE 4

CHAPITRE 4

## L'impact de la crise sanitaire

On a entendu à plusieurs reprises depuis le début de la pandémie que les individus étaient tous égaux face au virus. La réalité de la pandémie a vite mis à mal cette idée, alors qu'on a pu constater que certaines catégories de la population étaient plus touchées que d'autres. Parmi celles-ci, les femmes ont été affectées de manière particulière. Elles ont perdu leur emploi en plus grande proportion, en plus d'avoir été majoritaires au front dans les services de santé ou dans le commerce de détail. Ce sont aussi elles qui ont assumé le plus de tâches à la maison. Dans cette section, nous présentons les faits les plus importants à avoir émergé des analyses menées jusqu'ici sur la pandémie de COVID-19.

En décembre 2019, des rumeurs provenant de la Chine évoquent l'apparition d'une nouvelle maladie qui se répand dans la région du Wuhan. Face à un virus hautement contagieux et causant des symptômes atypiques pouvant mener à la mort, les autorités de la région décident rapidement de confiner la population. La propagation fulgurante du nouveau virus et ses effets sur la population, particulièrement chez les personnes âgées, exigent vite de la part des pays touchés la mise en place de mesures sans précédent, d'abord pour mieux comprendre l'évolution du virus, puis pour limiter sa transmission, la pression sur le milieu hospitalier et, ultimement, le nombre de décès.

Le Québec ne fait pas exception et présente même des résultats comparativement défavorables. Malgré un confinement strict dès mars 2020, la province détient le triste record canadien du nombre de morts par habitant<sup>32</sup>. Alors que le programme de vaccination se déploie lentement, de nouvelles éclosions ont lieu quotidiennement et le virus a commencé à muter, faisant craindre une recrudescence des cas liés aux nouveaux variants. Il est donc difficile de dresser un bilan de la situation, qui perdure à ce jour et dont les conséquences prendront encore des années avant d'être entièrement comprises et analysées. Toutefois, il est possible de brosser un portrait préliminaire grâce à un ensemble de données et de sondages réalisés dans les derniers mois. Dans cette crise comme dans les crises économiques que nous venons d'examiner, les femmes se retrouvent touchées de plein fouet. En effet, à cette crise sanitaire s'ajoute

une crise économique sans précédent, où ce sont les femmes qui connaissent les pires pertes d'emplois, en plus de voir leur charge domestique s'alourdir. Nous y présentons certaines données épidémiologiques, mais ce sont surtout les dimensions économiques et sociales de la crise qui nous intéressent. Une attention particulière ira à la conjoncture québécoise, mais des données canadiennes et internationales trouveront également place dans l'analyse.

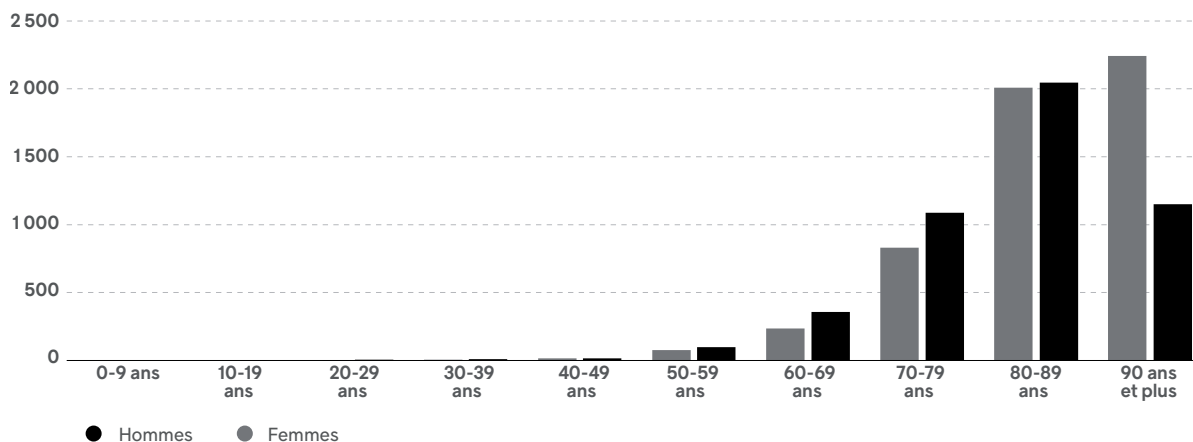
### 4.1 Portrait démographique de la maladie

Si la mort et la maladie sont perçues comme les grands égalisateurs (personne ne pouvant y échapper), cette affirmation cache beaucoup de subtilités. En mars 2020, plusieurs cas de célébrités ou de dignitaires malades ont fait les manchettes. On pense entre autres à Tom Hanks ou Sophie Grégoire, la conjointe du premier ministre Justin Trudeau. Il faut dire que les premiers cas d'infection au virus ont été décelés en Chine et que ces infections se sont répandues au gré du déplacement des voyageurs. Il n'est donc pas étonnant que les premiers infectés aient surtout été des personnes ayant les ressources pour parcourir le globe.

Cependant, la situation a rapidement changé. La transmission est vite devenue communautaire : on ne ramenait plus le virus d'ailleurs, on le partageait sur le terrain. Les cas ont commencé à se multiplier, et le profil des personnes atteintes s'est mieux défini. On a pu constater, par exemple, que les enfants étaient moins à risque et que les personnes âgées l'étaient davantage. Ce sont en effet chez les personnes de 80 ans et plus que la probabilité de contracter le virus est la plus grande, tandis que les décès se concentrent chez les personnes de 70 ans et plus. Des raisons biologiques et socioéconomiques sont en jeu ici. D'une part, les personnes plus âgées sont plus vulnérables face aux infections respiratoires et leur système immunitaire est moins performant. D'autre part, et particulièrement au Québec, le fait qu'un grand nombre d'entre elles habitent des milieux à forte concentration de personnes âgées (résidence pour aîné·e·s, CHSLD, etc.) rend la propagation encore plus facile et

GRAPHIQUE 7

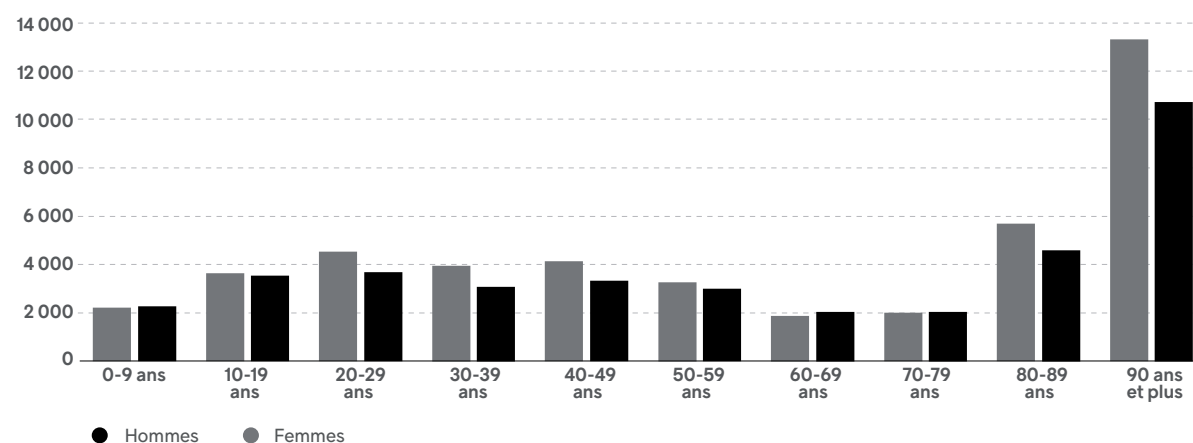
## Nombre cumulé de décès liés à la COVID-19 selon le groupe d'âge et le sexe, Québec



SOURCE : INSPQ, «Données COVID-19 par âge et sexe au Québec», page consultée le 25 janvier 2021.

GRAPHIQUE 8

## Taux de cas confirmé (pour 100 000) de COVID-19 selon le groupe d'âge et le sexe, Québec



SOURCE : INSPQ, «Données COVID-19 par âge et sexe au Québec», page consultée le 25 janvier 2021.

mortelle. Non seulement le bassin de victimes potentielles est grand dans chaque établissement, mais l'épuisement du personnel de soin et le manque d'équipements ajoutent aux difficultés à contenir et traiter les éclosions.

D'autres constats ont émergé au fil de la contamination. À travers le monde, on a remarqué que les hommes étaient plus affectés que les femmes, mais surtout, qu'ils en mouraient plus<sup>33</sup>. Au Québec, il semble toutefois que la tendance soit inversée et que, comme on peut le voir aux graphiques 7 et 8, ce sont les femmes qui sont les

plus touchées<sup>34</sup>. En fait, les hommes sont plus à risque de mourir s'ils sont contaminés, mais les femmes sont beaucoup plus nombreuses à attraper le virus. Ainsi, 54,7 % des personnes infectées sont des femmes et elles représentent 53,4 % des décès.

Il faut dire que les femmes âgées sont beaucoup plus nombreuses que les hommes. Elles représentent 53,7 % des personnes de 65 ans et plus et 70,3 % de celles qui ont 90 ans ou plus<sup>35</sup>. Elles sont donc surreprésentées dans les CHSLD et résidences pour aîné-e-s.

Aux États-Unis, les cas d'infection ont été analysés par origine ethnique. Les personnes d'origine autochtone seraient les plus susceptibles de contracter le virus (1,9 fois plus que la population en général), d'être hospitalisées (3,7 fois plus) et d'en mourir (2,4 fois plus). Elles sont suivies de près par les personnes d'origine latino-américaine, puis par celles d'origine africaine ou afro-américaine<sup>36</sup>. Des travaux évoquent des raisons génétiques pour expliquer une part de ces écarts, mais ces populations sont également durement touchées économiquement par la pandémie dans un pays au système de santé privatisé ; elles vivent dans des milieux généralement plus denses, occupent souvent des emplois pour lesquels la proximité est nécessaire et subissent de la discrimination pour l'accès au logement, aux soins ou à l'emploi, des facteurs qui jouent un rôle aggravant<sup>37</sup>.

Le Québec et le Canada n'ont pas classé les cas d'infection selon l'ethnicité. Il n'est donc pas possible de faire un exercice similaire à celui réalisé aux États-Unis. La gratuité des soins de santé devrait avoir un impact bénéfique sur ces statistiques, mais comme le racisme systémique existe ici aussi, notamment envers les membres des Premières Nations et les personnes afro-descendantes, il ne serait pas étonnant de voir ces groupes

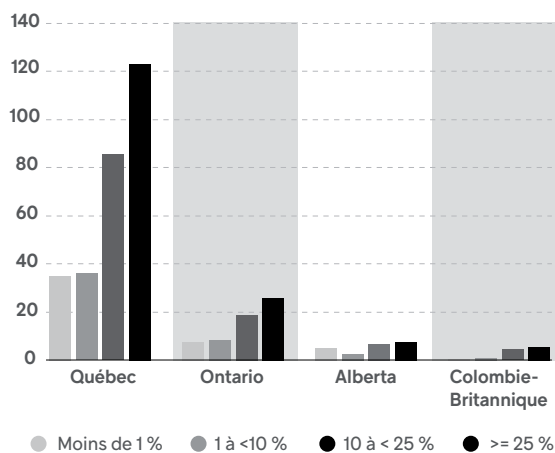
être surreprésentés dans les statistiques sur la COVID-19. Pour obtenir un portrait partiel de la situation, il est néanmoins possible de comparer les cas d'infection dans des quartiers où vivent une forte proportion de personnes racisées. Le graphique 9, qui porte sur la première vague de la pandémie, est clair à cet égard. Le taux de mortalité est beaucoup plus important dans les quartiers où se trouvent une forte concentration de personnes racisées. La situation apparaît pire au Québec qu'en Ontario, mais les proportions sont relativement semblables. La différence vient particulièrement du taux élevé de mortalité par 100 000 habitants au Québec lors de la première vague.

À Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord est, de loin, celui où se retrouvent le plus de cas en proportion de la population, avec un taux de 8796,9 cas par 100 000 habitants<sup>38</sup>. Il s'agit aussi de l'un des quartiers où l'on retrouve la plus forte concentration de personnes racisées, soit 48,7 %<sup>39</sup>. La Direction régionale de la santé publique de Montréal explique ces résultats par

[u]ne exposition accrue au virus à travers le travail, des conditions de vie plus défavorables (ex.: logements plus densément peuplés dans des quartiers excentrés, longs trajets en transport en commun), mais aussi des enjeux structurels et sociétaux comme le racisme et la discrimination qui entraînent des iniquités d'accès aux services (éducation, santé, justice), en particulier pour la communauté noire<sup>40</sup>.

GRAPHIQUE 9

Taux de mortalité attribuable à la COVID-19 normalisés selon l'âge, en proportion de la population du quartier qui appartient à des groupes de population désignés comme minorités visibles, certaines provinces



SOURCE: Rajendra Subedi, Lawson Greenberg et Martin Turcotte, Taux de mortalité attribuable à la COVID-19 dans les quartiers ethnoculturels du Canada, 28 octobre 2020, [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00079-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00079-fra.htm).

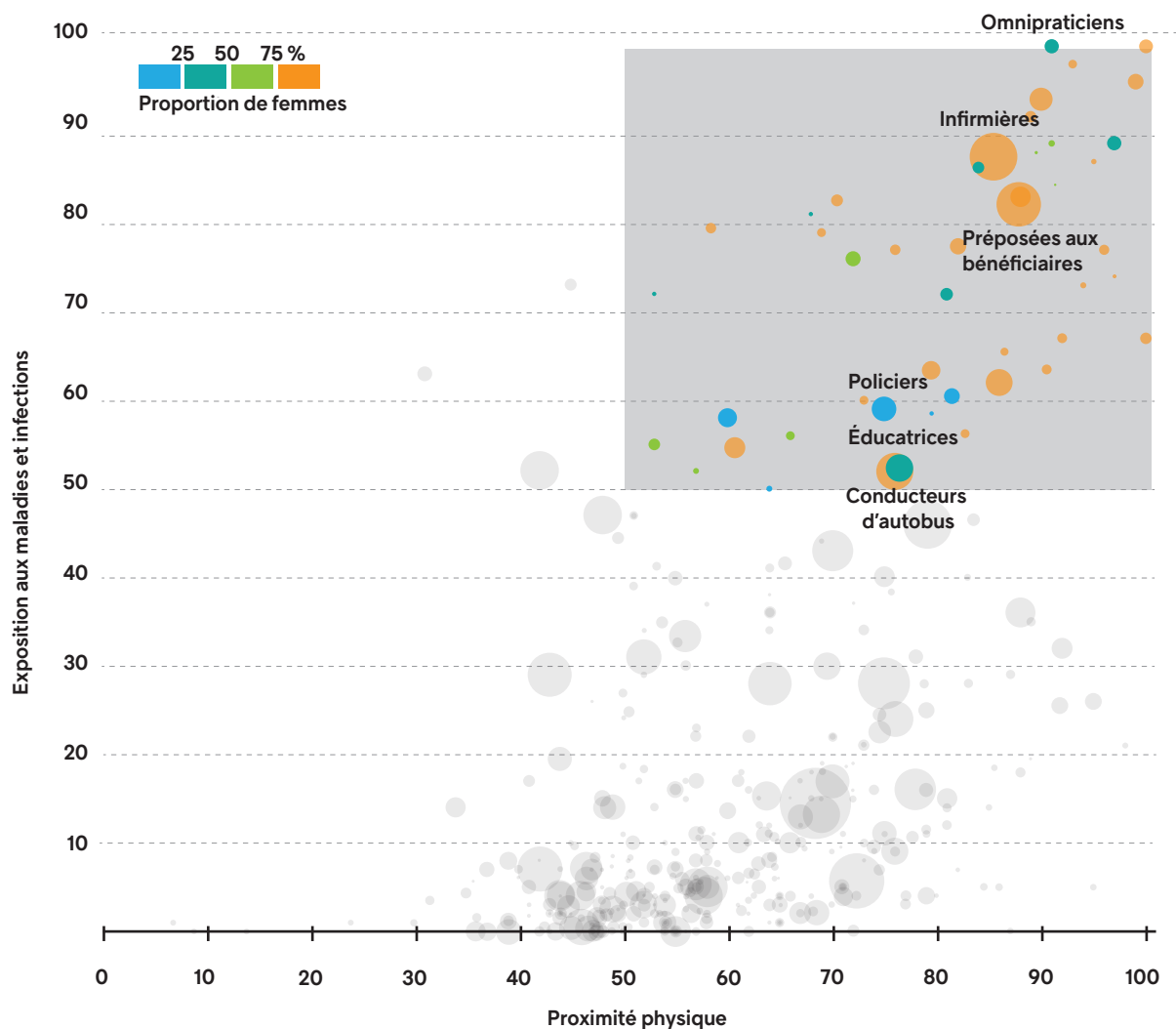
## 4.2 Impacts sur le travail rémunéré et le travail domestique

### 4.2.1 Les femmes au front

Le fait que les femmes contractent plus souvent le virus peut s'expliquer en partie par le fait qu'elles sont proportionnellement plus nombreuses à occuper des emplois à risques élevés jugés essentiels, que ce soit dans le secteur de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de la garde d'enfants ou dans celui du commerce de détail<sup>41</sup>. En mai dernier, *Le Devoir* a fait l'exercice de classer différentes professions selon deux facteurs de risques principaux : la proximité physique aux autres nécessaire pour réaliser ses tâches et l'exposition aux maladies et aux infections. Par exemple, une préposée à l'entretien dans un hôpital a une forte exposition aux maladies et aux infections, mais peut travailler en gardant une distance avec les autres. À l'inverse, les acteurs travaillent en proximité, mais ne sont pratiquement pas exposés aux maladies. Les professions

GRAPHIQUE 10

## Professions les plus à risque en fonction de leur fréquence et de leur proportion de femmes, Canada, 2017



SOURCE: RIOPEL, Alexis et al., « Les professions à risque sont-elles plus occupées par des femmes? », *Le Devoir*, 8 mai 2020, [www.ledevoir.com/documents/special/2020-05-08-femmes-plus-a-risque-coronavirus/index.html](http://www.ledevoir.com/documents/special/2020-05-08-femmes-plus-a-risque-coronavirus/index.html).

ont ensuite été analysées selon la proportion de femmes qui en font partie, puis elles ont été classées dans un graphique dont les deux axes représentaient chacun des caractéristiques mentionnées plus haut. Cela donne une représentation visuelle des emplois à risques en fonction du sexe des personnes qui les occupent et de leur nombre, chaque point ayant une taille équivalente à la proportion de personnes qui effectue ce travail au Canada. Les résultats de cette analyse, dont

certains sont reproduits au graphique 10, montrent clairement que les emplois les plus à risque (à forte exposition aux maladies et en grande proximité physique) sont principalement des professions à prédominance féminine, dont les infirmières (89,5 %<sup>42</sup>), les préposées aux bénéficiaires (84 %<sup>43</sup>) et les éducatrices (96 %<sup>44</sup>). Certains métiers plus masculins s'y trouvent aussi, mais ils sont moins nombreux et emploient moins de personnes (conducteurs d'autobus ou

policiers par exemple). Il n'est donc pas étonnant de voir que les femmes sont plus touchées par la maladie.

Une enquête épidémiologique<sup>45</sup> réalisée au printemps 2020 auprès de travailleuses de la santé a aussi montré que celles-ci avaient un risque 10 fois plus élevé d'attraper le virus. Dans ce groupe, ce sont d'abord les infirmières et les préposées aux bénéficiaires qui sont malades (70 % des cas). Les médecins arrivent loin derrière (3 % des cas). Parmi les commentaires récoltés lors de l'enquête, on mentionne le manque de matériel de protection personnel, le peu de formation donnée sur les protocoles de prévention et de contrôle des infections, des recommandations incohérentes et confuses, des problèmes d'harmonisation entre les services et les installations et un manque de leadership local.

Or, les personnes immigrantes<sup>4</sup> sont surreprésentées dans les postes d'aides-infirmiers, aides soignants et préposés aux bénéficiaires. Alors qu'elles représentent environ 23,7 % de la population du Canada, elles occupent 38,8 % de ces postes. La majorité sont des femmes noires ou philippines<sup>46</sup>, bien que celles-ci représentent moins de 10 % des femmes immigrantes. Notons par ailleurs que le quart des personnes immigrantes qui travaillent comme aides-infirmières, aides soignantes ou préposées aux bénéficiaires ont un diplôme de niveau universitaire, comparativement à 5 % de leurs collègues non immigrantes<sup>47</sup>.

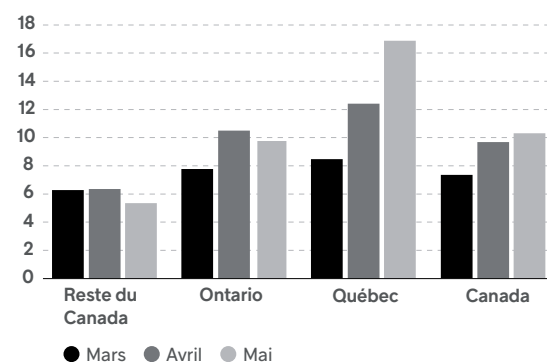
Cela dit, l'exposition plus forte au virus n'est pas le seul effet de la pandémie sur les conditions de travail des femmes. La COVID-19 a entraîné une accélération de la surcharge de travail déjà commune dans les secteurs à prédominance féminine. Le manque de personnel, le manque de ressources et la désorganisation du réseau contrastent ainsi avec l'importance que le gouvernement a cherché à donner à ces travailleuses essentielles dans les discours livrés par le premier ministre depuis le début de la pandémie. Les conditions de travail dans le secteur de la santé étaient déjà critiquées depuis plusieurs années en raison de la lourdeur de la tâche. On peut notamment penser au temps supplémentaire obligatoire, dénoncé à plusieurs reprises avant la pandémie<sup>48</sup>. La situation ne s'est pas améliorée en pleine crise sanitaire, malgré la

promesse électorale de la CAQ d'abolir cette pratique. Pire encore, le gouvernement refuse de dévoiler le nombre total d'heures supplémentaires obligatoires faites depuis mars 2020, sous prétexte que cette information pourrait leur nuire dans les négociations entourant le renouvellement des conventions collectives des employées visées<sup>49</sup>. Statistique Canada a, pour sa part, publié une étude sur le temps supplémentaire des infirmières, mais qui ne fait pas de distinction entre le temps supplémentaire obligatoire et volontaire. On remarque néanmoins au graphique 11 que c'est au Québec que l'on fait le plus de ces heures supplémentaires, et de loin.

À cela s'ajoute le report ou l'annulation des périodes de vacances des personnes qui travaillent dans le milieu de la santé<sup>50</sup>. Même si le besoin de personnel stable et qualifié est grand en période de pandémie, cette pratique augmente la fatigue et l'épuisement du personnel de santé, compromettant ainsi la santé des patient·e·s à risque<sup>51</sup> tout en hypothéquant celle des travailleuses et travailleurs. Le délestage du personnel, soit le fait de fermer ou de réduire les activités d'un département pour redéployer les professionnel·le·s de la santé dans d'autres secteurs ou d'autres établissements, augmente également le sentiment d'impuissance et d'épuisement, forçant des employé·e·s à travailler en marge de leur expertise, avec des équipes qu'elles ne connaissent pas et avec un soutien minimal<sup>52</sup>. Ce délestage a un impact direct sur les

GRAPHIQUE 11

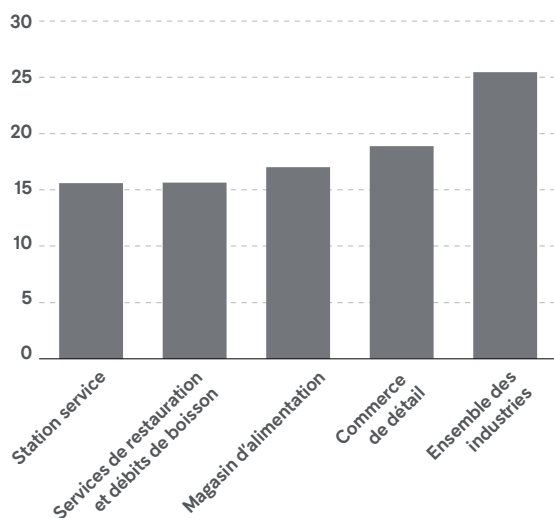
Nombre moyen d'heures supplémentaires hebdomadaires effectuées par le personnel professionnel en soins infirmiers, par région, 2020



SOURCE: GOUVERNEMENT DU CANADA, Statistique Canada, Heures supplémentaires travaillées par le personnel professionnel en soins infirmiers pendant la pandémie de COVID-19, 1<sup>er</sup> septembre 2020, p. 5, [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00074-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00074-fra.htm).

a Selon Statistique Canada, « le terme “immigrant” désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, un immigrant reçu ou résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation font partie de ce groupe ». [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00036-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00036-fra.htm)

GRAPHIQUE 12

**Rémunération horaire moyenne incluant le temps supplémentaire (\$), industries sélectionnées, Québec, 2019**


SOURCE: Statistique Canada, CANSIM, Tableau I4-10-0206-01.

travailleuses et travailleurs, menant certain-e-s à choisir de quitter la profession, mais il est également négatif pour les personnes en attente de soins, qui peuvent voir leur condition se détériorer en attendant leurs tests ou traitements.

Le secteur de la santé, majoritairement féminin, n'est pas le seul où les conditions de travail ont été compromises. Le caractère essentiel des épicerie et des pharmacies a obligé ces commerces à rester ouverts lors du confinement strict de la première vague. Or, les personnes qui travaillent dans ces établissements, des femmes en grande partie, reçoivent généralement des salaires proches du salaire minimum (graphique 12). Ce type d'emploi exige peu de qualifications et le roulement de personnel y est important.

Pendant le confinement, ces mêmes emplois, qui se sont révélés être essentiels, sont devenus à risque. Certaines épicerie ont alors introduit une « prime COVID » de 2 \$ de l'heure afin de retenir leurs employé-e-s et de rendre le travail plus attrayant<sup>53</sup>, notamment en comparaison de la Prestation canadienne d'urgence de 500 \$ par semaine offerte à toutes les personnes ayant perdu leur emploi ou dont le nombre d'heures travaillées a diminué drastiquement. Cette prime a toutefois été de courte durée et a cessé d'être versée lors du

TABLEAU 2

**Profits et autres indicateurs de performance d'entreprises choisies, Canada, 2020**

	Secteur	Profits des trois premiers quarts de 2020 (M\$)	Profits records ?	Moyenne de la marge de profit sur 3 ans (2017-2019)	Marge de profit à date (2020)
Couche-Tard	Commerce de détail	2 863	X	3,4 %	7,0 %
Restaurant Brands	Restauration	834		22,4 %	16,6 %
Loblaw	Alimentation	760		2,4 %	1,9 %
George Weston	Alimentation/immo-bilier	664		1,1 %	1,6 %
Metro	Alimentation	626	X	6,7 %	4,5 %
Saputo	Alimentation	401		5,8 %	3,7 %
Canadian Tire	Commerce de détail	263		5,3 %	2,6 %
Dollarama	Commerce de détail	229		15,4 %	12,3 %
Leon's	Commerce de détail	110	X	4,7 %	7,1 %

SOURCE : «Corporations Making Record Profits in the Pandemic», Canadians for Tax Fairness, 22 décembre 2020, [www.taxfairness.ca/en/resource/corporations-making-record-profits-pandemic](http://www.taxfairness.ca/en/resource/corporations-making-record-profits-pandemic).

déconfinement partiel de l'été<sup>54</sup>. Selon les détaillants, « les employés ne travaillent plus dans les conditions de crise qui ont prévalu de mars jusqu'en mai<sup>55</sup> ». Il faut pourtant encore limiter le nombre de personnes dans les commerces, désinfecter tout ce qui est touché par la clientèle, s'assurer que tout le monde respecte les règles dont le port du masque, etc. Il est intéressant de noter que, si les employés ne reçoivent plus de prime depuis plusieurs mois, les entreprises, elles, ont déclaré des profits importants en 2020 (tableau 2). Pensons par exemple à Couche-Tard (2,9 G\$ de profits), Restaurant Brands, propriétaires de Burger King et Tim Hortons (834 M\$), Loblaw (760 M\$), Metro (626 M\$), Canadian Tire (263 M\$) ou Dollarama (229 M\$)<sup>56</sup>. De son côté, Léon's, une entreprise de vente de meubles, a connu des profits record en plus de recevoir la subvention salariale versée par le gouvernement fédéral. S'il ne s'agit pas de profits records pour l'ensemble des entreprises citées, il n'en demeure pas moins que la marge de profit de l'ensemble de ces entreprises leur aurait permis d'améliorer les conditions de travail exigeantes de leurs employé-e-s.

Le gouvernement du Québec avait pour sa part mis en place un programme pour soutenir les revenus des employé-e-s à bas salaire avec le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE<sup>57</sup>). Les personnes qui gagnent 550 \$ ou moins par semaine (soit moins de 15 \$ l'heure pour un travail de 35 heures par semaine) et qui travaillent dans un secteur essentiel avaient droit à une prime imposable de 400 \$ par mois jusqu'à concurrence de 1 600 \$ sur 16 semaines, pour la

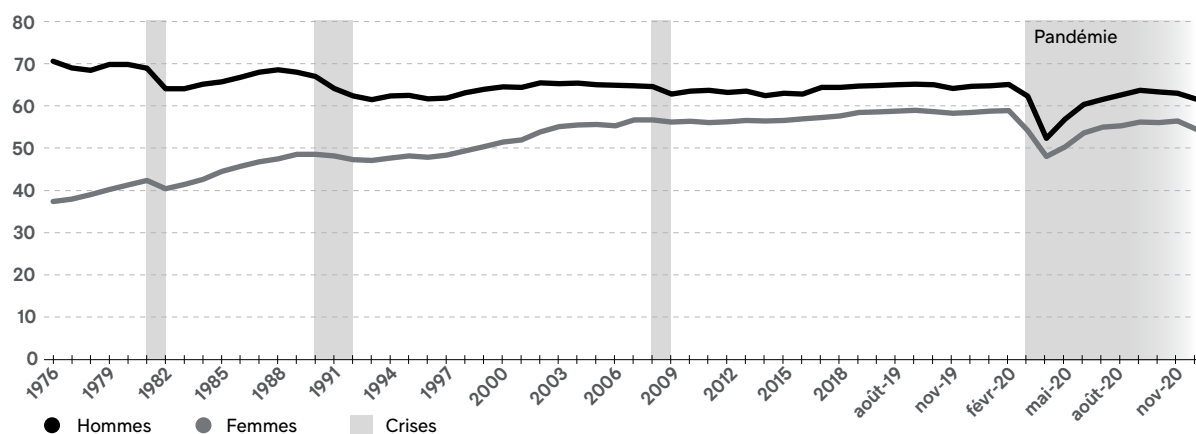
période allant du 15 mars au 4 juillet 2020. Le gouvernement espérait rejoindre 600 000 travailleurs et travailleuses, mais, après trois semaines d'existence, seulement 110 144 personnes avaient envoyé une demande<sup>58</sup>. Aucun programme n'a été annoncé pour bonifier le salaire des employé-e-s de ces secteurs lors de la deuxième vague.

#### 4.2.2 Impacts sur les salaires et la participation au marché du travail

Regardons maintenant de plus près l'impact de la pandémie sur certains indicateurs économiques et sociaux. Lors de la première vague, l'État a décrété la fermeture – temporaire ou permanente – de plusieurs lieux de travail. Par conséquent, le taux de chômage a augmenté dramatiquement en quelques jours seulement. Alors que celui-ci était à un creux historique de 4,5 % au Québec en février 2020<sup>59</sup>, il est passé à 17,0 % en avril<sup>60</sup>. Si on compare à 2019, c'est 450 000 emplois en moins pour les mois de mars à juin, soit une perte de 10 %. Ces pertes ne sont toutefois pas uniformes. Les femmes ont connu un recul plus important que les hommes. Entre 2019 et 2020, l'emploi a reculé de 11,5 % pour les femmes et de 9,3 % pour les hommes.

Au graphique 13, nous reprenons le graphique 5 de la section précédente, mais en y ajoutant les mois de 2020 afin d'observer l'évolution du taux d'emploi pendant la pandémie. Alors que les crises économiques permettent un certain rattrapage entre les hommes et les femmes en termes de participation au marché du travail, la

**GRAPHIQUE 13**  
Taux d'emploi par sexe, Québec, 1976-2021



SOURCES : Statistique Canada, CANSIM, Tableau 14-10-0287-01, calculs des autrices.

contraction qu'a connue l'emploi en 2020 offre un portrait bien différent : l'écart du taux d'emploi entre les hommes et les femmes a augmenté.

Mais ces statistiques sur le taux de chômage ne reflètent qu'une partie de l'histoire. En effet, pour être comptabilisée comme chômeuse, il faut ne pas avoir travaillé du tout pendant la période de référence, ne pas avoir un lien d'emploi qui ferait que l'on puisse retrouver son poste plus tard, être en train d'activement chercher un emploi, et donc ne pas avoir de contraintes pour travailler. En temps de pandémie, alors que les établissements scolaires et les services d'éducation à la petite enfance sont fermés, que l'économie tourne au ralenti et que l'angoisse de contracter le virus est à un sommet, plusieurs personnes qui ne travaillent plus ne sont pas considérées comme au chômage. Selon l'économiste Jim Stanford, il serait ainsi plus réaliste de parler d'un taux de chômage de 33,5 % pour le mois d'avril 2020<sup>61</sup>.

Le graphique 14 montre comment les personnes ont été touchées par la crise entre le début de 2020, alors que tout était « normal », et la fin de l'année, après presque un an de pandémie. On constate que le chômage affecte majoritairement les hommes, alors que les femmes étaient plus touchées au printemps. Cependant, il ne faut pas sauter aux conclusions et croire que les femmes ont été plus nombreuses à se retrouver un emploi. Au

contraire, on constate plutôt qu'elles ont été plus nombreuses que les hommes à quitter la force de travail, donc à ne pas travailler ni chercher activement un emploi. Lorsqu'on additionne le chômage et le retrait de la vie active, le portrait devient bien différent : les femmes sont celles qui sont encore les plus touchées par la crise.

On constate en outre qu'au Canada, les pertes d'emplois se sont concentrées dans les emplois à faibles salaires (graphique 15), dans des secteurs de services directs aux personnes (qui ne peuvent être exécutés en télétravail) où se concentre une forte proportion de femmes<sup>62</sup>.

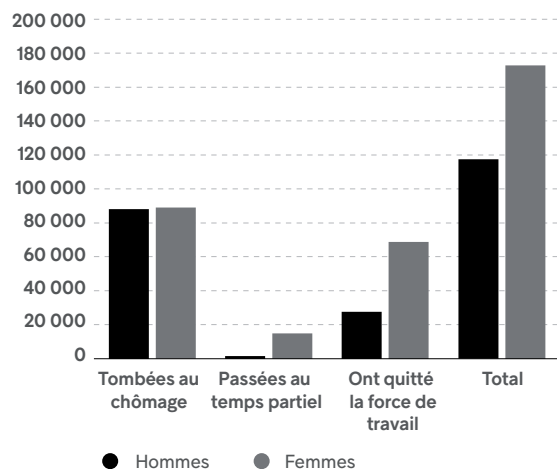
Par ailleurs, Statistique Canada a montré que les possibilités de réaliser du télétravail augmentaient avec le revenu et que, conséquemment, les pertes d'emplois ont affecté plus durement les ménages situés au bas de l'échelle :

Par exemple, dans 54 % des familles à deux revenus appartenant au décile supérieur de la distribution des gains familiaux, le mari et la femme peuvent tous les deux travailler à domicile. Le pourcentage correspondant, pour les familles à deux revenus appartenant au décile inférieur, n'est que de 8 %<sup>63</sup>.

On remarque également que les femmes sont plus nombreuses (65 %) que les hommes (38 %) à avoir un emploi dont les tâches peuvent se faire à partir de la maison. Ainsi, même si les femmes sont plus nombreuses

GRAPHIQUE 14

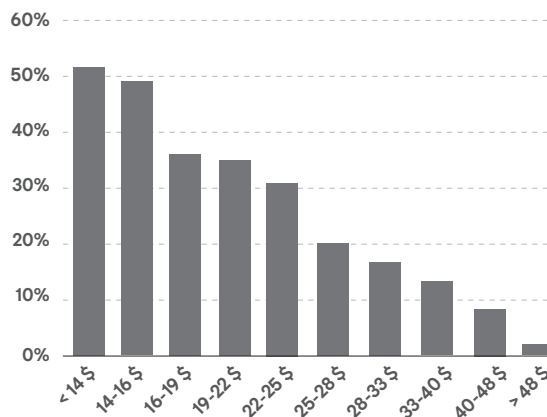
Répartition des personnes touchées par la crise sur le marché du travail par sexe, Québec, 2020-2021



SOURCES : Statistique Canada, CANSIM, Tableau 14-10-0287-01, calculs des autrices.

GRAPHIQUE 15

Incidence des pertes d'emploi par niveau de salaire horaire, Canada, février-avril 2020



SOURCE : STANFORD, Jim, *Ten Ways the COVID-19 Pandemic Must Change Work for Good*, Centre for Future Work, juin 2020, p. 30, [centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2020/06/10Ways-work-must-change.pdf](https://centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2020/06/10Ways-work-must-change.pdf).

dans les professions exposées au virus (soins de santé, éducation, commerce de détail, etc.), elles occupent plus souvent des emplois de type clérical, contrairement aux hommes qui occupent la majorité des emplois manuels ou de ceux du secteur de la construction.

#### 4.2.3 Conciliation famille-travail-pandémie

Aux pertes d'emplois et aux conditions de travail changeantes, il faut ajouter le poids du confinement comme élément dont l'impact est différent pour les femmes. Tout comme les lieux de travail, les écoles et les services de garde ont aussi suspendu leurs activités au printemps 2020. À l'angoisse de la pandémie, la perte d'un emploi ou le télétravail, l'organisation spatiale d'un logement rarement conçu pour une occupation permanente quotidienne, etc., s'est alors ajoutée pour les parents l'obligation de s'occuper de leurs enfants toute la journée. Des défis s'ajoutent en fonction de l'âge des enfants. Les plus petits ont besoin de surveillance constante alors qu'il faut rassurer les plus grands en plus de les encadrer pour ne pas perdre les acquis scolaires et éviter les rassemblements qui contreviendraient aux mesures sanitaires. Dans tous les cas, le télétravail durant la pandémie est beaucoup plus exigeant et complexe qu'il ne pouvait l'être avant. Déjà, avant le confinement, les femmes étaient les principales responsables de l'éducation des enfants<sup>64</sup>. Les besoins en cette matière n'ont fait qu'augmenter avec la fermeture des écoles et des services de garde. Les bulles familiales devenues hermétiques ont également dû assumer les tâches prises en charge par la famille étendue, les ami-e-s, les voisin-e-s ou les groupes communautaires locaux. Le répit est devenu un luxe en ces temps de distanciation physique.

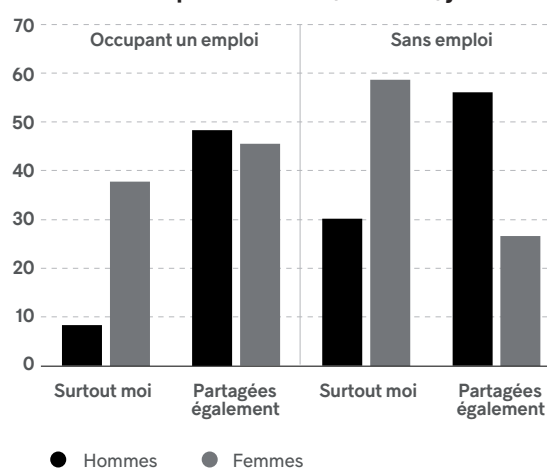
Une étude datant d'avant la pandémie révélait que les hommes qui travaillaient de la maison avaient tendance à faire plus de temps supplémentaire que leurs collègues, profitant de toutes les opportunités pour se consacrer à leurs obligations professionnelles, alors que les femmes utilisaient plutôt la flexibilité que permet le télétravail pour augmenter leur temps consacré aux tâches domestiques<sup>65</sup>. Or, il semble que cette tendance se soit poursuivie malgré la pandémie. Statistique Canada a réalisé une enquête pour connaître la division des tâches ménagères dans les couples hétérosexuels avec enfant<sup>66</sup>. Les femmes ont majoritairement déclaré être les principales responsables des tâches liées au soin des enfants, particulièrement quand il s'agit de l'école à la maison, tandis que les hommes ont affirmé que le partage était égalitaire.

Qui dit vrai? Ce type d'enquête où on invite les deux parents à autodéclarer leur partage de tâches domestiques n'est pas nouveau. Des études se sont intéressées à valider les données de part et d'autre. Les femmes ont tendance à légèrement surestimer leurs responsabilités à l'égard de certaines tâches, mais les hommes ont tendance à largement surestimer l'équité dans le partage des tâches. Il y a en effet un certain biais social à voir un tel partage comme positif, et l'investissement familial des pères est plus grand aujourd'hui que dans les générations passées<sup>67</sup>. Mais les statistiques historiques et internationales<sup>68</sup> sur le partage des tâches ménagères sont sans équivoque : ce sont, partout et de tout temps, les femmes qui, en moyenne, en font plus à la maison<sup>a</sup>. Il serait donc étonnant que la pandémie renverse complètement cette dynamique en l'espace de quelques mois seulement.

En comparant les répondant-e-s selon leur situation d'emploi, Statistique Canada a constaté que les hommes sans emploi ont plus tendance à considérer que les tâches sont partagées également, alors que les femmes sans emploi sont majoritaires à affirmer prendre une plus grande charge dans ce domaine (graphique 16). Bien

GRAPHIQUE 16

Répartition des tâches parentales selon la situation d'emploi et le sexe, Canada, juin 2020



SOURCE : GOUVERNEMENT DU CANADA, Statistique Canada, Soins des enfants : répercussions de la COVID-19 sur les parents, 14 décembre 2020, [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00091-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00091-fra.htm).

a Il s'agit ici de moyennes et de tendances. Bien entendu, il y a des cas où l'inverse est vrai. Seulement, ces cas sont loin d'être majoritaires, au contraire.

qu'on puisse s'étonner que les hommes sans emploi ne soient pas les principaux responsables des tâches domestiques de leur ménage, cette dynamique est conforme à des analyses précédentes<sup>69</sup>.

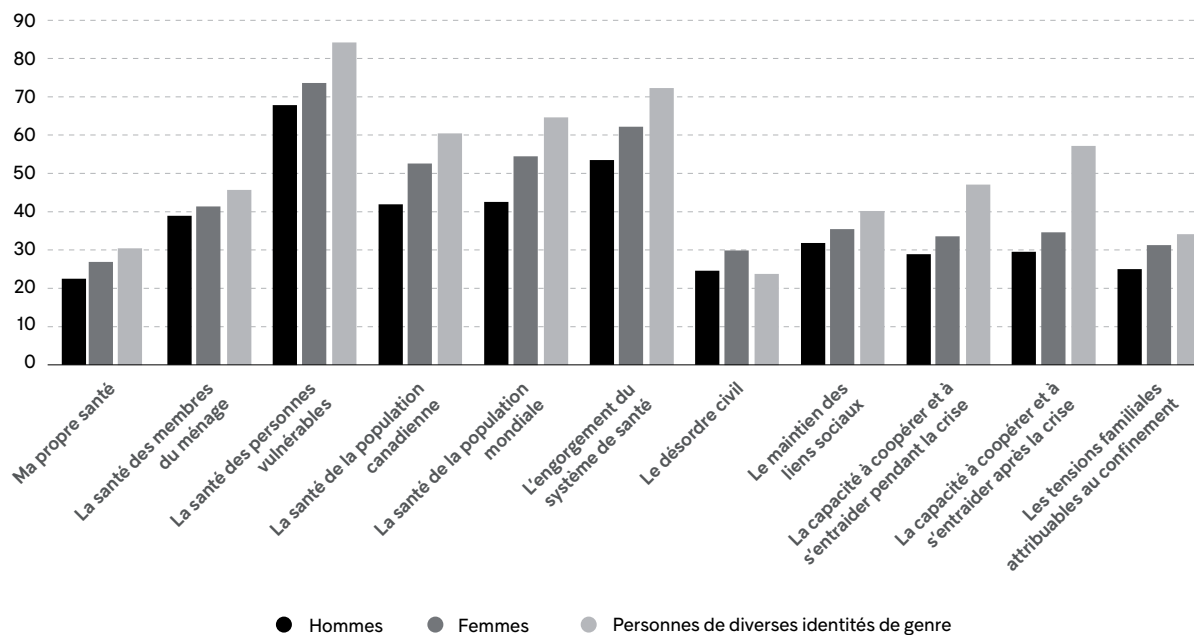
Cela dit, notons que plus de la moitié des femmes qui ont quitté la vie active avaient un enfant de moins de six ans<sup>70</sup>. La charge domestique supplémentaire apparaît ainsi comme une raison de plus qui explique pourquoi, comme on l'a vu plus tôt, les femmes sont moins retournées sur le marché du travail que les hommes lors de la réouverture partielle de l'économie en mai 2020. Cependant, grâce aux services de garde abordables que compte le Québec, la situation y est moins pire qu'ailleurs au Canada. En effet, le manque de places et le coût élevé de celles-ci complexifient le retour au travail des mères canadiennes<sup>71</sup>. Plusieurs économistes ont même commencé à parler de la nécessité d'une « *she-covery* », soit d'une relance féminine dont la pierre angulaire serait l'accès à des services de garde abordables et de qualité, comme ce qui est offert dans le réseau public au Québec<sup>72</sup>.

### 4.3 Autres effets

La pandémie a aussi eu des effets spécifiques pour chaque secteur d'activité. Professeure et chercheuse en écologie et en biologie évolutionnaire, Megan Frederickson s'est, par exemple, penchée sur l'impact du confinement sur les publications d'articles scientifiques dans les grandes revues. En analysant deux bases de données d'articles en prépublication, elle a remarqué une légère augmentation des articles soumis pour les deux sexes entre janvier-février 2020 et mars-avril 2020, mais où cette hausse est plus importante chez les hommes. Ce résultat a été confirmé en octobre à travers une analyse de plus de 2000 articles soumis à la maison d'édition de revues scientifiques Elsevier<sup>73</sup>. Les auteurs remarquent une augmentation durant les premiers mois du confinement du nombre d'articles soumis tant par les hommes que par les femmes, mais cette augmentation est beaucoup moins importante pour ces dernières. L'effet est encore plus marqué pour les chercheuses plus expérimentées. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les docteurs et les professeures

GRAPHIQUE 17

Proportion de participants très inquiets ou extrêmement inquiets par rapport aux possibles répercussions de la COVID-19 selon le genre, Canada, 2020



SOURCE: STATISTIQUE CANADA, Différences entre les genres en matière de santé mentale pendant la pandémie COVID-19, 9 juillet 2020, [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00047-fra.htm](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00047-fra.htm).

sont généralement plus âgées que les étudiantes et qu'elles sont plus nombreuses à avoir des enfants. Puisque les carrières académiques dépendent en grande partie des articles scientifiques que l'on réussit à publier, cet écart risque de pénaliser plusieurs femmes, notamment celles qui ont une famille. Il faut dire que les hommes œuvrant dans le domaine universitaire ont plus de chances que les femmes d'avoir un ou une partenaire à la maison pour s'occuper de leurs enfants (20 % comparé à 5 %)74. Les hommes sont déjà surreprésentés dans les postes de professeurs titulaires à l'université. Alors que les femmes représentent 41 % de l'ensemble du personnel enseignant dans les universités du Canada, elles ne sont que 28 % des professeurs titulaires75.

Le confinement et la pandémie ont aussi affecté la santé mentale d'un bon nombre de personnes et, là aussi, des écarts sont perceptibles. Un sondage réalisé entre le 29 avril et le 1<sup>er</sup> mai 2020, et que nous reprenons au graphique 17, révélait en effet que les femmes (62 %) se sentaient plus affectées négativement que les hommes (49 %). Parmi les facteurs contribuant à la détérioration de leur santé mentale, les répondant·e·s ont évoqué l'isolement social (66 %), la préoccupation pour ses proches (57 %) et la peur de contracter la maladie (56 %)76. Ces données sont corroborées par une enquête de Statistique

Canada réalisée en avril et mai dernier, qui montre que les femmes sont plus inquiètes que les hommes sur tous les sujets sondés. La situation est encore pire pour les personnes de diverses identités de genre.

Les incidents de violence familiale sont également en hausse. Il faut dire que « l'isolement social, la perte d'emploi et la baisse du revenu sont tous des facteurs reconnus pour augmenter le risque de violence familiale77 », et que ces facteurs sont exacerbés par le confinement. Le graphique 18 permet de constater que la tendance pour la violence familiale ne suit pas la même courbe que celles des autres actes criminels. Alors que la tendance pour ces derniers est plutôt à la stabilité, voire à une diminution depuis le début de la pandémie, la violence familiale a augmenté selon plus de la moitié des groupes qui reçoivent des victimes. Selon le Conseil du statut de la femme, les féminicides ont presque doublé entre 2019 et 2020 pour la période située entre le 1<sup>er</sup> avril et le 4 mai. En seulement un mois, 9 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, comparativement à 5 l'année précédente78.

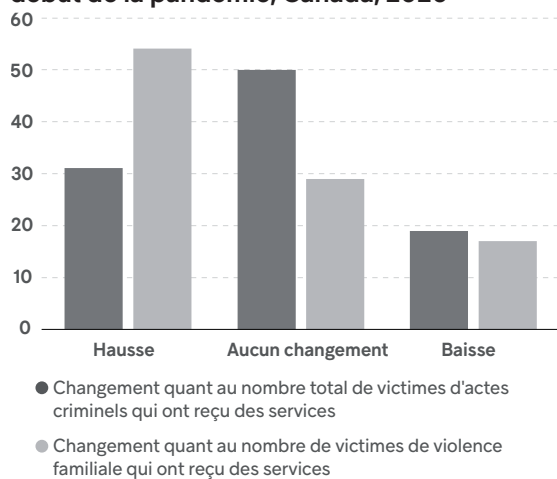
---

Comme nous l'avons vu, les femmes sont touchées de plein fouet par la pandémie. Ce sont elles qui ont le plus perdu leur emploi en raison de la fermeture de certains secteurs, mais ce sont également d'elles que dépend le fonctionnement du système de santé, des services sociaux, des établissements scolaires, des services de garde ou des commerces jugés essentiels. La charge familiale a aussi pesé lourdement sur les femmes qui ont dû ajuster leurs horaires de travail pour prendre en considération les besoins des membres de leur ménage. Bref, la pandémie a eu des conséquences importantes sur la vie des femmes, sur leur travail, leur santé et leur bien-être psychologique. Bien entendu, il faut se rappeler que les effets de la pandémie sur les femmes sont aussi la conséquence d'un système économique et social qui, bien avant que le virus ne frappe, les rendaient plus vulnérables. Le type d'emploi qu'elles occupaient, les conditions de travail qu'elles avaient et la charge de travail domestique qui leur incombait expliquent en grande partie les conséquences avec lesquelles elles doivent vivre maintenant.

Les gouvernements ont un rôle à jouer pour corriger cette situation, et les décisions du passé auraient pu améliorer la situation. Pensons par exemple à la gestion du temps supplémentaire obligatoire dans les services de santé, au manque de personnel dans le réseau scolaire, aux besoins de financement des groupes

GRAPHIQUE 18

**Changement perçu quant au nombre de victimes qui ont reçu des services depuis le début de la pandémie, Canada, 2020**



SOURCE : STATISTIQUE CANADA, *Sécurité et criminalité dans les collectivités*, 20 octobre 2020, [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/2020004/s10-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/2020004/s10-fra.htm).

communautaires ou au salaire minimum qui ne permet pas de vivre dignement. Il sera donc important dans les mois à venir d'examiner les réponses gouvernementales à cette pandémie afin de savoir si elles ont tenu compte de la réalité des femmes. La présentation des budgets provincial et fédéral sera notamment l'occasion de juger si Québec et Ottawa ont appris de leurs errances des dernières crises économiques et adopté l'ADS+ pour élaborer et évaluer leurs mesures d'aide et de soutien en réaction à la crise. On voit déjà que le gouvernement fédéral a fait un effort en ce sens, en publiant une analyse différenciée de l'ensemble des mesures contenues dans son Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19<sup>79</sup>. Les auteurs présentent les résultats selon trois paramètres principaux : quel sexe, quel niveau de revenu et quel groupe d'âge devrait être avantagé. Il est par contre trop tôt pour savoir si leur analyse est appropriée et comment ils utiliseront ces résultats lorsqu'ils seront disponibles. Du côté de Québec, rien n'a encore été présenté en ce sens. Dans la section qui suit, nous nous demanderons si les gouvernements font meilleure figure en matière de lutte aux changements climatiques.



CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

## La crise environnementale analysée du point de vue du genre

Alors que l'instabilité propre au capitalisme est propice aux crises économiques, l'exploitation illimitée des ressources dont dépend ce système est pour sa part à l'origine d'une crise de nature écologique sans précédent. Un consensus scientifique existe d'ailleurs à l'effet que l'activité humaine est en cause dans les dérèglements climatiques observés depuis une cinquantaine d'années, et que le réchauffement planétaire en cours entraîne des catastrophes naturelles dont la quantité et l'intensité affichent une tendance à la hausse<sup>80</sup>. La transmission du virus du SRAS-CoV-2 aux êtres humains, à l'origine de la pandémie de COVID-19, serait d'ailleurs une conséquence de phénomènes au fort impact environnemental, dont l'expansion de l'agro-industrie, la marchandisation de la faune sauvage, l'exploitation intensive des ressources naturelles et les changements climatiques<sup>81</sup>.

Ces bouleversements prendraient selon de plus en plus d'experts la forme d'une « révolution géologique<sup>82</sup> » qui marquerait l'entrée dans une nouvelle ère géologique caractérisée par l'effet de l'activité humaine sur les écosystèmes terrestres, d'où son appellation d'Anthropocène<sup>83</sup>. Ce n'est cependant pas l'activité humaine en général qui est à l'origine de ces perturbations mais bien, comme nous le mentionnions d'entrée de jeu, le système capitaliste et les procédés industriels d'exploitation des ressources et de production des marchandises qui le caractérisent, ainsi que la production massive de résidus qu'engendre ce système<sup>84</sup>. Dans ce contexte, surmonter la crise climatique en cours doit inévitablement passer par la mise en place d'un modèle économique qui préserve l'intégrité des écosystèmes planétaires.

Cela dit, tout porte à croire que les inégalités de genre au cœur du modèle économique actuel sont renforcées par l'actuelle crise environnementale. Élaborer des solutions à cette crise demande ainsi que l'on tienne compte d'une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle. Dans cette section, nous proposons d'abord de montrer les liens entre problèmes environnementaux et inégalités de genre. Nous explorerons ensuite des approches qui permettraient d'aborder ces deux enjeux conjointement, puis nous examinerons certaines

propositions afin de voir si elles contiennent des politiques publiques capables de lutter contre le réchauffement climatique tout en construisant une économie plus juste pour les femmes.

### 5.1 Constats

Comme nous avons pu le voir dans les sections précédentes, l'effet des périodes de ralentissement économique sur les femmes est assez bien documenté, et l'impact de la pandémie de COVID-19 et du confinement sur la population féminine a aussi déjà bien été mis en évidence. Bien que l'impact différencié du dérèglement climatique et de la dégradation des écosystèmes sur les hommes et les femmes ait été moins analysé, surtout pour les pays riches<sup>85</sup>, des études suggèrent néanmoins que les femmes subissent davantage les conséquences de ces phénomènes – et qu'elles peuvent, pour cette raison, mieux contribuer au développement de stratégies afin de combattre et atténuer les effets des changements climatiques.

À cet égard, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) soulignait dès 1995 l'importance de tenir compte des dimensions sociales du phénomène des changements climatiques<sup>86</sup>. Le panel de scientifiques remarquait en effet que les changements climatiques ont probablement un impact plus grand sur les personnes plus vulnérables, parmi lesquelles on compte les personnes pauvres et les femmes. Le GIEC note par exemple que la diminution de la disponibilité de la nourriture que pourraient entraîner les sécheresses ou l'inondation de terres risque d'affecter davantage les catégories vulnérables de la population, dont les femmes<sup>87</sup>, car elles sont plus souvent responsables de nourrir les membres de leur ménage. Ce sont aussi elles qui, parce qu'elles ont la tâche d'alimenter leur ménage en eau, devront parcourir de plus grandes distances en cas de sécheresse, ou nettoyer leur habitat après un déluge parce qu'elles sont majoritairement en charge de l'entretien du foyer<sup>88</sup>.

Ce n'est donc pas, évidemment, parce qu'elles sont naturellement plus faibles qu'elles sont plus vulnérables face aux problèmes environnementaux, mais bien en raison des rôles qu'elles sont appelées à jouer dans des sociétés où les activités sont généralement genrées, ainsi qu'en raison de leur statut social, qui est déterminant pour leur niveau de revenus, l'accès à l'éducation, leur état de santé, etc.<sup>89</sup>

La multiplication des événements climatiques extrêmes a malheureusement permis de constater que les personnes disposant de moins de ressources (financières, matérielles, etc.) sont effectivement plus susceptibles d'en subir plus durement les effets. Or, comme le souligne notamment l'UNESCO, puisque les femmes se retrouvent plus souvent que les hommes dans une telle situation de vulnérabilité ou de précarité, elles sont davantage exposées aux risques que posent ces phénomènes<sup>90</sup>.

Plusieurs études ont montré que les catastrophes naturelles causaient des effets psychologiques délétères sur les personnes touchées. C'est le cas d'une étude portant sur les inondations survenues au Saguenay en 1996, qui montre que cet événement a entraîné chez plusieurs un état de stress post-traumatique, des troubles dépressifs et anxieux, des troubles de l'adaptation, des troubles de la personnalité, des problèmes cognitifs, une consommation abusive d'alcool ou d'autres substances, et de la résignation<sup>91</sup>. Or, de nouveau, l'impact de ce type de choc n'est pas le même pour les hommes et les femmes. Les effets négatifs du stress vécu par les femmes enceintes lors de la tempête de verglas, qui a frappé une partie du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick en 1998, sont par exemple documentés grâce au Projet verglas, dirigé par la professeure de psychologie et de psychiatrie Suzanne King<sup>92</sup>. « Les résultats obtenus dans cette étude suggèrent qu'un événement stressant subi pendant la grossesse peut avoir des répercussions néfastes sur le développement cognitif et linguistique de l'enfant, et cela indépendamment des variables attribuables à la mère (ex. personnalité)<sup>93</sup>. » Sur la base des enseignements de ce projet de recherche, la docteure King signalait d'ailleurs en mai dernier une lettre avec le professeur de travail social Michael Ungar pour mettre en garde contre l'impact probable de la pandémie de COVID-19 sur le stress prénatal et sur les enfants qui auront été conçus durant cette période éprouvante pour les femmes enceintes<sup>94</sup>. Comme les mères assument encore aujourd'hui une part disproportionnée des responsabilités liées à l'éducation et à la santé des enfants, ces effets sur le développement des enfants peuvent avoir des répercussions à long terme pour les femmes.

D'ailleurs, le Conseil des académies canadiennes considère les risques pour la santé et le bien-être comme un des six principaux facteurs de risque associés aux changements climatiques au Canada<sup>95</sup>. Or, comme les femmes sont majoritaires dans les emplois liés au soin des personnes, on peut penser, comme le montrent certaines études aussi citées par le Conseil dans un rapport de 2019, que les événements climatiques extrêmes auront tendance à affecter particulièrement la population féminine canadienne dans les années à venir.

Les effets précis sur les femmes des altérations que l'activité humaine fait subir à l'environnement dans les sociétés capitalistes demeurent toutefois peu documentés à ce jour, d'où l'importance d'adopter une perspective genrée sur le problème. Plus encore, et comme la plupart des intervenant·e·s sur le sujet du genre et de l'environnement le soulignent, il est primordial d'intégrer le point de vue des femmes et de tenir compte de leur réalité dans l'élaboration de méthodes d'adaptation aux changements climatiques<sup>96</sup>. L'UNESCO note à cet égard que la responsabilité plus grande des femmes envers leur foyer fait en sorte qu'elles peuvent aussi jouer un rôle névralgique dans la recherche de solutions pour y faire face<sup>97</sup>. Au Canada, l'implication des femmes autochtones dans les luttes à caractère environnemental reflète, par exemple, à la fois la menace plus grande que représentent les changements climatiques pour les Premiers Peuples, leur santé et leurs activités de subsistance, tout comme le rôle protecteur que jouent ces femmes au sein de leurs communautés<sup>98</sup>. Plusieurs études ont en outre mis en évidence le fait que les femmes se montraient généralement plus préoccupées par les conséquences des changements climatiques<sup>99</sup>, ou encore plus enclines à soutenir des réglementations en matière environnementale<sup>100</sup>.

Des interventions gouvernementales s'imposent donc pour tenir compte des facteurs sociaux dans la réponse à la crise climatique, comme le suggérait d'ailleurs déjà le GIEC dans son rapport de 1995. Et pour citer Jimena Eyzaguirre, « [l]es gouvernements ont la responsabilité d'assurer une distribution équitable des bienfaits prévus par les politiques et les programmes sur les changements climatiques<sup>101</sup> ».

## 5.2 Perspective écoféministe sur l'économie

S'intéresser à la crise environnementale que traversent les sociétés capitalistes à travers le prisme des inégalités de genre permet de mettre en évidence les impacts

différenciés qu'ont les changements climatiques sur les femmes et les hommes, ainsi que d'élaborer des politiques publiques conséquentes en matière de développement économique et de protection de l'environnement. S'il est admis que les gouvernements ont un rôle à jouer dans la transition vers un modèle économique sobre en carbone et respectueux des limites écologiques de la planète, il faut aussi qu'ils se fixent d'emblée des objectifs sociaux pour éviter l'écueil d'une transition qui reproduirait, voire renforcerait des inégalités de genre.

Avant de proposer un cadre d'analyse pour les politiques environnementales, il faut se rappeler que le développement économique des sociétés capitalistes est largement tributaire des décisions des entreprises privées et des investissements qu'elles réalisent. Lorsque ces sociétés sont dirigées par des gouvernements de tendance néolibérale, comme c'est le cas au Québec et au Canada, l'intervention de l'État dans l'économie vise généralement à soutenir les initiatives du secteur privé<sup>102</sup>. Cela inclut d'un côté l'aide aux entreprises (subventions, prêts, crédits d'impôt, congés fiscaux, etc.) et, de l'autre, la construction d'infrastructures publiques nécessaires au déroulement de l'activité économique (routes, aqueducs, centrales hydroélectriques, éducation et santé publique, etc.).

La transition écologique<sup>103</sup> nécessaire au combat contre les changements climatiques est alors généralement vue dans ces sociétés comme un processus de transition énergétique qui doit amener les entreprises, les individus et le gouvernement à réduire leurs émissions de GES. Pour ce faire, les gouvernements auront tendance à réaliser des investissements dans des infrastructures vertes, à distribuer des incitatifs financiers afin d'encourager les changements de comportements de la part du secteur privé et des individus, à soutenir les investissements privés dans les innovations « vertes », etc. De telles mesures ne peuvent cependant garantir l'édification d'une économie qui soit en même temps plus juste et plus inclusive pour les femmes, et notamment pour les femmes noires, autochtones et racisées. Cette approche, en demeurant la plupart du temps aveugle aux inégalités de genre sur lesquelles reposent les économies capitalistes, risque au contraire de reproduire ces mêmes inégalités.

Le recours à l'ADS+ est incontournable, car cette approche peut contribuer à élaborer des plans de relance ou des plans de lutte contre les changements climatiques qui soient plus inclusifs. Cela dit, l'ADS+ ne peut garantir à elle seule la transition vers une économie qui ne reposerait plus sur l'exploitation de la nature et de certaines

catégories sociales, dont les femmes. Pour s'attaquer aux problèmes sociaux et environnementaux qui émergent dans le sillage du développement de l'économie capitaliste, il faut des politiques plus radicales, c'est-à-dire qui auraient pour objectif de modifier les fondements de l'organisation économique à l'origine de ces problèmes. La perspective féministe, qui offre une définition plus large de l'économie, peut être utile à cet égard, car elle permet de comprendre la position particulière des femmes dans le capitalisme.

Rappelons d'abord que l'économie est couramment définie comme l'ensemble des activités nécessaires à la production et la consommation de biens et de services. Le PIB, indicateur par excellence utilisé pour mesurer la taille de l'économie, correspond d'ailleurs à la valeur marchande de tous les biens et services finaux produits durant une période de temps donnée (généralement un trimestre ou une année)<sup>104</sup>. Si l'on adopte une approche plus sociologique, on dira que l'économie correspond à l'ensemble du travail réalisé pour répondre aux besoins humains. Dans les sociétés capitalistes, ce sont les entreprises privées qui déterminent en majorité le contenu de ce travail en employant la main-d'œuvre nécessaire pour produire les marchandises qu'elles vendent.

Ni l'une ni l'autre de ces définitions de l'économie n'évoquent cependant le travail invisible ou l'économie domestique, que l'analyse féministe considère comme un fondement essentiel de l'économie productive. Cette dernière dépend de l'économie dite « reproductive », qui renvoie en gros à toutes les tâches de soins nécessaires à la vie. Pour paraphraser la philosophe américaine Nancy Fraser, nous dirons que le travail salarié, l'accumulation de profits et le fonctionnement normal du capitalisme sont impossibles sans le travail de reproduction non rémunéré qu'effectuent en majorité les femmes<sup>105</sup>.

L'écoféminisme, qui reprend l'analyse féministe de la division du travail et du travail de reproduction sociale, offre une perspective éclairante sur les liens entre économie et environnement. L'intérêt de la perspective écoféministe, qui se décline en plusieurs branches pratiques et théoriques<sup>106</sup>, est le parallèle qu'elle établit entre l'exploitation des femmes et celle de la nature<sup>107</sup>.

Comme les économistes l'ont reconnu depuis longtemps en théorie, mais peu dans la pratique, le système économique considère souvent l'environnement comme une ressource « gratuite » et exploitable, alors qu'il ignore ou sous-estime une grande partie de la vie et du travail des femmes. Ainsi, le point de départ matériel de l'analyse écoféministe est la matérialité d'une grande partie de ce que le monde définit comme « le

travail des femmes» (bien qu'il ne soit pas nécessairement entièrement fait par des femmes ou par toutes les femmes), un thème qui se retrouve également dans une grande partie du travail des économistes féministes<sup>108</sup>.

L'écoféminisme poursuit, selon la philosophe Sandra Laugier, deux ambitions : une ambition épistémologique qui consiste à « explorer la "logique de la domination" inhérente aux cadres conceptuels de la connaissance, et [à] critiquer les grands dualismes (culture/nature, civilisé/sauvage, homme/femme) », et une ambition pratique qui consiste à « développer une attitude éthique à l'égard de la nature, relevant de l'éthique du *care* et opposant aux éthiques abstraites de la justice et des droits d'individus isolés, une éthique relationnelle et contextuelle de la responsabilité<sup>109</sup> ».

Suivant cette perspective, nous dirons qu'il faut, pour mettre en place un modèle économique plus faible en carbone, prendre en compte le travail de soin qui en est le fondement et se questionner sur les manières d'organiser et de répartir ce travail. En se donnant comme point de départ cette conception plus large de l'économie, on sera ensuite en mesure d'évaluer de manière adéquate l'impact des mesures qu'un gouvernement pourrait mettre de l'avant pour relancer l'économie ou réaliser une transition énergétique. Une telle approche pourrait aussi permettre d'élaborer des politiques publiques en matière de transition écologique qui débordent le cadre de l'économie productive, par exemple l'instauration d'une politique de réduction du temps de travail pour accroître l'auto-production de biens et services, l'extension des protections sociales pour améliorer la santé des populations, ou l'intégration des savoirs autochtones dans la protection des écosystèmes et le traitement des maladies.

Dans les pages qui suivent, nous nous pencherons d'abord sur les plans canadien et québécois de lutte contre les changements climatiques, puis nous les comparerons à trois autres initiatives (le plan de transition écologique du Front commun pour la transition énergétique, le plan de relance économique de la sénatrice canadienne Rosa Galvez et le budget de la Nouvelle-Zélande). Nous nous demanderons dans quelle mesure ils sont susceptibles de contribuer ou non à réaliser une transition écologique tout en réduisant les inégalités que vivent les femmes, dont celles appartenant à des minorités racisées ou discriminées sur la base de leur origine, entre autres.

## 5.3 Analyse d'initiatives en matière environnementale et de leur impact sur les femmes

### 5.3.1 Le Plan pour une économie verte et le Plan climatique renforcé du Canada

Le Plan pour une économie verte (PEV) constitue la plus récente politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques du gouvernement du Québec. Dévoilé à l'automne 2020 en pleine pandémie de COVID-19 (et deux ans après l'arrivée au pouvoir de la CAQ), ce plan a aussi été présenté comme une contribution à la relance de l'économie québécoise. Il comprend 30 priorités et plus de 150 actions qui concernent une quinzaine de ministères et d'organismes gouvernementaux. Ces priorités touchent aux grands domaines identifiés dans la Convention-cadre des Nations unies sur les Changements climatiques comme ceux devant opérer des transitions afin de contrer le réchauffement planétaire, soit les domaines du transport, de l'industrie, du bâtiment, de l'énergie, de l'agriculture et de la gestion des matières résiduelles. Le plan comprend aussi des mesures pour « construire l'économie de demain » (soutenir les filières liées à l'électrification des transports, à la production d'énergies propres et pour stimuler les investissements dans la production de technologies dites vertes) et pour « s'adapter aux changements climatiques ». Les mesures les plus concrètes, ainsi que la part du lion des investissements, touchent à l'électrification des transports individuels et collectifs, suivie de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment industriel. Le tableau 3 présente les engagements les plus concrets du PEV.

Le plan *Un environnement sain et une économie saine*, qui fait suite au *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques* qui datait de 2016, a pour sa part été présenté par Justin Trudeau en 2020. Il s'agit de la stratégie du gouvernement canadien pour atteindre, voire dépasser ses cibles de réduction des émissions de GES. Il s'agit en outre d'« un élément clé dans l'engagement du gouvernement de créer plus d'un million d'emplois, tout en rétablissant les taux d'emploi à ce qu'ils étaient avant la pandémie. Il apportera les bases nécessaires en vue de bâtir une économie plus propre, plus concurrentielle et plus résiliente, et d'atteindre l'objectif de zéro émission nette au Canada d'ici 2050<sup>110</sup> ».

Le plan comprend cinq axes qui recourent en partie ceux du plan québécois soit : la rénovation écoénergétique, les transports et l'électricité propres, la tarification du carbone, l'amélioration des procédés industriels et

TABLEAU 3

## Aperçu des mesures du Plan pour une économie verte

Secteur	Mesure
Transports	Électrification partielle et progressive des transports collectifs
	Électrification progressive du transport individuel
	Hausse du nombre de bornes de recharge
	Électrification de la flotte de véhicules du gouvernement
	Soutien aux entreprises qui fournissent le matériel nécessaire à l'électrification des transports (trains, pièces automobiles, bornes, batteries, etc.)
Industries et bâtiments	Investissements dans le secteur industriel pour projets visant à réduire GES
	Conversion à l'électricité et autres formes d'énergies propres lorsque possible
	Programmes d'efficacité énergétique, de conversion au gaz naturel renouvelable et à l'électricité lorsque possible
	Promotion de l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone
	Rénovation ou renouvellement du parc immobilier du gouvernement
	Soutien à l'innovation, notamment dans le développement de matériaux à faible empreinte carbone, infrastructures vertes, etc.
Agriculture	Soutien aux entreprises dans l'adoption de pratiques et technologies de réduction des GES
Gestion des matières résiduelles	Valorisation des matières organiques « en tant qu'intrants dans l'économie »
Milieux naturels	Conservation et valorisation des milieux naturels qui contribuent au stockage du carbone
Énergie	Exportation d'électricité
	Soutien au développement de la filière de l'hydrogène vert et des bioénergies
	Développement d'autres filières telles que la séquestration du carbone
Adaptation aux changements climatiques	Développement des connaissances
	Renforcement des capacités
	Appui à la mise en place de solutions
Investissements préventifs	Santé et sécurité : informer le réseau de la santé, évaluer les risques qui pèsent sur les sources d'approvisionnement en eau potable, appuyer les municipalités dans la mise en place de mesures préventives
	Adaptation des infrastructures (de transport, de production d'électricité, etc.) : normes et règlements, infrastructures vertes
	Adaptation de l'économie : soutien aux entreprises qui devront s'adapter
	Suivi de l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes et la biodiversité
Aménagement du territoire	Révision du cadre relatif à l'aménagement du territoire et accompagnement des municipalités
Exemplarité de l'État	Création d'un environnement propice à la transition
	Accélération du développement des connaissances

TABLEAU 4

## Aperçu des mesures du Plan climatique renforcé du Canada

Secteur	Mesure
Bâtiment	Soutenir la rénovation des bâtiments résidentiels, commerciaux, communautaires et des édifices gouvernementaux afin d'en améliorer l'efficacité énergétique
	Collaborer avec le secteur privé pour produire des matériaux de construction écologiques au Canada
Transport	Soutien à l'achat de VE et investissement dans l'installation de bornes de recharge
	Soutien à l'électrification des transports, dont l'achat de véhicules de transport collectif zéro émission, dans les provinces
	Investissement pour développer des technologies vertes dans les secteurs du transport ferroviaire, maritime et aérien
Énergie	Investissement dans la production d'énergies renouvelables et dans la construction d'infrastructures de transport d'énergie
	Soutien à la commercialisation de batteries
	Tarifification du carbone
	Hausse graduelle du prix d'une tonne de pollution par le carbone
Industrie	Déductions fiscales pour les PME qui produisent des biens zéro émission
	Soutien financier pour projets de décarbonisation par des grands émetteurs
	Soutien pour le développement de technologies agricoles propres et la production de biocarburants
	Stratégie de transition pour l'industrie du charbon
	Soutien à la formation pour acquisition de compétences en lien avec économie à faible émission
Espaces naturels	Plantation de 2 milliards d'arbres
	Restauration de milieux naturels
Peuples autochtones	Élaboration de stratégies de lutte et d'adaptation aux changements climatiques en collaboration avec les peuples autochtones ou dirigées par ceux-ci

la protection d'espaces naturels (voir le tableau 4). Il propose aussi de mettre sur pied une stratégie d'adaptation aux changements climatiques, et contient des mesures qui visent à « soutenir le leadership des peuples autochtones, éliminer les émissions des déchets et des opérations du gouvernement fédéral et appuyer une contribution canadienne forte qui soutient les efforts pour une action climatique plus forte de par le monde<sup>111</sup> ». Le gouvernement reconnaît à la fois que les peuples autochtones sont les plus affectés par les conséquences des changements climatiques et qu'ils détiennent des savoirs pertinents pour mener la lutte contre le réchauffement planétaire.

On remarque d'emblée que tant le PEV que le Plan canadien ne s'intéressent qu'à l'économie productive, ce qui est logique puisque les secteurs les plus polluants en font partie. Il s'agit autrement dit de domaines

stratégiques du point de vue de la réduction des GES. Ce faisant, l'action gouvernementale se concentre sur des secteurs de l'économie où les hommes sont surreprésentés. En effet, les emplois des secteurs directement touchés par les mesures de ces plans sont majoritairement occupés par des hommes. Ainsi, 76 % des emplois dans le secteur de l'exploitation de services publics d'électricité, de gaz et d'eau (industrie des services publics<sup>112</sup>) étaient occupés par des hommes en 2020 au Québec (72 % au Canada), 87 % dans le domaine de la construction (même proportion au Canada), 74 % dans celui de la fabrication (72 %) et 78 % dans le secteur du transport et de l'entreposage (77 %)<sup>113</sup>.

Bien entendu, d'autres industries risquent d'être touchées par l'application de ces mesures, que ce soit de manière directe ou indirecte. Par exemple, l'industrie des services professionnels, scientifiques et techniques,

qui regroupe des entreprises offrant du soutien aux secteurs productifs, et où 45 % des emplois sont occupés par des femmes au Québec, bénéficiera des investissements que reçoivent les secteurs à prédominance masculine. Les secteurs du génie ou de l'architecture du paysage risquent aussi d'être sollicités dans la mesure où le PEV prévoit miser sur l'aménagement du territoire comme outil de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. L'absence de mesures concrètes à cet effet ne nous permet cependant pas pour l'instant de connaître l'impact exact que ce plan aura sur ces secteurs. Le milieu de la santé, qui comprend une main-d'œuvre majoritairement féminine, pourrait lui aussi être affecté positivement si les mesures mises en place par les gouvernements parviennent effectivement à réduire l'incidence des changements climatiques sur la santé des populations. Il s'agit toutefois d'un exemple d'effet indirect des plans québécois et canadien qu'il est difficile de mesurer.

Le PEV offre par ailleurs une vision limitée de la lutte contre les changements climatiques, soit soutenir certaines dépenses des ménages et investissements privés. Les problèmes environnementaux sont ici réduits au potentiel économique que recèlent les mesures pour s'y attaquer. François Legault souligne d'entrée de jeu que [p]our relever le défi climatique, nous devons remplacer le plus possible les énergies fossiles par notre électricité propre. C'est le meilleur moyen de réduire nos émissions de gaz à effet de serre tout en nous enrichissant. [...] Nous devons également mieux utiliser l'énergie et exploiter davantage le potentiel des bioénergies. En complément à l'électrification de l'économie, l'efficacité énergétique et les autres sources d'énergies renouvelables, comme l'hydrogène vert, peuvent être une source de productivité et de richesse<sup>114</sup>.

La nature est ainsi réduite à un puits de ressources à exploiter, comme en fait foi l'accent que le plan met, entre autres, sur la vente d'électricité, l'exploitation du lithium et la commercialisation de la biomasse comme moyens de soutenir la croissance de l'économie québécoise. Cette approche, qui s'inscrit dans une volonté de « reprimarisation » de l'économie du Québec<sup>115</sup>, c'est-à-dire de développement de l'exploitation des ressources naturelles, repose pourtant sur un modèle, l'extractivisme, dont la viabilité économique et écologique à long terme fait défaut<sup>116</sup>.

Le plan climatique du Canada mentionne lui aussi d'entrée de jeu que

[l]'économie propre présente une occasion incommensurable. L'élan mondial est déjà en pleine accélération pour l'atteinte de cet objectif, et les travailleurs et les

entreprises du Canada sont en excellente posture pour devenir des chefs de file dans le domaine. [...] Ce Canada plus propre et plus concurrentiel est à portée – les Canadiens ont le savoir-faire, les compétences, les technologies et la volonté, mais le Canada doit accélérer la lutte contre les changements climatiques maintenant<sup>117</sup>.

La croissance de l'économie apparaît ici comme un horizon indépassable, alors que cette dynamique est précisément celle qui est en cause dans les dérèglements climatiques en cours.

Ces deux plans, en privilégiant la croissance du PIB comme indicateur du bien-être économique, reconduisent dès lors une vision productiviste de l'économie et une conception utilitariste de la nature comme ressource à exploiter – les énergies vertes constituant à l'égard de l'objectif de carboneutralité un nouvel eldorado. Cela permet en partie d'expliquer pourquoi ce type d'approche laisse de côté les secteurs qui touchent au travail reproductif, leur poids dans le calcul de la taille de l'économie étant en comparaison peu élevé. L'apport de cette économie « invisible » est pourtant, comme on l'a vu plus tôt, indispensable à l'économie et la société en général. Il devrait donc impérativement être considéré dans la transition vers un modèle économique qui respecterait les limites de la planète. Nous verrons plus loin des exemples d'initiatives qui prennent en considération de manière originale la contribution du travail typiquement féminin à l'économie.

Les femmes, et plus encore celles qui sont discriminées sur la base de leur appartenance à un groupe autochtone ou racisé ou encore qui ont des conditions de vie précaires à cause de leur statut social (par ex. les femmes immigrantes), sont ainsi à peu près laissées de côté dans ce type de plans, malgré l'impact potentiellement différent que les changements climatiques et les catastrophes naturelles peuvent avoir sur elles. Si le plan climatique du gouvernement canadien fait preuve d'un souci minimal d'inclusion des Premiers Peuples dans ses démarches, il ne comprend à peu près aucun autre objectif social – si ce n'est que de justifier en partie ses investissements en transport en commun par la dépendance plus grande de certaines catégories de la population telles que les femmes et les personnes handicapées envers ce mode de transport.

Certes, ces plans s'ajoutent à d'autres initiatives gouvernementales qui peuvent de leur côté contribuer à améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes. Le fait d'intervenir en vase clos et en faisant l'impasse sur la division sexuelle du travail pourrait cependant amener le gouvernement à poser des gestes contradictoires.

Investir massivement dans des industries majoritairement masculines tout en sous-finançant les industries qui, comme les services d'éducation et de santé, présentent une main-d'œuvre essentiellement féminine est un exemple patent d'une approche qui risque d'accentuer les disparités (salariales notamment) entre hommes et femmes<sup>118</sup>. Axer la lutte aux changements climatiques sur le développement du marché de l'énergie, comme en témoigne notamment l'intérêt du gouvernement québécois envers le projet de transport et de liquéfaction de gaz naturel de GNL Québec, va aussi à l'encontre de la nécessité de réduire la dépense énergétique de notre modèle économique (et donc les émissions de GES qui en résultent)<sup>119</sup>.

En somme, tant le Plan pour une économie verte que le Plan climatique renforcé du Canada, à cause de la vision réductrice de l'économie et la conception utilitariste de la nature sur lesquelles ils reposent, ne peuvent être considérés comme des outils favorisant une transition écologique vers un modèle sociétal qui serait plus résilient d'un point de vue environnemental, plus inclusif socialement et plus juste sur le plan économique.

### 5.3.2 Feuille de route pour un Québec ZéN

Face à l'insuffisance des plans du Québec et du Canada, on peut se tourner vers des propositions qui mettent de l'avant des approches plus ambitieuses et qui pourraient, ce faisant, servir d'inspiration pour les gouvernements, municipalités, regroupements de citoyens ou entreprises et organismes qui désirent mettre en place des réponses socialement justes et inclusives à la crise climatique. Parmi celles-ci, la Feuille de route pour un Québec zéro émission nette (ZéN) du Front commun pour la transition énergétique se démarque par l'étendue des secteurs de la société qui sont couverts par ce programme, qui en est déjà à sa deuxième version.

La mission du Front commun, qui a été créé en 2015 au Québec et qui regroupe aujourd'hui près de 100 organisations issues de la société civile, est d'« accélérer la mise en place d'une transition énergétique structurante et porteuse de justice sociale<sup>120</sup> ». Présentée à l'automne 2020, la Feuille de route met de l'avant une proposition de transition juste<sup>121</sup> qui s'appuie notamment sur le constat que toutes les catégories de la population ne sont pas touchées de la même manière par les changements climatiques. Il importe donc de considérer « la réalité des populations concernées, en particulier celles qui sont déjà marginalisées et vulnérables<sup>122</sup> », et de les impliquer dans la conception de la transition. La prise en

compte des réalités vécues par les femmes ou les Autochtones est donc cruciale. Québec ZéN souligne à cet effet les liens entre l'industrie extractive et les violations de droits qui touchent particulièrement les femmes autochtones, ce qui s'ajoute aux arguments en défaveur du soutien à cette filière.

La transition est conçue comme un ensemble de mesures permettant l'émergence d'un nouveau type d'économie. Différents chantiers de réduction des GES sont mis de l'avant qui visent différentes dimensions et secteurs de l'économie, soit, en plus des secteurs « traditionnels » (transports, industrie, bâtiment, agriculture et déchets), « l'économie, le travail et la consommation », l'énergie ainsi que « les territoires et la biodiversité ».

Cette nouvelle économie doit par ailleurs se caractériser par un meilleur équilibre entre activités productives et reproductives, ainsi qu'un meilleur partage des responsabilités dans chacune de ces deux sphères. C'est dans cette optique que le Front commun prône une « réallocation du temps de travail afin de libérer du temps hors marché en faveur de la production domestique et collective, des activités de sollicitude et des loisirs productifs qui soutiennent des modes de vie moins énergivores, plus résilients et autonomes par rapport au marché ». Les auteurs soulignent aussi que les effets des changements climatiques, tout comme certaines initiatives de transition, risquent d'exercer une pression sur les services publics<sup>123</sup>. Ils proposent en ce sens une hausse de leur financement ainsi qu'un élargissement de l'accès à ces services<sup>124</sup> et une démocratisation de leur gestion<sup>125</sup>.

Parmi les outils identifiés par le Front commun pour atteindre les objectifs de la Feuille de route, on compte le recours à l'ADS « dans les démarches de planification, dans l'élaboration de politiques, de mesures et d'incitatifs économiques visant des changements de comportements<sup>126</sup> », l'« [a]doption de mesures réglementaires et écofiscales progressives et justes, assorties de mesures de compensation pour les personnes moins favorisées<sup>127</sup> » par les différents paliers de gouvernements, ainsi qu'une série de mesures contraignantes, telles que l'« obligation, pour les industries, d'élaborer les plans de décarbonation avec les travailleuses et travailleurs afin d'avoir droit à un financement public<sup>128</sup> ».

On voit donc qu'une réponse à la crise environnementale qui tienne compte de la situation particulière des femmes nécessite une vision plus large de ce qu'est l'économie. S'attaquer à la crise climatique ne nécessite pas seulement des investissements, mais aussi de désinvestir certains secteurs, ce qui permettrait notamment

d'allouer les ressources financières libérées aux secteurs moins énergivores et où les femmes sont davantage représentées. Il s'agit certes d'un programme hautement ambitieux, mais qui a le mérite de jeter les bases d'une organisation de l'économie et de la société qui ne repose plus sur l'exploitation des femmes et de la nature.

### 5.3.3 Se propulser vers l'avant : Une relance propre et solidaire après la pandémie de la COVID-19

La sénatrice indépendante Rosa Galvez a quant à elle déposé en novembre 2020 un livre blanc en réponse à la pandémie de COVID-19 qui contient une proposition de « relance propre et solidaire ». D'emblée, la sénatrice souligne le lien entre les pandémies et la dégradation de l'environnement. Elle mentionne aussi que la pandémie a non seulement mis en évidence les inégalités qui traversent les sociétés comme le Canada, mais que les crises ont tendance à les exacerber. Elle affirme dès lors que « pour qu'elle soit propre et solidaire, la relance doit faire passer les personnes avant les profits, et être axée sur des politiques qui favorisent le bien-être des personnes et des écosystèmes<sup>129</sup> ». « Nous devons éviter de renforcer le statu quo, qui se caractérise par l'investissement de sommes exorbitantes dans des actifs qui deviennent rapidement inexploitable, les risques financiers inutiles et la croissance des inégalités<sup>130</sup>. »

La sénatrice fait en effet remarquer qu'en temps de crise, les mesures de relance sont souvent déterminées en fonction des intérêts des groupes les plus puissants « sans égard au retour sur l'investissement, à l'incidence sur l'environnement ou le bien-être de la société ou aux risques<sup>131</sup> ». Au Canada, le poids de l'industrie des énergies fossiles sur les orientations des gouvernements fédéral et provinciaux expliquerait que « Les mesures d'urgence en réponse à la pandémie ont déjà, par exemple, mené à la suspension de certaines exigences en matière de surveillance environnementale et de reddition de comptes relatives à l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta, une région qui abrite 18 Premières Nations et 6 établissements métis<sup>132</sup> ».

À l'inverse, « l'objectif ultime » d'une relance propre et solidaire « consiste à aider les personnes en leur donnant l'occasion de participer à l'économie tout en respectant les limites écologiques<sup>133</sup> ». Les gouvernements doivent à cette fin « accorde[r] des fonds aux organisations et aux particuliers qui souhaitent s'attaquer aux causes profondes des changements climatiques et des inégalités<sup>134</sup> ».

La sénatrice mentionne que le PIB est insuffisant – voire trompeur – pour mesurer l'impact de tels investissements sur le bien-être collectif et qu'il faut plutôt suivre des indicateurs qui permettent de mesurer par exemple la qualité des emplois ou des logements, l'état de santé des populations, le sentiment de sécurité ou encore la participation aux décisions publiques.

La relance apparaît ici comme une opportunité de construire une économie qui soit plus sobre en carbone, mais aussi plus juste ; une opportunité donc de combattre les inégalités (de classe, de sexe et de race) et de rendre notre économie plus résiliente. Pour ce faire, le livre blanc met de l'avant une série de politiques environnementales classiques dont l'amélioration des transports publics, l'interdiction de véhicules à combustion, le soutien aux rénovations écoénergétiques et une refonte du Code du bâtiment national, l'appui au programme de gardiens autochtones pour la gestion et la surveillance de la forêt, des investissements dans les énergies renouvelables, un soutien à l'économie circulaire. Il propose aussi des mesures sociales plus audacieuses, telles que l'instauration d'un revenu de subsistance garanti, des dépenses accrues dans les services publics, l'introduction d'un impôt sur la fortune, la hausse de l'impôt des sociétés, et la fin des aides financières accordées au secteur des énergies fossiles.

Sans être aussi détaillé que la Feuille de route du Front commun pour une transition énergétique, le livre blanc de la sénatrice Galvez s'appuie en somme sur une vision de l'économie qui permet de déterminer des objectifs de protection de l'environnement et de réduction des inégalités et les politiques adéquates pour les atteindre.

### 5.3.4 The Wellbeing Budget

La capacité des plans ou propositions de politiques de relance verte présentés jusqu'ici à s'attaquer aussi aux inégalités de genre dépend fortement, comme on l'a vu, de la conception de l'économie et de la nature sur laquelle ils reposent. Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande s'est récemment démarqué à ce sujet en adoptant une nouvelle approche budgétaire guidée par le principe d'amélioration du bien-être de la population, une première pour un pays riche selon le gouvernement. Présenté pour une première fois en 2019, le *Wellbeing Budget* comprend des axes d'intervention qui visent à garantir de meilleures conditions de vie aux Néozélandais-es. Le gouvernement de ce pays part du principe que le bien-être des individus ne dépend pas uniquement de la vigueur de l'économie, mesurée par la croissance du PIB. Sans toutefois rejeter cet objectif,

il établit cinq priorités : l'amélioration de la santé mentale de la population, l'amélioration du bien-être des enfants, la réalisation des aspirations des peuples maori et pasifika, l'accroissement de la productivité de l'économie et la transition vers une économie faible en carbone.

Le Trésor a aussi établi une liste d'indicateurs de qualité de vie afin de mesurer de manière rigoureuse l'atteinte des objectifs de bien-être que le gouvernement s'est donnés, soit la participation citoyenne et la confiance dans les institutions démocratiques, l'identité culturelle, l'environnement, la santé, le logement, les revenus et la consommation, l'emploi et la rémunération, les connaissances et les compétences, la sécurité, les relations sociales, le bien-être subjectif et l'emploi du temps<sup>35</sup>.

Le gouvernement néozélandais, qui a adopté une loi en 2018 afin de monitorer la situation de la pauvreté chez les enfants et de s'assurer de sa réduction<sup>36</sup>, entend aussi amender sa loi sur les finances publiques afin d'inclure le suivi du bien-être dans les futurs budgets du gouvernement néozélandais – des initiatives législatives qui rappellent la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, adoptée en 2002 au Québec.

Or, avec les priorités qu'il s'est données et les indicateurs qui lui permettent de suivre leur réalisation, le gouvernement de Jacinda Ardern s'assure d'intervenir dans des domaines qui auront notamment un impact sur la vie des femmes. Par exemple, en s'intéressant au sentiment de sécurité et à la qualité des relations sociales, il se donne les moyens d'identifier l'ampleur du problème de la violence conjugale et d'élaborer des pistes de solution pour s'y attaquer ; en suivant l'évolution de la rémunération et de l'emploi du temps, il sera en mesure de créer des politiques de conciliation travail-famille qui prennent en compte la protection des revenus des femmes ; en se donnant comme objectif de réduire la pauvreté infantile, il sera capable de concevoir des outils pour améliorer le revenu des mères monoparentales ou accroître la participation des mères au marché du travail.

Le 2<sup>e</sup> budget piloté par le gouvernement de la première ministre travailliste Jacinda Ardern garde le cap sur les objectifs de bien-être, mais comme il a été présenté en mai 2020, il reflète les besoins engendrés par la pandémie de COVID-19. À cet égard, il est intéressant de noter que le gouvernement néozélandais prévoit de maintenir un niveau de dépenses élevé, en établissant notamment un fonds de secours et de relance lié à la COVID-19. Et, bien qu'il se montre soucieux de contrôler son niveau

d'endettement, il prévoit réaliser des déficits tant que la situation le nécessitera.

Le budget pour le bien-être du gouvernement néozélandais, s'il ne porte pas spécifiquement sur les enjeux environnementaux et la question de l'égalité femmes-hommes, innove en poursuivant des objectifs sociaux et en se donnant les moyens d'évaluer leur atteinte. Certes, il s'agit d'un programme d'inspiration social-démocrate qui ne remet pas fondamentalement en question l'objectif de croissance du PIB sur lequel reposent plusieurs dynamiques nuisibles du capitalisme. Il représente néanmoins un exemple intéressant pour penser des politiques publiques capables de lutter contre les changements climatiques tout en améliorant les conditions de vie et de travail des femmes.

En somme, il n'est pas certain que les pays industrialisés parviennent à renverser la tendance actuelle du réchauffement planétaire sans une remise en question plus radicale du mode de développement économique dominant et de l'exploitation des femmes et de la nature sur laquelle il repose. La perspective qu'emprunte le gouvernement sur l'économie déterminera aussi s'il est en mesure de mettre en place une transition écologique qui s'attaque en même temps aux inégalités entre les femmes et les hommes. Analyser les changements climatiques à travers le prisme du genre est donc un prérequis pour adopter des politiques capables d'ériger un modèle économique plus égalitaire et plus écologique. Certes, jusqu'ici, les plans de relance ou de transition se sont souvent limités à soutenir les secteurs à prédominance masculine, et ils reposent plus souvent qu'autrement sur une vision de l'économie qui se réduit à l'activité des entreprises privées. La représentation plus grande des hommes dans les lieux de pouvoir peut expliquer en partie ce manque d'égards pour la réalité des femmes et les enjeux qui, comme la crise écologique, les touchent plus particulièrement. Pourtant, les exemples ne manquent pas de politiques publiques qui sont conçues à partir de perspectives différentes et qui poursuivent des objectifs sociaux et environnementaux qui permettent d'éviter les écueils de l'impératif de croissance économique (dont certaines que nous avons évoquées plus tôt). L'après-covid pourrait constituer une période propice pour en faire l'expérience<sup>37</sup>.





## CONCLUSION

Les sociétés capitalistes reposent sur des inégalités, des injustices et une dynamique prédatrice qui rendent les crises – économiques, mais aussi politiques, sociales et environnementales – inévitables. À moins de s’attaquer aux fondements de ce modèle économique délétère, il faut ainsi s’attendre à ce que des crises d’ampleur variée surviennent à nouveau dans les années à venir. La récurrence des crises doit alors nous convaincre de l’importance d’agir sur les facteurs qui en sont à l’origine et qui précipitent leur réapparition.

Bien que les États soient, grâce aux ressources financières et aux leviers institutionnels à leur disposition, en mesure d’intervenir pour résorber ces crises, leur action contribue souvent à reconduire le *statu quo* qui avait permis à une situation critique de se développer et même, bien souvent, à accentuer les disparités qui en étaient à l’origine. À ce propos, les inégalités que subissent les femmes, qui sont règle générale désavantagées dans les économies actuelles, constituent un des angles morts communs de l’intervention gouvernementale dans l’économie.

Ce regard différencié sur l’économie et les crises ne vise pas à cantonner les femmes dans les positions et le statut qu’elles occupent traditionnellement. Au contraire, en prenant acte de ces différences, il vise à éclairer les décideurs afin qu’ils ne reproduisent pas, consciemment ou non, l’organisation sociale qui permet à ces rôles genrés de se reproduire.

La sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir, et plus particulièrement de celles marginalisées à cause de leur statut social ou économique, a sans doute aussi longtemps contribué à reconduire cet état de fait. Leur vécu, qui diffère de celui des hommes étant donné leur place différente au sein du marché du travail et leur situation économique souvent plus précaire, est encore trop peu pris en compte par les décideurs publics. La capacité à mettre en place des solutions adéquates et permanentes aux multiples crises du capitalisme repose donc forcément sur une contribution plus grande des femmes, dont les femmes racisées et autochtones, à leur élaboration.

À cet égard, il serait sans doute opportun de donner au Secrétariat à la condition féminine – dont l’influence semble, dans l’état actuel des choses, limitée – un rôle plus grand au sein du gouvernement du Québec. Un tel organisme pourrait être

impliqué dans tous les domaines de l'action gouvernementale, si tant est qu'on lui en donne les moyens. Les groupes de femmes pourraient aussi être consultés de manière systématique par les gouvernements lors de la conception de politiques publiques ou de lois qui touchent à l'économie et à l'environnement, comme c'est le cas par exemple avec les représentants des milieux patronaux et syndicaux. L'évolution des droits des femmes dans la société québécoise nous rappelle que le bien-être des groupes désavantagés n'est pris en compte que lorsque l'on se dote de mécanismes axés sur leurs intérêts





## Notes de fin de document

- 1 SCHWEITZER, Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé : Une histoire du travail des femmes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Odile Jacob, février 2002, p. 9.
- 2 STATISTIQUE CANADA, Tableau 11-10-0240-01.
- 3 HUDON, Tamara, *Les femmes de minorités visibles*, Statistique Canada, 3 mars 2016, [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/89-503-x2015001-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/89-503-x2015001-fra.htm).
- 4 STATISTIQUE CANADA, *Recensement de la population de 2016*, produit numéro 98-400-X2016356 au catalogue de Statistique Canada, calculs des autrices.
- 5 POWER, Marilyn, « Falling through the “Safety Net”: Women, Economic Crisis, and Reaganomics », *Feminist Studies*, vol. 10, n° 1, Feminist Studies, Inc., 1984, p. 35.
- 6 CHAMPOUX-PAILLÉ, Louise, « L’ADS, un outil essentiel pour l’après-pandémie », *Gazette des femmes*, 28 mai 2020, [gazettedesfemmes.ca/19018/lads-un-outil-essentiel-pour-lapres-pandemie/](http://gazettedesfemmes.ca/19018/lads-un-outil-essentiel-pour-lapres-pandemie/).
- 7 ORGANISATION DES NATIONS UNIES, « Rapport de la quatrième conférence mondiale sur les femmes », New York, 1996, [www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/Beijing%20full%20report%20F.pdf](http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/Beijing%20full%20report%20F.pdf), p. 99.
- 8 TOURIGNY, Gisèle, « Rapport synthèse du Programme d’action 1997-2000 pour toutes les Québécoises », Secrétariat à la condition féminine, juillet 2000, [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/Rapport-synthese-1997-2000.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/Rapport-synthese-1997-2000.pdf).
- 9 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « Pour que l’égalité de droit devienne une égalité de fait. Politique gouvernementale pour l’égalité entre les hommes et les femmes », Secrétariat à la condition féminine, 2007, [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/politique-egalite2007.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/politique-egalite2007.pdf).
- 10 SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Stratégie gouvernementale pour l’égalité entre les femmes et les hommes vers 2021. Suivi de la mise en œuvre des actions. État d’avancement au 31 mars 2019*, Gouvernement du Québec, 2020, [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/Bilan2019\\_VE.PDF](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/Bilan2019_VE.PDF), p. 27.
- 11 *Ibid.*, p. 28.
- 12 RELAIS-FEMMES et INSTITUT DE RECHERCHES ET D’ÉTUDES FÉMINISTES DE L’UQAM, *Journée de réflexion L’analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous dix ans après?*, UQAM, Montréal, 26 octobre 2006, Montréal, Relais-Femmes et IREF, juillet 2007, [www.relais-femmes.qc.ca/files/RapportADS.pdf](http://www.relais-femmes.qc.ca/files/RapportADS.pdf).
- 13 STANFORD, Jim, « Les hauts et les bas du capitalisme », *Petit cours d’autodéfense en économie*, Montréal, Lux, 2011.
- 14 SMITH, Kristin E. et Marybeth J. MATTINGLY, « Husbands’ job loss and wives’ labor force participation during economic downturns : are all recessions the same? », *Monthly Labor Review*, Bureau of Labor Statistics, U.S. Department of Labor, 2014, p. 24, [www.jstor.org/stable/monthlylaborrev.2014.09.020](http://www.jstor.org/stable/monthlylaborrev.2014.09.020).
- 15 SABARWAL, Shwetlena et al., « Comment les femmes font face aux chocs économiques? Que savons-nous? », *World Bank - Economic Premise*, n° 46, The World Bank, 2011, p. 3.
- 16 SMITH, Kristin E. et Marybeth J. MATTINGLY, *loc. cit.*, p. 16.
- 17 STATISTIQUE CANADA, *Heures habituelles et salaires moyens selon certaines caractéristiques, données mensuelles non désaisonnalisées, 5 derniers mois*, *Gouvernement du Canada*, page consultée le 22 janvier 2021, [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032001](http://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032001).
- 18 SABARWAL, Shwetlena et al., *loc. cit.*, p. 4.
- 19 *Ibid.*
- 20 STATISTIQUE CANADA, « Jeunes au chômage de longue durée selon le sexe et le niveau de scolarité », [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-001-x/2012002/tables-tableaux/11675/tbl-4-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-001-x/2012002/tables-tableaux/11675/tbl-4-fra.htm).
- 21 ENGLAND, Paula et al., « Do Highly Paid, Highly Skilled Women Experience the Largest Motherhood Penalty? », *American Sociological Review*, vol. 81, n° 6, SAGE Publications Inc, 1<sup>er</sup> décembre 2016, p. 1161-1189.
- 22 BEAR, Julia B. et Peter GLICK, « Breadwinner Bonus and Caregiver Penalty in Workplace Rewards for Men and Women », *Social Psychological and Personality Science*, vol. 8, n° 7, SAGE Publications Inc, 1<sup>er</sup> septembre 2017, p. 780-788.
- 23 BLATCHFORD, Andy, « Quebec recovering better from recession than most provinces », *Globe and Mail*, 2 septembre 2009, [www.theglobeandmail.com/report-on-business/small-business/quebec-recovering-better-from-recession-than-most-provinces/article4195331/](http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/small-business/quebec-recovering-better-from-recession-than-most-provinces/article4195331/).
- 24 POWER, Marilyn, *loc. cit.*, p. 38.
- 25 *Ibid.*, p. 42.
- 26 *Ibid.*, p. 36.
- 27 « Statistiques de santé et de bien être selon le sexe - Tout le Québec », Santé et Services sociaux Québec,

- 11 décembre 2018, [msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/familles-monoparentales/](https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/familles-monoparentales/).
- 28 PAILHÉ, Ariane, « Effet attendu de la crise économique actuelle sur les naissances : quelques hypothèses », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 100, Caisse nationale des allocations familiales, janvier 2010, p. 97-103.
- 29 STROLOVITCH, Dara Z., « Of Mancessions and Hecoveries : Race, Gender, and the Political Construction of Economic Crises and Recoveries », *Perspectives on Politics*, vol. 11, n° 1, [American Political Science Association, Cambridge University Press], 2013, p. 167-176.
- 30 *Ibid.*, p. 167.
- 31 COUTURIER, Eve-Lyne et Simon TREMBLAY-PEPIN, *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, 1<sup>er</sup> mars 2015, [iris-recherche.qc.ca/publications/austerite-femmes](https://iris-recherche.qc.ca/publications/austerite-femmes).
- 32 « Évolution de la COVID-19 », *Radio-Canada*, [ici.radio-canada.ca/info/2020/coronavirus-covid-19-pandemie-cas-carte-maladie-symptomes-propagation/](https://ici.radio-canada.ca/info/2020/coronavirus-covid-19-pandemie-cas-carte-maladie-symptomes-propagation/).
- 33 *The COVID-19 Sex-Disaggregated Data Tracker | Global Health 50/50*, page consultée le 19 février 2021, [global-health5050.org/the-sex-gender-and-covid-19-project/the-data-tracker/](https://global-health5050.org/the-sex-gender-and-covid-19-project/the-data-tracker/).
- 34 « Données COVID-19 par âge et sexe au Québec », INSPQ, page consultée le 25 janvier 2021, [www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/age-sexe](https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/age-sexe)
- 35 STATISTIQUE CANADA, Tableau 17-10-0005-01, page consultée le 29 décembre 2020.
- 36 CDC, « Risk for COVID-19 Infection, Hospitalization, and Death By Race/Ethnicity », *Centers for Disease Control and Prevention*, 18 février 2021, [www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/covid-data/investigations-discovery/hospitalization-death-by-race-ethnicity.html](https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/covid-data/investigations-discovery/hospitalization-death-by-race-ethnicity.html).
- 37 CDC, « Health Equity Considerations and Racial and Ethnic Minority Groups », *Centers for Disease Control and Prevention*, 21 février 2021, [www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/health-equity/race-ethnicity.html](https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/health-equity/race-ethnicity.html).
- 38 SANTÉ MONTRÉAL, *Situation du coronavirus (COVID-19) à Montréal*, page consultée le 19 février 2021, [sante-montreal.qc.ca/population/coronavirus-covid-19/situation-du-coronavirus-covid-19-a-montreal/](https://sante-montreal.qc.ca/population/coronavirus-covid-19/situation-du-coronavirus-covid-19-a-montreal/).
- 39 VILLE DE MONTRÉAL, *Annuaire statistique de l'agglomération de Montréal – Édition 2016*, mars 2018, p. 116.
- 40 ALIX, Adrien et al., *Inégaux face à la pandémie : populations racisées et la COVID-19*, Direction régionale de santé publique de Montréal, 19 août 2020, p. 2.
- 41 RIOPEL, Alexis et al., « Les professions à risque sont-elles plus occupées par des femmes ? », *Le Devoir*, 8 mai 2020, [www.ledevoir.com/documents/special/2020-05-08-femmes-plus-a-risque-coronavirus/index.html](https://www.ledevoir.com/documents/special/2020-05-08-femmes-plus-a-risque-coronavirus/index.html).
- 42 MARLEAU, Daniel, *Rapport statistique sur l'effectif infirmier 2019-2020 – Le Québec et ses régions*, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, 2020, p. 22, [www.oiiq.org/documents/20147/9565847/Rapport-statistique-2019-2020.pdf](https://www.oiiq.org/documents/20147/9565847/Rapport-statistique-2019-2020.pdf).
- 43 EMPLOI QUÉBEC, « Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires (CNP 3413) – Salaire et statistiques », *Informations sur le marché du travail*, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, page consultée le 23 janvier 2021, [imt.emploi Quebec.gouv.qc.ca/](https://imt.emploi Quebec.gouv.qc.ca/).
- 44 EMPLOI QUÉBEC, « Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance (CNP 4214) – Salaire et statistiques », *Informations sur le marché du travail*, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, page consultée le 23 janvier 2021, [imt.emploi Quebec.gouv.qc.ca/](https://imt.emploi Quebec.gouv.qc.ca/).
- 45 DE SERRES, Gaston et al., *Enquête épidémiologique sur les travailleurs de la santé atteints par la COVID-19 au printemps 2020*, INSPQ, 14 octobre 2020, [www.inspq.qc.ca/publications/3061-enquete-epidemiologique-travail-leurs-sante-covid19](https://www.inspq.qc.ca/publications/3061-enquete-epidemiologique-travail-leurs-sante-covid19).
- 46 TURCOTTE, Martin et Katherine SAVAGE, *La contribution des immigrants et des groupes de population désignés comme minorités visibles aux professions d'aide-infirmier, d'aide-soignant et de préposé aux bénéficiaires*, Statistique Canada, 22 juin 2020, [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00036-fra.htm](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00036-fra.htm).
- 47 *Ibid.*
- 48 NADEAU, Jean-François, « Heures supplémentaires obligatoires : une infirmière de 27 ans raconte son épuiement professionnel », *Radio-Canada.ca*, *Radio-Canada.ca*, 8 avril 2020, [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1163080/infirmiere-contre-temps-supplementaire-obligatoire](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1163080/infirmiere-contre-temps-supplementaire-obligatoire).
- 49 DUVAL, Alexandre, « Heures supplémentaires obligatoires : Québec garde ses données secrètes », *Radio-Canada.ca*, *Radio-Canada.ca*, 30 septembre 2020, [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1737175/heures-supplementaires-obligatoires-infirmieres-quebec-refus-acces-document-transparence](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1737175/heures-supplementaires-obligatoires-infirmieres-quebec-refus-acces-document-transparence).
- 50 PARÉ, Isabelle, « Vacances réduites pour des milliers d'infirmières », *Le Devoir*, 11 juillet 2020, [www.ledevoir.com/societe/sante/582305/coronavirus-vacances-reduites-pour-des-milliers-d-infirmieres](https://www.ledevoir.com/societe/sante/582305/coronavirus-vacances-reduites-pour-des-milliers-d-infirmieres).
- 51 RADIO-CANADA, « La Vérif : plus d'heures supplémentaires des infirmières, plus de risques de décès de patients

- | La vérif», [Radio-Canada.ca](http://Radio-Canada.ca), Radio-Canada.ca, 20 février 2018, [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1084929/verif-infir-miere-ratio-patient-heure-supplementaire-sante-medecin-ministre-sante-barette-fiq-etude-reseau](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1084929/verif-infir-miere-ratio-patient-heure-supplementaire-sante-medecin-ministre-sante-barette-fiq-etude-reseau).
- 52 BACHAND, Sarah, « Délestage dans les hôpitaux | Des images pour le croire », *La Presse*, 27 janvier 2021, [www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-01-27/delestage-dans-les-hopitaux/des-images-pour-le-croire.php](http://www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-01-27/delestage-dans-les-hopitaux/des-images-pour-le-croire.php).
- 53 LA PRESSE CANADIENNE, « Metro prolonge son programme de primes salariales versées à ses employés », *Le Soleil*, 18 avril 2020, [www.lesoleil.com/actualite/covid-19/metro-prolonge-son-programme-de-primes-salariales-versees-a-ses-employes-73c45ef30ec2eaag53d1bf604c13b764](http://www.lesoleil.com/actualite/covid-19/metro-prolonge-son-programme-de-primes-salariales-versees-a-ses-employes-73c45ef30ec2eaag53d1bf604c13b764).
- 54 HALIN, Francis, « Fini le 2 \$ de l'heure en plus chez les grandes bannières », *Le Journal de Montréal*, 11 juin 2020, [www.journaldemontreal.com/2020/06/11/metro-et-loblaw-vont-retirer-la-prime-covid-19-accordee-a-leurs-employes](http://www.journaldemontreal.com/2020/06/11/metro-et-loblaw-vont-retirer-la-prime-covid-19-accordee-a-leurs-employes).
- 55 MASSOUD, Rania, « Des “primes COVID” en voie de disparition | Coronavirus | Radio-Canada.ca », *Radio-Canada.ca*, 13 juin 2020, [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1711896/travailleurs-epicerie-alimentation-primes-covid-coronavirus-pandemie-quebec](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1711896/travailleurs-epicerie-alimentation-primes-covid-coronavirus-pandemie-quebec).
- 56 CANADIENS POUR UNE FISCALITÉ ÉQUITABLE, *Corporations Making Record Profits in the Pandemic*, 22 décembre 2020, [www.taxfairness.ca/en/resource/corporations-making-record-profits-pandemic](http://www.taxfairness.ca/en/resource/corporations-making-record-profits-pandemic).
- 57 « Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) », *Revenu Québec*, page consultée le 19 février 2021, [www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/actualites/details/167331](http://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/actualites/details/167331).
- 58 VASTEL, Marie, « Succès mitigé pour le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels », *Le Devoir*, 11 juin 2020, [www.ledevoir.com/politique/canada/580582/coronavirus-succes-mitige-de-la-pirte](http://www.ledevoir.com/politique/canada/580582/coronavirus-succes-mitige-de-la-pirte).
- 59 BROUSSEAU-POULIOT, Vincent, « Le taux de chômage le plus faible au Québec depuis 1966 », *La Presse*, 6 mars 2020, [www.lapresse.ca/affaires/economie/2020-03-06/le-taux-de-chomage-le-plus-faible-au-quebec-depuis-1966](http://www.lapresse.ca/affaires/economie/2020-03-06/le-taux-de-chomage-le-plus-faible-au-quebec-depuis-1966).
- 60 STATISTIQUE CANADA, CANSIM, Tableau 14-10-0287-01.
- 61 STANFORD, Jim, *Ten Ways the COVID-19 Pandemic Must Change Work for Good*, Centre for Future Work, juin 2020, [centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2020/06/10Ways\\_work\\_must\\_change.pdf](http://centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2020/06/10Ways_work_must_change.pdf).
- 62 *Ibid.*, p. 16.
- 63 MESSACAR, Derek et al., *Inégalités en matière de faisabilité du travail à domicile pendant et après la COVID-19*, 24 juin 2020, [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00029-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00029-fra.htm).
- 64 STATISTIQUE CANADA, *Le Quotidien — Emploi du temps : la charge de travail totale, le travail non rémunéré et les loisirs*, 30 juillet 2018, [www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180730/dq180730a-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180730/dq180730a-fra.htm).
- 65 SULLIVAN, Cath et Suzan LEWIS, « Home-based Telework, Gender, and the Synchronization of Work and Family : Perspectives of Teleworkers and their Co-residents », *Gender, Work & Organization*, vol. 8, n° 2, avril 2001, p. 123-145.
- 66 LECLERC, Karine, *Soins des enfants : répercussions de la COVID-19 sur les parents*, Statistique Canada, 14 décembre 2020, [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00091-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00091-fra.htm).
- 67 REGNIER-LOILLIER, Arnaud, « Interview Conditions and Bias Caused by the Presence of a Third Party in Responses to the ERFI Survey », *Economie & Statistique*, Paris, Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), avril 2008, [search.proquest.com/scholarly-journals/interview-conditions-bias-caused-presence-third/docview/1364841133/](http://search.proquest.com/scholarly-journals/interview-conditions-bias-caused-presence-third/docview/1364841133/).
- 68 ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT, « Cuisiner, s'occuper des enfants, construire ou réparer : Le travail non rémunéré à travers le monde », *Panorama de la société 2011 Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Paris, OCDE, 2011, p. 9-29, [site.ebrary.com/id/10406123](http://site.ebrary.com/id/10406123).
- 69 STATISTIQUE CANADA, *Le Quotidien — Emploi du temps : la charge de travail totale, le travail non rémunéré et les loisirs*, op. cit.
- 70 RBC ECONOMICS, *Canadian Women Continue to Exit the Labour Force - RBC Economics*, RBC, 19 novembre 2020, [thoughtleadership.rbc.com/canadian-women-continue-to-exit-the-labour-force/](http://thoughtleadership.rbc.com/canadian-women-continue-to-exit-the-labour-force/).
- 71 MONSEBRAATEN, Laurie, « Coming back from COVID : How to ensure patriarchy and outright misogyny don't thwart the 'she-covery' », *Thestar.com*, 20 juin 2020, [www.thestar.com/news/gta/2020/06/20/coming-back-from-covid-how-to-ensure-patriarchy-and-outright-misogyny-dont-thwart-the-she-covery.html](http://www.thestar.com/news/gta/2020/06/20/coming-back-from-covid-how-to-ensure-patriarchy-and-outright-misogyny-dont-thwart-the-she-covery.html).
- 72 STANFORD, Jim, *Child Care Expansion Would Boost Economic Recovery, Study Finds*, Centre for Future Work, novembre 2020, [centreforfuturework.ca/2020/11/25/child-care-expansion-would-boost-economic-recovery-study-finds/](http://centreforfuturework.ca/2020/11/25/child-care-expansion-would-boost-economic-recovery-study-finds/).
- 73 SQUAZZONI, Flaminio et al., *No Tickets for Women in the COVID-19 Race? A Study on Manuscript Submissions and*

- Reviews in 2347 Elsevier Journals during the Pandemic, SSRN Scholarly Paper, ID 3712813, Rochester, NY, Social Science Research Network, 16 octobre 2020, [papers.ssrn.com/abstract=3712813](https://papers.ssrn.com/abstract=3712813).
- 74 SCHIEBINGER, Londa L et al., *Dual-career academic couples : what universities need to know*, Stanford, CA, Michelle R. Clayman Institute for Gender Research, Stanford University, 2008, p. 13, [gender.stanford.edu/sites/g/files/sbiybj5961/f/publications/dualcareerfinal\\_o.pdf](https://gender.stanford.edu/sites/g/files/sbiybj5961/f/publications/dualcareerfinal_o.pdf).
- 75 STATISTIQUE CANADA, *Le Quotidien — Nombre et salaires du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes (données définitives), 2018-2019*, 25 novembre 2019, [www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/191125/dq191125b-fra.htm](https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/191125/dq191125b-fra.htm).
- 76 SUN LIFE FINANCIAL INC., *Social isolation is taking a toll on Canadians' mental health*, 11 mai 2020, [www.sunlife.ca/en/about-us/newsroom/news-releases/announcement/social-isolation-is-taking-a-toll-on-canadians-mental-health/123422/](https://www.sunlife.ca/en/about-us/newsroom/news-releases/announcement/social-isolation-is-taking-a-toll-on-canadians-mental-health/123422/).
- 77 STATISTIQUE CANADA, « Sécurité et criminalité dans les collectivités », 20 octobre 2020, [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/2020004/s10-fra.htm](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/2020004/s10-fra.htm).
- 78 « Les violences conjugales au temps de la COVID-19 », Conseil du statut de la femme, 28 mai 2020.
- 79 MINISTÈRE DES FINANCES, « Sommaire de l'analyse comparative entre les sexes plus (acs+) pour le plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la covid-19 », Gouvernement du Canada, 15 juillet 2020, [www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/portrait-economique-budgetaire/sommaire-analyse-comparative-entre-les-sexes-plus-plan-intervention-economique-canada.html](https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/portrait-economique-budgetaire/sommaire-analyse-comparative-entre-les-sexes-plus-plan-intervention-economique-canada.html).
- 80 GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC), *Réchauffement planétaire de 1,5°C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Résumé à l'intention des décideurs, Résumé technique et Foire aux questions*, Organisation météorologique mondiale, Genève, Suisse, 2019, 32 p., [www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15\\_Summary\\_Volume\\_french.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf).
- 81 HANDAL, Laura, « La COVID-19, une crise environnementale », *Blogue de l'IRIS*, 9 avril 2020, [iris-recherche.qc.ca/blogue/la-covid-19-une-crise-environnementale](https://iris-recherche.qc.ca/blogue/la-covid-19-une-crise-environnementale).
- 82 VIALLET, Jean-Robert, *L'homme a mangé la Terre*, Arte, 2019, 98 minutes.
- 83 CRUTZEN, Paul J., « La géologie de l'humanité : l'Anthropocène », *Écologie & politique*, vol. 34, n° 1, 2007, p. 141-148.
- 84 ANGUS, Ian, *Face à l'Anthropocène. Le capitalisme fossile et la crise du système terrestre*, Montréal, Écosociété, 2018.
- 85 EYZAGUIRRE, Jimena, « Les changements climatiques et le Canada : une occasion inexploitée pour faire avancer l'égalité des sexes? », *Le Réseau, automne-hiver*, vol. 11, n° 1, 2008, [www.cwhn.ca/fr/node/41600](https://www.cwhn.ca/fr/node/41600).
- 86 GIEC, *Climate Change 1995 Economic and Social Dimensions of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Second Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, 1996, [www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/ipcc\\_sar\\_wg\\_III\\_full\\_report.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/ipcc_sar_wg_III_full_report.pdf).
- 87 *Ibid.*, p. 115.
- 88 McCARTHY, Joe, « Why Climate Change Disproportionately Affects Women », *Global Citizen*, 5 mars 2020, [www.globalcitizen.org/en/content/how-climate-change-affects-women/](https://www.globalcitizen.org/en/content/how-climate-change-affects-women/).
- 89 AGUILAR, Lorena, *Training Manual on Gender and Climate Change*, Global Gender and Climate Alliance, 2009, p. 80-81, [portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2009-012.pdf](https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2009-012.pdf).
- 90 UNESCO, *Climate Change and Gender Equality*, [www.unesco.org/new/en/natural-sciences/priority-areas/gender-and-science/cross-cutting-issues/climate-change-and-gender-equality/context/](https://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/priority-areas/gender-and-science/cross-cutting-issues/climate-change-and-gender-equality/context/).
- 91 LALANDE, Gilles, MALTAIS, Danielle et Suzie ROBICHAUD, « Les sinistrés des inondations de 1996 au Saguenay : problèmes vécus et séquelles psychologiques », *Santé mentale au Québec*, 2000, vol. 25, n° 1, p. 95-115.
- 92 *Le Projet verglas*, page consultée le 22 janvier 2021, [www.mcgill.ca/projetverglas/fr/icestorm](https://www.mcgill.ca/projetverglas/fr/icestorm).
- 93 KING, Suzanne, MARSOLAIS, Yannick et David P. LAPLANTE, « Les effets du stress maternel prénatal sur le développement cognitif des enfants : Projet Verglas », *Bulletin d'information en santé environnementale*, Institut national de santé publique du Québec, 11 août 2007, [www.inspq.qc.ca/es/node/1064](https://www.inspq.qc.ca/es/node/1064).
- 94 UNGAR, Michael et Suzanne KING, « Le stress ressenti par les mères se répercutera probablement à long terme sur les enfants nés pendant la pandémie », *La Société royale du Canada*, 19 mai 2020, [rsc-src.ca/fr/voix-de-la-src/le-stress-ressenti-par-les-m%C3%A8res-ressentira-probablement-%C3%A8-long-termesur-les](https://rsc-src.ca/fr/voix-de-la-src/le-stress-ressenti-par-les-m%C3%A8res-ressentira-probablement-%C3%A8-long-termesur-les).
- 95 COUNCIL OF CANADIAN ACADEMIES, *Canada's Top Climate Change Risks*, Ottawa, The Expert Panel on Climate Change Risks and Adaptation Potential, 2019,

- [cca-reports.ca/wp-content/uploads/2019/07/Report-Canada-top-climate-change-risks.pdf](https://cca-reports.ca/wp-content/uploads/2019/07/Report-Canada-top-climate-change-risks.pdf).
- 96 DUNCAN, Kirsty, « Un dossier chaud : La santé des femmes et les changements climatiques », *Le Réseau*, printemps-été 2008, vol. 10, n° 2, [www.cwhn.ca/fr/node/39849](http://www.cwhn.ca/fr/node/39849).
- 97 UNESCO, *Climate Change and Gender Equality*, page consultée le 20 décembre 2020, [www.unesco.org/new/en/natural-sciences/priority-areas/gender-and-science/cross-cutting-issues/climate-change-and-gender-equality/context/](http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/priority-areas/gender-and-science/cross-cutting-issues/climate-change-and-gender-equality/context/).
- 98 *La santé environnementale et les femmes des Premières Nations*, Assemblée des Premières Nations, mars 2009, [www.afn.ca/uploads/files/rp-enviro\\_health\\_and\\_women-fr.pdf](http://www.afn.ca/uploads/files/rp-enviro_health_and_women-fr.pdf).
- 99 ZAINULBHAI, Hani, « Women, more than men, say climate change will harm them personally », Fact Tank, Pew Research Center, 2 décembre 2015, [www.pewresearch.org/fact-tank/2015/12/02/women-more-than-men-say-climate-change-will-harm-them-personally/](http://www.pewresearch.org/fact-tank/2015/12/02/women-more-than-men-say-climate-change-will-harm-them-personally/).
- 100 BALLEW, Matthew, MARLON, Jennifer, LEISEROWITZ, Anthony et Edward MAIBACH, « Gender Differences in Public Understanding of Climate Change », *Yale Program on Climate Change Communication*, 20 novembre 2018, [climatecommunication.yale.edu/publications/gender-differences-in-public-understanding-of-climate-change/](http://climatecommunication.yale.edu/publications/gender-differences-in-public-understanding-of-climate-change/).
- 101 EYZAGUIRRE, Jimena, « Les changements climatiques et le Canada : une occasion inexploitée pour faire avancer l'égalité des sexes? », *Le Réseau*, automne-hiver 2008, vol. 11, n° 1, [www.cwhn.ca/fr/node/41600](http://www.cwhn.ca/fr/node/41600).
- 102 STANFORD, Jim, « Chapter 20 : The Conflicting Personalities of Government », *Economics for Everyone. A Short Guide to the Economics of Capitalism*, London, Pluto Press et Ottawa, Canadian Center for Policy Alternatives, 2015, p. 266-278.
- 103 POSCA, Julia et Bertrand SCHEPPER, *Qu'est-ce que la transition juste?*, Montréal, IRIS, octobre 2020.
- 104 GIGNAC, Renaud et Philippe HURTEAU, *Mesurer le progrès social : vers des alternatives au PIB*, Montréal, IRIS, 30 août 2011.
- 105 FRASER, Nancy, « Contradictions of capital and care », *New Left Review*, 100, juillet-août 2016, p. 99-117.
- 106 CASSELOT, Marie-Anne et Valérie LEFEBVRE-FAUCHER (éd.), *Faire partie du monde. Réflexions écoféministes*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 2017, 168 p.
- 107 NAOUFAL, Nayla, « Les écoféminismes : un foisonnement », *La Gazette des femmes*, 23 janvier 2020, [gazettedesfemmes.ca/15397/les-ecofeminismes-un-foisonnement-intersectionnel/](http://gazettedesfemmes.ca/15397/les-ecofeminismes-un-foisonnement-intersectionnel/).
- 108 BAUHARDT, Christine, « Solutions to the crisis? The Green New Deal, Degrowth, and the Solidarity Economy : Alternatives to the capitalist growth economy from an ecofeminist economics perspective », *Ecological Economics*, vol. 102, 2014, p. 61.
- 109 LAUGIER, Sandra, « Care, environnement et éthique globale », *Cahiers du Genre*, vol. 59, n° 2, 2015, p. 127-152.
- 110 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, *Ce qui est dans le plan climatique du Canada*, 12 février 2021 (dernière modification), [www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique.html](http://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique.html).
- 111 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, *Un environnement sain et une économie saine. Le plan climatique renforcé du Canada pour créer des emplois et soutenir la population, les communautés et la planète*, 2020, [www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/climate-plan/plan\\_environnement\\_sain\\_economie\\_saine.pdf](http://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/climate-plan/plan_environnement_sain_economie_saine.pdf).
- 112 STATISTIQUE CANADA, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017 version 3.0*, page consultée le 14 janvier 2021, [www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/scian/2017/v3/index](http://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/scian/2017/v3/index).
- 113 STATISTIQUE CANADA, *Tableau 14-10-0023-01, Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles (x 1 000) (calculs des autrices)*.
- 114 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *Plan pour une économie verte 2030. Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*, Gouvernement du Québec, 2020, p. II, [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf](http://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf).
- 115 PINEAULT, Éric, « La panacée », *Liberté*, n° 300, été 2013, p. 30-32.
- 116 HÉBERT, Guillaume et Simon TREMBLAY-PEPIN, « Qu'est-ce que l'extractivisme? », *Blogue de l'IRIS*, 12 février 2013, [iris-recherche.qc.ca/blogue/quest-ce-que-lextractivisme](http://iris-recherche.qc.ca/blogue/quest-ce-que-lextractivisme).
- 117 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, *Un environnement sain et une économie saine*, op. cit., p. 5 et 8.
- 118 Eve-Lyne COUTURIER et Simon TREMBLAY-PEPIN, op. cit.
- 119 Colin PRATTE et Bertrand SCHEPPER, *GNL Québec : un projet risqué qui retarderait la transition énergétique*, Montréal, IRIS, 27 octobre 2020.

- 120 FRONT COMMUN POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, « Qui sommes-nous ? », page consultée le 12 février 2021, [www.pourlatransitionenergetique.org/qui-sommes-nous/](http://www.pourlatransitionenergetique.org/qui-sommes-nous/).
- 121 POSCA, Julia et Bertrand SCHEPPER, *op. cit.*
- 122 FRONT COMMUN POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, *Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité – Version 2.0*, novembre 2020, [www.pourlatransitionenergetique.org/feuille-de-route-quebec-zen](http://www.pourlatransitionenergetique.org/feuille-de-route-quebec-zen).
- 123 *Ibid.*, p. 28.d
- 124 *Ibid.*, p. 31.
- 125 *Ibid.*, p. 17-18.
- 126 *Ibid.*, p. 31.
- 127 *Ibid.*, p. 31.
- 128 *Ibid.*, p. 31.
- 129 ZRINYI, Nick, PÉLOFFY, Karine et Stéphane LAVIOLETTE, *Se propulser vers l'avant : Une relance propre et solidaire après la pandémie de la COVID-19 (livre blanc)*, Bureau de l'honorable Rosa Galvez, novembre 2020, p. 4.
- 130 *Ibid.*, p. 4.
- 131 *Ibid.*, p. 21.
- 132 *Ibid.*, p. 24.
- 133 *Ibid.*, p. 26.
- 134 *Ibid.*, p. 25.
- 135 GOVERNMENT OF NEW ZEALAND, *Wellbeing Budget 2019*, 30 mai 2019, p. 9, [www.treasury.govt.nz/publications/wellbeing-budget/wellbeing-budget-2019](http://www.treasury.govt.nz/publications/wellbeing-budget/wellbeing-budget-2019).
- 136 *Ibid.*, p. 8.
- 137 HÉBERT, Guillaume et Mathieu DUFOUR, *Comment planifier l'après-covid ? Un choix entre austérité et résilience*, Montréal, IRIS, 10 février 2021.





## REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier un ensemble de personnes sans qui l'étude n'aurait pu être. Les commentaires de l'équipe de chercheur-e-s de l'IRIS de même que les corrections de Martin Dufresne et de Monique Moisan ont rehaussé la qualité de cette étude, tant du point de vue de la forme que du fond. Nous leur transmettons tous nos remerciements. Toutes les erreurs se trouvant encore néanmoins dans ce texte relèvent de l'entière responsabilité des autrices.

### MISE EN PAGE

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

### IMPRESSION

Katasoho imprimerie & design  
5000, rue d'Iberville, bur. 202, Montréal (QC)  
H2H 2S6 514.961.5238 / info@katasoho.com

### DESIGN

Molotov – coop de travail  
2065, rue Parthenais, bureau 415, Montréal, (QC)  
H2K 3T1 514 908-9744 / info@molotov.ca

**L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur·e·s se positionne sur les grands enjeux socioéconomiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.**



**Institut de recherche  
et d'informations  
socioéconomiques**

1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7  
514.789.2409 • [iris-recherche.qc.ca](http://iris-recherche.qc.ca)

Imprimé  
PDF

ISBN 978-2-925112-13-6  
ISBN 978-2-925112-14-3

**Consultation sur le futur Plan d'action gouvernemental en matière  
d'action communautaire**

**L'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes passe par un financement  
adéquat, une reconnaissance et une valorisation de l'action  
communautaire autonome pratiquée par les groupes de femmes au  
Québec**

*Mémoire présenté par le*



[www.reseautablesfemmes.qc.ca](http://www.reseautablesfemmes.qc.ca)

Déposé le 6 décembre 2019

## PRÉSENTATION

Dûment constitué depuis 2001, le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec est un regroupement féministe de défense collective des droits qui travaille sur les questions mettant en jeu les intérêts et les droits des femmes. Son rôle en est un de liaison et de concertation entre les Tables de concertation du mouvement des femmes de chaque région du Québec. Le Réseau des Tables représente, auprès des instances nationales, les réalités régionales et il porte des positions politiques définies par ses membres.

Ses membres sont constitués des dix-sept Tables régionales de concertation du mouvement des femmes du Québec. Les Tables régionales rassemblent 405 groupes membres et 161 membres individuelles.

Le Réseau des Tables agit dans diverses sphères susceptibles d'influencer les conditions de vie des femmes notamment les discriminations systémiques envers les femmes et les mécanismes de reproduction de l'oppression dont la violence, l'accès des femmes au pouvoir, l'autonomie économique des femmes, la santé des femmes, la marchandisation des services publics et des ressources. Il intervient dans une perspective d'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes de même qu'entre les femmes elles-mêmes et de plus grande justice sociale.

Notre organisme a pris connaissance du Cahier de consultation *Vers une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire* déposé par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre de la consultation publique visant la mise à jour du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Dans les pages qui suivent, le Réseau des Tables exposera son analyse et ses recommandations en ce qui a trait aux principaux thèmes de la consultation.

### Recommandation prioritaire

Considérant que ce sont majoritairement des femmes qui travaillent dans le milieu communautaire, que le sous-financement des organismes engendre des iniquités salariales et la précarité, que la pauvreté a un sexe au Québec, un outil est nécessaire pour l'actualisation de nos pratiques et afin de tendre vers une société égalitaire. Depuis 1995, le gouvernement du Québec s'est engagé à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) de manière transversale.

**Que le gouvernement intègre l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) dans le PAGAC dans l'objectif de considérer les spécificités des travailleuses<sup>2</sup> des organismes d'action communautaire autonome (OACA) et des personnes qui les fréquentent, soit majoritairement des femmes. Nous nous attendons à ce que les actions et les budgets qui découlent de ce plan d'action soient conséquents, donc qu'une ADS+ aient également été effectuée à l'égard de ces deux objets. Nous tenons à mentionner que les groupes de femmes sont les expertes de cet enjeu. Notre participation à un comité consultatif serait donc attendue.**

## Recommandations préalables

- Que le gouvernement réaffirme son engagement envers les orientations et les principes de la Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, adopté en 2001.
- Que le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire présente des mesures spécifiques à l'action communautaire et à l'action communautaire autonome (ACA) et qu'une place prépondérante soit accordée à l'ACA compte-tenu de la plus grande proportion des organismes financés (80%).
- Que le gouvernement implique directement tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés dans la mise en œuvre de ce plan d'action.
- Que le gouvernement s'assure de la bonne compréhension, de la part du personnel des ministères, des caractéristiques de l'action communautaire et de l'action communautaire autonome.
- Que le gouvernement réaffirme « que la politique gouvernementale reconnaît particulièrement les caractéristiques propres à l'action communautaire autonome et aux regroupements et organismes dont la mission principale est la défense collective des droits. Cette reconnaissance représente une avancée considérable et unique au monde. Le soutien d'un tel espace de délibération ouvert et constructif illustre par ailleurs la maturité d'une société voulant se développer dans une vision inclusive » (p.7 de la Politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire).
- Que le gouvernement réaffirme la contribution significative des organismes en défense collective des droits pour le Québec. Si le Québec est aujourd'hui reconnu comme une société soucieuse du bien-être de ses citoyennes et ses citoyens, c'est que les groupes d'ACA et de DCD ont joué un rôle prépondérant dans les avancées concernant les droits humains, l'égalité et la justice sociale, entre autres, par l'instauration de lois et de programmes à caractère social ayant été mis en place suite à la mobilisation citoyenne. Pour ne donner que quelques exemples, rappelons le droit de vote des femmes, le droit à l'avortement, l'instauration de logements sociaux, la loi sur les normes minimales du travail, sur la protection des consommateurs, l'aide juridique, l'aide sociale, l'assurance-maladie, etc.
- Que le gouvernement prévoit une évaluation de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental par la création d'un comité de suivi qui permette d'évaluer de manière qualitative la mise en œuvre du plan d'action. Ce comité devrait être composé des représentantEs du comité interministériel, des interlocuteurs privilégiés tels que le RQ-

ACA et le RODCD ainsi qu'une personne nommée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

- Que le gouvernement respecte les décrets qu'il adopte qui touchent les organismes d'ACA, par exemple, le décret numéro 354 - 2016 portant sur l'insularité.

***\* En tant que membre du RQ-ACA et du RODCD, nous appuyons l'ensemble de leurs recommandations.***

**Thème 1 : La consolidation et le financement de l'action communautaire autonome**

**Consolider et développer le financement à la mission**

**0. Accès au soutien à la mission globale : pour l'ACA seulement!**

Nous sommes d'avis que le financement à la mission globale doit être exclusivement réservé aux organismes d'ACA et non à tous les organismes d'action communautaire en fonction des priorités gouvernementales.

**Que le plan d'action affirme que le financement à la mission globale est réservé à l'ACA**

**1. Sous-financement chronique des groupes en DCD**

Le gouvernement doit augmenter significativement et rapidement le soutien financier accordé aux groupes en DCD. En effet, le sous-financement chronique apparaît comme le plus grand obstacle auquel doivent faire face les groupes en DCD.

*Rehausser le financement pour renforcer la capacité d'agir des groupes!*

Renforcer la capacité d'agir passe d'abord et avant tout par le rehaussement significatif du financement des groupes les moins bien financés soient les groupes en DCD ! C'est la priorité pour nos membres.

Plusieurs groupes n'ont qu'une seule permanente. Dans ce contexte, il devient difficile de réaliser le travail relié au développement de la vie associative et de visibilité en plus des activités de défense collective des droits, de gestion de l'organisme et de support aux personnes qui ont des besoins urgents. Rehausser le financement de façon à se doter

d'une équipe de permanence dans chaque groupe en DCD est essentiel et incontournable.

Comment assurer la relève et la rétention de personnel lorsque les conditions salariales et de travail en général sont si faibles que les travailleuses quittent pour améliorer leurs conditions de vie ? Comment, avec des ressources humaines restreintes, soutenir militantes, membres de CA, bénévoles et nouvelles travailleuses de façon à assurer une continuité et consolider le groupe ? L'amélioration des conditions de travail (salaire décent, temps plein, heures supplémentaires payées, etc) est le pilier de la consolidation et de la stabilité des groupes.

**Que le gouvernement augmente rapidement de 30M\$ le financement à la mission globale des organismes en défense collective des droits du programme Promotion des droits, afin de leur permettre de réaliser leur mission à la hauteur des besoins.**

## **2. Indexation**

L'indexation est insuffisante. Le principe de l'indexation annuelle devrait être appliqué pour la DCD en plus du rehaussement significatif demandé.

**Que le gouvernement indexe annuellement et en priorité, les subventions à la mission de tous les organismes selon la hausse des coûts de fonctionnement en tant qu'organisation.**

## **3. Ratio du financement à la mission**

La nature politique et revendicatrice de la DCD rend difficile la diversification de nos sources de financement. La presque totalité de nos groupes n'ont pas de numéro de charité ce qui les exclut d'office des fonds privés tels Centraide, les fondations privées ou les communautés religieuses. Il n'est pas intéressant pour une entreprise privée de financer des groupes de revendications politiques non partisans. Le financement régional, via le plan de lutte à la pauvreté, est inaccessible pour la majorité des groupes en DCD puisque les projets de nature revendicatrice sont rarement acceptables pour tous les partenaires du milieu. Dans un contexte de sous-financement, le financement par projet est plus un problème qu'une solution parce qu'il tend à nous éloigner de notre mission.

De plus, un mécanisme devrait être mis en place pour éviter qu'un ministère puisse consacrer la majeure partie de son enveloppe dédiée à l'action communautaire seulement à la concertation.

**Que le gouvernement maintienne un ratio du financement à la mission de 100% dans le FAACA.**

#### **4. Iniquités**

**Que les seuils planchers ainsi que la classification des organismes dans le programme Promotion des droits, soient travaillés en collaboration avec le RODCD, reconnu comme interlocuteur ministériel, en cohérence avec les travaux menés avec le RQ-ACA.**

#### **5. Financement et accréditation des organismes**

De nombreux organismes féministes au Québec qui défendent les droits des femmes à l'intersection d'oppressions ne reçoivent pas de financement de base et ce, malgré plusieurs années d'existence. Cette situation défavorise des pans entiers du mouvement d'ACA. Il est très difficile, pour les communautés de mettre sur pied des organismes afin de répondre aux nouveaux besoins s'il n'y a jamais de fonds disponible. Ainsi, cette situation peut défavoriser des mouvements entiers, par exemple, les mouvements des femmes.

**Que le gouvernement prévoit, dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux, un fonds de développement afin d'assurer, en continu, le financement d'organismes en attente d'un premier financement. Que le montant attribué à ce fonds tienne compte des organismes en attente d'accréditation.**

**Que le gouvernement, détermine en collaboration avec les interlocuteurs ministériels, la proportion du montant à investir dans la consolidation des groupes déjà financés versus le montant à investir dans le développement d'autres groupes.**

**Que le gouvernement accrédite des organismes en continu dans tous les programmes de financement à la mission globale et que la liste de ces organismes soit disponible.**

**Que l'accréditation soit fondée sur les huit (8) critères de l'ACA et celle des quatre (4) critères supplémentaires de la DCD.**

#### **6. Mesures favorisant l'inclusion**

L'inclusion des femmes en situation de handicap, des femmes en situation de pauvreté et d'exclusion ou encore l'intégration culturelle et l'inclusion des femmes immigrantes et des femmes racisées représentent des défis pour les organismes d'ACA, tant dans les équipes de travail que dans la vie associative. Par exemple, selon une étude menée pour le compte du RQ-ACA par l'IRIS, les organismes d'ACA auraient besoin de 15M\$ supplémentaire pour favoriser la participation des personnes en situation de handicap à la vie associative des organismes d'ACA.

*Un manque de moyens pour soutenir les femmes avec des limitations fonctionnelles*

Notamment, le manque de transport adapté ou en commun, d'accompagnement,

de documents simplifiés et en braille, d'accessibilité par courriel ou sur le web, d'interprètes, de gardiennage et de lieux adaptés, limitent les possibilités d'engagement des personnes avec limitations fonctionnelles.

*Les difficultés face aux coûts de transport et d'accessibilité.*

Le sous-financement nuit aux possibilités des transports et donc à la participation surtout dans les grands territoires ou dans les villes et villages avec un transport en commun et adapté défaillant, voire inexistant.

**Que gouvernement investisse au minimum 15M\$ pour soutenir la participation des personnes en situation de handicap à la vie associative des organismes d'ACA. Que ces fonds soient intégrés au financement à la mission globale.**

**Que le gouvernement soutienne l'intégration et l'inclusion des femmes en situation de handicap, immigrantes, réfugiées, racisées et toutes femmes en situation de pauvreté et d'exclusion dans les milieux de travail ainsi que dans la vie associative des organismes d'ACA. Que ces fonds soient intégrés au financement à la mission globale.**

#### **7. Données sur le financement**

Les données sur le financement produites par le gouvernement accusent régulièrement deux ou trois années de retard, ce qui ne permet pas d'étudier avec exactitude l'évolution du financement. De plus, les données plus détaillées sur les profils régionaux, travaillées en collaboration avec le RQ-ACA, datent de 2005.

**Que le gouvernement mette à jour, en collaboration avec le RQ-ACA, les profils régionaux aux trois ans et s'assure d'un portrait distinct pour les organismes à rayonnement national. Que ces profils tiennent compte de certains cadres d'analyse (analyse différenciée selon les sexes, intersectionnalité, antiracisme, anticolonialisme, ou autres)**

**Autre forme de soutien**

#### **8. Contribuer à des régimes de retraite**

Les régimes de retraite devraient être des éléments primordiaux dans les conditions de travail et salariales du milieu de l'ACA. Il est important de spécifier que 80% du personnel dans les organismes d'ACA sont des femmes. Ces dernières travaillent donc dans un secteur d'emploi précaire et précarisé par le sous-financement de l'État et voient ainsi leurs conditions pour un avenir digne de leur implication dans la société québécoise loin d'être assurées. Malheureusement, ce

sont bien souvent sur cet avantage que les conseils d'administration décident d'économiser, faute de débouchés financiers et d'alternatives pour consolider les conditions salariales existantes. Au bout du compte, il en va de la rétention de ces travailleuses au sein des organismes d'ACA. C'est ainsi que les travailleuses du milieu de l'ACA se retrouveront à la retraite peut-être plus pauvres que lorsqu'elles étaient actives sur le marché de l'emploi, faute d'avoir eu les moyens financiers pour pouvoir cotiser à un régime de retraite de leur choix – le régime public ne leur permettra que de survivre, mais encore.

**Que le gouvernement enrichisse le Régime de rentes du Québec puisque beaucoup de travailleuses, pas seulement celles du communautaire, se retrouveront dans la même situation de pauvreté à la retraite n'ayant pu cotiser à ces régimes.**

**Que le gouvernement bonifie le premier régime de retraite établi (communautaire/femmes), de façon à ce que davantage de groupes y aient accès et cela à condition qu'il y ait une contribution gouvernementale substantielle au régime.**

### **9. Rémunération des stages**

La rémunération des stages est une demande féministe. Parce que 74 % des stages non rémunérés sont effectués par des femmes et que les hommes sont deux fois et demie plus probables d'être rémunérés pour leur stage. On retrouve les stages non rémunérés principalement dans les domaines traditionnellement associés aux femmes, soit ceux du care (soins infirmiers, enseignement, travail social, etc.). De plus, le grand nombre d'heures associé à ces stages rend impossible le travail rémunéré en dehors des études, causant ainsi une situation financière précaire chez les étudiantes.

Une rémunération des stages, plutôt qu'une compensation financière, permet l'obtention d'un statut de travailleuse. Ainsi, elles pourront acquérir les droits prévus par les différentes lois comme la Loi sur les normes du travail, la Loi sur la santé et sécurité au travail, etc. Cela leur permettra alors d'exercer, si tel est le cas, leurs recours, notamment dans le cas d'accident sur les lieux de stages, de harcèlement psychologique, etc.

**Que le gouvernement finance directement à 100 % la rémunération des stagiaires dans les organismes communautaires ainsi que leur encadrement.**

## Thème 2 : La cohérence de l'intervention gouvernementale

### Application de la Politique

#### 10. Application de la Politique

La Politique n'est pas appliquée dans tous les ministères ou elle est appliquée de manière inégale. Le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec souhaite que cette Politique soit respectée par l'ensemble de l'appareil gouvernemental, y compris dans les organismes gouvernementaux et les municipalités. Toutefois, la Politique n'est pas prescriptive et le MTESS, qui est responsable de son application, ne dispose pas des mécanismes nécessaires lui permettant de la faire appliquer.

De plus, considérant que les organismes gouvernementaux qui financent les enjeux spécifiques en condition féminine n'ont pas d'enveloppe de financement à la mission, nous remarquons plusieurs exigences contraires à ce qu'exige le ministère qui constitue notre port d'attache pour notre financement à la mission globale. Nous souhaitons réduire au maximum les contraintes administratives, telle que la règle de cumul liée au financement actuel par projet et les délais de traitement des demandes et de versement. Nous désirons que soit harmonisés les processus d'attribution des fonds. Pour nous, le financement à la mission globale demeure la meilleure option pour répondre aux besoins des femmes et des groupes. De plus, nous constatons que ces sommes sont liées à des stratégies et aux priorités du gouvernement. Dans ce contexte, nous nous questionnons sur l'utilisation efficace de notre temps pour répondre aux besoins du milieu qui nous a créé. Nous soulignons ici la lourdeur de répondre aux indicateurs des plans d'actions gouvernementaux.

**Que le gouvernement rende prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que dans les municipalités et les MRC.**

#### 11. Relations avec acteurs non-gouvernementaux

Les acteurs non-gouvernementaux, comme les municipalités, les MRC, les CSSS et les Tables de préfets, ne sont pas assujettis à la Politique de reconnaissance de l'action communautaire. Ils adoptent parfois des pratiques qui vont à l'encontre des caractéristiques et de l'autonomie des organismes d'ACA. Des modes de fonctionnement qui excluent des organismes d'ACA ont même été relevés.

**Que les acteurs non-gouvernementaux soient assujettis à la Politique de reconnaissance de l'action communautaire ainsi qu'au Cadre de référence qui en découle.**

## **12. L'autonomie**

L'autonomie est le fondement premier de la Politique. Cette autonomie est très positive pour la société. Elle permet aux communautés de faire preuve d'innovation et de contribuer au développement social du Québec. Il existe une méconnaissance de ces différentes formes d'autonomie tant dans les ministères, les municipalités, que chez les partenaires. De plus, aucune règle claire ne permet de baliser ces différentes formes d'autonomie dans les programmes de soutien financier. Il en résulte que l'autonomie de plusieurs organismes n'est pas respectée et que certaines règles administratives peuvent porter atteinte à l'autonomie des organismes.

**Que le gouvernement inclut une section spécifique dans le cadre de référence sur l'autonomie des organismes d'AC et d'ACA ainsi que sur l'ancrage citoyen comme fondement de cette autonomie.**

**Que le gouvernement sensibilise et valorise l'autonomie des organismes d'ACA et des communautés auprès des ministères, organismes gouvernementaux, municipalités et milieu philanthropique, en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels.**

## **13. Autres mesures structurantes**

Plusieurs mesures pourraient être structurantes pour les organismes afin de simplifier certaines pratiques, d'éviter des frais trop élevés ou d'éviter des mesures punitives.

Un levier de rétention du personnel serait de favoriser un assouplissement des règles administratives pour permettre des avantages sociaux non monétaires notamment par la possibilité de créer des réserves financières à cet effet.

**Permettre aux organismes d'affecter des surplus budgétaires pour les conditions salariales, par exemple, les congés parentaux.**

**Harmoniser et revoir les montants à la hausse pour les paliers déterminant la production des missions d'examen ou audits financiers et ce, en fonction du montant du financement du programme afin qu'un audit financier ne soit requis qu'à partir de 200 000\$ de subvention du programme ou à partir d'un montant supérieur.**

## **14. Droit associatif**

**Que le gouvernement reconnaisse le droit d'association des organismes communautaire et que cela se traduise par le respect effectif de notre droit de consulter nos membres (pratiques démocratiques internes).**

**Que le gouvernement valorise, respecte et favorise les structures démocratiques déjà en place ainsi que le travail des regroupements régionaux et nationaux.**

### **Thème 3 : La valorisation et la promotion de l'action communautaire autonome**

#### **15. Méconnaissance du travail des groupes d'ACA et de la DCD**

La notion de défense collective des droits est encore mal perçue, ou méconnue, par de nombreux citoyens et par certains de nos élus.

Beaucoup de préjugés existent et la méconnaissance de notre travail, de nos pratiques et de notre rôle dans la société réduit les possibilités de financement en dehors du financement gouvernemental. Nous croyons qu'il est nécessaire de mieux nous faire connaître auprès de la population en général et que le rehaussement du financement gouvernemental est une condition qui permettrait de réaliser une campagne de visibilité à cet effet.

**Que le gouvernement donne aux organismes en DCD les moyens pour mener une campagne de visibilité afin de sensibiliser la population québécoise à l'importance de la défense collective des droits.**

#### **16. Expertises du milieu**

Les expertises du milieu communautaire sont moins reconnues que celles des « experts » ou des lobbyistes professionnels. Pourtant, nous avons contribué à façonner les politiques publiques, les lois et le filet social depuis plus de 50 ans. De plus, les différents bailleurs de fonds, y compris le gouvernement des 15 dernières années, ont développé une vision utilitariste des organismes communautaire plutôt que de les considérer comme des partenaires à part entière.

**Que les différents paliers de gouvernement liés par la politique fassent systématiquement appel aux expertises des OACA et des regroupements en invitant tous les organismes qui se sentent interpellés par les travaux entourant l'élaboration des lois et des politiques publiques.**

## Liste des recommandations

- a. Que le plan d'action affirme que le financement à la mission globale est réservé à l'ACA
- b. Que le gouvernement augmente rapidement de 30M\$ le financement à la mission globale des organismes en défense collective des droits du programme Promotion des droits, afin de leur permettre de réaliser leur mission à la hauteur des besoins.
- c. Que le gouvernement indexe annuellement et en priorité, les subventions à la mission de tous les organismes selon la hausse des coûts de fonctionnement en tant qu'organisation.
- d. Que le gouvernement maintienne un ratio du financement à la mission de 100% dans le FAACA
- e. Que les seuils planchers ainsi que la classification des organismes dans le programme Promotion des droits, soient travaillés en collaboration avec le RODCD, reconnu comme interlocuteur ministériel, en cohérence avec les travaux menés avec le RQ-ACA.
- f. Que le gouvernement prévoit, dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux, un fonds de développement afin d'assurer, en continu, le financement d'organismes en attente d'un premier financement. Que le montant attribué à ce fonds tienne compte des organismes en attente d'accréditation.
- g. Que le gouvernement, détermine en collaboration avec les interlocuteurs ministériels, la proportion du montant à investir dans la consolidation des groupes déjà financés versus le montant à investir dans le développement d'autres groupes.
- h. Que le gouvernement accrédite des organismes en continu dans tous les programmes de financement à la mission globale et que la liste de ces organismes soit disponible.
- i. Que l'accréditation soit fondée sur les huit (8) critères de l'ACA et celle des quatre (4) critères supplémentaires de la DCD.
- j. Que le gouvernement investisse au minimum 15M\$ pour soutenir la participation des personnes en situation de handicap à la vie associative des organismes d'ACA. Que ces fonds soient intégrés au financement à la mission globale.
- k. Que le gouvernement soutienne l'intégration et l'inclusion des femmes en situation de handicap, immigrantes, réfugiées, racisées et toutes femmes en situation de pauvreté et d'exclusion dans les milieux de travail ainsi que dans la vie associative des organismes d'ACA. Que ces fonds soient intégrés au financement à la mission globale.
- l. Que le gouvernement intègre l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) dans le PAGAC dans l'objectif de considérer les spécificités des travailleuses<sup>2</sup> des organismes d'action communautaire autonome (OACA) et des personnes qui les fréquentent, soit majoritairement des femmes. Nous nous attendons à ce que les actions et les budgets qui découlent de ce plan d'action soient conséquents, donc qu'une ADS+ aient

également été effectuée à l'égard de ces deux objets. Nous tenons à mentionner que les groupes de femmes sont les expertes de cet enjeu. Notre participation à un comité consultatif serait donc attendue.

- m. Que le gouvernement enrichisse le Régime de rentes du Québec puisque beaucoup de travailleuses, pas seulement celles du communautaire, se retrouveront dans la même situation de pauvreté à la retraite n'ayant pu cotiser à ces régimes.
- n. Que le gouvernement bonifie le premier régime de retraite établi (communautaire/femmes), de façon à ce que davantage de groupes y aient accès et cela à condition qu'il y ait une contribution gouvernementale substantielle au régime.
- o. Que le gouvernement finance directement à 100 % la rémunération des stagiaires dans les organismes communautaires ainsi que leur encadrement.
- p. Que le gouvernement rende prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que dans les municipalités et les MRC.
- q. Que les acteurs non-gouvernementaux soient assujettis à la Politique de reconnaissance de l'action communautaire ainsi qu'au Cadre de référence qui en découle.
- r. Que le gouvernement inclut une section spécifique dans le cadre de référence sur l'autonomie des organismes d'AC et d'ACA ainsi que sur l'ancrage citoyen comme fondement de cette autonomie.
- s. Que le gouvernement sensibilise et valorise l'autonomie des organismes d'ACA et des communautés auprès des ministères, organismes gouvernementaux, municipalités et milieu philanthropique, en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels.
- t. Permettre aux organismes d'affecter des surplus budgétaires pour les conditions salariales, par exemple, les congés parentaux.
- u. Harmoniser et revoir les montants à la hausse pour les paliers déterminant la production des missions d'examen ou audits financiers et ce, en fonction du montant du financement du programme afin qu'un audit financier ne soit requis qu'à partir de 200 000\$ de subvention du programme ou à partir d'un montant supérieur.
- v. Que le gouvernement reconnaisse le droit d'association des organismes communautaire et que cela se traduise par le respect effectif de notre droit de consulter nos membres (pratiques démocratiques internes).
- w. Que le gouvernement valorise, respecte et favorise les structures démocratiques déjà en place ainsi que le travail des regroupements régionaux et nationaux.
- x. Que le gouvernement donne aux organismes en DCD les moyens pour mener une campagne de visibilité afin de sensibiliser la population québécoise à l'importance de la défense collective des droits.
- y. Que les différents paliers de gouvernement liés par la Politique fassent

**systematiquement appel aux expertises des OACA et des regroupements en invitant tous les organismes qui se sentent interpellés par les travaux entourant l'élaboration des lois et des politiques publiques.**

## Liste des membres

**Région 01 – Bas-St-Laurent** Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent

**Région 02- Saguenay-Lac-St-Jean** Récif 02

**Région 03 – Capitale-nationale** Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix)

**Région 04- Mauricie** Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie

**Région 05- Estrie** ConcertAction Femmes Estrie

**Région 06- Montréal** Table des groupes de femmes de Montréal

**Région 07- Outaouais** Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)

**Région 08- Abitibi-Témiscamingue** Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue

**Région 09- Côte-Nord** Regroupement des femmes de la Côte-Nord

**Région 10- Baie-James** Comité condition féminine Baie-James

**Région 11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine** Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles Région

**Région 12- Chaudière-Appalaches** Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches

**Région 13- Laval** Table de concertation de Laval en condition féminine

**Région 14- Lanaudière** Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière

**Région 15- Laurentides** Réseau des femmes de Laurentides

**Région 16- Montérégie** Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

**Région 17- Centre-du-Québec** Table de concertation du mouvement des femmes – Centre du Québec

# INÉGAUX FACE AU CORONAVIRUS

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

---

PIERRE TIRCHER  
NICOLAS ZORN



OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS  
des **in**égalités

Évaluer • Éclairer • Éveiller

Basé à l'Université de Montréal, l'Observatoire québécois des inégalités éclaire avec des connaissances scientifiques vulgarisées les réflexions et les prises de décision qui concernent les inégalités de revenu, d'opportunité et de qualité de vie.

**Le contenu de cette publication a été analysé, rédigé et édité par l'Observatoire.**

**Direction, recherche et rédaction :** Nicolas Zorn, *directeur général*

**Recherche et rédaction :** Pierre Tircher, *chercheur*

**Appui à la recherche :** Elmer van der Vlugt, *chercheur*, Jessica Gosselin, *chercheuse* et Anne-Marie Morel, Dt.P. M.Sc., *conseillère en politiques publiques (ASPQ)*

**Édition et révision linguistique :** Marie Lamarre, *conseillère en valorisation de la recherche*

**Mise en page et diffusion :** Geneviève Joseph, *responsable des communications*

**En partenariat avec :**



**mission  
inclusion**  
LE NOUVEAU NOM  
DE L'ŒUVRE LÉGER



**OXFAM**  
Québec

**La reproduction d'extraits est autorisée à des fins non commerciales, avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.**

**Pour citer ce document :**

Pierre Tircher et Nicolas Zorn (2020), « Inégaux face au coronavirus : constats et recommandations », Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

Observatoire québécois des inégalités  
à l'Université de Montréal  
3744 Jean-Brillant, bureau 515.26  
Montréal, QC  
H3T 1P1

© Observatoire québécois des inégalités, 2020



# Sommaire exécutif

- **Certains groupes sociodémographiques sont davantage touchés** par la COVID-19 et la crise tant sanitaire que socioéconomique qui en découle, comme les femmes, les personnes âgées ou en situation de pauvreté, certains groupes ethnoculturels comme les communautés d'origine asiatiques, les communautés autochtones éloignées, ainsi que les personnes ayant une maladie respiratoire, immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques. Cette analyse propose un survol de ces conséquences, ainsi que des mesures concrètes pouvant être adoptées pour en limiter l'impact.
- Les **conditions associées à la pauvreté** affectent directement la santé des personnes, ce qui pourrait les rendre plus **vulnérables à la contamination**. Ces personnes sont également plus nombreuses à occuper des emplois précaires et à faible revenu requérant un contact humain direct, augmentant leur exposition aux risques.
- Selon les dernières estimations, 10 % de la population québécoise **ne parvient pas à couvrir ses besoins de base**. De plus, près de **la moitié de la population canadienne** considère être à un chèque de paie de la faillite personnelle en cas d'imprévu.
- L'**isolement social** actuel affecte plus particulièrement certains groupes, dont les personnes âgées et les individus ayant déjà un faible réseau social. Au Québec, **19 % des personnes de 65 ans et plus** et **22 % des personnes vulnérables** ne bénéficiait pas d'un soutien social fort avant la crise sanitaire.
- **Les femmes seraient plus vulnérables aux conséquences des pandémies**, notamment parce qu'elles sont surreprésentées dans les emplois en santé et services sociaux, et la surcharge de travail domestique et parental risque d'accroître leur charge mentale.
- Outre les nombreuses initiatives gouvernementales annoncées, plusieurs mesures additionnelles pourraient être adoptées, comme la **création d'un comité consultatif** réunissant les principaux experts et organisations œuvrant auprès des plus vulnérables pour identifier en temps réel les enjeux auxquels ces groupes font face, la **production d'analyses pour mieux évaluer leurs besoins et l'impact des politiques**.
- D'autres mesures sont également envisageables, notamment le **renforcement de la coopération internationale**, un **soutien accru aux organismes communautaires**, un effort national de **recrutement de bénévoles à distance et de don de matériel informatique** pour réduire l'isolement des personnes vulnérables.
- Notons également la **protection face aux créanciers**, notamment par un moratoire temporaire sur les obligations financières désormais impossibles à atteindre pour les personnes les plus durement touchés et en s'assurant que les agences de crédit ne pénalisent pas la cote de crédit de ces personnes.

# Table des matières

<b>Sommaire exécutif .....</b>	<b>1</b>
<b>Mise en contexte.....</b>	<b>3</b>
<b>Enjeux sociaux .....</b>	<b>4</b>
Dangerosité du virus .....	4
Système de santé et accès aux soins .....	5
Isolement social .....	6
Fermeture des frontières .....	6
<b>Enjeux économiques .....</b>	<b>8</b>
Couverture des besoins de base .....	8
Secteurs économiques vulnérables .....	8
Personnes réfugiées et demandeurs d’asile .....	9
Prestations de retraites.....	10
<b>Mesures potentielles .....</b>	<b>11</b>
1. Ralentir la contamination .....	11
2. Couvrir les besoins de base.....	12
3. Soutenir les secteurs économiques touchés .....	13
4. Protéger des créanciers .....	13
5. Réduire l’isolement social.....	14

# Mise en contexte

En seulement deux mois, le coronavirus est passé d'une menace lointaine à une pandémie mondiale doublée d'une inévitable récession, qui affectera toutes les facettes de notre société. Si cette crise inédite obligera l'ensemble de la population à faire des sacrifices, certains groupes sociodémographiques seront plus touchés que d'autres. Cette analyse propose un survol des principaux effets probables de la crise sanitaire provoquée par la propagation de la COVID-19 au Québec et au Canada, ainsi que des mesures concrètes pouvant être adoptées pour en limiter les conséquences.

Ce portrait ne peut à lui seul couvrir la façon dont les plus vulnérables de notre société seront affectés par l'ensemble des enjeux socioéconomiques actuels et émergents. Afin d'éclairer les réflexions et les prises de décision, des études additionnelles et des évaluations d'impact des politiques adoptées seraient probablement requises, notamment en termes d'analyse différenciée selon les caractéristiques de vulnérabilité.

## Groupes les plus vulnérables au virus et à la crise socioéconomique



Personnes âgées



Femmes



Personnes en situation de pauvreté



Résidents étrangers



Communautés autochtones éloignées



Maladies chroniques ou immunodéprimées

# Enjeux sociaux

La crise sanitaire actuelle affectera tout le monde, mais certains groupes seront davantage touchés, tant par le virus lui-même que par les conséquences négatives qu'il aura sur le système de la santé, sur l'isolement social et sur la fermeture des frontières.

## Dangerosité du virus

L'OMS reconnaît que le virus n'atteint pas les individus de la même manière. Ainsi, pour certaines personnes au système immunitaire robuste, tels les enfants et les jeunes adultes, la COVID-19 ne semble pas présenter de dangerosité aussi élevée que pour les personnes âgées. En effet, « les personnes âgées et les personnes déjà atteintes d'autres maladies – l'hypertension artérielle, les maladies pulmonaires, le cancer, le diabète ou les cardiopathies – semblent être gravement atteintes plus souvent que les autres<sup>1</sup> ».

Une étude chinoise effectuée auprès de près de 45 000 victimes de la COVID-19<sup>2</sup> semble confirmer cette affirmation. Elle révèle que le virus infecte de manière égale les gens de tout âge, les hommes et les femmes. Parmi ces 45 000 personnes, environ 2% en sont décédés, soit 900 personnes. Alors que 0,5 % des personnes atteintes de moins de 49 ans ont succombé à l'infection, plus de 1 % des 50-59 ans, près de 4 % des 60-69 ans, 8 % des 70-79 ans et 15 % des 80 ans et plus sont décédées. L'âge semble donc effectivement jouer un rôle important sur le taux de mortalité. Cela dit, les personnes plus jeunes sont malgré tout à risque d'être hospitalisées et d'avoir des séquelles aux poumons ou à leurs organes, selon une récente analyse du *Center for Disease Control*<sup>3</sup>, aux États-Unis. Dans cet échantillon, les personnes âgées de 20 à 44 ans ont même été hospitalisées à un rythme plus élevé que celles de plus de 75 ans, même si le taux de mortalité était inférieur pour les plus jeunes.

*« Si la COVID-19 s'avère plus dangereuse lorsque la santé des individus infectés est fragile, une attention particulière devrait alors être portée sur les personnes en situation de pauvreté »*

Si la COVID-19 s'avère plus dangereuse lorsque la santé des individus infectés est fragile, une attention particulière devrait alors être portée sur les personnes en situation de pauvreté<sup>4</sup>. En effet, les conditions associées à la pauvreté telles que l'insécurité économique, le stress et la

---

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la santé. *Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) : questions-réponses*. [En ligne](#).

<sup>2</sup> Chinese Center for Disease Control and Prevention (2020). « The Epidemiological Characteristics of an Outbreak of 2019 Novel Coronavirus Diseases (COVID-19) — China, 2020 ». *China CDC Weekly*, 2(x). [En ligne](#).

<sup>3</sup> Centers for Disease Control and Prevention. « Severe Outcomes Among Patients with Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) — United States ». *Morbidity and Mortality Weekly Report*. 12 Février – 16 Mars, 2020. [En ligne](#).

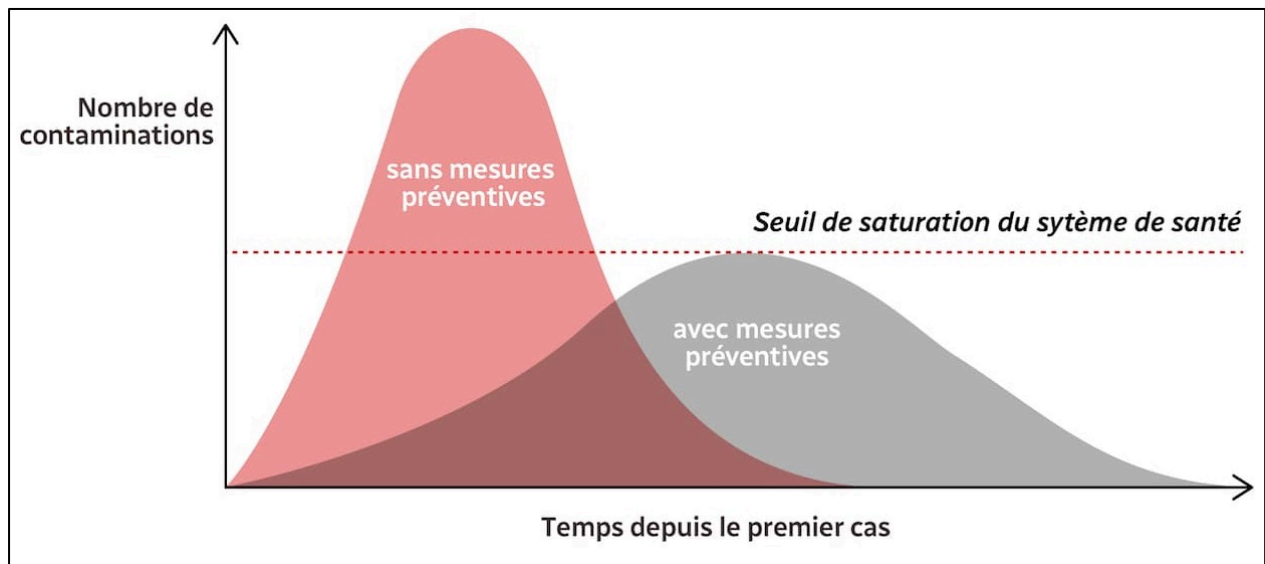
<sup>4</sup> Collège québécois des médecins de famille (2015). *La pauvreté : Outil pour les médecins de famille du Québec*. En ligne ; Mental Health Foundation (s.d.). *Mental health statistics: poverty*. En ligne.

malnutrition<sup>5</sup> affectent directement la santé des personnes, ce qui pourrait les rendre plus vulnérables à la contamination. Ces personnes sont également plus nombreuses à occuper des emplois à faible salaire et instables, comme ceux du secteur des services par exemple, qui nécessitent un contact humain direct et l'utilisation des transports en commun. Ces facteurs augmentent donc les risques pour ces personnes d'être contaminées.

## Systeme de santé et accès aux soins

Dans les derniers jours, des mesures exceptionnelles ont été prises pour ralentir la propagation du virus. Leur objectif premier est de soulager le système de santé des effets d'une augmentation brutale de contaminations, une dynamique fréquente lors des épidémies. Ce concept peut se résumer par l'expression « aplanir la courbe » (*flatten the curve*), tel qu'illustré dans la figure ci-dessous.

### Évolution d'une épidémie avec ou sans mesures préventives



Source : Radio-Canada.

Cette figure illustre deux courbes comprenant le même nombre de contaminations : l'une sans mesures préventives et l'autre, avec des mesures. On observe que laissée à elle-même, l'épidémie imposerait un poids impossible à soutenir sur notre système de santé. Une telle éventualité serait ravageuse pour les personnes plus vulnérables au virus. Les individus infectés qui présentent moins de chances de survie risqueraient alors de ne pas avoir accès aux équipements et aux services leur permettant de s'en sortir. Par ailleurs, même si elles ne sont pas directement touchées par la crise, les personnes souffrant de maladies chroniques considérées non-urgentes subiront le report de leurs soins de santé dans le cas où les hôpitaux et cliniques sont submergés, ce qui peut entraîner des complications.

<sup>5</sup> Pierre Tircher (2020), « Évolution des profils des bénéficiaires des Banques alimentaires du Québec », Montréal : Observatoire québécois des inégalités. [En ligne](#).

## Isolement social

Les plus récentes mesures d'isolement social ont mené à la fermeture des écoles et de plusieurs lieux publics, au télétravail volontaire ou obligatoire, à la mise en quarantaine suite à un retour de voyage ou par simple précaution. Si l'ensemble de la population traversera une période où les contacts humains seront moins fréquents, certains groupes de la population seront davantage touchés par ces mesures, en particulier les personnes âgées et celles ayant déjà des interactions sociales réduites, telles les personnes marginalisées ou moins nanties.

Notons à cet égard que le risque d'être isolé socialement augmente lorsque l'on se trouve en situation de faible revenu et avec l'âge<sup>6</sup>. Ainsi, le pourcentage de la population québécoise ne bénéficiant pas d'un soutien social élevé serait de 12 %, comparativement à 19 % pour les 65 ans et plus et 22 % pour les moins nantis. Rappelons également que le confinement au domicile peut représenter un risque pour certaines personnes. Par exemple, dans le cas d'un ménage comportant un conjoint ou des parents violents, l'isolement induit une situation de laquelle une victime ne peut s'extraire, d'autant que les enfants ne sont plus en contact avec des institutions – les garderies et les écoles – qui sont dans l'obligation de signaler un abus.

### Impact marqué pour les femmes

La revue médicale *The Lancet* faisait valoir dans un article que les femmes sont plus vulnérables face aux pandémies, notamment parce qu'elles sont surreprésentées dans les emplois des secteurs des services et de la santé et des services sociaux<sup>8</sup>. Au Québec en 2017, 80 % de la main-d'œuvre de ce secteur était féminine. *The Lancet* souligne ainsi l'importance d'adopter une analyse différenciée selon le genre lorsque l'on observe l'impact de la crise actuelle. Par ailleurs, la fermeture des écoles et des garderies ainsi que la nécessité de planifier davantage les achats du ménage pour réduire les sorties pourraient ajouter un poids supplémentaire sur les épaules des femmes qui, règle générale, s'occupent davantage de la gestion domestique et des enfants. Le récent rapport d'Oxfam<sup>9</sup> sur les inégalités dans le monde indique que le travail de soin non rémunéré incombe majoritairement aux femmes.

## Fermeture des frontières

Dans un effort de réduction de la propagation du virus, plusieurs pays dont le Canada ont restreint les entrées, voire fermé complètement leurs frontières. Les restrictions de déplacement internationaux et les situations de crise socio-sanitaire dans certains pays généreront de l'anxiété pour les personnes dont la vie et le réseau social ne se limitent pas au

<sup>6</sup> Nadine Maltais. « Quelques données sur les liens sociaux au Québec » [présentation]. 22<sup>e</sup> Journées annuelles de santé publique, 5 décembre 2018. [En ligne](#).

<sup>7</sup> Statistique Canada. « Emploi selon le groupe professionnel, résultats selon le sexe, Québec, Ontario et Canada » [tableau]. *Enquête sur la population active, 2019*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), mis à jour le 11 février 2020. [En ligne](#).

<sup>8</sup> OXFAM International. *Cinq faits choquants sur les inégalités extrêmes: aidez-nous à redistribuer les cartes*. [En ligne](#).

Canada. En plus du stress que peut générer la situation ici, ces personnes devront également composer avec la situation dans leur pays d'origine, où leur famille et proches résident. À cet égard, l'inquiétude peut découler tant de la difficulté d'obtenir des informations que de l'impossibilité de ne pouvoir les retrouver de sitôt.

Certaines communautés autochtones isolées du Nord du Québec pourraient subir les contrecoups de la réduction du trafic aérien. Des voix se sont élevées à cet égard pour rappeler la vulnérabilité de cette population face au risque de propagation du virus étant donné le surpeuplement dans les logements de certaines communautés et les conditions de vie et de salubrité inférieures en comparaison du reste de la population canadienne<sup>9</sup>. Pour pallier ces difficultés, les communautés autochtones plus isolées comptent en grande partie sur le transport par avion pour les soins et le ravitaillement.

*« Les personnes d'origine chinoise ou asiatique sont aussi susceptibles d'être affectés par cette pandémie, victimes de stigmatisation et de gestes violents »*

Les personnes d'origine chinoise ou asiatique sont aussi susceptibles d'être négativement affectés par cette pandémie, étant donné que le virus a émergé d'une province chinoise. D'une part, les entrepreneurs de cette communauté peuvent être boudés par certains de leurs clients méinformés. D'autre part, ces personnes peuvent être victimes de stigmatisation et de gestes violents.

---

<sup>9</sup> Teresa Wright. « Coronavirus : défis importants pour les communautés autochtones ». *La Presse*, 13 mars 2020. [En ligne](#).

# Enjeux économiques

Cette section recense les difficultés particulières auxquelles seront confrontées les personnes à faible revenu face aux mesures de quarantaine en vigueur, l'effet négatif potentiel que pourrait imposer la crise actuelle sur le marché du travail québécois, ainsi que les risques qui peuvent peser sur d'autres segments de la population.

## Couverture des besoins de base

D'emblée, soulignons que 10 % de la population québécoise – ou 812 000 personnes – ne parvenait pas à couvrir ses besoins de base en 2018<sup>10</sup>. Ces personnes à faible revenu ne peuvent se prémunir des conséquences d'une mise en quarantaine de manière comparable au reste de la population. Sans coussin financier pour parer aux imprévus, il leur est en effet plus difficile de faire des réserves de nourriture et de biens essentiels et elles sont par conséquent très sensibles aux risques sociaux – maladie, accident, licenciement – pouvant réduire leur revenu.

*« Les personnes à faible revenu ne peuvent se prémunir des conséquences d'une mise en quarantaine de manière comparable au reste de la population »*

Dans de tels cas, non seulement il leur est déjà difficile de couvrir leurs besoins de base comme se nourrir et se loger, mais ces personnes sont également vulnérables aux obligations de leurs créanciers. Rappelons que près de la moitié de la population canadienne considère être à un chèque de paie de la faillite personnelle en cas d'imprévu<sup>11</sup>. La crise fait donc peser sur les personnes à faible revenu un risque encore plus important, tant sur leur santé que sur leurs revenus qui risquent d'être sévèrement affectés par le ralentissement de l'économie.

## Secteurs économiques vulnérables

Contrairement aux crises financières dont les effets peuvent se concrétiser après un certain temps, celle induite par la COVID-19 provoque des effets déjà visibles. Ainsi, des secteurs qui comprennent un grand nombre d'employés à faible salaire, au statut précaire, aux avantages sociaux limités, sans protection syndicale et à qui il n'est pas nécessairement permis d'avoir recours au télétravail seront les plus sévèrement touchés par le ralentissement économique à venir. Or, les personnes à faible revenu ne peuvent se permettre de voir leur temps de travail réduit, ou leur revenu suspendu.

Nous pouvons ainsi penser au secteur de la restauration, de l'hôtellerie, ainsi que celui du commerce de détail. En effet, le gouvernement du Québec annonçait il y a quelques jours la

---

<sup>10</sup> Samir Djidel, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam, Isabelle Marchand et Sarah McDermott (2020). *Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation*. Ottawa : Statistique Canada. [En ligne](#).

<sup>11</sup> Sean Simpson. « Nearly Half of Canadians (48 %) Are \$200 or Less Away from Financial Insolvency ». Ipsos, 28 octobre 2019. [En ligne](#).

fermeture de bars et d'autres lieux publics<sup>12</sup>. Si cette annonce est nécessaire pour limiter le risque de propagation, les personnes employées dans ces secteurs requerront un soutien financier qui leur permettra de garder la tête hors de l'eau durant cette période, étant donné leur faible accès à des prestations d'assurance-emploi ou à des congés payés<sup>13</sup>. Il est à noter que les annonces des gouvernements québécois et canadiens devraient palier une partie de ces enjeux, mais la question reste ouverte si la crise devait s'étendre sur plusieurs mois, voire sur plus d'une année.

Le secteur communautaire semble également faire les frais de la crise actuelle<sup>14</sup>. Les organismes sans but lucratif soulignent que la mise en quarantaine les prive de la main-d'œuvre bénévole et des événements de levée de fonds sur lesquels ils comptent en grande partie pour assurer leur fonctionnement. Or, ces organismes viennent en aide aux plus vulnérables de telle sorte qu'un affaiblissement des services qu'ils offrent se traduirait automatiquement en un affaiblissement de leurs bénéficiaires, des populations déjà vulnérables à l'origine.

## Personnes réfugiées et demandeurs d'asile

Certaines personnes présentent un risque accru de se retrouver en situation de faible revenu. C'est le cas des réfugiés qui, outre le fait de devoir composer avec le déracinement de leur pays d'origine, se retrouvent souvent à plus faible revenu que le reste de la population<sup>15</sup>. Or, plusieurs organismes ont relevé des lacunes quant à l'accès aux soins de santé des personnes réfugiées<sup>16</sup>, ce qui pourrait non seulement affecter leur bien-être, mais également accroître les risques de propagation du virus. Les préjugés et la stigmatisation pourraient également poser un sérieux défi pour ces populations vulnérables alors que certains les associent au virus<sup>17</sup>.

*« Plusieurs organismes ont relevé des lacunes quant à l'accès aux soins de santé des personnes réfugiées, ce qui pourrait non seulement affecter leur bien-être, mais également accroître les risques de propagation du virus »*

---

<sup>12</sup> David Rémillard. « Québec ordonne la fermeture des bars, cinémas et autres lieux publics ». *Radio-Canada*, 15 mars 2020. [En ligne](#).

<sup>13</sup> David Macdonald (2020). *COVID-19 and the Canadian workforce Reforming EI to protect more workers*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives. [En ligne](#).

<sup>14</sup> Baptiste Ricard-Châtelain. « Des organismes communautaires frappés de plein fouet ». *Le Soleil*, 16 mars 2020. [En ligne](#).

<sup>15</sup> Conseil canadien pour les réfugiés. *Did you know...? Facts about refugees and refugee claimants in Canada*. [En ligne](#).

<sup>16</sup> Conseil canadien pour les réfugiés. *Des lacunes dans l'accès aux soins de santé pour les réfugiés persistent* [Communiqué]. 4 décembre 2014. [En ligne](#) ; Direction régionale de santé publique de Montréal (2019). *Portrait montréalais - demandeurs d'asile, réfugiés et migrants à statut précaire à Montréal : des nouveaux arrivants vulnérables*. [En ligne](#).

<sup>17</sup> « Xénophobie et racisme liés à la pandémie de maladie à coronavirus de 2019-2020 ». *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. [En ligne](#). (Page consultée le 19 mars 2020)

## Prestations de retraites

La crise actuelle touche également les marchés financiers, qui subissent de lourdes pertes<sup>18</sup>. De plus, les banques centrales ont annoncé une baisse de leurs taux directeurs pour soutenir l'activité économique tant que la crise perdurera<sup>19</sup>. Cette situation n'est pas sans implications pour les personnes proches de la retraite et celles qui y sont déjà, en particulier si les prestations proviennent de régimes à cotisations déterminées qui dépendent des rendements de leurs fonds d'investissements. Ainsi, certains pays comme les Pays-Bas<sup>20</sup> et la Belgique<sup>21</sup> envisagent une baisse des pensions pour assurer la solvabilité de leurs fonds. Il est possible qu'une telle situation soit également envisagée au Québec. Quant aux bénéficiaires de régimes à prestations déterminées, des régimes de retraite dont les prestations ne sont pas liées aux rendements des fonds d'investissement – principalement ceux des employés du secteur public<sup>22</sup> – seraient à l'abri de telles préoccupations.

---

<sup>18</sup> La presse canadienne. « Nouveau plongeon des marchés boursiers ». *La Presse*, 16 mars 2020. [En ligne](#).

<sup>19</sup> Agence France-Presse. « La Fed baisse son taux directeur à une fourchette de 0 à 0,25 % » *La Presse*, 15 mars 2020. [En ligne](#).

<sup>20</sup> Reuters. « Coronavirus – Des pensions de retraite vont baisser aux Pays-Bas ». *Boursorama*, 16 mars 2020. [En ligne](#).

<sup>21</sup> Valéry Mahy. « L'épargne-pension touchée aussi par le coronavirus ». *RTBF*, 16 mars 2020. [En ligne](#).

<sup>22</sup> Nathalie Mongeau. « Les régimes de retraite offerts dans les entreprises de 200 employés et plus: résultats de la collecte 2017 de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec ». *Institut de la statistique du Québec*, Février 2019(14). [En ligne](#).

# Mesures potentielles

Les nombreux enjeux exposés jusqu'ici laisseront les plus vulnérables au virus particulièrement exposés. Ces défis sont toutefois surmontables ou atténuables si des mesures volontaristes sont adoptées. Cette section présente des mesures qui ont été proposées lors d'épidémies passées ou de la Grande récession de 2007-2009, ainsi que des recommandations accompagnant généralement les enjeux soulevés plus haut, ainsi que des observations d'organismes communautaires vis-à-vis de problématiques vécues actuellement. Soulignons malgré tout à grands traits que les gouvernements québécois et canadiens semblent avoir adopté depuis peu cette voie et ne lésinent pas sur les moyens pour diminuer l'ampleur des conséquences sociales et économiques de cette crise sanitaire.

## 1. Ralentir la contamination

Les mesures de confinement et d'isolation – volontaires ou imposées par les autorités publiques – font œuvre utile pour ralentir le rythme de propagation du virus et éviter une surcharge du système de santé. Un bon nombre des recommandations émises par les institutions de santé publiques nationales et mondiales ont été adoptées ou sont en voie de l'être. Cela dit, les mesures de confinement et la quarantaine pourrait perdre en efficacité si la crise tend à se prolonger, puisque la population pourrait défier certaines des contraintes imposées par les autorités publiques malgré leur nécessité : « Initialement, les gens acceptent bien ces mesures, mais elles risquent de ne plus être respectées lorsqu'elles se prolongent<sup>23</sup>. »

- Il semble donc particulièrement approprié de poursuivre **l'adoption de mesures basées sur la science et recommandées par les autorités de santé publique**. Afin de maintenir l'acceptabilité sociale de ces mesures, la prise de décision gagne à rester transparente, mais aussi à **intégrer l'avis des populations touchées**, en consultant minimalement les organisations représentant leurs perspectives.
- Afin de réduire le risque d'infection pour les personnes âgées et autres groupes à risques, **les épiceries et pharmacies pourraient avoir des plages horaires spécifiquement réservées pour leurs clientèles dont la santé est plus à risque vis-à-vis du virus**, comme c'est le cas en Irlande<sup>24</sup>.
- Le virus cessera effectivement d'être une menace lorsqu'il sera contenu à l'échelle de la planète. Le **renforcement de la coopération internationale** permettrait d'aider les pays aux moyens plus limités pour lutter contre l'épidémie, sous forme d'aide matérielle ou financière, mais également de partage bidirectionnel de connaissances et d'expertise.

---

<sup>23</sup> Benoît Mâsse. « Les facteurs sociétaux d'une épidémie, incluant les impacts économiques, constituent le talon d'Achille des réponses actuelles au COVID-19 ». *Options politiques*, 27 février 2020. [En ligne](#).

<sup>24</sup> Orlaith Clinton. « Coronavirus: West Belfast Iceland set aside special opening hours for elderly customers ». *BelfastLive*, 15 mars 2020. [En ligne](#).

## 2. Couvrir les besoins de base

Même dans un contexte normal, un nombre non négligeable de personnes ne parvient pas à couvrir ses besoins de base. La crise actuelle renforce encore davantage la vulnérabilité de ces personnes : des mesures pour assurer leur bien-être matériel et psychologique pourraient donc être envisagées pour les soutenir dans ce contexte de crise.

- À cet effet, il semblerait opportun de **créer un comité consultatif réunissant les principaux experts et organisations œuvrant auprès des plus vulnérables**, notamment les moins nantis, les Autochtones, les femmes, les personnes itinérantes et migrantes, ainsi que les personnes âgées ou ayant une santé à risque. Ce comité aurait pour mandat d'identifier en temps réel les enjeux que vivent actuellement ces groupes et de soutenir les gouvernements dans la conception de solutions adaptées.
- Des **études additionnelles** pour approfondir les enjeux vécus par ces populations et des **évaluations d'impact des politiques adoptées**, notamment en termes d'analyse différenciée selon les caractéristiques de vulnérabilité, permettraient également d'éclairer les réflexions et les prises de décision.
- Les **organismes du secteur communautaire** vivent une période difficile depuis le début de la crise, tant par les enjeux financiers et organisationnels qu'ils vivent, mais aussi par le manque d'outils technologiques requis pour le télétravail et par la perte des nombreux bénévoles auxquels ils avaient recours. Un **effort national de recrutement de bénévoles à distance et de don de matériel informatique** pourrait pallier une partie de cet enjeu.
- Devant palier au plus urgent, certains organismes communautaires ont simplement arrêté d'accepter de nouveaux « clients ». Un **soutien financier accru** permettrait de concevoir le développement des services de ces organisations pour gérer la demande croissante – par exemple en insécurité alimentaire ou en santé mentale – plutôt que d'en diminuer l'accès. Il est à noter que des sommes ont notamment été promises par le gouvernement fédéral, dont 50 millions \$ à l'endroit des refuges pour femmes victimes de violence et 157 millions \$ à l'endroit des refuges pour personnes itinérantes<sup>25</sup>, bien que les versements pourraient tarder étant donné les nombreux défis simultanés des gouvernements.

---

<sup>25</sup> Hélène Buzzetti et Marie Vastel. « Un plan d'aide fédéral historique de 27 milliards ». *Le Devoir*, 19 mars 2020. [En ligne](#).

### 3. Soutenir les secteurs économiques touchés

La réduction des contacts humains, des rassemblements et des déplacements telle que recommandée par les autorités publiques diminue d'un coup la demande pour des produits et services du quotidien : loisirs, restauration, commerce de détail, tourisme, transport en commun et taxi. D'autres secteurs indirectement touchés seront également affectés, au minimum par la perte de productivité et les congés forcés dus aux obligations parentales ou à l'isolement volontaire ou souhaité, ainsi que les limites du télétravail dans certains types d'emplois.

Ces contraintes, doublées de l'incertitude économique, risquent d'affaiblir considérablement la consommation des ménages et les investissements des entreprises. De nouveau, soulignons la pertinence des mesures dévoilées cette semaine par les gouvernements québécois et fédéral. La Grande Récession de 2007-2009 a démontré la pertinence de maintenir une activité minimale pour que les entreprises puissent survivre à l'inévitable creux afin de rebondir plus rapidement lorsque les perspectives économiques s'éclaircissent.

- Pour **éviter que ce soutien n'accroisse les inégalités** et ne soit détourné de son objectif premier, les gouvernements pourraient s'assurer que ces contributions servent au maintien en emploi du personnel, notamment en empêchant les entreprises bénéficiaires de l'aide de procéder à des rachats d'actions, de verser des dividendes à leurs actionnaires, ou d'offrir une rémunération à leurs cadres-dirigeants au-delà d'un certain ratio vis-à-vis du revenu moyen de leurs employés.
- La **réduction du temps de travail** des personnes travaillant à temps plein et qui n'ont pas déjà un faible revenu pourrait également permettre de maintenir en emploi un plus grand nombre de personnes.
- **L'adaptation et l'amélioration des conditions de travail** sont déjà à l'agenda des organisations de la société civile, avec des initiatives provenant tant des Chambres de commerce et des Ordres professionnels que des organisations offrant déjà du soutien aux entreprises et autres organisations du tiers secteur. Le travail à cet effet ne fait toutefois que débuter. Pour adopter les meilleures pratiques à cet effet, il faut d'abord les connaître et ensuite avoir les ressources requises pour les mettre en œuvre.
- La **création d'emplois par le secteur public** et des **investissements publics majeurs** en infrastructures et la décarbonisation de notre économie pourrait également favoriser la création d'emploi si le secteur privé ne parvient pas à le faire.

### 4. Protéger des créanciers

Avant même que la crise actuelle ne fasse sentir ses effets, la moitié des ménages canadiens étaient déjà près de l'insolvabilité. Le revenu des personnes vulnérables ou précarisées par la crise actuelle risque d'amplifier la situation.

- Afin de limiter les conséquences de cet enjeu, un **moratoire temporaire sur les exigences des créanciers** pourrait être envisagé, en particulier contre les expulsions de

locataires et l'arrêt de services pour les comptes d'électricité, d'Internet et de téléphonie dont le paiement sera retardé.

- **Les taux d'intérêt des cartes de crédit et autres obligations financières** pour les personnes les plus affectées par la crise pourrait également devenir un enjeu à moyen terme auquel les gouvernements devront éventuellement s'attarder.
- Étant donné les circonstances exceptionnelles des prochains mois à venir, les gouvernements pourraient d'ailleurs s'assurer que **les agences de crédit ne pénalisent pas** l'évaluation de la cote de ces personnes pendant les prochains mois.

## 5. Réduire l'isolement social

Les personnes qui se trouvent déjà dans une situation d'isolement social – en particulier les personnes âgées et celles moins nanties ou marginalisées – risquent de voir cette situation s'empirer, en particulier depuis que le gouvernement du Québec a interdit toute visite dans les hôpitaux, les CHSLD et les résidences pour aînés, afin de limiter la propagation du virus.

- Offrir un **soutien financier aux activités d'organismes communautaires** qui se dédient déjà à réduire l'isolement des personnes, notamment les centres d'écoute téléphonique comme Tél-aîné, en plus de mieux faire connaître ces services auprès de ces populations.
- La **mobilisation de bénévoles à distance** à l'échelle du Québec, pour créer des liens et entretenir un contact humain avec ces personnes isolées pourrait également être favorisée.

**Pour plus d'informations**, consultez le [site dédié au coronavirus](#) du gouvernement du Québec.

Si vous pensez avoir des **symptômes du coronavirus** (toux, fièvre, difficultés respiratoires), appelez au 1 877 644-4545.

**Si vous vivez du stress ou de l'anxiété**, un sentiment de panique ou des réactions émotives qui perdurent (pleurs fréquents, irritabilité, etc.), vous pouvez contacter le service de consultation téléphonique psychosociale Info-Social 811, disponible 24/7. Les [centres d'écoute téléphonique](#) peuvent aussi fournir un soutien en cas de besoin. De plus, le ministère de la Santé et des Services sociaux a aussi publié un [outil d'information](#) présentant informations pertinentes et des pistes pour prendre soin de soi.

**Si vous avez du temps à offrir pour aider les personnes vulnérabilisés par la crise**, contactez un [organisme communautaire de votre région](#) ou devenez bénévole d'un [centre d'écoute téléphonique](#).



---

ÉVALUER • ÉCLAIRER • ÉVEILLER

2011

## **BILAN**

DE LA MISE EN ŒUVRE  
DU PLAN D'ACTION  
**EN MATIÈRE D'ANALYSE  
DIFFÉRENCIÉE  
SELON LES SEXES**

Novembre 2015

2015

La présente publication a été rédigée par le Secrétariat à la condition féminine, avec la collaboration des ministères et des organismes engagés dans le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015.

**Coordination**

Secrétariat à la condition féminine

**Révision linguistique**

Judith Tremblay

**Conception et graphisme**

Pige communication

ISBN: 978-2-550-74527-3 (PDF)

Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications » du site Web du Secrétariat à la condition féminine: [www.scf.gouv.qc.ca](http://www.scf.gouv.qc.ca).

Dépôt légal 2015

# MOT DE LA MINISTRE

## **Ministre de la Justice, Procureure générale du Québec et ministre responsable de la Condition féminine**

Je suis fière de déposer ce bilan faisant état de l'avancement du plan d'action gouvernemental en matière d'analyse différenciée selon les sexes couvrant la période 2011-2015.

L'intention du gouvernement était de poursuivre la révision de ses pratiques, au moyen d'une approche par projet, pour qu'elles prennent davantage en compte les réalités des femmes et des hommes en vue d'atteindre l'égalité entre les sexes, un engagement pris également par plus de 180 États et gouvernements à travers le monde.

On notera que les ministères et les organismes ont réalisé à hauteur de 82% les actions qu'ils avaient prévu réaliser. Des pas importants ont donc été franchis dans l'appropriation de cette approche. Nous devons continuer de chercher les meilleures façons d'atteindre l'objectif de l'ADS soit de prévenir les inégalités susceptibles de résulter d'une mesure ou d'un projet mis en œuvre par le gouvernement ou par les instances locales ou régionales.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont été associées de près ou de loin à l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes, tant pour l'élaboration du plan d'action que pour la mise en œuvre de ses actions.

Votre contribution s'ajoute à la somme de nos actions pour lutter contre les inégalités, pour faire du Québec une société riche de l'épanouissement de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens.

Stéphanie Vallée

# LISTE DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES PARTENAIRES (SIGLES)

## Les ministères et les organismes responsables d'actions

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)  
Ministère de la Culture et des Communications (MCC)  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)  
Ministère de la Justice du Québec (MJQ)  
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)  
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)  
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)  
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)  
Ministère des Finances du Québec (MFQ)  
Ministère des Transports du Québec (MTQ)  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)  
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)  
Office québécois de la langue française (OQLF)  
Régime de rentes du Québec (RRQ)  
Secrétariat à la jeunesse (SAJ)  
Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

## Les ministères et les organismes collaborateurs

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)  
Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC)  
Emploi-Québec  
Fonds de recherche du Québec – Société et culture  
Institut de la statistique du Québec (ISQ)  
Investissement Québec  
Ministère de la Sécurité publique (MSP)  
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)  
Secrétariat à la condition féminine (SCF)  
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)  
Société d'habitation du Québec (SHQ)

## Les partenaires

Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ)  
Associations sectorielles paritaires (ASP) – santé et sécurité du travail  
Associations syndicales et patronales  
Agences de santé et de services sociaux (ASSS)  
Conférences régionales des élus (CRE)  
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)  
École nationale d'administration publique (ENAP)  
Entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD)  
Fonds subventionnaires  
Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)  
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST)  
Ministère du Conseil exécutif (MCE)  
Organismes à but non lucratif (OBNL)  
Réseau de la santé  
Ville de Montréal

# AVERTISSEMENT

Nous retenons le nom et la mission des ministères et des organismes en date du 31 mars 2015, soit au moment de la fin de la mise en œuvre du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015.

Il importe de souligner que les changements suivants sont survenus au cours de la période de mise en œuvre du plan d'action, influençant par le fait même le nombre de ministères et d'organismes y prenant part :

- Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) relève de la ministre de la Justice, Procureure générale du Québec, ministre responsable de la Condition féminine et de ce fait, est rattaché au ministère de la Justice du Québec (MJQ);
- Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) est devenu le ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- Le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) est devenu le ministère de la Famille; le Secrétariat aux aînés est intégré à ce ministère;
- Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) est devenu le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) est devenu le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);
- Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) est devenu le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE);
- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) sont désignés sous le nom de ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);
- Le ministère du Travail (MTRAV) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) sont désignés sous le nom de ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- La responsabilité du dossier de l'économie sociale est passée du MAMROT au MEIE.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>BILAN DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</b> .....	3
1 METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS INTÉGRANT L'ADS AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES.....	3
2 CONSOLIDER L'OFFRE DE SERVICES.....	3
3 SOUTENIR LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES DANS UNE APPROCHE FACILITANT LA SYSTÉMATISATION.....	4
4 CONSOLIDER LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE .....	5
5 ASSURER LE RAYONNEMENT DE L'ADS.....	6
<b>PROJETS INTÉGRANT L'ADS AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES</b> .....	7
<b>CONCLUSION</b> .....	24

# INTRODUCTION

En 1995, plus de 180 États et gouvernements, dont le Canada et le Québec, se sont engagés en adoptant le Programme d'action de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, à Beijing, qui stipule que « pour assurer la jouissance des droits humains, les gouvernements et les autres intéressés devraient promouvoir des mesures concrètes et visibles afin d'intégrer la problématique homme-femme dans tous leurs programmes et politiques, de sorte que toute décision soit précédée d'une analyse de ses effets distincts sur l'un et l'autre sexe<sup>1</sup> ».

## Historique de l'analyse différenciée selon les sexes au Québec

De 1997 à 2004, le gouvernement du Québec a fait l'expérience de neuf projets pilotes en analyse différenciée selon les sexes (ADS). Par la suite, il a décidé d'aller plus loin et d'intégrer l'ADS de façon progressive dans ses pratiques tout en maintenant l'approche par projet. Il fait ainsi de cet outil l'un des sept instruments de la gouvernance et l'une des trois approches de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* lancée en 2006.

Le premier plan d'action en ADS 2007-2010 a permis de développer une stratégie de mise en œuvre de l'ADS et une instrumentation appropriée pour son implantation, de sensibiliser et de former plus de 1 000 personnes et de favoriser la mobilisation des ministères, des organismes, des conférences régionales des élus (CRE) et des grandes villes autour de son intégration dans des projets.

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 s'inscrit dans la continuité des réalisations précédentes. En 2011, le gouvernement poursuivait l'approche par projet en publiant les engagements pris par dix-huit ministères et organismes dans 35 actions. Il s'engageait à consolider l'offre de services, à soutenir les ministères et les organismes dans une approche facilitant la systématisation de l'application de l'ADS, à consolider la structure de gouvernance, notamment en instaurant un système de reddition de comptes, et finalement, à assurer le rayonnement de l'ADS.

## Définition de l'ADS

L'ADS constitue l'approche transversale du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015. Elle se définit comme un processus d'analyse qui vise à discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes d'une loi, d'un règlement, d'une politique, d'un plan d'action ou de toute autre décision, ceci sur la base des réalités et des besoins différenciés selon les sexes. Elle aide à éviter la reproduction ou la création d'inégalités entre les femmes et les hommes. Elle s'applique à toutes les étapes d'un projet, allant de la préparation à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre. Sa finalité est l'atteinte de l'égalité de fait.

## Plan du bilan

Le présent bilan offre un état de la situation au terme de ce Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015. Il trace tout d'abord un portrait de l'atteinte des cinq objectifs de ce dernier :

1. Mettre en œuvre des projets intégrant l'ADS au sein des ministères et des organismes ;
2. Consolider l'offre de services ;
3. Soutenir les ministères et les organismes dans une approche facilitant la systématisation ;
4. Consolider la structure de gouvernance ;
5. Assurer le rayonnement de l'ADS.

Puis, il décrit les résultats obtenus pour chacune des 35 actions prévues et conclut par une synthèse des avancées, les défis à relever et les suites à envisager.

---

1. Organisation des Nations Unies, *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (A/Conf-177/20/Ré.1)*, New York, Organisation des Nations Unies, 1996, par. 229, p. 99.

## Remerciements

La mise en œuvre de l'ADS par le gouvernement du Québec est tributaire de l'engagement volontaire de chaque partenaire. En ce sens, nous tenons à remercier tous les ministères et les organismes, les CRE, les grandes villes et les organismes non gouvernementaux qui se sont mobilisés pour promouvoir et appliquer cet instrument de gouvernance favorisant l'avancée vers une égalité de fait.

# BILAN DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 a été élaboré sur la base des résultats du premier plan d'action et du rapport d'évaluation de l'implantation de l'ADS 2010. Il s'appuie sur cinq objectifs; le premier a trait aux ministères et aux organismes, alors que les quatre autres relèvent du SCF.

Il importe de souligner que les services de sensibilisation et de formation en classe, ainsi que les services d'accompagnement dont il est question aux objectifs 2 et 4.3, ont été développés et offerts en collaboration avec l'ENAP.

## 1 METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS INTÉGRANT L'ADS AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

Des ministères et des organismes, au nombre de dix-huit, se sont engagés à réaliser 35 actions tenant compte de l'ADS. Les attentes ont été dépassées avec un degré moyen d'avancement, au 31 mars 2015, estimé à 82% de l'ensemble des résultats visés.

L'intégration de l'ADS varie d'une action à l'autre. Il a parfois s'agit de produire des données sexuées, un préalable pour réaliser une ADS. Dans d'autres cas, les ministères et les organismes l'ont appliquée dans des actions structurantes, des procédés administratifs, ou encore ont tout d'abord formé leur personnel à son application.

### Parmi les actions ciblées :

- 43% concernent la production de données ventilées selon les sexes;
- 20% concernent des interventions neutres;
- 17% concernent la sensibilisation et la formation;
- 11% concernent des plans d'action, des stratégies, des programmes et des ententes;
- 11% concernent des programmes de financement;
- 9% concernent des interventions spécifiquement destinées aux femmes;
- 9% concernent des processus administratifs.

Un système de reddition de comptes a été mis en place et 100% des ministères et des organismes ciblés ont répondu à cet exercice annuel (voir l'objectif 4.1).

Les détails des résultats obtenus pour chaque action sont présentés à la suite des objectifs.

## 2 CONSOLIDER L'OFFRE DE SERVICES

### 2.1 Poursuivre l'offre de services de sensibilisation et de formation auprès des hautes autorités, des gestionnaires et du personnel professionnel dans les ministères et les organismes gouvernementaux, les CRE et les villes

Le SCF a offert des séances de sensibilisation et de formation aux hautes autorités, aux gestionnaires et au personnel professionnel dans les ministères et les organismes, les CRE et les grandes villes.

De 2011 à 2013, 686 personnes ont été formées en classe<sup>2</sup>.

Afin de rendre la sensibilisation et la formation plus accessibles, le SCF a élaboré et mis en ligne, en 2013, trois capsules qui s'adressent tant aux gestionnaires qu'au personnel professionnel et aux responsables de projets. Les capsules présentent, à travers plusieurs exemples et exercices, ce qu'est l'ADS, pourquoi en faire, quand et comment. De 2013 à 2015, 342 personnes ont suivi la formation en ligne.

## **2.2 Élargir l'offre de services en ce qui a trait à l'accompagnement**

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 voulait entre autres mettre l'accent sur l'accompagnement des ministères et des organismes, des CRE et des grandes villes quant à l'intégration de l'ADS dans des projets. Ainsi, le SCF a offert près d'une centaine de services d'accompagnement<sup>3</sup>.

## **2.3 Adapter des formations ou en concevoir de nouvelles selon les besoins des groupes cibles**

En plus d'avoir adapté les séances de sensibilisation et de formation données en classe aux besoins des différents groupes joints, le SCF a lancé trois activités distinctes de formation :

- Une formation électronique sur l'ADS comprenant trois capsules : une sur la sensibilisation à l'ADS, comportant un parcours différent pour les gestionnaires et le personnel professionnel, et deux autres sur des études de cas réels, dont une à partir d'un projet régional;
- Une formation sur l'intégration de l'ADS dans les Alliances<sup>4</sup>;
- Une formation en accompagnement-conseil quant à l'intégration de l'ADS dans des projets.

## **2.4 Mettre au point des outils pour soutenir le personnel visé impliqué dans les ministères et les régions**

La mise à jour annuelle du matériel de promotion, de sensibilisation et de formation a été effectuée, et trois nouveaux outils ont vu le jour :

- Un sur l'intégration de l'ADS dans les Alliances (en collaboration avec le MTESS);
- Un outil de référence sur l'incorporation de l'ADS dans les plans des Tables d'action en entrepreneuriat (en collaboration avec le MEIE);
- Un extranet sur l'ADS.

# **3 SOUTENIR LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES DANS UNE APPROCHE FACILITANT LA SYSTÉMATISATION**

## **3.1 Accompagner les ministères et les organismes gouvernementaux, notamment ceux dont la mission première se destine directement aux personnes, dans la conception de mesures concourant à la systématisation de l'ADS**

Le SCF a accompagné les ministères et les organismes qui souhaitaient systématiser davantage l'intégration de l'ADS dans leurs processus, notamment le MTESS et le MIDI, qui se sont dotés de mécanismes internes tels un comité, un plan d'action et des outils de communication sur l'ADS.

---

2. Ces données n'incluent pas les activités réalisées par les formatrices régionales et les responsables de l'ADS dans les régions.

3. Seuls les services d'accompagnement d'une heure et plus ont été comptabilisés. Ils peuvent avoir pris la forme d'une séance de travail ou d'un avis écrit. Une même personne peut avoir été comptabilisée plus d'une fois si elle a reçu plus d'un service d'accompagnement.

4. Les Alliances sont des ententes régionales signées entre les CRE et le MTESS dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015.

### 3.2 Poursuivre l'accompagnement et la mise en œuvre de projets d'envergure intégrant l'ADS

Pour favoriser l'intégration de l'ADS, le SCF a travaillé de concert avec

- le MTESS dans les Alliances;
- le MEIE dans les plans des Tables d'action en entrepreneuriat;
- différents comités interministériels dans leurs dossiers respectifs.

Un appel de projets a été réalisé auprès des CRE. Deux projets régionaux d'envergure ont été retenus, un dans le domaine de l'habitation en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'autre dans les services offerts aux réfugiées et aux réfugiés publics<sup>5</sup> à Laval.

L'ADS a été prise en compte dans plusieurs ententes régionales en égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que dans bon nombre de politiques en égalité élaborées par les CRE et les municipalités.

## 4 CONSOLIDER LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE

### 4.1 Instaurer un système de reddition de comptes en matière d'ADS

Le SCF a instauré un système de reddition de comptes. Chaque année, les ministères et les organismes ont rendu compte de l'état d'avancement des mesures inscrites au plan d'action, sur la base de cibles et d'indicateurs prédéfinis. Sur 35 actions, 32 ont été dotées de cibles quadriennales dès le départ. Les trois actions sans cible de départ ont atteint des résultats concrets, bien que le contexte initial rendait difficile la définition d'une cible au préalable. L'ADS n'a pas été omise pour autant. Toutefois, ces actions ne sont pas comptabilisées dans le pourcentage des résultats atteints puisqu'elles ne comportaient pas de cible de départ.

### 4.2 Consolider le travail sur le développement de banques de données sexuées

L'évaluation en 2010 de l'implantation de l'ADS réaffirme que l'accès aux données sexuées constitue un préalable pour en assurer le succès. Conséquemment, dans le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, le SCF s'est engagé à consolider le travail entrepris sur le développement de données sexuées.

Pour ce faire, depuis 2013 une entente entre le SCF et l'ISQ permet de publier des données sexuées produites par les ministères et les organismes. Au 31 mars 2015, 123 nouveaux tableaux avaient été publiés et 53 avaient été mis à jour. Cette entente se poursuit jusqu'en mars 2016.

### 4.3 Développer le réseau de formatrices et de formateurs en matière d'ADS

Un réseau de formatrices a été consolidé et soutenu par le SCF. Certaines ententes régionales en égalité entre les femmes et les hommes ont permis l'embauche d'une personne responsable de l'ADS et de la formation. Une personne d'une grande ville faisait également partie de ce réseau de formatrices.

Ces formatrices ont principalement donné des séances de sensibilisation, pouvant varier de 30 minutes à 3 heures. Outre la sensibilisation, les besoins se situaient surtout du côté de l'accompagnement des personnes pour qu'elles puissent bien appliquer l'ADS, d'où l'implantation d'une formation en accompagnement conseil en ADS par le SCF (voir l'objectif 2.3).

### 4.4 Maintenir et consolider les instances en place

Le Comité directeur en ADS a tenu quatre réunions. Il a entériné les recommandations du bilan sur les données sexuées, la mise en place d'un extranet, les bilans annuels du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, la réalisation de l'étude évaluative sur les pratiques d'implantation de l'ADS et la recherche-action sur l'implantation de l'ADS au MIDI.

---

5. Les réfugiées et les réfugiés publics sont parrainés par l'État, alors que les réfugiées et les réfugiés privés le sont par des familles ou des organismes.

Le Comité interministériel en ADS<sup>6</sup> s'est réuni sept fois. Le réseau de formatrices et de responsables de l'ADS dans les CRE s'est rencontré deux fois. Ils ont été des lieux de partage d'expertise et de concertation.

## **5 ASSURER LE RAYONNEMENT DE L'ADS**

### **5.1 Développer une approche promotionnelle de l'ADS**

La promotion de l'ADS a été centrée autour de la formation en ligne. Elle a pris la forme d'une campagne à relais à travers des envois de courriels ciblés. À l'hiver et au printemps 2014, tous les ministères et les organismes, les CRE, les grandes villes de 100 000 personnes et plus, ainsi que les partenaires du SCF, ont reçu un courriel comprenant une page d'outils promotionnels facilement utilisables pour faire la promotion de la formation en ligne auprès de leur personnel et de leurs partenaires.

### **5.2 Organiser un forum sur l'ADS pour promouvoir les réalisations et favoriser le transfert de connaissances provenant des instances tant locales ou régionales que nationales**

Le SCF a entrepris la préparation d'un forum. Il a réalisé deux rencontres consultatives auprès de ses partenaires et documenté l'avancement des travaux sur l'ADS dans plusieurs ministères et organismes. À la suite des consultations, il a été jugé opportun de reporter la tenue de cet événement afin de pouvoir considérer les résultats de l'étude évaluative sur les pratiques d'implantation de l'ADS et ainsi mieux cibler les objectifs et l'orientation du forum.

### **5.3 Réaliser une évaluation d'impact**

Les effets de l'ADS sont encore difficilement mesurables, ses pratiques étant encore peu recensées par écrit.

Il a donc été jugé nécessaire de procéder à la réalisation d'une étude évaluative sur les pratiques d'implantation de l'ADS dans quatre ministères, soit le MEESR, le MIDI, le MSSS et le MTESS. Cette étude est réalisée par le Centre de recherche et d'expertise en évaluation de l'ENAP. Elle s'ajoute aux intrants qui alimenteront la réflexion quant à l'orientation de l'ADS dans le prochain plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

---

6. Le Comité interministériel est composé de professionnelles et de professionnels. Il a pour mandat de soutenir la réalisation des projets en ADS et les équipes désignées, de participer à la conception et à l'implantation d'une approche gouvernementale répondant à la fois au principe de l'égalité entre les sexes et à l'amélioration des services publics à la population, de collaborer à l'élaboration et à la mise en place d'une instrumentation pertinente pour le personnel concerné de la fonction publique et de faire des recommandations au comité directeur pour faciliter l'introduction progressive de l'ADS dans les ministères et les organismes ainsi que dans les instances locales et régionales.

# PROJETS INTÉGRANT L'ADS AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

Cette section présente les résultats obtenus par les ministères et les organismes dans la concrétisation de leurs engagements pris dans le cadre du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015.

**Chaque ministère et organisme est responsable de la précision de l'information transmise.**

## ACTION 1

### **METTRE EN ŒUVRE DES MESURES POUR PRÉVENIR LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES CHEZ LES TRAVAILLEUSES ET FAVORISER LA GESTION DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL QUI LES ACCUEILLEN**

**Groupe cible :** les travailleuses des secteurs où se concentre la main-d'œuvre féminine ou celles qui occupent des métiers non traditionnels pour les femmes

**Responsable :** CSST

**Partenaires :** ASP – santé et sécurité du travail, IRSST, réseau de la santé, associations syndicales et patronales, milieux de travail

#### **Réalisations**

Une ADS a été réalisée dans le secteur de la santé et des services sociaux, soit dans les centres locaux des services communautaires (CLSC), ainsi que dans celui de la construction pour l'ensemble des régions du Québec et pour certaines régions spécifiques (Laval et Bas-Saint-Laurent).

Les femmes ont été intégrées dans plusieurs activités de communication de la CSST. À titre d'exemple : dans la stratégie de communication *Construction* de la CSST ; dans la campagne publicitaire sur le secteur de la santé ; lors d'un déjeuner-causerie du Réseau d'échange sur la manutention ; à travers le programme *Chapeau les filles* ; par des capsules de prévention télévisées *Mon plan Rona*.

La recherche *Les femmes manutentionnaires – Un point de vue biomécanique et ergonomique* a été effectuée par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail.

Deux bilans annuels des lésions de troubles musculosquelettiques chez les femmes et chez les hommes ont été produits, un avec les données de 2013, l'autre avec celles de 2014.

## ACTION 2

### **INTÉGRER L'ADS DANS LES TRAVAUX DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA SITUATION DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE DOMESTIQUE**

**Groupe cible :** le personnel travaillant dans les EESAD

**Responsable:** MEIE (Note: Cette action relevait du MAMOT, responsable de l'économie sociale en 2011, responsabilité transférée au MEIE en avril 2014.)

### Réalisations

Le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif, lancé en novembre 2008, avait pour objectif de soutenir le développement de l'économie sociale au Québec. L'une des mesures visait à mettre en place un comité interministériel qui analyserait la situation des entreprises d'économie sociale en aide à domicile. À travers ses travaux, le comité devait prendre en considération les besoins différenciés des femmes et des hommes. Or, les travaux de ce comité ont pris fin en mars 2013 et aucune des mesures retenues ne permettait de tenir compte de l'ADS, puisqu'elles ne concernaient pas des individus, mais des entreprises ou des regroupements d'entreprises.

## ACTION 3

### RÉALISER UNE ADS DANS LE CAS DES JEUNES DE LA RELÈVE AGRICOLE

**Groupe cible:** les jeunes agricultrices et agriculteurs de moins de 40 ans

**Responsable:** MAPAQ

### Réalisations

Le rapport *Relève agricole féminine: des parcours qui se distinguent de ceux des hommes* a été rendu public en 2013.

## ACTION 4

### RÉALISER DES ADS PORTANT SUR DES PROFESSIONS ARTISTIQUES CIBLÉES

**Groupe cible:** les femmes et les hommes qui exercent une profession artistique

**Responsable:** MCC

**Collaborateurs:** ISQ, CALQ, SODEC, CQRHC

### Réalisations

Des portraits statistiques présentant des données ventilées selon les sexes ont été produits dans trois professions artistiques: les écrivaines et les écrivains; les danseuses, les danseurs et les chorégraphes; les artistes en arts visuels. Les résultats ont été publiés dans le bulletin statistique *Optique culture* n° 3 en mai 2011, n° 20 en juillet 2012, n° 23 en mai 2013. Ils sont aussi disponibles en ligne.

- [Les danseurs et chorégraphes québécois. Portrait des conditions de pratique de la profession de la danse au Québec 2010.](#)
- [Les artistes en arts visuels. Portrait statistique des conditions de pratique au Québec 2010.](#)
- [Les écrivains québécois. Portrait des conditions de pratique de la profession littéraire au Québec 2010.](#)

## ACTION 5

### SOUMETTRE LA STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ENTREPRENEURIAT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À L'ADS

**Groupe cible:** les chefs d'entreprise et les partenaires de développement économique

**Responsable:** MEIE

### Réalisations

Une sensibilisation sur l'ADS a été offerte à l'ensemble des Tables d'action en entrepreneuriat (TAE).

Quatre des dix-sept TAE ont introduit l'ADS dans leurs actions ou plan d'action, soit celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Laval, de la Gaspésie et de l'Outaouais. La mise en œuvre des plans d'action des TAE a commencé en 2014 ou avant.

Le MEIE a soutenu les cinq projets suivants pour un montant de 112 613 \$ :

1. Produire une série Web qui présente des entrepreneures et des entrepreneurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean en montrant notamment les différences dans leur cheminement;
2. Établir le cycle de soutien à l'entrepreneuriat et réaliser une cartographie des services en entrepreneuriat à Laval en identifiant ceux offerts aux femmes;
3. Mesurer l'indice entrepreneurial lavallois;
4. Recenser les initiatives en entrepreneuriat à Laval, en identifiant celles se rapportant aux femmes;
5. Présenter des modèles entrepreneuriaux féminins dans chaque municipalité régionale de comté (MRC) de la Gaspésie pour témoigner auprès des divers types de clients.

## ACTION 6

### **POURUIVRE L'APPLICATION DE LA RÈGLE DE GESTION RELATIVE À L'INTÉGRATION DE L'ADS DANS LES INTERVENTIONS MINISTÉRIELLES**

**Groupe cible:** les gestionnaires

**Responsable:** MEESR

#### **Réalisations**

L'application de la règle de gestion a permis l'intégration de l'ADS dans plusieurs interventions ministérielles (autres que celles prévues au Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 et au Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015).

Ces interventions se rapportaient :

- à l'aide financière aux études (quatre projets);
- au Règlement en vue de modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire;
- au projet de loi modifiant la Loi sur les élections scolaires;
- aux modifications à la Loi sur l'instruction publique;
- à un projet d'intervention ministérielle portant le titre *Règlements sur les ententes relatives à la collaboration avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou en cas de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence.*

## ACTION 7

### **PRODUIRE ET DIFFUSER DES DONNÉES ET MENER DES ÉTUDES ET DES RECHERCHES SELON L'ADS**

**Groupe cible:** les élèves du primaire, du secondaire et du collégial

**Responsable:** MEESR

**Collaborateur:** Fonds de recherche du Québec – Société et culture

#### **Réalisations**

La variable sexe a été intégrée dans 100% des publications de statistiques, dans les indicateurs de l'éducation (lorsque la donnée est disponible) et dans les appels de propositions des programmes de recherche.

Six appels de propositions ont été lancés auprès de la communauté scientifique entre 2011-2012 et 2014-2015. Ils concernaient

- le Programme de recherche sur l'écriture (2012-2013);
- l'orientation professionnelle des adultes sans diplôme;
- les approches et les pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaires (mars 2013);
- le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaire – Concours 2013;
- les approches et les pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaires (2<sup>e</sup> concours, mars 2014);
- le Programme de recherche sur l'écriture et la lecture – Concours 2014-2015.

## ACTION 8

### CONFORMÉMENT AU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE 2010-2015, ENCOURAGER LES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ À TENIR COMPTE DE L'ADS DANS LEURS TRAVAUX

**Groupe cible:** les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ou à risque à cet égard

**Responsable:** MTESS

**Collaborateur:** MJQ-SCF

**Partenaires:** CRE, Ville de Montréal, CSSSPNQL

#### Réalisations

Chacune des vingt-deux Alliances pour la solidarité conclues sur l'ensemble du territoire québécois a pour assise un plan d'action régional, lequel a été élaboré en prenant en compte l'ADS. De plus, les responsables des projets locaux et supralocaux financés dans le cadre des Alliances ont été invités à tenir compte de l'ADS tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre de leur projet. Les projets financés portent essentiellement sur l'habitation, les loisirs, la sécurité alimentaire, la prévention du décrochage scolaire et l'insertion socioprofessionnelle, le soutien à la vie communautaire, l'itinérance et l'accessibilité universelle. Ces projets n'étant pas terminés, il n'est pas encore possible d'en connaître les retombées.

Certaines CRE ont offert un soutien en matière d'ADS aux organismes qui en exprimaient le besoin et ont organisé des séances de formation sur le sujet, en collaboration avec le SCF.

## ACTION 9

### INTÉGRER L'ADS DANS QUINZE MESURES DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE 2010-2015

**Groupe cible:** les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ou à risque à cet égard

**Responsable:** MTESS

#### Réalisations

Onze<sup>7</sup> mesures du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 ont été initialement ciblées pour intégrer l'ADS. Au 31 mars 2015, l'ADS a été appliquée dans neuf de ces mesures. Lorsqu'elles font aussi partie du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, leurs résultats sont détaillés à l'action indiquée entre parenthèses.

7. Bien qu'il soit fait mention de quinze mesures dans le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, des considérations ont fait en sorte de limiter leur nombre à onze en 2012-2013. Deux mesures du MTESS où il y avait eu application de l'ADS ont été ramenées à une seule en raison d'un dédoublement; l'application de l'ADS dans deux mesures du MEEESR a été jugée par la suite non pertinente par ce dernier; il en a été de même pour une mesure de la SHQ.

- Quatre mesures du MTESS :
  - Le programme Alternative jeunesse : Emploi-Québec a adapté différentes modalités de ce programme afin qu'il puisse répondre davantage aux besoins des femmes (comme le remboursement de certains frais médicaux). Les statistiques ont montré une participation égale des deux sexes jusqu'à la fin du programme en 2014;
  - Les Alliances pour la solidarité (voir l'action 22 du présent bilan);
  - Le dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes récentes (voir l'action 16 du présent bilan);
  - La mise en œuvre des projets d'expérimentation afin d'améliorer le continuum de services intersectoriels en emploi et en santé pour les personnes ayant des troubles de santé mentale: il est prévu d'appliquer l'ADS ultérieurement, à la suite de l'évaluation des projets expérimentaux (voir l'action 28 du présent bilan).
- Deux mesures du MEESR :
  - L'analyse des mesures voulant mieux soutenir les personnes ayant des besoins particuliers lors des études postsecondaires: le MEESR tient des statistiques sur le nombre de femmes bénéficiant de deux de ces mesures;
  - Le soutien de la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration: dans leur système informatique, les commissions scolaires indiquent le sexe des élèves qui sont en situation de grand retard scolaire.
- Une mesure du MSSS :
  - La poursuite du Programme Qualification des jeunes (voir l'action 26 du présent bilan).
- Une mesure de l'OPHQ :
  - La documentation de la participation sociale des personnes handicapées (voir l'action 30 du présent bilan).
- Une mesure du SAJ :
  - La poursuite de IDEO 16/17 (voir l'action 35 du présent bilan).
- Une mesure du MTQ :
  - L'offre d'une aide financière au transport collectif régional (voir l'action 29 du présent bilan).
- Une mesure du SAA :
  - La mise en place des comités de concertation Québec-Premières Nations et Québec-Inuits en matière de pauvreté (voir l'action 34 du présent bilan).

## ACTION 10

### **METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'EXPÉRIMENTATION INTÉGRANT L'ADS AFIN D'AMÉLIORER LE CONTINUUM DE SERVICES INTERSECTORIELS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE SANTÉ POUR LES PERSONNES AYANT DES TROUBLES DE SANTÉ MENTALE**

**Groupe cible :** les personnes ayant des troubles de santé mentale

**Responsables :** MTESS, MSSS

#### **Réalisations**

Quatre projets régionaux d'expérimentation ont été mis en œuvre au cours de la période. Ceux-ci visaient à mettre en place ou à consolider des mécanismes de liaison intersectoriels favorisant la progression des personnes ayant des troubles mentaux à travers l'offre de service disponible dans le Réseau de la santé et des services sociaux et dans celui de l'emploi et de la solidarité sociale. Le suivi des personnes participantes s'est fait jusqu'à la fin des expérimentations, en mars 2015.

L'évaluation des effets à court terme des expérimentations a commencé en juin 2015, pour se terminer à l'automne de la même année. Elle permet de compiler des données sur les personnes suivies dans le cadre des expérimentations et de documenter leur situation selon le sexe (trajectoire dans l'offre de

service des deux réseaux, participation à des mesures d'emploi, abandons, nombre de références, etc.). Les données recueillies sur les caractéristiques ou les besoins propres aux femmes et aux hommes pourront être prises en considération lors de projets ultérieurs s'adressant à cette même clientèle.

#### ACTION 11

### APPLIQUER L'ADS DANS DES TRAVAUX DEVANT CONDUIRE À L'OBTENTION DE LA NORME BNQ 9700-820 CTF PAR LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE

**Groupe cible :** le personnel du ministère de la Famille

**Responsable :** ministère de la Famille

#### Réalisations

L'ADS a été considérée dans la démarche en vue de l'obtention de la norme Conciliation travail-famille (CTF) (BNQ 9700-820).

L'énoncé d'engagement envers la CTF a été rédigé. Le portrait des acquis et les démarches à réaliser sur les mesures de CTF offertes ont été élaborés.

Le ministère de la Famille a obtenu la certification à la norme, le 5 novembre 2013. Il a atteint le troisième niveau de certification sur une possibilité de quatre.

#### ACTION 12

### APPLIQUER L'ADS DANS LE CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES 2010-2015

**Groupe cible :** les personnes âgées

**Responsable :** Secrétariat aux aînés

**Collaborateur :** MSSS

#### Réalisations

Des données sexuées sont présentes dans toutes les recherches de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, dans le traitement des appels de la Ligne Aide Abus Aînés et dans les portraits du milieu réalisés par les coordonnatrices et les coordonnateurs régionaux.

#### ACTION 13

### INTÉGRER L'ADS DANS LES PROJETS CARREFOUR D'INFORMATION POUR ÂÎNÉS

**Groupe cible :** les personnes âgées

**Responsable :** ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés

**Partenaire :** OBNL

#### Réalisations

Vingt-cinq coordonnatrices et coordonnateurs des carrefours d'information pour aînés ont reçu la sensibilisation en matière d'ADS.

#### ACTION 14

### APPLIQUER L'ADS AU RÉGIME FISCAL DU QUÉBEC

**Groupe cible :** l'ensemble des contribuables

**Responsable :** MFQ

#### Réalisations

À l'instar de la majorité des pays ou des provinces, le régime fiscal à l'égard des particuliers du Québec est neutre par rapport au sexe de la ou du contribuable. Or, certaines caractéristiques socioéconomiques

propres aux femmes et aux hommes peuvent entraîner un différentiel selon le sexe de la charge fiscale. Ainsi, cet exercice a fait ressortir l'importance de ventiler les statistiques fiscales selon les sexes en considérant d'autres variables, telles que le revenu des contribuables ou le groupe d'âge. Les écarts observés entre l'impôt à payer des femmes et des hommes découlent directement de l'écart de revenu entre elles et eux, de la composition différente de leur revenu respectif et de leurs caractéristiques propres (âge, présence d'enfants, etc.). Le revenu occupe donc un rôle central dans la détermination de l'impôt à payer et des préférences fiscales des individus.

De plus, la progressivité de l'impôt constitue un avantage pour les femmes dans la mesure où elles ont des revenus généralement moins élevés que les hommes. Puisque les hommes ont en moyenne un revenu supérieur et un éventail de sources de revenus plus large que les femmes, ils paient généralement plus d'impôt, mais ils peuvent recourir davantage aux déductions, en particulier pour les revenus de placements et de retraite.

Quant aux crédits d'impôt non remboursables, ils sont réclamés différemment selon le sexe: demandés davantage par les femmes lorsque la mesure a un lien avec la couverture des besoins essentiels et davantage par les hommes lorsque la mesure a plutôt un lien avec l'emploi. Les femmes profitent plus que les hommes des crédits d'impôt remboursables puisqu'elles obtiennent en priorité du soutien aux enfants, sont plus nombreuses à avoir un revenu plus faible et sont plus nombreuses à être en situation de monoparentalité.

Par ailleurs, on peut déjà observer que la réclamation du crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité est plus forte chez les femmes que chez les hommes. Puisque l'éducation est un facteur important d'enrichissement, on s'attend à ce que les femmes améliorent leurs perspectives d'emploi et leurs revenus, ce qui pourrait réduire l'écart de leur charge fiscale par rapport aux hommes.

#### **Application concrète de l'ADS sur une mesure fiscale (la contribution santé)**

Pour une application plus concrète, une ADS a été effectuée lors du processus de réflexion de l'élaboration de la contribution santé progressive annoncée à l'occasion du budget 2013-2014. La progressivité accrue de la contribution santé allège la charge fiscale des contribuables à faible revenu et de la classe moyenne et augmente celle des contribuables à haut revenu. Cette révision est donc avantageuse pour les femmes, particulièrement celles à faible revenu et celles vivant en couple, car une plus grande proportion de femmes par rapport aux hommes a bénéficié d'une baisse, voire d'une exemption de la contribution santé à payer.

#### **ACTION 15**

### **EXIGER DES ORGANISMES QUI SOUMETTENT UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTION DIVERSITÉ (PAD) QU'ILS TIENNENT COMPTE DES RÉALITÉS ET DES BESOINS DIFFÉRENCIÉS DES FEMMES ET DES HOMMES**

**Groupe cible:** les personnes immigrantes, particulièrement les femmes

**Responsable:** MIDI

**Collaborateur:** SCF

**Partenaire:** OBNL

#### **Réalisations**

Le programme Mobilisation diversité qui remplace le programme Action diversité, spécifie, à l'instar des autres programmes de subvention du MIDI, que l'organisme qui obtient un soutien financier doit accepter, entre autres, l'obligation de « tenir compte des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes en privilégiant des solutions adaptées, notamment en intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques ».

En 2012 ont eu lieu les États généraux sur la situation des femmes immigrées et racisées. La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) a bénéficié de subventions de la part du ministère, en vertu du programme Action diversité, du SCF, de Condition féminine Canada et de Citoyenneté et Immigration Canada pour mener le Projet sur la situation des

femmes immigrées et racisées au Québec. Ce projet consistait à procéder à une enquête exploratoire sur les pratiques des organismes communautaires de l'immigration membres de la TCRI et à une autre sur les pratiques des regroupements féministes au regard des femmes immigrées et racisées. Il consistait aussi à réaliser une tournée des régions du Québec pour écouter les témoignages de femmes des minorités ethnoculturelles qui ont eu l'occasion de faire elles-mêmes le point sur leur situation, de mobiliser et de sensibiliser le milieu sur leurs difficultés et, ainsi, de faire émerger des solutions concrètes, novatrices et structurantes devant notamment contribuer à améliorer les actions gouvernementales quant aux difficultés auxquelles elles se heurtent. Une revue bibliographique et une synthèse des écrits pertinents produits par le milieu communautaire et les partenaires institutionnels ont aussi été réalisées. Au total, le ministère a financé 17 projets: 1 national, 5 à Montréal et 11 en région.

Les organismes financés à l'occasion du projet Défi Montréal, programme mis en place en 2009 par le ministère, devaient intégrer dans la mise en œuvre de leur projet une réflexion sur les besoins différenciés des femmes et des hommes. Défi Montréal mobilise des actrices et des acteurs importants du milieu socioéconomique autour de la problématique de l'intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail.

Dans le cadre du programme Mobilisation diversité, deux ententes sont en vigueur avec la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale pour financer différents projets afin de recueillir de l'information pour acquérir une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des réalités, et des besoins des femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

Par le biais du programme Valorisation jeunesse lancé au printemps 2009, le ministère a financé entre 2009 et 2014, dans le contexte du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 du MSP, le Volet 4, visant à encourager la persévérance scolaire de près de 8 000 jeunes du secondaire, notamment des jeunes qui adhéraient à des gangs de rue, en leur permettant de rencontrer des personnes modèles de minorités ethnoculturelles.

## ACTION 16

### **PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES RÉALITÉS DIFFÉRENCIÉES DES FEMMES ET DES HOMMES DANS L'AMÉLIORATION DE L'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES IMMIGRANTES NOUVELLEMENT ARRIVÉES AU QUÉBEC**

**Groupe cible:** les personnes immigrantes, particulièrement les femmes

**Responsables:** MIDI, MTESS

#### **Réalisations**

Le MIDI et le MTESS ont mis en place un dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées afin de simplifier et d'accélérer leur intégration socioprofessionnelle. Les différentes propositions élaborées et mises en œuvre dans le cadre du dispositif de services intégrés tiennent compte des réalités différenciées des femmes et des hommes.

Aussi, les services sont adaptés pour favoriser l'accès aux sessions d'information et aux services de francisation des personnes ayant de jeunes enfants, notamment des femmes. Des services de garde de courte durée sont ainsi offerts et peuvent être utilisés à temps partiel, à temps plein, de jour ou de soir.

## ACTION 17

### **INTÉGRER L'ADS DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DU PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ET DES MINORITÉS VISIBLES EN EMPLOI (PRIIME)**

**Groupe cible:** les personnes immigrantes ou de minorités visibles

**Responsable:** MIDI

**Collaborateurs:** MTESS-EQ (Emploi-Québec), Investissement Québec

## Réalisations

Le protocole d'entente relatif à la gestion du programme convenu entre le MIDI, le MTESS et Investissement Québec prévoit une clause spécifique à l'ADS. La participation des femmes a connu une progression importante au cours des dix dernières années : elles représentaient 45 % des personnes inscrites au PRIIME en 2014-2015 contre 32 % en 2005-2006.

### ACTION 18

## **COLLIGER DES DONNÉES VENTILÉES SELON LE SEXE POUR INCLURE L'ADS DANS LE SUIVI ÉVALUATIF DE LA MESURE FAVORISANT LE PASSAGE DU STATUT DE « RÉSIDENT TEMPORAIRE » À CELUI DE « RÉSIDENT PERMANENT » POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS**

**Groupe cible :** les étudiantes et les étudiants étrangers s'étant prévalus du Programme de l'expérience québécoise

**Responsable :** MIDI

## Réalisations

Les données ventilées selon les sexes, disponibles et incluses dans le Tableau de bord sectoriel, ont été mises à jour sur une base trimestrielle. Le nombre de Certificats de sélection du Québec délivrés dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise pour les étudiants étrangers 2010-2015 est de 3 896 femmes et de 4 678 hommes pour un total de 8 574 personnes, soit 45 % de femmes et 55 % d'hommes.

### ACTION 19

## **RÉVISER LE GUIDE DU PARRAINAGE COLLECTIF EN TENANT COMPTE DES PRINCIPES DE L'ADS**

**Groupe cible :** les individus, les groupes et les organismes qui désirent parrainer des personnes réfugiées

**Responsable :** MIDI

## Réalisations

Le Guide du parrainage collectif a été révisé et n'a nécessité aucune modification, puisque l'analyse a démontré que le document répondait aux réalités différenciées vécues à la fois par les femmes et les hommes parrainés à titre de personnes en situation particulière de détresse. Il a été diffusé en 2012-2013.

### ACTION 20

## **PRENDRE EN CONSIDÉRATION L'ADS AU MOMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE**

**Groupe cible :** les personnes gaies, lesbiennes, transsexuelles et transgenres

**Responsable :** MJQ – Bureau de lutte contre l'homophobie

## Réalisations

En tout, 33 actions sur 60 ont été identifiées comme devant intégrer l'ADS.

Depuis le lancement du plan d'action en mai 2011 jusqu'au 31 mars 2015, 32 des 33 actions mises en œuvre (97 %) intègrent cette approche ou des éléments de celle-ci. Toutefois, plusieurs de ces actions ne sont pas terminées puisque le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie se termine en 2016.

Parmi les mesures qui devaient intégrer l'ADS, on compte :

- action 1, tenue d'une campagne de sensibilisation pour lutter contre l'homophobie (une deuxième phase sera réalisée en 2015) ;
- action 30, portrait sociodémographique et de santé des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et bisexuels (LGB) ;

- action 34, production d'un document d'information concernant les principales ressources pour les lesbiennes, gays, bisexuelles, bisexuels et transgenres (LGBT);
- action 35, élaboration d'un document de référence destiné aux agentes et aux agents des services d'immigration;
- action 56, mise sur pied du comité de suivi interministériel.

## ACTION 21

### **METTRE À LA DISPOSITION DE LA POPULATION UN PORTRAIT DE SANTÉ DU QUÉBEC ET DE SES RÉGIONS PRÉSENTANT DES DONNÉES VENTILÉES SELON LE SEXE**

**Groupe cible:** la population générale

**Responsable:** MSSS

**Partenaires:** ASSS, INSPQ, ISQ

#### **Réalisations**

Le *Portrait de santé du Québec et de ses régions* a été rendu public en novembre 2011. La très grande majorité (plus de 95%) des 187 indicateurs du portrait de santé a été ventilée selon les sexes. Les quelques exceptions touchent des indicateurs dont la différenciation selon les sexes était sans objet.

## ACTION 22

### **RENDRE ACCESSIBLES LES PRINCIPAUX INDICATEURS NATIONAUX ET RÉGIONAUX SUR L'ÉTAT DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES FEMMES ET DES HOMMES EN FONCTION DES DÉTERMINANTS MAJEURS QUI INFLUENT SUR CET ÉTAT**

**Groupe cible:** les organismes et les associations, le RSSS, les groupes de recherche et le public

**Responsable:** MSSS

#### **Réalisations**

Le MSSS a mis en ligne 175 indicateurs nationaux et 49 régionaux de santé et de bien-être des femmes et des hommes durant la période 2011-2015. Ces indicateurs sont hébergés sur le site Web du ministère, dans une section intitulée *Statistiques de santé et de bien-être selon le sexe*. Ces données nationales et régionales sont regroupées dans les six principales catégories suivantes: démographie; caractéristiques et conditions de vie; habitudes de vie et comportements préventifs; état de santé et de bien-être; médicaments et services; milieu de travail et santé. Ces renseignements sont utiles pour une meilleure connaissance des diverses caractéristiques de l'état de santé et de bien-être des Québécoises et des Québécois, et de leurs déterminants.

## ACTION 23

### **POURSUIVRE L'INTÉGRATION DE L'ADS À DES ACTIONS CIBLÉES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2010-2013**

**Groupe cible:** les personnes en situation d'itinérance ou à risque à cet égard

**Responsable:** MSSS

**Collaborateurs:** MAMOT, SAA, SAJ, MEESR, MTESS, MIDI, MJQ, MSP, SHQ

## Réalisations

L'ADS a été prise en compte dans 30 des 70 actions du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 afin de déployer des stratégies visant à mieux adapter les programmes et les services aux besoins particuliers des clientèles féminines et masculines. Ces actions couvrent différents domaines, soit le logement, la santé et les services sociaux, l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, la cohabitation sociale et la judiciarisation.

Le bilan du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 fait état de quelques résultats obtenus en ADS.

L'itinérance au Québec – Premier portrait a également intégré l'ADS.

Certains des constats du bilan ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020.

## ACTION 24

### **POURUIVRE L'INTÉGRATION DE L'ADS À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE 2003-2012 – MISE À JOUR 2008, POUR DES ACTIVITÉS CIBLÉES**

**Groupe cible :** la population générale

**Responsable :** MSSS

**Partenaire :** selon les activités ciblées pour une ADS

## Réalisations

L'ADS a été utilisée afin de déterminer les activités du Programme national de santé publique (PNSP) qui s'adressent spécifiquement aux clientèles féminines et masculines. Trois activités du PNSP et huit pratiques cliniques préventives s'adressent spécifiquement à des clientèles féminines. Aucune activité du PNSP et aucune pratique clinique préventive ne s'adressent spécifiquement à des clientèles masculines.

Les trois activités touchant les femmes sont le Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) pour les femmes âgées de 50 à 69 ans, l'invitation au dépistage du cancer du col utérin pour les femmes âgées de 25 à 64 ans qui n'ont pas participé au dépistage dans les trois dernières années et l'identification, l'évaluation et la documentation des postes de travail pour la travailleuse enceinte ou qui allaite, incluant les recommandations aux médecins traitants.

Les pratiques cliniques préventives sont les suivantes :

- la recommandation de la prise d'une dose d'acide folique par les femmes en âge de procréer;
- la recherche de cas et le counseling sur la consommation d'alcool et le tabagisme auprès des femmes enceintes;
- le soutien-conseil en matière d'allaitement maternel;
- le dépistage de la dépression chez les personnes âgées et les adultes, particulièrement les femmes enceintes et celles en postnatal, et la référence aux services diagnostiques, de traitement ou de suivi;
- le dépistage du cancer du sein (recommandation, par les médecins, d'offrir aux femmes âgées de 50 à 69 ans de participer au PQDCS);
- le dépistage du cancer du col (par le test de Papanicolaou);
- le dépistage de la rubéole chez les femmes enceintes;
- le dépistage du VIH, de la syphilis, de l'hépatite B et des autres infections transmissibles sexuellement auprès des femmes enceintes.

## ACTION 25

### POURSUIVRE L'INTÉGRATION DE L'ADS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE L'INFECTION PAR LE VIH ET LE SIDA, L'INFECTION PAR LE VHC<sup>8</sup> ET LES INFECTIONS TRANSMISSIBLES SEXUELLEMENT

**Groupe cible :** la population générale, les femmes enceintes, les enfants nouveau-nés, les utilisatrices et les utilisateurs de drogues injectables, les jeunes et les jeunes adultes

**Responsable :** MSSS

#### Réalisations

La proportion de femmes et d'hommes joints dans les centres d'accès au matériel d'injection (CAMI) est de trois hommes pour une femme. Cette tendance se maintient depuis le début de l'implantation des programmes d'échange de seringues il y a 25 ans. Pour plus d'information: [http://www.espaceitss.ca/DATA/DOCUMENT/343-v~Centres\\_d\\_acces\\_au\\_materiel\\_d\\_injection\\_2011-2012.pdf](http://www.espaceitss.ca/DATA/DOCUMENT/343-v~Centres_d_acces_au_materiel_d_injection_2011-2012.pdf).

En 2011, la rencontre nationale des personnes intervenantes en réduction des méfaits liés aux drogues, organisée par l'Association des intervenants en toxicomanie du Québec, portait sur le thème de la santé des femmes: *Santé des femmes UDI: intervenir autrement?* Les présentations peuvent être consultées [en ligne](#).

Le nombre total d'interventions différenciées selon les sexes rendues par les Services intégrés de dépistage et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang et les centres de santé et de services sociaux (CSSS) chez les 15-24 ans, de 2011 à 2015, est de 41 221 auprès de 35 310 hommes et de 74 114 auprès de 61 563 femmes.

- 2011-2012: 8 801 interventions auprès de 7 647 hommes et 15 513 auprès de 13 155 femmes;
- 2012-2013: 9 724 interventions auprès de 8 429 hommes et 17 326 auprès de 14 529 femmes;
- 2013-2014: 10 952 interventions auprès de 9 387 hommes et 19 806 auprès de 16 383 femmes;
- 2014-2015: 11 744 interventions auprès de 9 847 hommes et 21 469 auprès de 17 496 femmes (données provisoires).

(Source: Régie de l'assurance maladie du Québec, banque provinciale I-CLSC.)

Le suivi des ITSS selon plusieurs variables dont le sexe, effectué par le MSSS, est disponible [en ligne](#).

## ACTION 26

### POURSUIVRE L'INTÉGRATION DE L'ADS À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES

**Groupe cible :** les jeunes des centres jeunesse

**Responsable :** MSSS

**Partenaire :** ACJQ

#### Réalisations

Les modalités d'intervention de ce programme, qui cible les jeunes les plus vulnérables en fonction des défis que sont la préparation à la vie autonome, l'insertion socioprofessionnelle et le développement d'un réseau social et de soutien, ont été recensées selon les sexes. Elles s'adaptent aux réalités des filles et des garçons joints par le programme lorsque cela est pertinent.

---

8. Virus de l'hépatite C.

Sur la période du plan d'action, la clientèle du programme selon les sexes se présente comme suit :

- 2011-2012: 412 filles, 553 garçons (42,6% sont des filles);
- 2012-2013: 484 filles, 588 garçons (45,1% sont des filles);
- 2013-2014: 460 filles, 556 garçons (45,3% sont des filles);
- 2014-2015: non disponible au moment de la publication du présent bilan.

Le nombre de filles et de garçons ne peut être additionné d'une année à l'autre. La durée du programme étant de trois ans, plusieurs jeunes seraient calculés plus d'une fois.

## ACTION 27

### **POURSUIVRE L'INTÉGRATION DE L'ADS À L'ADAPTATION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE ET À LEURS PROCHES POUR LE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS ET L'HÉBERGEMENT**

**Groupe cible :** les personnes âgées en perte d'autonomie, les proches aidantes et les proches aidants

**Responsable :** MSSS

**Partenaire :** selon les réalisations

#### **Réalisations**

L'ADS a été prise en compte dans la production d'un état de la situation sur les connaissances en matière d'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie et dans le domaine des proches aidantes et des proches aidants. Ce document interne inclut une présentation d'exemples d'application de l'ADS à des problématiques liées au vieillissement, au soutien aux proches aidantes et aux proches aidants ainsi qu'à l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie. Cet état de la situation servira aussi à compléter et à adapter certaines interventions futures du MSSS dans ces domaines.

## ACTION 28

### **POURSUIVRE L'INTÉGRATION DE L'ADS À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN SANTÉ MENTALE**

**Groupe cible :** les personnes ayant des troubles de santé mentale

**Responsable :** MSSS

**Partenaires :** ASSS, Fonds subventionnaires

#### **Réalisations**

Lors des journées annuelles de la santé mentale, une journée spéciale – le 16 mai 2012 – a été consacrée à la détresse des proches aidantes et des proches aidants des personnes atteintes de cancer. Les réalités et les besoins différenciés selon les sexes ont été présentés durant les conférences et les ateliers.

Les principaux objectifs de la journée étaient

- de comprendre de quelle manière l'expérience de la maladie représente un risque pour le maintien du bien-être et de la santé mentale des proches aidantes et des proches aidants;
- d'outiller les personnes ciblées en vue de mieux dépister et évaluer les besoins des proches des personnes atteintes de cancer, et d'y répondre plus adéquatement;
- de promouvoir la collaboration entre les services sociaux généraux, ceux de santé physique et ceux de santé mentale afin de faciliter leur accessibilité et leur continuité dans l'élaboration de la réponse aux besoins des proches.

Aucun projet de recherche n'a été réalisé entre 2011 et 2015.

## ACTION 29

### **SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAUX EN TENANT COMPTE DES BESOINS DIFFÉRENCIÉS DES FEMMES ET DES HOMMES**

**Groupe cible:** les utilisatrices et les utilisateurs des transports collectifs

**Responsable:** MTQ

#### **Réalisations**

L'application de l'ADS à différents domaines du transport a été présentée aux sociétés organisatrices de transport collectif et à d'autres partenaires lors du colloque Femmes et transports – Un parcours de femmes d'action, organisé en septembre 2012 à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire du MTQ.

Ainsi, certaines des unités administratives du ministère et plusieurs sociétés organisatrices de transport collectif ont été sensibilisées à l'ADS.

Un guide destiné aux unités centrales et territoriales du MTQ touchées, entre autres, par le développement du transport terrestre des personnes est en conception.

## ACTION 30

### **DOCUMENTER L'ÉTAT DE LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES TOUT EN TENANT COMPTE DE L'ADS, DANS LE CONTEXTE DES TRAVAUX D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE : POUR UN VÉRITABLE EXERCICE DE DROIT À L'ÉGALITÉ**

**Groupe cible:** les personnes handicapées

**Responsable:** OPHQ

#### **Réalisations**

L'OPHQ documente l'état de la participation sociale des personnes handicapées en tenant compte de l'ADS, notamment dans le contexte des travaux d'évaluation de la politique *À part entière: pour un véritable exercice de droit à l'égalité*.

Ainsi, pour chacun des treize résultats attendus de cette politique, des indicateurs de suivi relatifs aux obstacles à la participation sociale sont analysés en considérant l'ADS, en fonction des statistiques disponibles. L'Office publiera sur son site Web un tableau de bord des indicateurs de participation sociale et de ses déterminants liés aux treize résultats attendus.

De plus, quatorze tableaux indiquant les résultats de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011 (EQLAV) ont été intégrés dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Plusieurs de ces résultats comportent l'ADS.

L'Office a aussi participé aux travaux de l'EQLAV réalisés par l'ISQ entre 2011 et 2013 aux fins de publication de quatre rapports disponibles sur le [site de l'ISQ](#), portant sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux. Les données présentées sont ventilées selon les sexes.

Enfin, l'Office a conclu un contrat de service avec l'ISQ afin d'obtenir un compendium de tableaux à partir des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité 2012. Ce compendium, livré en mars 2015, utilise l'ADS et permettra à l'Office de produire une collection de huit documents dressant un portrait de la participation sociale des personnes handicapées au cours de 2015-2016 et de 2016-2017.

## ACTION 31

### **OFFRIR ANNUELLEMENT DES SÉANCES DE FORMATION EN RÉDACTION ÉPICÈNE À DES CLIENTÈLES CIBLES**

**Groupe cible :** les agentes et les agents relayeurs des ministères et des organismes gouvernementaux

**Responsable :** OQLF

#### **Réalisations**

Depuis 2012-2013, douze séances de formation ont sensibilisé 225 personnes de l'administration publique québécoise à la rédaction épïcène. Pour une meilleure diffusion des principes de cette rédaction non sexiste non seulement au sein de l'administration publique québécoise, mais aussi dans l'ensemble de la population, l'OQLF a mis en ligne, en novembre 2014, une version adaptée de sa [formation](#).

## ACTION 32

### **RENFORCER LA PRISE EN CONSIDÉRATION DES IMPACTS DIFFÉRENCIÉS SUR LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES PROPOSITIONS DE MODIFICATION AU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (RRQ)**

**Groupe cible :** la population générale

**Responsable :** RRQ

#### **Réalisations**

Dans la publication statistique annuelle portant sur le RRQ, 85% des tableaux (45/53) sont ventilés selon les sexes. Au total, sept nouveaux tableaux ventilés selon les sexes ont été ajoutés dans la publication depuis 2011. Ces statistiques sont disponibles [en ligne](#).

Les travaux d'analyse ont été achevés, principalement sur les différences socioéconomiques entre les travailleuses et les travailleurs dans une perspective d'évolution future du RRQ, ainsi que sur les fondements historiques du RRQ. Des travaux préliminaires ont également été réalisés sur les déterminants de la prise de retraite des femmes. En conséquence, des propositions ont été élaborées en tenant compte de ces réalités et une première version d'un document de propositions d'adaptation a été produite en vue de la prochaine consultation publique.

L'intégration de l'ADS dans les façons de faire de la Régie a permis d'avoir des données statistiques plus complètes, une meilleure compréhension du déroulement historique entourant les mesures en faveur des cotisantes au RRQ, une meilleure vision des effets des orientations à l'étude sur les cotisantes et les cotisants, et des taux de rendement interne selon les sexes, soit le rendement annuel qu'une personne participante au RRQ obtient sur ses cotisations jusqu'à son décès.

Une étude (*Les revenus à la retraite : des différences entre les Québécoises et les Québécois*) a été conduite par la Régie. Les résultats ont été présentés lors du colloque Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer organisé par l'ISQ et le Centre interuniversitaire québécois des statistiques sociales au sein du congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) 2012. Cette étude a été publiée depuis et se trouve aux pages 85 à 96 de la publication suivante : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/vieillessement.pdf>.

## ACTION 33

### **INSÉRER L'ADS DANS L'ÉVALUATION DU FONDS D'INITIATIVES AUTOCHTONES ET EN APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS DANS SA RECONDUCTION**

**Groupe cible :** les personnes autochtones

**Responsable :** SAA

#### **Réalisations**

Dans le cadre du volet Développement économique du Fonds d'initiative autochtones II (FIA II), le SAA a augmenté le cumul de l'aide totale accordée par le gouvernement du Québec et ses organismes à 60 % des coûts admissibles pour les projets réalisés par des jeunes ou des femmes autochtones. Ainsi, le total des aides consenties par les paliers de gouvernement fédéral et provincial est augmenté à 95 % des coûts totaux d'un tel projet.

De plus, toujours dans le volet Développement économique du FIA II, une enveloppe de deux millions de dollars (2 M \$) a été réservée à des projets de développement économique portés par de jeunes entrepreneures et entrepreneurs autochtones de 35 ans et moins, vivant dans leur communauté d'origine ou non. Cette enveloppe s'ajoute aux autres sommes réparties dans le volet développement économique du FIA II, lesquelles sont distribuées entre les communautés autochtones visées par le programme. Ceci s'applique également aux jeunes femmes autochtones de 35 ans et moins.

Afin de favoriser l'accès des femmes à ces opportunités, le SAA s'assure de bien informer les communautés autochtones de ces deux moyens mis en place dans le volet Développement économique du FIA II.

Au total, 24 projets de développement économique présentés par des femmes autochtones ont été soutenus à hauteur de 1 384 777 \$ dans le cadre des volets Développement économique et Garantie de prêt, des Fonds d'initiatives autochtones I et II.

## ACTION 34

### **METTRE EN PLACE DES COMITÉS DE CONCERTATION QUÉBEC-PREMIÈRES NATIONS ET QUÉBEC-INUITS**

**Groupe cible :** les personnes autochtones

**Responsable :** SAA

#### **Réalisations**

Les comités de concertation Québec-Premières Nations et Québec-Inuits n'ont pas été mis en place.

Toutefois, par l'entremise du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 porté par le MTESS, et notamment à travers les Alliances, des projets en lien avec la pauvreté et l'exclusion sociale chez les Premières Nations et les Inuits ont tout de même été financés (voir l'action 8 du présent bilan).

La clientèle autochtone sera prise en compte lors de l'élaboration d'un nouveau plan d'action, le cas échéant.

## ACTION 35

### **CONSIDÉRER LES RÉALITÉS DIFFÉRENCIÉES DES JEUNES FILLES ET DES GARÇONS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME IDÉO 16/17**

**Groupe cible :** les jeunes de 16-17 ans

**Responsable :** SAJ

#### **Réalisations**

En 2011-2012 et en 2012-2013, la reddition de comptes des Carrefours jeunesse-emploi (CJE) est effectuée sur la base de la répartition femmes/hommes. En 2011-2012, 42,7 % des personnes ayant signé

des ententes de participation à la mesure IDÉO 16-17 sont des femmes. En 2012-2013, le taux féminin est de 43,4%; en 2013-2014, de 44,7%. Pour l'année 2014-2015, les données disponibles au moment de la publication du présent bilan sont partielles; à ce jour, 45,3% des personnes ayant signé des ententes de participation à la mesure IDÉO 16-17 sont des femmes.

En 2013, au Salon des partenaires, un kiosque de promotion de l'ADS a été tenu par le SAJ. Les personnes participantes ont été invitées à consulter le site Web du SCF et à y suivre la formation en ADS. De plus, une liste d'une trentaine de personnes intéressées à suivre une formation en ADS, spécifique aux agentes et aux agents IDÉO 16-17, a été constituée.

En outre, en 2014, de septembre à novembre, le SAJ a effectué une tournée dans une douzaine de CJE au Québec. Par cette activité, il a été possible de questionner les intervenantes et les intervenants IDEO quant à leurs connaissances par rapport à l'ADS. La plupart ont spécifié que les problématiques des jeunes filles et des jeunes garçons de 16 et de 17 ans étaient différentes, mais que les types d'intervention variaient peu selon le sexe. Les jeunes filles sont plus émotives que les garçons et révèlent souvent davantage de problèmes familiaux: fugues, agressions sexuelles, violence physique et verbale, etc. Les garçons ont plus de problèmes de consommation, de motivation scolaire, de concentration à l'école, etc. Pour les deux cas, le personnel intervenant a déclaré qu'il y avait une hausse des problèmes de santé mentale.

# CONCLUSION

Ce plan d'action gouvernemental en matière d'ADS est une première au Québec. Jamais auparavant dix-huit ministères et organismes ne s'étaient engagés dans la réalisation d'actions ciblées favorisant l'ADS et n'avaient effectué un exercice annuel de reddition de comptes en ce sens, ceci sur une base volontaire. Il s'inscrit dans la continuité de l'approche par projet prônée par le gouvernement du Québec.

## Constats et avancées

Le gouvernement souhaitait que le degré moyen de réalisation de l'ensemble des actions identifiées au plan d'action soit d'au moins 80%. Ses attentes ont été dépassées avec une moyenne de réalisation de 82%.

La coordination gouvernementale en ADS a nécessité un investissement de près de 900 000 \$. Ce montant a servi, entre autres, à offrir des services de sensibilisation, de formation et d'accompagnement, à soutenir des projets régionaux en ADS, à faciliter la diffusion de données sexuées et à produire une étude évaluative sur les pratiques ministérielles en ADS et une recherche-action sur l'intégration de l'ADS au MIDI.

Plus de 1 000 personnes ont été sensibilisées, formées et accompagnées. Plusieurs outils ont été conçus et adaptés aux besoins des partenaires. Certains ministères se sont dotés de structures, d'outils, de mécanismes internes pour soutenir l'intégration de l'ADS, dont le MSSS, le MIDI, le MTESS et le MEESR. Quelques actions ont permis de livrer des résultats concrets. À titre d'exemple, l'application de l'ADS à la contribution santé par le ministère des Finances du Québec (MFQ) a allégé, en intégrant la progressivité accrue de la contribution santé, la charge fiscale des contribuables à faible revenu et de la classe moyenne, et augmenté celle des contribuables à haut revenu. Cette révision est donc avantageuse pour les femmes, particulièrement celles à faible revenu et celles vivant en couple, car une plus grande proportion de femmes par rapport aux hommes a bénéficié d'une baisse, voire d'une exemption de la contribution santé à payer. Aussi, dans le contexte du nouveau Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, le MSSS a tenu compte de certains constats différenciés selon les sexes du bilan du précédent plan d'action (2010-2013).

L'ADS a été considérée dans plusieurs ententes régionales en égalité entre les femmes et les hommes de même que dans bon nombre de politiques en égalité élaborées par les CRE et les municipalités.

Quant à l'accès aux données sexuées, un préalable à la réalisation d'une ADS, on constate une amélioration grâce entre autres aux efforts déployés par les partenaires, les ministères et les organismes et au partenariat créé avec l'ISQ.

## Défis persistants

En marge de ces résultats positifs, il reste encore du chemin à parcourir et des défis à relever afin d'intégrer les réalités différenciées des femmes et des hommes dans les pratiques gouvernementales.

L'accès aux données sexuées s'est amélioré. Toutefois, certains obstacles demeurent dans l'analyse des données, la prise de décision, la mise en œuvre et l'évaluation.

Les réalisations et les résultats obtenus à la suite d'une ADS sont peu documentés, peu diffusés et par le fait même peu connus. Le partage de l'information et des connaissances en ADS représente un élément central de la vitalité du dossier.

Au Québec, l'ADS a été appliquée à une variété de secteurs, par le biais de projets spécifiques ciblés, ceci sans obligation pour les ministères et les organismes.

Aussi, dans un contexte de multiplication des approches transversales au sein du gouvernement du Québec, il convient de s'interroger sur la manière de faciliter l'emploi de l'ADS par les instances pertinentes.

Finalement, bien que des pas de géants aient été franchis au Québec dans les dernières décennies pour l'égalité entre les femmes et les hommes, des inégalités préoccupantes persistent dans certains domaines et auprès de différents groupes, comme les femmes autochtones, immigrantes, âgées, handicapées, de minorités sexuelles, celles vivant avec un faible revenu ou dans une région éloignée. Devant ces réalités, l'application de l'ADS pourrait s'avérer une perspective à considérer.



*Secrétariat  
à la condition  
féminine*

Québec 



INÉGALITÉS DE GENRE

# IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES FEMMES AU QUÉBEC

Novembre 2020



OBSERVATOIRE des tout-petits



## Autrices et auteurs

**Thomas Bastien**, directeur général, Association pour la santé publique du Québec

**Anne-Marie Morel**, conseillère principale, Association pour la santé publique du Québec

**Sandy Torres**, rédactrice-analyste, Observatoire québécois des inégalités

## Collaboratrices et collaborateurs

**Nicolas Zorn**, directeur général, Observatoire québécois des inégalités

**Fannie Dagenais**, directrice générale, Observatoire des tout-petits

## Organismes partenaires

Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ)

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Fondation Olo

Forum économique international des Noirs (FEIN)

Le Projet Prospérité

Observatoire des tout-petits, Fondation Lucie et André Chagnon

Ordre des sages-femmes du Québec

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ)

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Réseau des lesbiennes du Québec

Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF)

Université du Québec à Chicoutimi, Chaire de recherche Événements traumatiques, santé mentale et résilience

Y des femmes de Montréal

## Remerciements

La réalisation de ce rapport a été possible grâce à la contribution financière du Secrétariat à la condition féminine (SCF) du Québec.

L'Association pour la santé publique du Québec et l'Observatoire québécois des inégalités tiennent également à remercier toutes les personnes et organisations qui ont donné de leur temps pour partager leurs connaissances et expertises afin d'enrichir le présent portrait des impacts de la pandémie sur la santé et la qualité de vie des femmes au Québec.

## Mentions légales

Les reproductions à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le droit d'auteur*. Toute autre utilisation à des fins commerciales doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Association pour la santé publique du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

© Association pour la santé publique du Québec

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>4</b>
Revue de littérature.....	4
Sondage auprès des femmes du Québec .....	5
Collecte de données auprès d'organisations québécoises .....	5
<b>PARTIE 1 : REVUE DE LITTÉRATURE</b> .....	<b>6</b>
<b>Des effets dans toutes les sphères de la vie</b> .....	<b>6</b>
Infection et mortalité : surreprésentation des Québécoises .....	6
Santé mentale : de profondes répercussions.....	7
Santé et périnatalité : une vulnérabilité sous la loupe .....	8
Emploi, sécurité économique et carrière : un impact inédit .....	10
Conciliation famille-travail : un fardeau alourdi .....	12
Violence conjugale .....	13
Exploitation sexuelle en ligne .....	14
Insécurité alimentaire, logement indécent, itinérance : angles morts des effets de la pandémie .....	14
<b>Des causes déjà connues</b> .....	<b>15</b>
Surmortalité des Québécoises : un ensemble de facteurs .....	15
Inégales face au risque d'infection : professions à prédominance féminine et conditions de travail difficiles.....	15
Recul de l'emploi : un révélateur d'inégalités .....	16
Moral mis à rude épreuve : travail du soin, travail invisible et charge mentale .....	17
<b>Des pistes de solution issues de la littérature</b> .....	<b>18</b>

<b>PARTIE 2 : Sondages auprès des femmes au Québec.....</b>	<b>19</b>
Mars 2020 — Habitudes de vie et consommation de substances .....	19
Juin 2020 — Périnatalité.....	19
Octobre 2020 — Santé et qualité de vie des femmes au Québec.....	20
Habitudes de vie et consommation de substances .....	20
Emploi et revenu .....	20
Travail domestique et soutien aux proches.....	21
Conciliation famille-travail-études.....	22
Éducation et soins des enfants.....	22
Stress et santé mentale.....	23
Violence.....	23
Accès aux soins et services de santé.....	24
<b>PARTIE 3 : Constats du milieu communautaire .....</b>	<b>25</b>
Emploi et revenu .....	25
Périnatalité et santé reproductive.....	26
Conciliation famille-travail-études.....	27
Santé mentale .....	27
Violence et exploitation sexuelle.....	27
Besoins spécifiques de la réalité autochtone .....	28
<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>29</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>34</b>
<b>Annexe 1 : Liste des organisations participantes.....</b>	<b>34</b>
Organismes ayant complété le sondage Web.....	34
Organismes ayant partagé leur perspective par courriel ou téléphone sans compléter le sondage Web .....	34
<b>Annexe 2 : Questionnaire Web destiné aux organismes.....</b>	<b>35</b>
<b>Annexe 3 : Résultats du sondage sur la demande d'aide des femmes victimes de violence conjugale pendant le confinement.....</b>	<b>36</b>

# INTRODUCTION

En mars 2020, un rapport<sup>1</sup> de l'Observatoire québécois des inégalités réalisé en partenariat avec l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ), Mission inclusion et Oxfam Québec, a mis en relief la vulnérabilité des femmes face à la crise de la COVID-19.

Le présent état de situation approfondit ces constats préliminaires et élargit l'analyse pour y inclure différents aspects de la santé et de la qualité de vie des femmes qui ont été affectés par la pandémie. Il s'agit de mettre en lumière la situation particulière des femmes dans le contexte de crise sanitaire et de dégager des pistes concrètes de solution susceptibles d'atténuer les effets. Ce rapport comprend trois parties et se conclut par des recommandations.

## MÉTHODOLOGIE

L'état de situation s'appuie sur des données issues de trois sources différentes et complémentaires : une revue de la littérature, un sondage grand public ciblant les femmes adultes au Québec et une collecte d'informations auprès d'organisations offrant des services de soutien aux femmes. Le croisement de ces sources vise à dresser un panorama des enjeux concernant la santé et à la qualité de vie des femmes depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, le 13 mars 2020.

### Revue de littérature

La recension des écrits s'est penchée sur la littérature grise (rapports, statistiques, analyses, etc.) et les articles scientifiques publiés entre mars et septembre 2020 afin de faire le point sur les répercussions de la pandémie sur la santé et la qualité de vie des femmes au Québec. Cette recension se limite pour l'essentiel au contexte nord-américain. Elle a été effectuée au moyen de recherches sur les sites Web d'organismes et centres de recherche ainsi que sur quelques bases de données, catalogues ou moteurs de recherche (ex. ScienceDirect, PubMed, Sofia, Google Scholar). Les principaux mots clés utilisés sont : COVID-19, COVID, Coronavirus disease 19, femmes (women, gendered), santé (health), impact, effets, Québec, Canada<sup>2</sup>. Cette revue non systématique a permis de repérer une cinquantaine de publications, dont une trentaine est considérée comme plus pertinente. Parmi les sources incontournables, ajoutons le dossier spécial du Conseil du statut de la femme (CSF) qui offre une veille sur quatre grands thèmes (santé, emploi, famille et société). Plusieurs sondages complètent ce tour d'horizon.

---

<sup>1</sup> Pierre Tircher et Nicolas Zorn (2020). *Inégaux face au coronavirus : constats et recommandations*, Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

<sup>2</sup> L'équation de recherche était la suivante : COVID-19 OU COVID / COVID-19 OR COVID OR Coronavirus disease 19 ET femme\* / AND wom\* OR gender\* ET santé OU impact OU effet\* OU répercussion\* / AND health OR impact ET Québec OU Canada / AND Quebec OR Canada

## Sondage auprès des femmes du Québec

L'élaboration du questionnaire de sondage est le fruit d'une collaboration entre l'ASPQ, la firme Léger, l'Observatoire québécois des inégalités et l'Observatoire des tout-petits. Pour atteindre les objectifs de recherche, le sondage Web a été réalisé entre le 23 et le 29 octobre 2020 auprès de femmes au Québec âgées de 18 ans et plus, pouvant s'exprimer en français ou en anglais. Un total de 1 501 répondantes a rempli la totalité du questionnaire dont les 25 questions ont été sélectionnées de manière à recueillir la perspective des femmes sur des éléments peu documentés dans les écrits présentement disponibles.

## Collecte de données auprès d'organisations québécoises

Pour obtenir une variété de perspectives, une liste d'organisations offrant des services de soutien aux femmes a été élaborée. De celle-ci, la collecte d'informations a été menée auprès de 24 organismes québécois, dont la liste figure en Annexe 1. À l'aide d'un bref questionnaire informatisé (Annexe 2), ceux-ci ont d'abord été invités à partager leur point de vue sur les éléments qui ont le plus affecté les femmes au Québec depuis mars 2020 et sur les besoins non comblés chez ces dernières. Puis, les organisations devaient proposer les solutions qui pourraient, selon elles, atténuer les impacts de la pandémie chez les femmes au Québec et, de façon générale, assurer l'égalité entre les femmes et les hommes. Par la suite, certains entretiens téléphoniques ont été proposés afin de compléter les éléments de réponses fournis dans le questionnaire et d'approfondir la compréhension des enjeux soulevés. À noter que quelques organismes ont préféré ne pas compléter le questionnaire informatisé et partagé leurs observations par conversation téléphonique ou donnant leur point de vue par courriel.

	NOMBRE D'ORGANISMES
Organismes sollicités	49
Organismes ayant répondu au questionnaire en ligne	21
Entrevues téléphoniques d'approfondissement conduites parmi les répondants au questionnaire	8/21
Organisme ayant partagé leur perspective par courriel	1
Organismes ayant partagé leur point de vue par conversations téléphoniques uniquement	2
Total des organismes ayant participé au portrait terrain	<b>24</b>

---

# PARTIE 1

## Revue de littérature

Une synthèse de littérature à propos des impacts de la COVID-19 sur les femmes au Québec montre l'étendue des effets différenciés de la crise sanitaire selon les sexes. Celle-ci entraîne des conséquences disproportionnées sur la santé et la qualité de vie des femmes : surexposition au risque d'infection en raison de la prédominance féminine dans le secteur de la santé, des soins et d'autres professions sociales, charge familiale accrue par les mesures de confinement, pertes d'emplois et diminution des revenus, augmentation de situations de violence et d'exploitation résumant les principaux impacts de la pandémie observés à travers le monde chez les femmes<sup>3</sup>.

Les répercussions inégales de la pandémie les plus documentées concernent l'emploi, la santé mentale et la santé des femmes enceintes. Des aspects ayant trait à la qualité de vie comme la conciliation famille-travail sont également abordés. Pour l'instant, la situation des femmes est rarement examinée dans une perspective intersectionnelle où la combinaison de plusieurs facteurs de discrimination est analysée. Enfin, la littérature repérée en dit peu sur les effets d'ordre social et psychosocial<sup>4</sup> tels que les comportements face aux mesures sanitaires, l'accessibilité des services, la confiance envers les gouvernements ainsi que la communauté scientifique, l'isolement social<sup>5</sup> et la cohésion sociale.

Ce tour d'horizon de la littérature fait écho à divers enjeux de l'égalité entre les sexes : partage des tâches quotidiennes, prédominance féminine dans des emplois moins bien rémunérés et précaires, écarts persistants de revenu. À ce titre, la crise sanitaire actuelle agit comme un puissant révélateur d'inégalités existantes, qu'elle tend parfois à creuser.

## Des effets dans toutes les sphères de la vie

### Infection et mortalité : surreprésentation des Québécoises

La santé des femmes et des hommes à travers le monde n'est pas affectée de la même façon par la pandémie 2019<sup>6</sup>. Selon la tendance générale, les taux de décès liés à la maladie sont plus élevés chez les hommes et ceux-ci sont plus susceptibles de développer des complications de la maladie et d'être admis aux soins intensifs.

---

<sup>3</sup> Gabriela Ramos (2020). Women at the core of the fight against COVID-19 crisis, OECD, p. 4.

<sup>4</sup> Ce à quoi souhaite remédier une série d'enquêtes entreprise auprès d'un échantillon de Canadiens et Canadiennes par un groupe de recherche du Disaster & Emergency Management de la York University. Voir le [https://www.cemppr.org/research/covid-19-in-canada?utm\\_source=Cyberimpact&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=Bulletin-Octobre-2020](https://www.cemppr.org/research/covid-19-in-canada?utm_source=Cyberimpact&utm_medium=email&utm_campaign=Bulletin-Octobre-2020) (Collaboration on Emergency Management, Policy, and Preparedness Research).

<sup>5</sup> Voir une analyse sommaire à ce sujet : INSPQ (2020). *Lutter contre l'isolement social et la solitude des personnes âgées en contexte de pandémie*, juin.

<sup>6</sup> Consulter la base de données interactive *The COVID-19 Sex-Disaggregated Data Tracker* (mise à jour 19 octobre 2020), constituée par le Global Health 50/50, l'African Population and Health Research Center (APHRC) et l'International Center for Research on Women (ICRW).

Toutefois, les femmes tendent à être davantage représentées parmi les infections confirmées dans les pays occidentaux. Cette surreprésentation féminine est particulièrement prononcée au Canada avec 56 % de femmes parmi les cas confirmés de COVID-19 (des pays comme les Pays-Bas, la Suède et la Belgique présentent des proportions similaires). C'est aussi le cas **au Québec où les femmes représentent 56 % des cas confirmés**<sup>7</sup>.

Concernant les décès, **le Canada et le Québec se démarquent de la tendance générale avec respectivement 54 % et 55 % de femmes parmi les décès** liés à la COVID-19.

Au Québec, une enquête épidémiologique<sup>8</sup> a confirmé le risque plus élevé de contracter la maladie chez **le personnel de la santé**, qui s'avère environ **10 fois plus exposé** que le reste de la population. En effet, les travailleurs et travailleuses de la santé ont représenté le quart des cas confirmés lors de la première vague de COVID-19. Un peu moins de la moitié de ce personnel atteint a complété un questionnaire, parmi lequel on compte 79 % de femmes et 70 % de personnes occupant un poste d'infirmière ou de préposée aux bénéficiaires.

## Santé mentale : de profondes répercussions

L'impact psychologique de la pandémie sur la population fait l'objet de nombreuses recherches. Une méta-analyse s'est penchée sur les répercussions psychologiques (anxiété, dépression, crise de panique, jusqu'au stress posttraumatique) de la COVID-19 à travers le monde<sup>9</sup>.

Elle conclut que les groupes les plus à risque de développer des problèmes de santé mentale sont **les femmes, le personnel infirmier, les personnes moins nanties financièrement, les individus à l'état de santé détérioré et les personnes vivant de l'isolement**.

Le personnel de la santé qui a été en quarantaine, qui a travaillé dans une unité de COVID-19 ou dont un proche a été infecté a vécu davantage d'épisodes dépressifs que le personnel n'ayant pas une telle expérience. Cette revue de littérature systématique met aussi en évidence des facteurs qui protègent la santé mentale tels que l'accès à des ressources médicales suffisantes, l'accès à de l'information exacte et actualisée et l'adoption de gestes barrières (par exemple, la distanciation physique ou le port du masque).

Au **Canada**, l'état de santé mentale durant la première vague a été comparé selon le sexe lors d'une enquête par questionnaire de Statistique Canada<sup>10</sup>. Les femmes ont déclaré davantage que les hommes un état de santé passable ou mauvais (26 % contre 21 %), des symptômes correspondant à un trouble anxieux généralisé modéré ou grave (29 % contre 21 %) et une vie assez ou extrêmement stressante (31 % contre 24 %). Ces résultats vont dans le même sens que ceux obtenus lors d'enquêtes précédentes où les femmes déclaraient davantage que les hommes vivre de l'anxiété ou de la détresse psychologique.

Une enquête similaire de Statistique Canada<sup>11</sup> a porté sur les **femmes autochtones**. Elle révèle que, parmi les Autochtones participant à l'enquête, 46 % des femmes contre 32 % des hommes déclarent avoir des journées

<sup>7</sup> Données de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) disponibles à <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/age-sexe>. Ce taux atteint 58 % sur l'île de Montréal d'après Vicky Springmann (2020). *Disparités hommes-femmes, Le point sur la santé des Montréalais en période de pandémie*, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal/DRSP de Montréal.

<sup>8</sup> Gaston De Serres, et al. (2020). *Enquête épidémiologique sur les travailleurs de la santé atteints par la COVID-19 au printemps 2020*, Institut national de santé publique du Québec.

<sup>9</sup> Min Luo, Lixia Guo, Mingzhou Yu, Wenying Jiang, Haiyan Wang. The psychological and mental impact of coronavirus disease 2019 (COVID-19) on medical staff and general public: A systematic review and meta-analysis, *Psychiatry Research*, 2020;291. DOI : 10.1016/j.psychres.2020.113190

<sup>10</sup> Melissa Moyser (2020). Différences entre les genres en matière de santé mentale durant la pandémie de COVID-19, *Statcan et la COVID-19*, n° au catalogue 45-28-0001, Ottawa : Statistique Canada.

<sup>11</sup> Paula Arriagada, Tara Hahmann et Vivian O'Donnell (2020). Les Autochtones et la santé mentale durant la pandémie de COVID-19, *Statcan et la COVID-19*, n° au catalogue 45-28-0001, Ottawa : Statistique Canada.

assez ou extrêmement stressantes. Ce sont 48 % des femmes (31 % des hommes) qui rapportent des symptômes d'anxiété généralisée modérée ou sévère. Au-delà des différences selon le sexe, ces données indiquent une plus grande vulnérabilité, par ailleurs bien documentée, des Autochtones en matière de santé mentale : 38 % des participants autochtones (contre 23 % des Allochtones) ont déclaré un état de santé passable ou mauvais en raison de la pandémie.

Plusieurs sondages<sup>12</sup> effectués au Québec à des moments différents sur des échantillons de tailles variées et selon des approches diverses indiquent que la santé psychologique autodéclarée (stress, anxiété, sentiment d'impuissance, peur, etc.) des femmes est davantage affectée que celle des hommes par la pandémie et les mesures de confinement.

Ainsi, les mères éprouvent davantage de détresse psychologique que les pères, respectivement 28 % et 17 %, d'après un sondage effectué fin mai 2020 auprès de parents<sup>13</sup>. La proportion s'élève à 37 % chez les **mères de jeunes enfants** (5 ans et moins) et à 33 % chez les **parents âgés de 18 à 34 ans** les deux sexes confondus<sup>14</sup>.

Un autre sondage<sup>15</sup> qui ne différencie pas les résultats selon le sexe indique un niveau de détresse psychologique plus élevé chez le **personnel de la santé** (à large majorité féminine) au printemps 2020. Enfin, il y a lieu de penser que, parmi les professions exposées, le **personnel de l'éducation** fait également face à un risque accru de stress. Une chercheuse du Healthy Professional Worker Partnership soutient que la pandémie a aggravé le phénomène de l'épuisement professionnel chez le corps professoral universitaire, dont les femmes en particulier<sup>16</sup>. Un sondage mené dans les cégeps publics révèle que 22 % des personnes participantes à l'automne 2020 éprouvaient un niveau de détresse sérieux selon l'échelle de Kessler<sup>17</sup>.

L'anxiété liée à la pandémie a de multiples répercussions plus ou moins bien explorées, par exemple sur l'augmentation ou l'aggravation des troubles alimentaires et la consommation d'alcool ou de substances. Toutefois, un sondage mené pour l'ASPQ<sup>18</sup> à la fin mars indique que les femmes tendent davantage que les hommes à rapporter une moindre qualité de sommeil ainsi qu'une augmentation de leur consommation de malbouffe, d'alcool et de cannabis. Leur préoccupation à l'égard du poids a aussi augmenté au début de la pandémie.

## Santé et périnatalité : une vulnérabilité sous la loupe

Les nombreuses études sur la grossesse en temps de pandémie témoignent des préoccupations des gouvernements et de la communauté scientifique à l'égard des effets néfastes sur la santé des futures mères et sur celle de leurs enfants.

---

<sup>12</sup> Voir Vicky Springmann (2020). Disparités hommes-femmes, *op. cit.* Le sondage périodique de l'Observatoire québécois des inégalités va dans le même sens malgré des variations mensuelles : voir la fiche thématique « COVID-19 : comment la santé mentale des Québécoises et des Québécois se porte-t-elle? », *Baromètre des inégalités*, n° 4.

<sup>13</sup> SOM (2020). *Sondage sur la coparentalité*, Regroupement pour la valorisation de la paternité, p. 9.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 52. Voir aussi le *Questionnaire sur la conciliation famille-travail-études en temps de pandémie*, de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études, où 38 % des répondants et répondantes ont indiqué ressentir du stress, une fatigue marquée, de l'anxiété ou un état dépressif (p. 29-30).

<sup>15</sup> Ève Dubé, Denis Hamel, Louis Rochette, Maude Dionne, Mélanie Tessier et Mariève Pelletier (2020). *COVID-19 : pandémie et travailleurs de la santé*, INSPQ. Une détresse psychologique accrue est aussi associée à la perte d'un emploi ou à un arrêt de travail dans Ève Dubé, Denis Hamel, Louis Rochette, Maude Dionne, Mélanie Tessier et Marie-Claude Roberge (2020). *COVID-19 : pandémie, bien-être et santé mentale*, INSPQ.

<sup>16</sup> Christina Young (2020). La pandémie a aggravé le stress chez les professeuses d'université, *Options politiques*.

<sup>17</sup> FNEEQ-CSN (2020). *Sondage « Enseignement en mode COVID »*.

<sup>18</sup> Les résultats détaillés des sondages menés par l'ASPQ se trouvent dans la section du rapport intitulée *Sondages auprès des Québécoises*.

L'appel international à combler le manque de connaissances sur la vulnérabilité et les besoins spécifiques lors de la grossesse,<sup>19</sup> lancé dans la revue médicale *The Lancet* semble avoir été entendu. Les femmes enceintes n'auraient pas plus de risques de contracter la maladie à coronavirus COVID-19 d'après les données disponibles<sup>20</sup>. Pour les futures mères ayant contracté la COVID-19, les risques pour elles-mêmes semblent plutôt faibles d'après des études cependant modestes<sup>21</sup> effectuées aux États-Unis et en Suède. Le risque de donner naissance à des bébés prématurés et plus petits est évoqué. Un **risque accru d'hospitalisation et d'admission aux soins intensifs pour les femmes enceintes** par rapport aux femmes non enceintes est souligné. Une étude française<sup>22</sup> décrivant l'infection à la COVID-19 chez une trentaine de patientes hospitalisées lors de la première vague ne rapporte pas de différences dans les symptômes par rapport aux infections hors grossesses ni aucune transmission au nouveau-né. En revanche, l'étude signale un taux de césarienne un peu plus élevé lorsque la maladie survient à un terme tardif, ainsi qu'un risque accru de naissance prématurée en cas d'insuffisance respiratoire aiguë (comme cela semble le cas lors d'une infection respiratoire).

**La vulnérabilité des femmes enceintes face à la COVID-19 se situe plus clairement sur le plan psychologique.** Une recherche québécoise<sup>23</sup> menée par le Département de sciences infirmières de l'Université du Québec à Trois-Rivières a démontré une augmentation de la détresse psychologique chez les futures mères. L'étude a évalué la santé mentale de femmes enceintes avant la pandémie par rapport à celle de femmes enceintes peu de temps après la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Celles-ci sont près de deux fois plus susceptibles de déclarer des symptômes dépressifs et anxieux aussi sévères qu'un diagnostic de trouble de la santé mentale. La détresse psychologique est transitoire pour certaines. Pour d'autres, elle persiste parfois lors de la période postnatale et, le cas échéant, est associée à des problèmes dans le développement de l'enfant dès l'âge de deux mois.

D'autre part, une étude australienne<sup>24</sup> considère la périnatalité comme une période où les femmes sont particulièrement vulnérables et qui demande un soutien accru sur les plans social, émotionnel et de la santé. Cette analyse des propos tenus sur un forum de soutien en ligne conclut à un risque accru de détresse psychologique chez les femmes enceintes et les nouvelles mères dans un contexte d'isolement social et un environnement hostile.

Un sondage de l'ASPQ<sup>25</sup> mené en juin 2020 auprès de femmes enceintes va dans le même sens. Le stress lié à la grossesse a augmenté depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire chez sept femmes enceintes sur dix.

---

<sup>19</sup> Pierre Buekens, Jackeline Alger, Gérard Bréart, Maria Luisa Cafferata, Emily Harville, Giselle Tomasso. A call for action for COVID-19 surveillance and research during pregnancy, *Lancet* 2020;8:877-878.

<sup>20</sup> Consulter <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/informations-pour-les-femmes-enceintes-coronavirus-covid-19/> pour le Québec et <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/grossesse-conseils-meres.html> pour le Canada. Pour diverses raisons, les femmes enceintes sont néanmoins considérées comme un groupe vulnérable et peuvent se prévaloir de mesures préventives en milieu de travail : voir la fiche *Travailleuses enceintes et allaitantes* de l'INSPQ.

<sup>21</sup> Voir la synthèse faite dans *Le détecteur de rumeur* : Agence Science Presse (16 septembre 2020). [COVID-19 : les femmes enceintes plus à risque? Non.](#)

<sup>22</sup> D. Donadieu, G. Fremont, E. Scetbun, M. Gerin, P. Nivose, B. Renevier. Impact du SARS-COV-2 sur la grossesse, *Médecine et maladies infectieuses*. 2020;50(6):S103. DOI : 10.1016/j.medmal.2020.06.209

<sup>23</sup> Nicolas Berthelot, Roxanne Lemieux, Julia Garon-Bissonnette, Christine Drouin-Maziade, Élodie Martel et Michel Maziade (2020). Uptrend in distress and psychiatric symptomatology in pregnant women during the coronavirus disease 2019 pandemic, *Acta Obstet Gynecol Scand*. 2020;99:848-855. DOI: 10.1111/aogs.13925. Repéré au <https://obgyn.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/aogs.13925>.

<sup>24</sup> Bonnie R. Chivers, Rhonda M. Garad, Jacqueline A. Boyle, Helen Skouteris, Helena J. Teede, Cheryce L. Harrison. Perinatal Distress During COVID-19: Thematic Analysis of an Online Parenting Forum. *Journal of medical internet research*, 2020;22(9):e22002. DOI: 10.2196/22002

<sup>25</sup> Les résultats détaillés des sondages menés par l'ASPQ se trouvent dans la section du rapport intitulée *Sondages auprès des Québécoises*.

Les principales sources de stress rapportées étaient le risque que le bébé ou la femme enceinte attrape la COVID-19, l'accouchement, les suivis de grossesse et la difficulté des proches d'offrir un soutien.

Les répercussions du stress prénatal sur la santé ont déjà été documentées. À ce titre, les enseignements tirés de la crise du verglas au Québec<sup>26</sup> sont très utiles : naissances prématurées, plus petit poids à la naissance, retards cognitifs, perturbations du développement socioémotionnel à l'enfance et à l'adolescence ont été attribués au stress vécu par la mère lors de cet événement certes intense, mais court et localisé. Il y a alors lieu de prendre très au sérieux les effets à court et à long terme de la crise sanitaire actuelle qui est plus longue, plus diffuse et à l'issue incertaine.

Diverses conséquences du coronavirus en matière de périnatalité et de post-natalité sont encore à l'étude. Notamment, on ignore les impacts sur la santé des futures mères et leurs bébés des mesures de santé publique intervenues à un moment ou à un autre de la pandémie (confinement, distanciation physique, quarantaine, fermetures d'écoles, limitation de l'accompagnement lors des suivis de grossesse et de l'accouchement<sup>27</sup>, suivis en téléconsultation et autres services à distance, suspension de rencontres prénatales et du soutien à l'allaitement de groupe, etc.). La littérature en dit peu sur l'accès et la qualité des soins fournis durant la pandémie, de même que sur les risques sociaux de l'isolement des mères.

Plusieurs recherches en périnatalité dans le contexte de la COVID-19 sont en cours :

- Une étude longitudinale québécoise a été lancée en juin pour examiner les effets du stress vécu pendant la pandémie sur les mères et leur progéniture. Le projet<sup>28</sup> porte sur plusieurs milliers de femmes enceintes à travers le monde.
- Un projet de recherche international examine le rôle du soutien professionnel et social sur la façon dont les femmes et les hommes ont vécu des événements tels que la grossesse, l'accouchement ou le deuil périnatal durant la pandémie. Plus d'une centaine de couples seront sondés dans le cadre du volet québécois<sup>29</sup> piloté par la Chaire de recherche du Canada sur la santé psychosociale des familles dans le but d'améliorer les soins et les services.
- Une étude pancanadienne<sup>30</sup> entreprend la surveillance jusqu'en 2023 d'une cohorte de femmes ayant contracté la COVID-19 pendant leur grossesse. L'étude est menée par un réseau de chercheurs dans chaque province et est coordonnée par le Women's Health Research Institute de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle a pour but de fournir des données sur lesquelles pourront s'appuyer les soins cliniques et les politiques publiques.

## Emploi, sécurité économique et carrière : un impact inédit

Au-delà du virus, les mesures sanitaires prises pour en contrôler la propagation ont bouleversé l'activité économique à l'échelle mondiale. Les femmes en ressentent les effets de façon disproportionnée d'après l'Organisation internationale du Travail (OIT), de même que les personnes occupant des emplois peu

---

<sup>26</sup> Le Projet verglas, initié par la chercheuse Susan King de l'Université McGill, suit depuis 20 ans des bébés nés pendant le verglas de 1998. Le projet a donné lieu à de nombreux articles scientifiques. On en trouvera un aperçu dans un article paru à l'occasion de ses 20 ans dans *La Presse+*, [Les bébés du verglas](#), 3 janvier 2018.

<sup>27</sup> Des organismes québécois offrant des services en périnatalité se sont rassemblés pour documenter le vécu du stress lié à l'accouchement en période de crise sanitaire au moyen d'un questionnaire en ligne au [www.accoucherenpandemie.ca](http://www.accoucherenpandemie.ca).

<sup>28</sup> En savoir plus sur le [projet CONCEPTION](#).

<sup>29</sup> En savoir plus sur le [projet COCON](#).

<sup>30</sup> En savoir plus sur le [CANCOVID-Preg](#).

rémunérés, les travailleurs les plus jeunes et les plus âgés, et les personnes immigrantes<sup>31</sup>. Aussi l'OIT adresse-t-elle une mise en garde contre l'aggravation des inégalités.

Au **Canada**, les répercussions économiques inégales mettent en lumière la vulnérabilité des mêmes groupes de la population<sup>32</sup> : les femmes, les jeunes, les personnes dont l'immigration est récente et les personnes racisées. D'une façon générale, les travailleuses et travailleurs à faible revenu sont particulièrement affectés par l'arrêt de l'activité économique. Ils auraient d'ailleurs été davantage touchés par les fermetures temporaires liées à la COVID-19 de commerces, services ou entreprises que par la récession de 2008-2009 selon Statistique Canada. Alors que les récessions frappaient traditionnellement l'emploi masculin, l'arrêt et la reprise de l'activité économique engendrés par la crise sanitaire ont des effets inédits aux dépens des femmes<sup>33</sup>. De même, des chercheuses de l'Institute for Gender and the Economy de l'Université de Toronto dénoncent un recul de l'égalité entre les sexes, pointant en particulier la situation des mères, des femmes racisées et des travailleuses avec un faible revenu<sup>34</sup>.

Une étude canadienne<sup>35</sup> a mis en évidence la **vulnérabilité financière** de certains types de ménages face à une courte période sans emploi, soit les personnes âgées de moins de 35 ans, les Autochtones, les personnes ayant immigré récemment, les personnes vivant seules et les familles monoparentales. La faible scolarité aggrave la précarité financière des plus jeunes.

Parmi les types de familles, ce sont les **mères seules** qui apparaissent les plus vulnérables puisque plus de la moitié d'entre elles sont susceptibles de ne pas pouvoir remplir leurs obligations financières ni répondre aux besoins de base en l'absence d'un revenu d'emploi pendant deux mois. Cette étude vise à déterminer les familles qui ont besoin d'une aide financière gouvernementale<sup>36</sup>.

Au **Québec** également, la crise sanitaire menace la place que les femmes s'étaient taillée sur le marché du travail et fait craindre un recul économique pour celles-ci.

Les **pertes d'emploi** ont affecté davantage les femmes que les hommes. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) établit une baisse de l'emploi de 12 % pour les femmes et de 9 % pour les hommes entre mars-juin 2020 et la même période en 2019<sup>37</sup>. L'Institut du Québec<sup>38</sup> précise quant à lui que les pertes d'emplois ont été plus nombreuses pour les hommes au début de la pandémie (février-avril 2020). La tendance s'est ensuite inversée lors de la reprise de l'activité de plusieurs secteurs de l'économie (mai-juin) favorisant la création d'emplois chez les hommes. La reprise moins favorable aux travailleuses fait en sorte que les pertes d'emplois chez ces dernières ont été supérieures en nombre absolu et en pourcentage à celles des travailleurs de février à juillet 2020.

---

<sup>31</sup> Organisation internationale du Travail (juin 2020). *Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail*, 5<sup>e</sup> éd. Voir aussi Tatiana Abboud, Patrick Déry, Alain Dubuc et Simon Savard (2020). *L'emploi et la COVID-19 : analyse et propositions pour relancer le marché du travail*, Institut du Québec.

<sup>32</sup> Statistique Canada (2020). *La COVID-19 au Canada : le point sur les répercussions sociales et économiques après six mois*, septembre.

<sup>33</sup> Titan Alon, Matthias Doepke, Jane Olmstead-Rumsey et Michèle Tertilt (mars 2020). *The Impact of COVID-19 on Gender Equality*, National Bureau of Economic Research, Working Paper 26947. Voir aussi Megan Tobias Neely (juin 2020). *Essential and Expendable: Gendered Labor in the Coronavirus Crisis*, Gender News, The Clayman Institute for Gender Research.

<sup>34</sup> Carmina Ravanera et Sarah Kaplan (septembre 2020). *Canada's economic stability hinges on an equitable recovery for women*, *Options politiques*, IRPP.

<sup>35</sup> Derek Messacar et René Morissette (2020). *Work interruptions and financial vulnerability*, Statistique Canada. Une famille ou une personne seule sont considérées comme financièrement vulnérables si la valeur totale de leurs liquidités est inférieure au seuil de faible revenu avant impôt (sur deux mois).

<sup>36</sup> Une mesure d'urgence a été offerte de mars à septembre 2020, soit la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Ses effets auprès des personnes vulnérables ne semblent pas encore avoir été évalués.

<sup>37</sup> Institut de la statistique du Québec (août 2020). *Marché du travail : effet de la COVID-19 sur les variations de l'emploi dans les industries du Québec*, *Marché du travail et rémunération*, n° 20, p. 2-3.

<sup>38</sup> Tatiana Abboud, et al. (2020), *op. cit.*, p. 22-24.

De plus, les femmes ont été amenées à **réduire leurs heures de travail**. Cela a été démontré aux États-Unis par une équipe de sociologues<sup>39</sup> qui a examiné pendant la première vague les modifications à l'horaire de travail de familles dont les deux parents sont actifs. Les mères d'enfants de 5 ans et moins ont même réduit 4 à 5 fois plus leurs heures de travail que les pères.

De façon plus diffuse, la pandémie tendrait à accentuer les inégalités entre les sexes en matière d'avancement de **carrière**<sup>40</sup>. En voici un exemple révélateur : dans le milieu universitaire, il a été constaté que les chercheuses publiaient moins d'articles scientifiques depuis la pandémie<sup>41</sup>, activité essentielle à l'avancement professionnel et à l'obtention de subventions de recherche.

## Conciliation famille-travail : un fardeau alourdi

La fermeture des écoles ou de services de garde, le travail à domicile et les cours à distance ont bien entendu eu un impact considérable sur la capacité des parents à concilier leurs responsabilités familiales avec leur travail ou leurs études ainsi que sur leur santé mentale.

La difficulté à concilier le travail ou les études avec les responsabilités familiales concernait un quart des personnes ayant répondu à un sondage mis en ligne au début de la première vague<sup>42</sup>. D'après un autre sondage<sup>43</sup> également mené durant la première vague de la pandémie, 41 % des mères ont déclaré éprouver de la difficulté à concilier responsabilités familiales et professionnelles contre 34 % des pères. Cela dit, ce sondage met aussi en évidence des effets positifs du confinement comme pouvoir passer plus de temps auprès des enfants.

Un dernier sondage<sup>44</sup> va dans le même sens : 38 % des parents ou des proches aidants travailleurs ayant rempli le questionnaire en ligne au printemps 2020 estiment la conciliation entre leur emploi et leur famille difficile. Cette proportion grimpe à 41 % chez les femmes participantes et à 43 % chez les 18-34 ans.

Diverses sources font état des lourdes répercussions des mesures de confinement et de distanciation sociale sur les femmes, et ce, dans de nombreux pays<sup>45</sup>. C'est en particulier le cas chez les mères, qui assumaient déjà une plus grande part de la gestion domestique et des soins aux enfants au sein des foyers<sup>46</sup>. Les fermetures d'écoles et de services de garde ainsi que l'arrêt des activités de loisirs et sportives ont alourdi les tâches parentales, entraînant soit une diminution des heures de travail pour subvenir aux besoins des enfants, soit une surcharge de travail pour maintenir les heures travaillées malgré le contexte.

Une note de recherche<sup>47</sup> examinant des travaux récents sur toute l'**économie non rémunérée des soins** souligne à quel point les réponses à la pandémie ont augmenté ce fardeau qui pesait déjà sur les épaules des familles et des femmes en particulier.

---

<sup>39</sup> Caitlyn Collins, Liana Christin Landivar, Leah Ruppner et William J. Scarborough (2020). COVID-19 and the gender gap in work hours, *Gender Work Organ.* 2020;1-12. DOI:10.1111/gwao.12506

<sup>40</sup> Christina Young (2020), *op. cit.*

<sup>41</sup> Voir une synthèse d'articles à ce sujet : Martine Letarte (octobre 2020). [COVID-19 : les femmes scientifiques écopent](#), *Québec science*.

<sup>42</sup> Coalition pour la conciliation famille-travail-études (2020). [Questionnaire sur la conciliation famille-travail-études en temps de pandémie](#).

<sup>43</sup> SOM (2020). [Sondage sur la coparentalité](#), *op. cit.*, p. 21.

<sup>44</sup> Réseau pour un Québec famille (2020). [Besoin des familles en conciliation famille-travail post-crise COVID-19](#).

<sup>45</sup> Voir Clare Wenham, Julia Smith, Rosemary Morgan (2020). COVID-19 : the gendered impacts of the outbreak, *Lancet* 2020;395:846-847.

<sup>46</sup> Voir la section [La conciliation travail-famille en temps de pandémie](#) dans le dossier en ligne du CSF *Les femmes et la pandémie*.

<sup>47</sup> Kate Power (2020). The COVID-19 pandemic has increased the care burden of women and families, *Sustainability: Science, Practice and Policy*, 2020;16:1, 67-73. DOI: 10.1080/15487733.2020.1776561

Par ailleurs, généralement considéré comme une mesure flexible susceptible d'améliorer la conciliation famille-travail, le déploiement à grande échelle du **télétravail** comporte son lot de défis<sup>48</sup>.

Les conditions dans lesquelles se déroulent le travail ou les études à la maison, de même que l'ergonomie et les outils de travail sont des aspects qui n'ont pas été repérés dans la documentation. Pourtant, certains milieux de vie sont moins propices que d'autres au travail à domicile.

## Violence conjugale

Il y a lieu de craindre que les mesures d'isolement prises pour contrer la propagation de la COVID-19 aient des répercussions sur la violence conjugale<sup>49</sup>. Selon un sondage mené par Statistique Canada au début de la pandémie, 1 femme sur 10 redoutait la possibilité de violence familiale<sup>50</sup>. De plus, les résultats d'une revue de littérature menée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)<sup>51</sup> tendent à soupçonner l'augmentation de la violence conjugale depuis le début de la crise. En effet, il apparaît que la baisse de revenu et l'isolement social consécutifs à un désastre naturel contribuent à une hausse de la violence conjugale. Les femmes en situation de précarité financière, éprouvant des symptômes dépressifs et ayant un faible soutien social sont plus susceptibles d'être victimes de violence au sein du foyer. Toutefois, d'une façon générale, il existerait peu d'études en la matière dans le contexte d'épidémies<sup>52</sup>.

Au courant de l'été 2020, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale a mené un sondage (Annexe 3) auprès de 87 femmes de 15 régions du Québec. Les résultats obtenus se résument de la manière suivante :

- 79 % des femmes ayant répondu au sondage disent avoir vécu de la violence conjugale pendant le confinement (toutes les formes confondues).
- Près de la moitié des répondantes affirment que ces violences sont plus graves et plus fréquentes qu'avant la pandémie.
- 43 % des femmes déclarent que leurs enfants ont été victimes de violence conjugale durant le confinement en ayant été témoins de celles-ci ou directement violentés.

---

<sup>48</sup> Voir à ce sujet l'*Avis sur le télétravail* du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), pour le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, octobre 2020, p. 9. Le risque de double charge, en particulier pour les femmes, y est mentionné.

<sup>49</sup> Voir la section [Femmes autochtones, immigrantes ou racisées dans l'oeil de la pandémie](#) dans le dossier en ligne du CSF *Les femmes et la pandémie*.

<sup>50</sup> Statistique Canada (8 avril 2020). *Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes 1 : répercussions de la COVID-19, Le Quotidien*.

<sup>51</sup> INSPQ (mars 2020). *Réponse rapide : COVID-19 et répercussions psychosociales*.

<sup>52</sup> Pour en savoir plus, voir la *Trousse Média sur la violence conjugale* sur le site de l'INSPQ.

## Exploitation sexuelle en ligne

Avec la pandémie, le **recrutement** – qui se fait généralement dans les écoles (primaires jusqu’à l’université), les centres jeunesse, les stations de métro et les parcs<sup>53</sup> – s’est grandement déplacé **en ligne**. À cet effet, le Centre canadien de protection de l’enfance a vu le nombre de **signalements** d’abus ou d’exploitation sexuelle sur des enfants augmenter de 81 % entre avril et juin<sup>54</sup>.

## Insécurité alimentaire, logement indécent, itinérance : angles morts des effets de la pandémie

Au Québec, il est établi que la pandémie a entraîné une augmentation alarmante de l’insécurité alimentaire, soit un accès inadéquat ou incertain aux aliments. Un sondage de l’INSPQ<sup>55</sup> effectué lors de la première vague a montré notamment que les personnes défavorisées matériellement, les ménages avec enfants et les jeunes adultes vivaient davantage la précarité alimentaire, surtout au début de la pandémie. Il aurait été intéressant d’examiner entre autres la situation des mères seules, mais l’étude n’a pas différencié les résultats selon le sexe.

Par ailleurs, la recherche se fait pour l’instant discrète sur les effets que la crise sanitaire a pu entraîner sur la capacité à se loger décentement, c’est-à-dire dans un logement de qualité et de taille convenables, et abordable<sup>56</sup>. Pourtant, les expériences inégales du confinement se manifestent dans la qualité des logements, comme le rappelle une chercheuse du CREMIS<sup>57</sup>. Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) fait état d’une explosion du prix des loyers à travers la province à partir d’une enquête menée de février à mai 2020, contribuant à appauvrir les locataires<sup>58</sup>.

---

<sup>53</sup> Voir *La Presse* (octobre 2020), <https://lp.ca/rGmM5P> <https://lp.ca/wOZsXE> <https://lp.ca/zNg2Er>.

<sup>54</sup> Voir *Radio-Canada* (juillet 2020), <https://www.ici.radio-canada.ca/nouvelle/1719402/exploitation-sexuelle-enfants-internet-pornographie-juvenile-covid-19-pandemie>

<sup>55</sup> Ève Dubé, Denis Hamel, Louis Rochette, Maude Dionne, Mélanie Tessier, Céline Plante (2020). *COVID-19 : pandémie et insécurité alimentaire*, INSPQ.

<sup>56</sup> Telle est la **définition** d’un logement acceptable ou décent selon la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL).

<sup>57</sup> Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) (2020). *Entrevue avec Estelle Carde : les inégalités sociales face au coronavirus*, *Sur le vif*, n° 4.

<sup>58</sup> Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (juin 2020). *La flambée des loyers : enquête sur le prix des logements à louer au Québec*.

## Des causes déjà connues

Les effets disproportionnés sur les femmes au Québec de la crise sanitaire qui sévit depuis mars 2019 trouvent leur source dans les caractéristiques de l'emploi féminin, mais aussi dans de profondes inégalités socioéconomiques.

### Surmortalité des Québécoises : un ensemble de facteurs

Comment expliquer la surmortalité des Québécoises, alors qu'il en va autrement dans d'autres pays occidentaux ? Des facteurs d'ordre démographique, social et économique concourent à la surreprésentation des femmes dans les groupes les plus vulnérables<sup>59</sup>.

Leur meilleure espérance de vie à la naissance fait en sorte que **les femmes sont plus nombreuses à vivre longtemps et seules**. Ainsi, les Québécoises représentent un peu plus de la moitié des personnes de 65 ans et plus, mais les deux tiers des personnes âgées de 85 ans et plus<sup>60</sup>. À partir de 60 ans, vivre seul est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes<sup>61</sup>, une situation qui est par ailleurs plus marquée au Québec que dans l'ensemble du Canada. Cependant, dans d'autres sociétés vieillissantes, les taux de mortalité féminins liés à la COVID-19 sont inférieurs aux taux masculins.

Le milieu de vie des personnes âgées, autre que le domicile traditionnel est aussi en cause, puisque la très grande majorité des décès liés à la COVID-19 au Québec se sont produits dans des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou des résidences privées pour aînés (RPA)<sup>62</sup>. Or, les femmes sont largement **majoritaires en logement collectif** et même prédominantes à mesure de l'avancement en âge<sup>63</sup>. Le Québec se démarque aussi de l'ensemble du Canada sur ce point, puisqu'il y est plus fréquent de vivre en logement collectif aux grands âges.

La pauvreté est un autre facteur de vulnérabilité reconnu face à la crise sanitaire actuelle. Le taux de faible revenu après impôt des Québécoises âgées de 65 ans et plus s'établissait à 18 % (contre 11 % pour les Québécois du même âge) en 2017<sup>64</sup>.

### Inégales face au risque d'infection : professions à prédominance féminine et conditions de travail difficiles

Tout d'abord, l'exposition au virus en raison de la profession exercée entraîne une surexposition des femmes face au risque d'infection à la COVID-19, et ce, au Québec comme au Canada et dans la plupart des pays occidentaux. En effet, les femmes se trouvent en première ligne, étant surreprésentées dans plusieurs **services essentiels en contact avec le public**<sup>65</sup>.

---

<sup>59</sup> Cette section s'inspire en partie du dossier spécial [Les femmes et la pandémie](#) constitué par le Conseil du statut de la femme.

<sup>60</sup> Institut de la statistique du Québec (2019). *Le bilan démographique du Québec : édition 2019*, Québec, L'Institut.

<sup>61</sup> Anne Binette Charbonneau (2018). *Combien de personnes vivent seules au Québec en 2016?*, *Données sociodémographiques en bref*, vol. 2, n° 2, Institut de la statistique du Québec, p. 1-7.

<sup>62</sup> Voir les données publiées par l'INSPQ à <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees>.

<sup>63</sup> Frédéric F. Payeur (2018). *La population en logement collectif au Québec en 2016*, *Données sociodémographiques en bref*, vol. 2, n° 2, Institut de la statistique du Québec, p. 8-16.

<sup>64</sup> Institut de la statistique du Québec (2019). *Tableau statistique « Taux de faible revenu, MFR-seuils après impôt, particuliers (16 ans et plus), Québec, 1996-2017 »*.

<sup>65</sup> Gabriela Ramos (2020), *op. cit.*

Par exemple, au Québec, en 2015, les femmes représentaient 88 % du personnel professionnel en soins infirmiers, 86 % des caissier.e.s et 75 % du personnel enseignant au secondaire, au primaire et au préscolaire<sup>66</sup>. Il est à noter que les personnes immigrantes représentaient 26 % des aides-infirmier.e.s, aides-soignant.e.s et préposé.e.s aux bénéficiaires au Québec, en 2016, et que les femmes noires et philippines étaient fortement représentées dans ces professions.

Ensuite, les conditions de travail difficiles ou précaires caractérisent plusieurs professions telles que préposée aux bénéficiaires, caissière ou serveuse. La sociologue Estelle Carde<sup>67</sup> souligne la surreprésentation des femmes et plus largement des personnes de « faible statut socioéconomique » parmi celles ayant contracté la COVID-19.

Dans un avis<sup>68</sup> publié juste avant la pandémie, le CSF soulignait les conditions de travail peu avantageuses dans les professions de l'assistance personnelle comme aide familiale où les femmes sont beaucoup plus nombreuses : bas salaires, charge de travail élevée et faible reconnaissance, entre autres.

## Recul de l'emploi : un révélateur d'inégalités

Le recul de la participation des femmes au Québec au marché du travail durant la pandémie peut être relié à la structure de l'emploi féminin. L'OIT souligne la surreprésentation des femmes dans les emplois moins bien rémunérés et dans le secteur des services, particulièrement touché par les pertes d'emplois<sup>69</sup>. Les femmes au Québec sont majoritaires dans des secteurs les plus touchés par les pertes d'emploi consécutives au confinement du printemps 2020, dont **les services de l'hébergement et de la restauration, et le commerce de détail**<sup>70</sup>. Dans son analyse sur l'emploi<sup>71</sup>, l'Institut du Québec observe cependant certaines disproportions. Par exemple, les femmes représentent 55 % de la main-d'œuvre dans les services de l'hébergement et de la restauration, mais 62 % parmi les emplois perdus en juin. Dans les autres services (services personnels, activités associatives, etc.), elles représentent 54 % des emplois, mais 79 % des pertes d'emplois. Aussi, ce recul de l'emploi ne s'expliquerait pas tant par la prépondérance des femmes dans ces industries.

Le fait que les femmes occupent davantage que les hommes des **emplois à temps partiel** (24 % contre 14 %) contribue à expliquer le recul de l'emploi féminin lié à la pandémie. En effet, les postes à temps partiel, qui comptent pour 18 % de l'emploi total, ont représenté 40 % des pertes d'emplois au début de la pandémie<sup>72</sup>. Une autre analyse<sup>73</sup> confirme que l'emploi à temps partiel a davantage subi de pertes que l'emploi à temps plein, qui tend par ailleurs à se rétablir plus rapidement lors de la reprise. Cette analyse précise que les pertes d'emplois sont plus importantes chez les jeunes femmes (25-34 ans) sans diplôme d'études secondaires. Si la situation d'emploi des jeunes en général s'est grandement améliorée avec la reprise de certaines activités économiques, le niveau de l'emploi des femmes âgées de 25 à 34 ans se situait encore en dessous de celui qui prévalait un an plus tôt<sup>74</sup>.

---

<sup>66</sup> Luc Cloutier-Villeneuve (2018). *Comparaison du revenu de l'emploi médian des femmes et des hommes au Québec en 2015 : analyse par profession*, *Cap sur le travail et la rémunération*, n° 11, Institut de la statistique du Québec, p. 2 et 7.

<sup>67</sup> CREMIS (2020). *Entrevue avec Estelle Carde*, *op. cit.*

<sup>68</sup> Conseil du statut de la femme (2020). *Prendre soin : perspectives sur le vieillissement*, avis, Québec, CSF, p. 57-69.

<sup>69</sup> OIT (2020), *op. cit.*

<sup>70</sup> Institut de la statistique du Québec (2020). *Marché du travail : effet de la COVID-19 sur les variations de l'emploi dans les industries du Québec*, *op. cit.*

<sup>71</sup> Tatiana Abboud, *et al.* (2020), *op. cit.*, p. 23-24.

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Sylvain Bourdon *et al.* (2020). Des pertes d'emploi plus importantes chez les jeunes moins diplômés, surtout les jeunes femmes, ainsi que chez ceux travaillant à temps partiel, *La jeunesse en chiffres n° 2*, Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec.

<sup>74</sup> Charles Fleury *et autres* (2020). Des jeunes inégaux face à la pandémie : situation de l'emploi en juillet 2020 et impact de la crise selon la catégorie de travailleur et la syndicalisation, *La jeunesse en chiffres n° 4*, Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec.

Il faut également considérer les constats suivants :

- Les emplois à temps partiel (18 % de l'emploi salarié) sont largement surreprésentés (46 %) parmi les **emplois à bas salaire**.
- La majorité des emplois à bas salaire sont occupés par des femmes<sup>75</sup>. Cette proportion avoisinait 60 % en 2019, tout comme dix ans plus tôt. Les services de l'hébergement et de la restauration ainsi que le commerce font appel à une main-d'œuvre peu qualifiée.

D'autre part, la chute de l'emploi féminin pendant la pandémie est à relier au partage inégal des tâches dans la sphère domestique<sup>76</sup>. Au sein des familles où les deux parents sont actifs, ce sont plus souvent les femmes qui ont réduit leurs heures de travail ou qui sont restées à la maison pour s'occuper des enfants<sup>77</sup>. La persistance d'un écart salarial en défaveur des femmes contribue sans doute en partie à guider un tel choix. Indépendamment de leur niveau de revenu, la conciliation travail-famille repose davantage sur les épaules des femmes en raison d'inégalités persistantes.

## Moral mis à rude épreuve : travail du soin, travail invisible et charge mentale

Surexposition au risque d'infection, surreprésentation dans les professions liées au soin et au soutien des autres, fardeau accru des tâches domestiques et parentales, et finalement difficultés à concilier travail et famille : autant de facteurs qui convergent vers une perception plus fréquente chez les femmes de détresse psychologique.

Malgré la participation accrue des pères aux tâches domestiques observée au Québec au cours des dernières décennies, la répartition des tâches à la maison<sup>78</sup> demeure inégale. Le CSF rappelle qu'en 2015, au Canada, près des deux tiers des heures non rémunérées consacrées aux tâches parentales étaient assumées par les mères<sup>79</sup>. Selon un sondage effectué au printemps 2020 auprès de parents québécois, seulement 53 % des mères estimaient que le partage des tâches liées aux enfants était équitable, contre 75 % des pères<sup>80</sup>. La charge mentale élevée qui accompagne le cumul des responsabilités professionnelles et familiales génère des situations de déséquilibre et de conflit.

Or, le lien entre difficultés de conciliation famille-travail et détresse psychologique est établi. Une étude de l'INSPQ<sup>81</sup> effectuée auprès de travailleuses et publiée en 2019 soulignait qu'un meilleur équilibre entre les sphères professionnelles et domestiques était essentiel à la santé mentale des femmes.

---

<sup>75</sup> Luc Cloutier-Villeneuve (2020). *L'emploi à bas salaire au Québec : quelles sont les tendances des 10 dernières années?*, *Marché du travail et rémunération*, n° 19, mai, Institut de la statistique du Québec, p. 5-6.

<sup>76</sup> INSPQ (2019). *Conciliation travail-vie personnelle : point de vue de travailleuses et pistes d'action pour des contextes de travail plus favorable à la santé mentale*.

<sup>77</sup> Voir le reportage de Marie-Laure Josselin « L'impact du confinement sur les femmes », 13 min 58 s, à l'émission *Désautels le dimanche*, Radio-Canada.ca.

<sup>78</sup> Patricia Houle, Martin Turcotte et Michael Wendt (2017). *Évolution de la participation des parents aux tâches domestiques et aux soins des enfants de 1986 à 2015*, Statistique Canada.

<sup>79</sup> Voir *La conciliation travail-famille en temps de pandémie*, op. cit.

<sup>80</sup> SOM (2020). *Sondage sur la coparentalité*, op. cit., p. 27.

<sup>81</sup> INSPQ (2019). *Conciliation travail-vie personnelle : point de vue de travailleuses et pistes d'action pour des contextes de travail plus favorable à la santé mentale*, p. 24. Au sujet du lien entre perception de l'état de santé et difficulté de conciliation travail-famille, voir Amélie Lavoie (2016). *Les défis de la conciliation travail-famille chez les parents salariés : un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015*, Québec, Institut de la statistique du Québec.

D'autres facteurs explicatifs sont à chercher du côté de l'organisation du travail, sachant qu'une charge de travail élevée fait obstacle à l'équilibre travail-famille<sup>82</sup>. Dans le secteur de la santé et des services sociaux en particulier, le personnel soignant est confronté à une charge de travail importante et à des conditions de travail difficiles<sup>83</sup>.

## Des pistes de solution issues de la littérature

Diverses orientations à privilégier sont mentionnées dans la documentation examinée pour remédier aux inégalités entre les sexes exacerbées par la crise sanitaire actuelle. Voici les principales lignes directrices qui se dégagent de la littérature. Aux yeux de plusieurs<sup>84</sup>, la pandémie offre une occasion de profonds changements.

- Au-delà de l'urgence sanitaire, se soucier des dommages sur la sécurité économique, l'égalité entre les sexes, le bien-être psychologique, la vie sociale, dont les effets délétères à long terme sont inconnus.
- Intégrer une analyse intersectionnelle selon les sexes<sup>85</sup> dans la préparation et la réaction aux épidémies afin d'améliorer l'efficacité des interventions de santé, l'équité en santé et l'égalité entre les sexes.
- Répondre aux besoins en conciliation famille-travail-études<sup>86</sup>, une cause portée depuis plus de 20 ans au Québec.
- Favoriser une relance économique qui soit équitable, notamment en venant en aide aux personnes vulnérables<sup>87</sup> et en offrant une meilleure protection contre les pertes de revenu<sup>88</sup>.
- De façon durable, placer l'équité au cœur de l'action politique, par exemple en investissant dans les services de garde indispensables à la participation des femmes au marché du travail<sup>89</sup> et en valorisant le travail de soin non rémunéré dans les politiques économiques et sociales<sup>90</sup>.

---

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> Ève Dubé, et al. (2020). *COVID-19 : pandémie et travailleurs de la santé*, *op. cit.*

<sup>84</sup> Voir en particulier Titan Alon, et al. (2020), *op. cit.* et Megan Tobias Neely (2020), *op. cit.*

<sup>85</sup> Voir Clare Wenham, Julia Smith, Rosemary Morgan. COVID-19: the gendered impacts of the outbreak, *Lancet* 2020;395:846-847.

<sup>86</sup> Jaunathan Bilodeau et Amélie Quesnel-Vallée (juin 2020). *COVID-19 : un impact plus grand chez les femmes*, *The conversation*. Voir aussi INSPQ (2019). *Conciliation travail-vie personnelle...*, *op. cit.*

<sup>87</sup> OIT (2020), *op. cit.*

<sup>88</sup> Carmina Ravanera et Sarah Kaplan (2020), *op. cit.*

<sup>89</sup> *Ibid.*

<sup>90</sup> Kate Power (2020), *op. cit.*; CSF, *Soins aux personnes âgées : les femmes saluées aujourd'hui seront-elles reconnues demain?, Les femmes et la pandémie.*

---

## PARTIE 2

# Sondages auprès des femmes au Québec

L'ASPQ a effectué plusieurs coups de sonde qui confirment divers impacts de la pandémie de COVID-19 décrits par la littérature et mettent en lumière des zones de vigilance pour différents acteurs et actrices de la société en lien avec la santé et la qualité de vie des femmes au Québec. À certains égards, ces sondages témoignent aussi de la persistance d'inégalités entre les genres au Québec, voire de l'exacerbation de celles-ci par la pandémie, au détriment des femmes.

### Mars 2020 — Habitudes de vie et consommation de substances

Un sondage mené par Léger pour le compte de l'ASPQ du 27 au 29 mars 2020<sup>91</sup> a révélé des différences significatives entre les hommes et les femmes à l'égard des conséquences de la crise et du confinement sur certaines habitudes de vie. Deux semaines après la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, les femmes étaient significativement plus nombreuses à rapporter une **moindre qualité de sommeil** que les hommes (46 % c. 34 %) et à avoir augmenté leur **consommation de « malbouffe »** (35 % c. 27 %). Parmi les consommatrices d'alcool et de cannabis, une femme sur quatre (24 %) rapportait une augmentation de son **usage d'alcool** (c. 20 % chez les hommes) et une sur trois (33 %), un accroissement de la **consommation de cannabis** (c. 25 % chez les hommes). Ce sondage a aussi permis d'observer de potentielles disparités sur le plan des habitudes de vie des parents d'enfants à charge par rapport aux individus sans enfant, ce qui pourrait signifier un impact particulièrement important du mode de vie chez les mères.

### Juin 2020 — Périnatalité

Lors du confinement, des femmes vivant différentes angoisses liées à la grossesse, à l'accouchement et à la vie avec un nouveau-né ont multiplié les témoignages dans les médias et auprès des organismes œuvrant en périnatalité. L'enjeu de la **santé mentale** des femmes enceintes et des nouvelles mères apparaît ainsi préoccupant en période de pandémie. Pour éclairer davantage cette question, l'ASPQ a inclus des questions à cet égard dans un sondage effectué auprès de femmes enceintes du 11 au 24 juin 2020, soit trois mois après la déclaration de l'état d'urgence.

Parmi les 238 femmes enceintes de l'échantillon, ce coup de sonde de Léger a révélé les éléments suivants.

- 70 % de femmes enceintes ont ressenti plus de stress par rapport à leur grossesse depuis le début du confinement, le 13 mars 2020.
  - Chez les répondantes qui n'ont pas le français comme langue maternelle, le taux de femmes dont le stress lié à la grossesse a augmenté est de 80 %.
- Chez les femmes rapportant plus de stress lié à la grossesse depuis la pandémie (N=167), les trois principales sources de celui-ci étaient le risque que le bébé ou la femme enceinte attrape la COVID-19, l'accouchement et les suivis de grossesse alors que des restrictions et différentes règles sanitaires accompagnaient ces soins. Le niveau de stress des femmes lié à la difficulté des proches de leur offrir un soutien ainsi qu'aux premiers temps avec le bébé avait aussi augmenté chez 74 % et 66 % des futures mamans respectivement.

---

<sup>91</sup> ASPQ (2020), *COVID-19 et changement de comportement. Sondage auprès des Québécoises et Québécois*. Repéré au [www.aspq.org/app/uploads/2020/08/rapport-covid19-sondage\\_leger-aspq-covid-et-changement-de-comportement.pdf](http://www.aspq.org/app/uploads/2020/08/rapport-covid19-sondage_leger-aspq-covid-et-changement-de-comportement.pdf)

- Par ailleurs, bien que l'échantillon soit limité, il est préoccupant d'observer que ce stress pourrait avoir eu un impact sur la consommation d'alcool des femmes enceintes au Québec :
  - 2 % des futures mères qui ne buvaient pas d'alcool ont commencé à en prendre après le confinement et 6 % des femmes enceintes ont souligné avoir augmenté la quantité d'alcool qu'elles buvaient.

## Octobre 2020 — Santé et qualité de vie des femmes au Québec

Un sondage Web a été réalisé avec la firme Léger, en collaboration avec l'Observatoire québécois des inégalités et l'Observatoire des tout-petits, entre le 23 et le 29 octobre 2020 auprès de 1 501 femmes au Québec âgées de 18 ans et plus, pouvant s'exprimer en français ou en anglais. Étant donné que la revue de littérature soulignait les défis des mères de tout-petits, un quota de mères d'enfants en bas âge a été établi afin de saisir leur réalité.

### Habitudes de vie et consommation de substances

Ce sondage permet de constater l'évolution de certains indicateurs liés aux habitudes de vie et à l'usage de substances qui avaient été obtenus à la fin mars.

Pour plusieurs femmes, bien que le choc des premières semaines de confinement soit passé, la consommation de substances demeure plus élevée qu'à l'habitude. En octobre, 25 % des consommatrices disent prendre plus de cannabis qu'avant la pandémie alors que 33 % répondaient ainsi à la fin mars. En ce qui concerne l'alcool, 22 % des femmes déclarent encore consommer plus d'alcool qu'avant la pandémie.

La présence d'enfants dans le ménage influence ce résultat puisque 29 % des mères ayant des enfants à la maison (33 % des mères d'enfants de 0-5 ans) indiquent boire davantage d'alcool qu'avant contre 20 % des femmes dont le ménage en est exempt. Enfin, en octobre, 37 % des fumeuses soulignent aussi fumer plus qu'avant.

Par ailleurs, 41 % des femmes indiquent manger plus de malbouffe depuis la pandémie (56 % chez les 18-34 ans) et la moitié d'entre elles rapporte un niveau d'activité physique moindre qu'avant la pandémie. Ces deux facteurs peuvent avoir une influence sur la relation des femmes avec leur corps puisque 45 % des femmes indiquent être plus préoccupées par leur poids qu'avant la pandémie, soit une hausse de 10 % par rapport à la fin mars. Chez les jeunes de 18-34 ans, cette proportion atteint 52 %.

Enfin, en octobre, un sommeil plus difficile qu'avant la pandémie était toujours rapporté par 40 % des femmes (c. 46 % en mars) et 45 % des mères de tout-petits.

### Emploi et revenu

La **fragilité de l'emploi pour certaines femmes**, recensée dans la revue de littérature précédente, est confirmée par les réponses de ce sondage.

En effet, depuis mars 2020, 10 % des répondantes ont subi des bouleversements dans leur emploi : 3 % ont annoncé l'avoir perdu définitivement, tandis que 4 % ont indiqué l'avoir perdu temporairement, et 3 % l'avoir perdu puis avoir trouvé un autre emploi par la suite. Cette proportion de 10 % grimpe rapidement chez les répondantes appartenant à une **minorité visible avec 17 %, 35 % pour les étudiantes** pour atteindre un pic à **44,5 % à travers les communautés lesbiennes**. Ces résultats démontrent une fois de plus que les répercussions économiques de la crise ont un impact inégal : il est d'autant plus fort sur les jeunes et les personnes de communautés culturelles, notamment les personnes dont l'immigration est récente ou les personnes racisées.

Ces pertes d'emplois sont également reliées au niveau de revenu. Depuis le début de la pandémie, ce dernier a diminué pour 23 % des répondantes, tandis que 13 % ont vu une augmentation de celui-ci. Ces variations sont intimement reliées à l'âge, à la langue maternelle, à la présence d'enfants dans le ménage et à la région peuvent s'expliquer de la manière suivante.

D'un côté, 31 % des femmes de 18-34 ans, dont la tranche d'âge est représentée par près du quart d'étudiantes, ont été plus touchées par des baisses de revenus. Ce chiffre peut être corrélé avec l'impact de la pandémie sur de nombreux emplois du service tertiaire marchand, dont plusieurs sont offerts à temps partiel notamment. À l'opposé, 22 % des femmes de 18-34 ans estiment avoir augmenté leur revenu. Ce pourcentage, supérieur par rapport aux autres tranches d'âges, peut être relié au marché et aux conditions de travail en période de pandémie : le temps supplémentaire ou certaines primes dans le milieu de la santé, mais aussi la réévaluation du taux horaire des préposés aux bénéficiaires, ainsi que l'embauche massive dans le milieu de l'éducation et de la santé, entre autres. Fait important à noter, les femmes de 55 ans et plus ont également été touchées même si les impacts sont moindres pour la baisse ou la hausse de revenus : 18 % et 6 % respectivement.

Le revenu des mères de tout-petits semble avoir été davantage touché que pour les autres mères puisque 13 % d'entre elles soulignent une diminution importante de revenu (c. 9 % des autres femmes). Parallèlement, elles sont aussi plus nombreuses à confier avoir eu peur de ne pas pouvoir faire face à leurs obligations financières : 34 % de ces mères ont eu cette crainte depuis la pandémie alors qu'on la retrouve chez 24 % des autres femmes.

Finalement, la région de Montréal a été la plus touchée par la baisse de revenus, avec 26 % des répondantes affectées. Cette baisse globale de revenus est en lien direct avec le rôle économique joué par la métropole au Québec et au Canada, qui est un lieu où la concentration d'étudiantes et les services tertiaires (tourisme, culture, restaurants et bars) sont très élevés.

Ces deux réalités, celle de la perte d'emploi et celle de la diminution de revenu pour plusieurs femmes au Québec, sont en relation directe avec l'insécurité financière. En effet, près du quart des répondantes affirme avoir peur de ne pas pouvoir faire face à ses obligations financières. Cette proportion augmente de façon importante pour les femmes ayant des enfants en garde partagée (36 %), les répondantes appartenant à une minorité visible (37 %) ou les femmes ayant connu une variation de leur revenu à la baisse depuis le début de la pandémie (57 %).

Les frais liés au logement, l'épicerie, la voiture et autres dépenses de ce type sont une source de stress, plus particulièrement chez les femmes de 18-34 ans (37 %), mais aussi les résidentes de la région de Montréal (28 %).

À noter que depuis la pandémie, près de la moitié des femmes au Québec font du télétravail à l'exception des régions hors Montréal et de la Capitale-Nationale, où la proportion est inférieure à 36 %. L'aménagement adéquat pour le travail augmente avec l'âge : de 63 % pour les 18-34 ans jusqu'à 96 % pour les femmes de 55 ans et plus. D'ailleurs, 85 % des répondantes apprécient le télétravail, même si ce chiffre diminue à 77 % pour les femmes dont la langue maternelle n'est pas le français. Les travailleuses ayant un tout-petit de 0-5 ans aiment particulièrement cette modalité de travail puisqu'elles sont 92 % à le souligner. En revanche, elles sont moins nombreuses à compter sur un aménagement adéquat à leur domicile pour faire du télétravail puisque seulement 2 mères de tout-petits sur 3 seraient installées convenablement (c. 75 % de l'ensemble des répondantes). Finalement, plus de la moitié des répondantes affirment travailler en contact direct avec le public, chaque jour (38 %) ou à l'occasion (16 %).

## Travail domestique et soutien aux proches

Depuis le début de la pandémie, le tiers des femmes (34 %) affirme offrir davantage d'aide ou de soins gratuitement à un.e proche (famille, ami.e, voisin.e, etc.).

En particulier, les femmes de 35 à 54 ans (40 %), celles dont le français n'est pas la langue maternelle (40 %) et celles ayant des enfants de 13 à 17 ans sont plus nombreuses à offrir davantage de soutien autour d'elles. Pour 1 Québécoise sur 10 (11 %), la quantité d'aide apportée à l'entourage est beaucoup plus importante qu'avant la pandémie. Comme l'indiquait le CSF dans une analyse différenciée selon le sexe sur la proche aidance en mars 2018<sup>92</sup>, « plusieurs de ces tâches occupent une charge mentale quotidienne importante ». Un tel surcroît de l'aide aux proches pourrait donc exacerber le risque d'épuisement ou d'atteinte à la santé mentale des femmes proches aidantes. Cela d'autant plus que la proche aidance s'ajoute dans plusieurs cas à un travail rémunéré et aux soins des enfants.

Par ailleurs, les femmes en feraient toujours plus en matière de tâches ménagères. Plus de 3 femmes sur 4 (76 %) rapportent être principalement responsables de la gestion des repas et de l'épicerie depuis le début de la pandémie alors que 73 % des répondantes indiquent s'occuper principalement des autres tâches ménagères.

## Conciliation famille-travail-études

Pour la moitié des jeunes femmes de 18 à 34 ans (51 %), la conciliation famille-travail-études est difficile alors que c'est le cas pour 39 % des 35-54 ans et 20 % des plus de 55 ans. La frontière entre le travail et la vie personnelle est également plus difficile à établir qu'avant la pandémie pour près de 4 travailleuses sur 10 (38 %) et particulièrement pour les jeunes (47 %), les femmes en télétravail (47 %) et les mères dont les enfants ont moins de 13 ans (46 % et 50 % chez les mères d'enfants de 0-5 ans et de 6-12 ans respectivement c. 33 % pour les ménages sans enfant).

## Éducation et soins des enfants

Environ la moitié des femmes (53 %) indique qu'elles sont principalement responsables de l'éducation ou de la scolarité de leurs enfants.

Plus de 4 mères sur 10 (42 %) affirment d'ailleurs être inquiètes de la réussite scolaire de leurs enfants. Cette préoccupation est plus forte chez forte chez les mères qui n'ont pas le français comme langue maternelle (58 % c. 37 % chez les francophones) et chez les résidentes de la région métropolitaine (50 % c. 28 % à Québec et 37 % dans l'ensemble des autres régions)<sup>93</sup>. Elle tend aussi à s'accroître avec l'âge des répondantes, dont les enfants sont souvent plus âgés. Si la moitié des mères de 35-44 ans (49 %) sont inquiètes, ce sont 65 % de celles de plus de 55 ans qui vivent du stress lié à la réussite scolaire de leur progéniture. De plus, les mères d'enfants au secondaire (13-17 ans) sont plus nombreuses à être préoccupées que celles d'élèves au primaire de 6-12 ans (47 %).

S'assurer que les enfants respectent les mesures sanitaires est également un grand stress pour 40 % des femmes sondées au Québec. Les mères notent aussi des préoccupations accrues chez leurs enfants depuis la pandémie : 43 % d'entre eux seraient plus anxieux ou inquiets et 26 % des enfants auraient plus de problèmes de comportement.

Parmi les 110 répondantes ayant un ou des enfants en garde partagée, une femme sur trois se dit assez ou très préoccupée des déplacements entre deux domiciles pendant la pandémie, mais la majorité d'entre elles (58 %) n'ont que peu ou pas d'inquiétude à ce sujet. Il y a davantage de mères préoccupées parmi celles ayant des enfants âgés de 12 ans ou moins (40 %) par rapport aux enfants plus âgés (11 %).

---

<sup>92</sup> Conseil du statut de la femme (2018). Les proches aidantes et les proches aidants au Québec. Analyse différenciée selon les sexes. Repéré au [https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/por\\_proches\\_aidants20180419\\_web.pdf](https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/por_proches_aidants20180419_web.pdf)

<sup>93</sup> À noter que, lors de la première vague, la fermeture des écoles a eu une durée variable en fonction des régions et a été prolongée dans la grande région métropolitaine.

Enfin, s'occuper des enfants tout en faisant du télétravail est considéré épuisant par 59 % des répondantes concernées. Cela est particulièrement vrai chez les jeunes (71 % chez les 18-34 ans) et les mères d'enfants de moins de 13 ans (respectivement 72 % et 70 % chez les mères d'enfants de 0-5 ans et de 6-12 ans c. 30 % chez les mères d'adolescents de 13-17 ans).

## Stress et santé mentale

**L'état de santé mentale des femmes est extrêmement préoccupant : 17 % des femmes affirment s'être senties déprimées, désespérées, agitées, comme si tout était un effort, anxieuses et/ou bonnes à rien la plupart du temps ou tout le temps depuis le début de la pandémie.**

Cela est particulièrement vrai pour les mères d'enfants de moins de 13 ans (21 %), les jeunes femmes âgées de 18-34 ans (31 %), les répondantes qui sont en contact avec le public dans le cadre de leur travail (44 %), celles qui ont une plus grande charge de travail depuis le début de la pandémie (48 %) et celles qui ont eu peur de ne pas pouvoir faire face à certaines obligations financières depuis le début de la pandémie (43 %).

De plus, pour 65 % des femmes, le niveau de stress est plus élevé qu'avant la pandémie (70 % chez les 18-34 ans; 72 % et 73 % respectivement chez les mères d'enfants de 0-5 ans et de 6-12 ans). La majorité des femmes ont notamment peur qu'un proche contracte la COVID-19 (79 %) ou d'être elles-mêmes infectées (67 %). Le tiers des répondantes a d'ailleurs dû faire passer un test de dépistage de COVID-19 à leur enfant.

Aussi, plus de 6 femmes sur 10 (63 %) se sentent plus seules ou isolées, et ce, particulièrement chez les jeunes femmes et les mères de tout-petits où 74 % et 70 % d'entre elles rapportent respectivement ce sentiment. De plus, depuis la pandémie, 44 % des femmes trouvent plus lourd d'arriver à planifier ou gérer toutes leurs responsabilités.

## Violence

**Les jeunes femmes âgées de 18-34 ans sont deux fois plus nombreuses que les femmes plus âgées à rapporter avoir été victimes de gestes de violence physique depuis mars : 5 % d'entre elles déclarent avoir été frappées ou secouées alors que 4 % indiquent avoir été forcées à avoir une relation sexuelle.**

Les mères de tout-petits, dont plusieurs sont jeunes, sont également plus souvent victimes de violence que la moyenne : depuis mars, sur un échantillon de 500 femmes, 18 % ont été traitées de folles (c. 11 % pour l'ensemble) et 4 % (c. 2 % pour l'ensemble) ont été secouées ou frappées.

**Pour 29 % des femmes victimes de sexisme, de brutalité ou de violence sexuelle, les agressions ont été plus fréquentes depuis le début de la pandémie** alors que 38 % d'entre elles indiquent que la situation est demeurée similaire à avant la pandémie. Pour 10 % des femmes, la situation s'est améliorée depuis mars. À noter que près de 1 femme sur 4 (23 %) s'est abstenue de répondre à la question concernant la fréquence des incidents.

Enfin, en matière de comportements répréhensibles, 6 % des 1 501 répondantes affirment avoir fait l'objet d'au moins un comportement sexiste depuis mars (12 % chez les 18-34 ans) et 5 % affirment avoir été harcelées par téléphone ou texto (8 % chez les jeunes).

## Accès aux soins et services de santé

Si environ la moitié des rendez-vous de santé (dépistages, suivis médicaux, services psychologiques, chirurgies, etc.) se sont tenus normalement en personne (19 %) ou virtuellement (29 %), la pandémie a eu des impacts incontestables sur le fonctionnement du système de santé. Plus du tiers des femmes (35 %) indique que certains rendez-vous médicaux ont été reportés ou annulés depuis mars. Cette proportion grimpe à 47 % chez les répondantes avec des enfants âgés entre 0 et 5 ans dans le ménage. Près de 1 femme sur 5 (17 %) affirme aussi avoir évité ou retardé sa prise de rendez-vous en raison du contexte, même si elle en avait besoin.

Par contre, dans quelques cas (7 % des répondantes), la téléconsultation a permis d'accélérer le service par rapport à la normale.

Plusieurs causes peuvent justifier les modifications d'accès aux soins. Néanmoins, l'une d'entre est associée au réseau de référencement qui a été mis à mal par la cessation des activités de certains organismes communautaires, engendrant plus de difficultés pour détecter les besoins et d'orienter les femmes en conséquence vers les services lors des rencontres virtuelles.

---

## PARTIE 3

# Constatations du milieu communautaire

Les constats et préoccupations des organismes à l'égard des impacts de la pandémie de COVID-19 sur les femmes du Québec sont divers mais généralement convergents. Dans plusieurs cas, leurs observations concordent avec la littérature alors que, dans d'autres cas, elles la complètent grâce à un important savoir expérientiel et une fine connaissance du terrain. Les besoins non comblés sont souvent présents de longue date, mais exacerbés par la pandémie.

### Emploi et revenu

Les emplois précaires où les femmes sont surreprésentées ainsi que l'insuffisance de revenus pour les personnes assistées sociales sont des problématiques décriées de longue date. Ainsi, le contraste entre la prestation canadienne d'urgence (PCU) du gouvernement fédéral fixée à 2 000 \$/mois pour les travailleurs perdant leur emploi à cause de la pandémie et le montant de l'aide sociale, inférieure à 700 \$/mois<sup>94</sup>, a choqué et rappelé à quel point un revenu minimum décent est important pour assurer un niveau de vie acceptable<sup>95</sup>.

Déjà importantes avant la crise sanitaire, les difficultés vécues par les personnes défavorisées ont été exacerbées en raison d'une hausse du coût des denrées et des loyers ou de leur difficulté d'accès. L'insécurité alimentaire a ainsi augmenté. En région, il peut notamment être difficile pour les familles et personnes n'ayant pas accès au transport de se rendre aux points de service des banques alimentaires ou ressources d'aide.

Par ailleurs, les femmes étant surreprésentées dans des catégories d'emplois temporaires ou vulnérables, notamment dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration et du commerce de détail, elles ont été particulièrement affectées par les pertes d'emplois. La reprise de ces secteurs d'activités étant également plus lente, l'impact économique et l'endettement pourraient s'avérer plus importants pour celles-ci.

Dans les réseaux les plus durement touchés par la pandémie de COVID-19, soit ceux de la santé et de l'éducation, les emplois sont également majoritairement féminins ce qui fait craindre un épuisement du personnel. En plus des exigences supplémentaires visant à éviter la propagation du coronavirus, de la peur d'attraper la COVID-19 et de l'imprévisibilité des directives, plusieurs de ces travailleuses ont été privées de congés et de vacances ou forcées de faire des heures supplémentaires, augmentant leur fatigue et leur stress. De plus, la satisfaction au travail a aussi diminué dans plusieurs cas. Par exemple, 50 % des intervenantes des centres de la petite enfance (CPE) de la Montérégie disent avoir vécu une diminution du bien-être au travail et une augmentation du niveau de stress au début de la pandémie, selon une étude réalisée par deux

---

<sup>94</sup> À titre indicatif, en 2020, une personne seule dite sans contrainte à l'emploi reçoit 690 \$/mois par le biais du programme d'aide sociale. Dans le cas d'une personne considérée comme ayant des contraintes sévères à l'emploi, les prestations du programme de solidarité sociale atteignent 1088 \$/mois.

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/publications-adm/autres/FI\\_indexation\\_aide\\_sociale\\_VF.pdf?1576871495](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/publications-adm/autres/FI_indexation_aide_sociale_VF.pdf?1576871495)

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/publications-adm/autres/FI\\_indexation\\_solid\\_sociale.pdf?1576851518](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/publications-adm/autres/FI_indexation_solid_sociale.pdf?1576851518)

<sup>95</sup> Depuis septembre 2020, Statistique Canada a révisé les seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC), soit le revenu requis pour acquérir un ensemble de biens et services déterminés permettant de couvrir ses besoins de base pour l'habillement, l'alimentation, le logement, le transport et les autres nécessités. Elle varie selon la région, la taille de la municipalité et le nombre d'individus dans le ménage. En 2018, par exemple, le MPC pour une personne seule vivant à Montréal était de 20 080 \$/an (1 673,33 \$/mois) et de 40 160 \$ (3 346,67 \$/mois) pour une famille de quatre personnes.

<https://www.pauvrete.qc.ca/mpc-revisee-campagne/>

chercheuses de l'UQAM<sup>96</sup>. Déjà, avant la pandémie, les conditions de travail, l'insuffisance de reconnaissance et la fatigue dans ces réseaux où l'emploi est dit « typiquement féminin », de même que dans les organismes communautaires qui y contribuent, étaient préoccupantes.

Par ailleurs, les femmes racisées, notamment les femmes noires, ont été particulièrement affectées par des pertes de revenus et des conditions de travail difficiles.

Les communautés lesbiennes ont particulièrement été affectées par la précarité de leur emploi et leurs conditions de travail difficiles. Une **femme LGBTQ+**<sup>97</sup> sur dix (12 %) a perdu son emploi suite à l'arrivée de la COVID-19 et près de la moitié de ces femmes croient que leur poste ne sera pas disponible à nouveau suite au confinement. Près d'un quart des lesbiennes qui se retrouvent sans emploi n'ont pas accès à un appui gouvernemental pour la perte de revenu. Pour les femmes LGBTQ+ qui ont conservé leur emploi, 83 % d'entre elles n'ont pas reçu de prime de revenu pour travailler durant cette période de pandémie et un tiers de ces femmes occupent des postes au sein du milieu communautaire ou auprès des populations défavorisées. De surcroît, plus du deux tiers des femmes LGBTQ+ ont mentionné qu'après la crise de la COVID-19 elles estimaient vivre des difficultés financières liées aux pertes de revenus générés par la crise.

Enfin, en temps normal, les entrepreneures font face à davantage de défis au moment de lancer une entreprise, de travailler à son expansion et d'accéder à de nouveaux marchés. Ainsi, pour soutenir une relance économique favorisant la réduction des inégalités de genre et l'emploi féminin, les entrepreneures qui ont souffert de la pandémie auront besoin d'accompagnement dans la recherche de nouveaux clients ou pour retrouver ceux qu'elles ont perdus.

## Périnatalité et santé reproductive

L'impact de la COVID-19 sur les futures et nouvelles mères est important. Outre les éléments déjà rapportés par la littérature et dans le cadre de sondages, les organisations qui servent cette clientèle ont témoigné de l'importance de l'anxiété causée par les directives changeantes en matière d'accompagnement lors des suivis de grossesse et de l'accouchement, de même que pour le respect du choix du lieu de naissance. Elles ont aussi partagé des observations troublantes selon lesquelles des femmes auraient subi des interventions obstétricales, comme l'induction, sans consentement libre et éclairé et sans justification médicale. La documentation du respect des droits des femmes et des personnes qui accouchent mériterait ainsi une attention particulière.

Par ailleurs, un organisme souligne également que des femmes ont eu de la difficulté à avoir accès à un avortement ou à un curetage à la suite d'une fausse couche. S'ils ne sont pas nécessairement urgents d'un point de vue médical, le retard de ces procédures peut avoir un impact majeur sur la santé psychologique des femmes.

Enfin, selon des sondages réalisés par le Mouvement allaitement Québec<sup>98,99</sup>, des directives qui ne distinguaient pas adéquatement les réalités des femmes enceintes et de celles qui allaitent ainsi que la réduction du soutien aux nouvelles mamans allaitantes (impossibilité de location de tire-lait, suspension de rencontres pré et post natales, manque d'accès à un pèse-bébé, etc.) ont eu des conséquences sur l'amorce

---

<sup>96</sup> Nathalie Bigras et Lise Lemay (2020). Étude sur l'influence de la pandémie de la COVID-19 sur le personnel des CPE de la Montérégie engagé en service d'urgence pour les travailleurs essentiels. Repéré au <https://www.actualites.uqam.ca/2020/etude-personnel-des-services-de-garde-urgence-debut-pandemie>

<sup>97</sup> Réseau des lesbiennes du Québec (2020). Résultats de l'enquête COVID-19 : Impacts sur les femmes LGBTQ+ au Québec, Partie I.

<sup>98</sup> Observatoire des tout-petits (2020). Pandémie et allaitement : protéger l'allaitement durant un état de crise sanitaire. Repéré au <https://tout-petits.org/publications/sur-le-radar/covid-19/rapport-maq-pandemie-et-allaitement/>

<sup>99</sup> Mouvement allaitement Québec (2020). Protéger l'allaitement durant un état d'urgence sanitaire. Analyse des besoins et recommandations suite au confinement de mars à août 2020 dû à la pandémie de COVID-19. Repéré au <https://mouvementallaitement.org/wp-content/uploads/maq-recommandations-covid-2020-09.pdf>

et le maintien de l'allaitement de certaines femmes. Les consignes relatives à la fréquentation de commerce par un seul membre du ménage, parfois interprété de manière rigide, ont aussi eu des impacts chez certaines mères de nourrisson qui ont cessé tout déplacement dans les lieux publics.

## Conciliation famille-travail-études

Malgré une amélioration dans les dernières années, les femmes assument toujours une plus large part de responsabilités familiales. Ces dernières se sont complexifiées en temps de pandémie avec les fermetures d'écoles et de services de garde ou leurs ouvertures partielles. Souvent, les femmes devaient tout faire à la fois : travailleuse, mère, enseignante de rechange, etc. Cette situation demeure d'actualité pour les parents d'enfants en confinement préventif ou ayant contracté la COVID-19. Dans ces situations, le suivi par l'école est inégal selon que la classe a été ou non entièrement fermée.

Les mesures sanitaires en lien avec la pandémie ont aussi entraîné des absences supplémentaires pour certaines travailleuses (en attente d'un résultat de test, isolement préventif, apparition de symptômes, besoin de faire tester un enfant, etc.). Or, les congés disponibles ne sont pas nécessairement adaptés à la situation, obligeant ces dernières à s'absenter à leurs frais ou à empiéter sur des congés destinés aux vacances ou au repos. Par nature, cette problématique était particulièrement présente chez les travailleuses essentielles des réseaux publics et dans les services directs à la population, où les femmes sont plus nombreuses.

D'autre part, si le télétravail a des avantages, il comporte également des risques pour conserver des conditions de travail saines et un équilibre avec la vie domestique. La vigilance des employeurs quant à son impact sur la charge mentale des femmes et leur épuisement possible est importante.

## Santé mentale

En plus des nombreux stress et fardeaux supplémentaires qui ont intensifié la charge mentale et l'anxiété de plusieurs femmes, la pandémie a limité les relations d'entraide avec les proches ainsi que les possibilités pour les femmes de décompresser, notamment à l'extérieur du domicile. Certaines personnes sont aussi davantage isolées. D'autres manquent de temps pour prendre soin d'elles, d'espace de réflexion personnelle, de repos et de calme. Tout cela a un impact marqué sur le bien-être psychologique des femmes.

Pour certaines, la solitude et l'anxiété ont exacerbé la consommation de différentes substances, dont la qualité a parfois été affectée par la pandémie, augmentant le risque de surdoses. Pour d'autres, les mesures visant à contenir le virus ont réactivé des traumatismes passés déclenchés par la reproduction du vécu d'isolement, entre autres. Pour ces femmes, en raison des besoins de distanciation et de la fermeture des centres de jour, les ressources n'étaient pas toujours au rendez-vous. La pandémie a notamment créé un manque de places d'accueil non mixtes et sécuritaires pour les femmes en situation d'itinérance ou à statut précaire.

Déjà isolées et marginalisées les communautés lesbiennes n'ont pas été épargnées par les impacts collatéraux de la crise. Selon le sondage réalisé par le Réseau des lesbiennes du Québec<sup>100</sup>, les femmes LGBTQ+ au Québec ont vécues, lors des premiers mois de confinement liés à la pandémie une augmentation significative de 20 % quant à leur sentiment d'impuissance face à la situation et à leur condition de vie. De plus, un tiers des femmes LGBTQ+ ont déclaré être proches aidantes ou héberger une personne à charge, à cause du confinement. Ce engendre une charge émotionnelle supplémentaire et une augmentation significative du niveau d'anxiété.

---

<sup>100</sup> Réseau des lesbiennes du Québec (2020). Résultats de l'enquête COVID-19 : Impacts sur les femmes LGBTQ+ au Québec, Partie I.

## Violence et exploitation sexuelle

En plus de l'augmentation documentée de la violence conjugale, la violence dans la rue aurait aussi crû. En particulier, les femmes actives dans l'industrie du sexe auraient aussi été davantage violentées en raison du stress et de l'augmentation de l'agressivité des proxénètes en manque de revenus, de leur propre situation financière plus précaire et de la fermeture de certaines ressources d'aide. La cyber exploitation sexuelle aurait aussi augmenté pendant la pandémie.

Par ailleurs, un sondage réalisé par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (Annexe 3) reflète une situation extrêmement préoccupante : la violence envers les femmes est plus fréquente, plus grave et peut toucher également les enfants des victimes. Plusieurs facteurs y contribuent dont le fait d'être coupée de ses proches et d'avoir des difficultés à sortir de la maison en raison d'un.e conjoint.e plus présent.e. De plus, les préoccupations de la pandémie et les recommandations de santé publique auraient découragé la demande d'aide par plusieurs femmes violentées.

Selon le sondage réalisé par le Réseau des lesbiennes du Québec<sup>101</sup>, la violence économique est la violence qui démontre la plus grande augmentation en lien avec la crise du Covid-19 et la violence sociale la plus grande diminution ce qui laisse présager que le fait de ne plus être exposé, dans des lieux publics, entraîne moins de ce type de violence. De surcroît, près d'une femme LGBTQ+ sur trois vivant de la violence psychologique ou physique provenant d'une tierce personne a mentionné qu'elle n'était pas la seule à la subir. Cette statistique peut démontrer que des enfants, des personnes âgées ou d'autres personnes vulnérables subissent également des pressions ou des actes de violence et qu'elles ont besoin d'accompagnement.

## Besoins spécifiques de la réalité autochtone

Avant la pandémie, de nombreuses femmes autochtones du Québec vivaient déjà une situation précaire à plusieurs égards. La pandémie n'a fait qu'amplifier les difficultés des femmes des Premières Nations et du peuple inuit ainsi que de leurs enfants.

Au Québec, les femmes autochtones sont plus nombreuses à transiter en dehors des communautés (les réserves ou les villages nordiques) et à se déplacer vers les milieux urbains pour diverses raisons : études, besoins de services spécifiques pour elles ou leurs proches, emploi, fuite d'une situation de violence, logement, etc. Avant la crise sanitaire, la majorité d'entre elles vivaient déjà des difficultés financières et de l'insécurité alimentaire.

Par exemple, une étude réalisée en 2017 auprès de plus de 1 000 femmes autochtones dans 13 villes du Québec a révélé que plus de 50 % d'entre elles ont un revenu annuel moyen de moins de 20 000 \$ et près du tiers (32,4 %) sont sans emploi.

Au-delà de leurs conditions matérielles insuffisantes, le tiers des femmes autochtones en milieu urbain ont déjà été victimes d'un acte criminel et 63 % ont au moins un enfant à charge. Malgré tout cela, les Autochtones en milieu urbain utilisent peu les services du réseau public, et ce, pour plusieurs raisons : l'absence de services spécifiques, la méconnaissance des services, la crainte de racisme et de discrimination, la barrière de la langue et le fait que les services ne soient pas culturellement pertinents et sécurisants<sup>102</sup>.

Les principales préoccupations des équipes des Centres d'amitié autochtones du Québec en lien avec les conséquences de la pandémie sur la situation des femmes autochtones qu'ils desservent dans les villes sont l'isolement social, la violence conjugale, les impacts sur le parcours scolaire des enfants et des étudiants, le surpeuplement des logements et les problématiques de santé mentale dont l'anxiété et la dépression.

<sup>101</sup> Réseau des lesbiennes du Québec (2020). Résultats de l'enquête COVID-19 : Impacts sur les femmes LGBTQ+ au Québec, Partie I.

<sup>102</sup> Source : Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, 2018. *Les Autochtones en milieu urbain et l'accès aux services publics. Portrait de la situation au Québec*. Wendake, RCAAQ.

## RECOMMANDATIONS

Les bouleversements qui secouent la société québécoise depuis le mois de mars 2020 auront des conséquences sociales à long terme. Ainsi, le gouvernement et les communautés doivent s'adapter pour soutenir les personnes plus vulnérables ou plus affectées par la crise, dont les femmes.

### **Appliquer l'ADS+ dans tous règlements, lois, politiques et plans d'action gouvernementaux**

Déjà implantée par plusieurs, l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) donne une vision claire des inégalités systémiques, ce qui permet de guider et soutenir des approches différenciées contribuant à la réduction des écarts entre les femmes et les hommes. Au-delà du genre, une telle analyse prend en considération d'autres facteurs d'inégalités comme le fait d'être racisées, Autochtones, handicapées ou de s'identifier à la communauté LGBTQ2S+.

Utile pour l'ensemble des décisions gouvernementales, une telle approche est particulièrement réclamée pour la relance économique dans le contexte de la pandémie, comme en fait notamment foi la lettre ouverte de l'économiste Louise Champoux-Paillé et six cosignataires dans *La Presse* le 26 septembre<sup>103</sup>. Elle l'est aussi pour plusieurs autres enjeux où les écarts sociaux se sont accrus en raison de la pandémie, dont la conciliation famille-travail-études, la santé mentale et les violences genrées. Par exemple, compte tenu du poids inégal de la proche aidance entre les sexes, les travaux de l'Observatoire québécois de la proche aidance et du comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux personnes proches aidantes devraient notamment s'appuyer sur l'ADS+<sup>104</sup>.

Dans certains cas complexes, notamment les enjeux de violence envers les femmes, une commission parlementaire où participeraient de nombreux intervenants pourrait faciliter l'élaboration d'une ADS+ permettant d'identifier l'ensemble des causes et des besoins.

Pour favoriser la reconnaissance de la plus-value de l'ADS+ et la mise en place d'actions équitables visant la réduction des inégalités, l'application de l'ADS+ devrait aussi s'accompagner de mesures d'éducation et de sensibilisation à l'égalité et à la notion d'égalité de faits.

### **Garantir des conditions de vie décentes**

En considérant notamment l'inflation liée à la pandémie et la situation prévalant avant celle-ci, il importe de réévaluer le montant de l'aide sociale pour assurer aux femmes, notamment aux familles monoparentales, des conditions de vie suffisantes et d'augmenter le salaire minimum à au moins 15 \$ par heure<sup>105</sup>.

Par ailleurs, malgré les progrès, certains métiers à prédominance féminine, notamment ceux liés à l'éducation des enfants, demeurent moins bien payés que des professions masculines équivalentes. Repenser la rémunération en considérant le poids et rôle social de ces emplois devient crucial.

Enfin, il est plus que jamais essentiel de miser sur des programmes réduisant les inégalités sociales, comme des mesures d'accès au logement ou des allocations de soutien au revenu, les personnes défavorisées ayant

<sup>103</sup> Louise Champoux-Paillé (2020). Relancer l'économie dans une perspective paritaire. Repéré au <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-09-26/relancer-l-economie-dans-une-perspective-paritaire.php>.

<sup>104</sup> Ces deux nouvelles entités découlent de la *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives* qui a été sanctionnée le 28 octobre 2020.

<sup>105</sup> À noter que la revendication d'un salaire minimum à 15 \$/heure date de 2016 et ne tient pas compte des hausses successives du coût de la vie qui ont eu lieu depuis. Ce montant fait l'objet d'une révision à la hausse. Par exemple, une note économique de l'IRIS suggère que le revenu minimum viable serait de 18 \$/heure pour une personne seule vivant à Montréal. Voir [https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Acces\\_au\\_revenu\\_viable\\_WEB.pdf](https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Acces_au_revenu_viable_WEB.pdf).

été les plus touchées par la crise à tous les niveaux. La construction de logements sociaux abordables et sécuritaires est ainsi essentielle.

### ***Étudier les effets du télétravail en portant une attention particulière aux femmes***

Pour plusieurs, le télétravail s'est imposé comme une nouvelle réalité qui perdurera après la pandémie. Sachant que, parmi les télétravailleurs, les femmes sont surreprésentées et que des risques pour la santé mentale peuvent y être associés, elles auront besoin d'être outillées et accompagnées. Ce soutien permettrait d'éviter de surcharger la journée de travail avec des tâches ménagères et de s'accorder les pauses et les coupures nécessaires entre le travail et la vie personnelle. Une analyse différenciée selon les sexes devrait être conduite au sujet des effets du télétravail pour aider les employeurs à offrir des programmes pertinents de soutien à leurs employées.

### ***Accroître le financement des organismes desservant spécifiquement les femmes***

Qu'il s'agisse de soutien aux entrepreneures, aux femmes à la recherche d'emploi, aux futures et nouvelles mères, aux femmes vivant de la violence, en situation d'itinérance, autochtones, racisées ou immigrantes, aux personnes dites défavorisées ou autres, les besoins exacerbés par la pandémie exigent de renforcer les capacités des organismes qui desservent les femmes afin que ceux-ci puissent répondre à la demande accrue. En plus de soutenir directement les femmes, les organismes communautaires peuvent créer des ponts entre elles et le réseau de la santé et des services sociaux afin de favoriser à la fois un meilleur suivi et la prévention de différentes problématiques.

### ***Proposer une politique et un plan d'action spécifiques à la santé et à la qualité de vie des femmes afin de soutenir des actions structurantes et des projets susceptibles de répondre aux problématiques exacerbées par la pandémie***

En partenariat avec les groupes sur le terrain, il convient de s'assurer de contrer autant que possible les impacts néfastes de la pandémie sur la santé physique et mentale des femmes et de prévenir de plus amples répercussions. Une vision intégrée des enjeux les plus criants, notamment ceux concernant la santé mentale des femmes et la violence chez les jeunes, ainsi que des actions systémiques sont plus que jamais requises.

### ***Soutenir la conciliation famille-travail-études***

Alléger le fardeau des parents, encore souvent davantage porté par les mères semble une solution porteuse. Par exemple, il serait opportun de proposer des mesures d'accommodement pour les parents qui ont des enfants confinés (ex. : diminution ou étalement/flexibilité temporaire des heures de travail) et de protéger davantage les emplois et les possibilités d'avancement lorsque des aménagements sont requis pour s'occuper des enfants. Il conviendrait également de faciliter la gestion des absences en lien avec la COVID-19 pour ne pas désavantager les travailleuses.

L'accès à des services de garde éducatifs répondant aux besoins des parents de tout-petits est indispensable. Les places en CPE ne suffisaient déjà pas avant la pandémie et la disponibilité des places en garderie a été affectée par différentes fermetures, parfois permanentes. Il est essentiel de documenter l'ampleur des besoins et d'ajuster les places disponibles, notamment en CPE, pour offrir suffisamment de services de garde partout au Québec.

Afin d'offrir du répit aux familles ayant un faible réseau et de prévenir l'épuisement parental ou la fatigue de compassion, il est important d'autoriser et de mieux financer les services de halte-garderie ainsi que les services spécialisés de répit pour garder des enfants à besoins particuliers. De plus, les efforts sont à poursuivre afin d'inciter les hommes à s'impliquer autant que les femmes dans la gestion domestique impactée par la COVID-19, en particulier dans les foyers avec enfants.

### ***Accompagner la réussite scolaire des enfants pour réduire le stress parental***

La réussite scolaire des enfants a été mise à mal par les mesures de confinement, ce qui explique l'inquiétude de plusieurs parents. Il est essentiel d'ajuster et d'intensifier les services pour les élèves en difficulté et d'assurer une continuité de l'éducation pour tout enfant devant s'isoler.

### ***Assurer des services adaptés à la pandémie pour les femmes enceintes et les nouvelles mères***

Pour limiter le stress et la détresse psychologique des futures et nouvelles mères ainsi que les impacts que cela a sur le développement des nourrissons, il est important de les soutenir davantage et de leur permettre de réseauter avec d'autres femmes dans la même situation.

Il faut également s'assurer que leurs droits soient connus et respectés pour éviter des accouchements traumatisants et permettre d'atteindre le meilleur état de santé mentale possible pour prendre soin de leur bébé.

### ***Clarifier les consignes liées à l'accès aux soins pendant la pandémie et faciliter leur accès***

Pour garantir un accès facile, des directives devraient être émises à l'égard du niveau de priorité d'interventions liées à la santé reproductive des femmes telles que les avortements ou les curetages.

De plus, pour éviter que des femmes se privent de soins dont elles ont besoin par crainte de « déranger » le système de santé, il est important que la population reçoive des informations précises et à jour sur l'accessibilité et la disponibilité des services malgré la pandémie.

Finalement, la fracture numérique en régions éloignées fragilise davantage les femmes et leurs familles dans le contexte de la pandémie : la scolarisation, l'accès à l'information et aux mesures décrétées par le gouvernement se faisant grâce à un accès Internet. Accélérer l'accès Internet à toutes les régions semble d'autant plus nécessaire.

### ***Assurer un accès suffisant et adapté aux services pour les femmes autochtones***

Particulièrement vulnérables, les femmes autochtones doivent avoir accès à des soins de santé et des services sociaux dénués de racisme et de préjugés afin de promouvoir leur santé, leur intégrité et leur sécurité. En plus d'adapter les services pour qu'ils soient culturellement appropriés, ceux-ci doivent être connus de la clientèle concernée. La reconnaissance de la pertinence des centres d'amitié autochtones, où travaillent notamment plusieurs femmes autochtones, leur inclusion dans le réseau public de soins et leur soutien doivent faire partie de la solution visant à améliorer les conditions de vie des femmes autochtones. De plus, un niveau de vie décent doit être garanti puisqu'il constitue une condition préalable à la santé et à la qualité de vie.

## **Multiplier les actions visant à contrer la violence faite aux femmes et l'exploitation sexuelle**

Les actes de violence ayant significativement augmenté autant dans les ménages que dans la rue et dans l'industrie du sexe, il semble urgent de multiplier les actions de prévention et les ressources d'aide et de soutien aux femmes. Selon la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle, les solutions à privilégier sont l'éducation, la prévention, l'identification des cas à risque, des ressources d'aide adaptées et une application de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, dont la criminalisation des clients prostitueurs et des proxénètes.

Le rapport du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale<sup>106</sup> émet également plusieurs recommandations à prendre en compte, dont :

- Fournir, pour quelques mois, une aide économique aux femmes qui quittent une maison d'aide et d'hébergement pour leur permettre de s'installer dans un nouveau logement.
- Sensibiliser les employeurs à la problématique de la violence conjugale et aux ressources existantes.
- Réaliser des campagnes de sensibilisation sur les différentes formes de violence conjugale, notamment psychologique et sexuelle.
- Faciliter l'accès des femmes et des enfants aux maisons d'aide et d'hébergement en leur permettant un accès prioritaire aux tests de dépistage et aux résultats afin de diminuer le plus possible leur période de quarantaine.
- Une fois un vaccin disponible, faire en sorte que les intervenantes des maisons d'aide et d'hébergement soient dans la liste du personnel prioritaire qui le recevrait afin d'assurer la continuité des services des maisons.
- Répéter dans l'espace public que s'il est interdit de se rassembler, il n'est pas interdit de fuir son domicile si on est victime de violence conjugale.

## **Soutenir l'emploi et l'entrepreneuriat féminin**

Pour compenser les pertes d'emploi plus importantes chez les femmes, il importe de favoriser particulièrement l'emploi de celles-ci. Différents moyens pourraient être envisagés. Par exemple, considérant que les emplois technologiques vont se développer et que les femmes sont largement sous-représentées dans ce domaine, tant du point de vue des opportunités de carrière que du point de vue de l'éducation, des programmes pourraient être mis en place à cet égard. Pour les entrepreneures, davantage d'aide au transfert technologique serait également utile pour les aider à demeurer compétitives. De plus, favoriser leur accès dans la gouvernance en légiférant pour une représentation paritaire et diversifiée serait souhaitable.

---

<sup>106</sup> Voir Annexe 3.

## CONCLUSION

Aujourd'hui, le Québec entier subit une crise sans précédent créée par la pandémie de COVID-19. Tous les secteurs de notre société sont touchés : la famille, l'éducation, le travail, l'économie, la santé, et même certains de nos droits et devoirs fondamentaux. Ensemble, nous apprenons à vivre avec un ennemi invisible qui affecte chaque jour nos vies individuelles et collectives.

Toutefois, la pandémie touche de manière inégale les citoyen.ne.s : c'est le cas des femmes qui, selon une multitude de facteurs, subissent beaucoup plus durement les contrecoups de cette crise. En croisant divers facteurs de risques (âge, handicap, communauté, etc.), les impacts négatifs s'accroissent de façon marquée.

Plusieurs solutions ont été abordées dans le présent rapport grâce à la contribution essentielle d'organismes spécialisés sur le terrain et aux réponses de 1 501 participantes au sondage qui ont permis d'étoffer les constats d'une revue de littérature sur les répercussions de la pandémie sur la santé et la qualité de vie des femmes au Québec.

---

# Annexe 1

## Liste des organisations participantes

### Organismes ayant complété le sondage Web

- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE)
- Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel et la violence faite aux femmes (CALACS) L'Élan
- Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle
- Espace-Famille Villeray
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
- Fondation Olo
- Forum économique international des Noirs (FEIN)
- La Gouvernance au Féminin
- La rue des Femmes de Montréal
- Observatoire des tout-petits, Fondation Lucie et André Chagnon
- Ordre des sages-femmes du Québec
- Projet Prospérité (2)
- Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ)
- Regroupement Naissances Respectées (Regroupement Naissance-Renaissance)
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- Réseau des Femmes d'affaires du Québec
- Réseau des lesbiennes du Québec
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
- Université du Québec à Chicoutimi, Chaire de recherche Événements traumatiques, santé mentale et résilience
- Université du Québec à Trois-Rivières, Département des sciences infirmières
- Y des femmes de Montréal

### Organismes ayant partagé leur perspective par courriel ou téléphone sans compléter le sondage Web

- Mouvement allaitement Québec
- Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF)
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

---

# Annexe 2

## Questionnaire Web destiné aux organismes

### Mise en contexte

L'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) mène une enquête visant à faire ressortir des priorités d'action et des pistes de solution pour soutenir les femmes québécoises dans le contexte de la pandémie de COVID-19. L'ASPQ s'intéresse particulièrement aux inégalités au sein des différents déterminants de la santé physique et mentale qui ont pu être exacerbées ou mises en évidence par la pandémie. Votre contribution à ce portrait et aux pistes de solutions est essentielle. Merci infiniment pour votre temps : c'est extrêmement apprécié.

1. Selon vous, quels sont les éléments qui ont le plus affecté les femmes québécoises depuis la déclaration de l'état d'urgence en mars dernier ?
2. Observez-vous actuellement des besoins non comblés chez les femmes que vous accompagnez ou de façon générale ?
  - a) Oui
  - b) Non

Si oui, lesquels ?

Si oui, s'agit-il de besoins nouveaux ou amplifiés par la pandémie ?
3. Selon vous, quelles solutions devraient être mises de l'avant pour atténuer les impacts de la pandémie de COVID-19 chez les femmes québécoises ?
4. Selon vous, quelles sont les trois actions gouvernementales prioritaires pour assurer l'égalité de faits entre les femmes et les hommes ?
5. Avez-vous autre chose à mentionner concernant l'impact de la COVID-19 sur les femmes ?
6. Votre nom
7. Votre titre
8. Votre organisme
9. Acceptez-vous que nous communiquions avec vous pour un échange téléphonique sur cette thématique ?

## Annexe 3

# Résultats du sondage sur la demande d'aide des femmes victimes de violence conjugale pendant le confinement

RÉALISÉ ENTRE JUILLET ET DÉBUT NOVEMBRE AUPRÈS DE FEMMES SOUTENUES PAR LES MAISONS OU REJOINTES VIA FACEBOOK



**Échantillon :** 87 femmes de 15 régions du Québec

### Répartition par tranche d'âge :

31-40 ans	39,08%
41-50 ans	24,14%
18-30 ans	20,69%
51-60 ans	12,64%
61 ans et plus	3,45%

### Durée de la relation avec le conjoint :

Moins de 1 an	10%
Entre 1 à 5 ans	40,5%
Entre 6 et 10 ans	21,5%
Plus de 16 ans	19%

### SITUATION D'EMPLOI

Taux d'emploi	Avant le confinement	Pendant le confinement	Baisse
Femmes	61,2%	47,13%	-14,07 pts
Conjoints	72,29%	48,2%	-24,09 pts

- 14% des femmes ont perdu leur emploi au moment du confinement. Ce chiffre est de 24% pour les conjoints.
- Celles qui travaillaient durant le confinement étaient majoritairement en télétravail (61%).

## RECOMMANDATIONS

La pandémie a considérablement appauvri les femmes, afin de soutenir les femmes victimes de violence conjugale, nous recommandons :

- De fournir, pour quelques mois, une aide économique aux femmes qui quittent une maison d'aide et d'hébergement pour leur permettre de s'installer dans un nouveau logement.
- Que la Société d'habitation du Québec finance de nouvelles constructions afin d'augmenter le nombre de HLM disponibles.
- Que les Offices municipaux d'habitation facilitent l'accès des femmes violentées à des logements abordables en veillant à ce qu'ils restent accessibles même pendant la pandémie.
- Sensibiliser les employeurs à la problématique de la violence conjugale et aux ressources existantes. Même en période de télétravail, ils peuvent faire la différence dans la vie des victimes.

## VIOLENCE ENVERS LES FEMMES DURANT LE CONFINEMENT

79% des femmes ayant répondu au sondage disent avoir vécu de la violence conjugale pendant le confinement (toutes les formes).

Type de violence, parmi celles qui ont déclaré en avoir subi :

- 91,3% : violence psychologique
- 89,9% : violence verbale
- 58% : violence économique
- 49,3% : violence physique
- 35% : harcèlement
- 27,5% : violence sexuelle

## RECOMMANDATIONS :

- Réaliser des campagnes de sensibilisation sur les différentes formes de violence conjugale, notamment psychologique et sexuelle.

## INTENSIFICATION DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES DURANT LE CONFINEMENT

Gravité	Fréquence
Plus grave : 42%	Plus fréquent : 43,5%
Aussi grave : 49%	Aussi fréquent : 43,5%

## VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS DURANT LE CONFINEMENT

43% des femmes déclarent que leurs enfants ont été victimes de violence conjugale durant le confinement.

<b>Gravité</b>	<b>Fréquence</b>
Plus grave : 51%	Plus fréquent : 51%
Aussi grave : 32%	Aussi fréquent : 35%

## RECOMMANDATIONS

- Poursuivre les messages de sensibilisation à la population indiquant que les maisons d'aide et d'hébergement sont toujours ouvertes et qu'elles accueillent les femmes et les enfants dans le respect des mesures sanitaires.
- Faciliter l'accès des femmes et des enfants aux maisons d'aide et d'hébergement en leur permettant un accès prioritaire aux tests de dépistage et aux résultats afin de diminuer le plus possible leur période de quarantaine.
- Une fois un vaccin disponible, faire en sorte que les intervenantes des maisons d'aide et d'hébergement soient dans la liste du personnel prioritaire qui le recevrait afin d'assurer la continuité des services des maisons.

## CE QUE LES FEMMES ONT TROUVÉ LE PLUS DIFFICILE PENDANT LE CONFINEMENT

- Être coupée de ses proches 66%
- Difficulté à sortir de la maison 64%
- Présence du conjoint à la maison à temps plein 35%

## DEMANDE D'AIDE DES FEMMES À :

- SOS violence conjugale ou maison d'aide et d'hébergement 57%
- Des proches 45%
- La police 26%
- des CLSC ou autres services sociaux 25%

Les interlocuteurs les plus aidants pour les femmes ont été SOS Violence conjugale ou les maisons d'aide et d'hébergement, suivis par les proches et les ressources communautaires.

La police s'est avérée être le service le moins soutenant pour elles, suivi par la DPJ et les autres services spécialisés pour enfants.

## **RECOMMANDATIONS**

- Réaliser une campagne de sensibilisation à destination des proches pour les encourager à garder le lien avec les victimes de violence conjugale et à les accueillir si elles ont besoin d'aide.

## **RAISONS POUR NE PAS AVOIR DEMANDÉ D'AIDE**

Présence du conjoint ne permettant pas d'appeler facilement à l'aide (43%)

Autres préoccupations liées à la pandémie (29%)

Recommandations de santé publique ayant découragé la demande d'aide (21%)

## **RAISONS POUR NE PAS AVOIR DONNÉ SUITE À UNE DEMANDE D'AIDE**

Pas d'accès à un moyen de transport (46%)

Autres préoccupations et problèmes à gérer à cause de la pandémie (46%)

Crainte de ne pas trouver de logement après l'hébergement (31%)

Recommandations de santé publique ayant découragé la demande d'aide (31%)

## **RECOMMANDATIONS**

- Répéter dans l'espace public que s'il est interdit de se rassembler, il n'est pas interdit de fuir son domicile si on est victime de violence conjugale.
- Fournir un soutien financier aux maisons d'aide et d'hébergement pour qu'elles puissent rembourser aux femmes leurs frais de transport quand elles viennent en maison et faire connaître cette possibilité aux femmes.
- Faire que toutes et tous les intervenant.e.s qui sont en contact avec des femmes victimes de violence conjugale reçoivent une formation sur la violence conjugale et qu'elles et ils soient formé.e.s à reconnaître les signes de la violence conjugale.
- Faciliter l'accès des femmes victimes de violence conjugale à des logements abordables.

**POUR UNE REPRÉSENTATION ÉQUITABLE DES FEMMES DE TOUTES LES RÉGIONS**

**Mémoire présenté par le**



**dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi 39 *Loi établissant un nouveau mode de scrutin***

**de la Commission des institutions**

Longueuil, 23 janvier 2020

# Tables des matières

Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec	3
La mission	3
Les membres	3
L'expertise et les réalisations pour favoriser l'accès des femmes au pouvoir	3
Résumé	5
Liste des propositions	6
Commentaires généraux sur le projet de loi 39	8
A. Une représentation paritaire et diversifiée à l'Assemblée nationale	9
La sous-représentation historique des femmes	9
Un mode de scrutin déficient	10
Un projet de loi timide	10
Des mesures qui ont fait leurs preuves	11
Pour une égalité de fait	15
B. Une proportionnelle équitable pour toutes les régions	15
Le respect du vote de toutes les régions	15
Le projet de loi 39 : une proportionnelle à deux vitesses	16
Profiter pleinement des potentialités de la proportionnelle mixte	16
C. Une réelle volonté de changement	18
Conclusion	20
Références	21
Annexe 1 : Les membres du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec	24

Merci à Martine Boivin de Récif 02 - Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean, Marie-Andrée Gauthier et Audrey Gosselin Pellerin du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, Brigitte Michaud de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent de même qu'à Marie-Noël Paradis du Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches qui ont participé à la rédaction de ce mémoire. Nos remerciements également à Norma Morin pour la révision.

# Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec

Le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec (RTRGFQ) est un regroupement provincial, dûment constitué depuis 1997 et incorporé depuis 2001, composé des 17 tables régionales de groupes de femmes au Québec. Il s'agit d'un regroupement féministe de défense collective des droits, qui travaille sur les questions mettant en jeu les intérêts et les droits des femmes.

Le Réseau des Tables travaille en complémentarité et en collaboration avec l'ensemble des groupes et des regroupements nationaux du mouvement des femmes, ainsi qu'avec différents partenaires partageant les mêmes valeurs.

## La mission

Le RTRGFQ joue un rôle de liaison et de concertation entre les tables régionales de groupes de femmes elles-mêmes ainsi qu'entre ces dernières et les instances nationales. La spécificité de ce regroupement est représentée par l'expertise régionale développée par les tables régionales de groupes de femmes dans les dossiers de la condition féminine. Le Réseau des Tables porte également les positions politiques communes des tables régionales de groupes de femmes auprès des instances nationales.

Conséquemment, il se positionne comme une entité nationale et porte les préoccupations régionales sur le plan national. Porte-voix des régions, le RTRGFQ favorise la prise de parole collective des tables régionales, tout en respectant leurs particularités.

## Les membres

Les 17 tables régionales de groupes de femmes du Québec (Annexe 1) sont membres du RTRGFQ. Ensemble, ces tables représentent 426 groupes membres et 90 membres individuelles. Elles défendent les droits des femmes de leur région respective. Elles sont bien implantées dans leur milieu et collaborent avec les différentEs<sup>1</sup> acteurs et actrices locaux et régionaux.

## L'expertise et les réalisations pour favoriser l'accès des femmes au pouvoir

Les tables régionales de groupes de femmes et le RTRGFQ sont en action depuis plus de 20 ans pour favoriser la participation des femmes à la vie démocratique québécoise. Toutes

---

<sup>1</sup> Féminisation du texte : Dans le but d'alléger le texte, le RTRGFQ a choisi la formule suivante pour désigner le masculin et le féminin, par exemple : candidatEs, éluEs.

sont préoccupées par le déficit démocratique croissant et déclarent qu'il est temps que les femmes puissent participer pleinement aux décisions qui concernent leur communauté : c'est une question d'égalité (Manifeste *Pour le développement d'une réelle démocratie au Québec. Il faut que les femmes « s'emmêlent »*, 2014).

Pour faciliter l'accès des femmes au pouvoir, les tables régionales de groupes de femmes ont mis sur pied sept réseaux de femmes élues, monté quatre programmes de mentorat en politique municipale et réalisé 35 outils en ligne, guides, formations et vidéos. Des événements ont été organisés par les tables régionales de groupes de femmes où des centaines de femmes et d'hommes ont discuté de la faible représentation des femmes dans les milieux politiques.

Depuis 2005, deux mémoires ont été déposés traitant de la Loi électorale et du mode de scrutin. En outre, des centaines de communiqués ont décrié la lente progression vers la parité et ont été partagées à la ministre responsable de la Condition féminine au Québec (campagne *Connaissez-vous la politique Madame la Ministre?* 2016). Nous avons déposé un mémoire dans le cadre du mandat d'initiative de la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale sur la place des femmes en politique, en décembre 2017. Enfin, nous avons également présenté un mémoire dans le cadre de l'étude du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes sur les *obstacles auxquels se heurtent les femmes en politique*, en juillet 2018.

## Résumé

Le présent mémoire est le fruit d'une réflexion collective faite par le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec (RTRGFQ) en collaboration avec les tables de groupes de femmes membres de ce regroupement.

En premier lieu, le RTRGFQ rappelle que les femmes du Québec font toujours face à une discrimination systémique et qu'il demeure des inégalités persistantes, notamment en ce qui a trait à l'accès des femmes au pouvoir. Nous voulons une égalité différenciée et pluraliste, inclusive notamment des femmes autochtones, racisées et immigrantes, des femmes de la diversité sexuelle, des jeunes femmes, des femmes monoparentales et de celles vivant avec un handicap. Nous défendons que la sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir est une tendance qui ne saurait être démentie par les résultats d'une seule élection, celle de 2018.

Nous sommes d'avis que le gouvernement a manqué l'occasion d'envoyer un signal fort en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous observons que le projet de loi à l'étude ne comporte aucune mesure permettant véritablement de corriger le déficit démocratique et le déni de justice que constitue la sous-représentation politique des femmes. De surcroît, nous constatons qu'il ne contient aucune mesure spécifique tenant compte du croisement de diverses oppressions que les femmes peuvent vivre. Pour ces raisons, le Réseau des Tables propose 11 mesures structurelles afin d'assurer que les femmes peuvent détenir des postes décisionnels dans notre système politique et ainsi, exercer le pouvoir de concert avec les hommes.

En deuxième lieu, le RTRGFQ montre que la proposition gouvernementale instaure une proportionnelle à deux vitesses, au détriment des régions peu densément peuplées. En outre, nous soulignons qu'elle rend impossible pour cinq régions la mise en place de mesures structurelles permettant de favoriser une représentation juste des femmes, dans toute leur diversité. Notre regroupement énonce deux propositions afin de bonifier la part proportionnelle mixte compensatoire du mode de scrutin à l'étude.

En troisième lieu, nous rappelons que la société québécoise s'est positionnée maintes fois en faveur d'un changement du système électoral actuel. De ce fait, nous affirmons qu'un référendum portant sur un nouveau mode de scrutin ne nous apparaît pas nécessaire. En outre, nous croyons que l'échéancier référendaire mis de l'avant par le gouvernement ne favorisera pas un exercice de réflexion démocratique éclairé sur le mode de scrutin. Le Réseau des Tables a deux propositions à cet égard.

En conclusion, nous sommes d'avis que le gouvernement a toutes les données et les analyses en main pour mettre en place une réforme ambitieuse, égalitaire et équitable pour toutes les femmes, et vitale pour la santé de la démocratie représentative au Québec.

## Liste des propositions

1. Que la parité soit inscrite dans la loi électorale du Québec afin de lancer un message politique clair à la société.
2. Que les partis soient tenus de présenter un minimum de 40 % de candidates aux sièges de circonscription; qu'ils poursuivent les efforts pour atteindre 50 % de candidates.
3. Que les listes régionales des partis comportent une alternance obligatoire de candidatures féminines et masculines, en commençant par une femme.
4. Que les partis soient tenus, dans chaque région, de présenter un nombre de candidatures de personnes issues des minorités ethnoculturelles, équivalant à la composition sociodémographique de la région, et ce, tant pour les sièges de circonscription qu'au sein des listes régionales, où ces candidatEs devraient être positionnéEs en premier tiers de liste.
5. Que des données sur l'origine ethnoculturelle des candidatEs et des éluEs soient intégrées aux différentes statistiques existantes lors d'élections.
6. Que soit permise la double candidature.
7. Que les partis soient tenus de se doter d'un plan d'action prévoyant des mesures concrètes pour atteindre la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du parti et de faire rapport annuellement à la Direction générale des élections du Québec à cet effet.
8. Que les partis soient tenus de se doter d'un plan d'action pour atteindre une représentation équitable des minorités ethnoculturelles et de faire rapport annuellement à la Direction générale des élections du Québec à cet effet.
9. Qu'à compter de 40 % d'élues au sein d'un parti, des bonifications financières au fonctionnement des partis soient octroyées et versées dans un fonds dédié à la réalisation du plan d'action en matière de parité et d'égalité.
10. Que, lorsque le pourcentage des personnes élues issues des minorités ethnoculturelles reflète la composition sociodémographique du Québec, des bonifications financières au fonctionnement des partis soient octroyées.
11. Qu'à compter de 40 % de candidatures féminines au sein d'un parti, les candidates et les élues reçoivent un remboursement majoré de leurs dépenses électorales.
12. Que chaque région administrative dispose d'un minimum de deux sièges de compensation.

13. Que le seuil minimal d'attribution des sièges de compensation soit fixé à 3 % des votes valides exprimés à l'échelle du Québec.
14. Que l'adoption de la *Loi établissant un nouveau mode de scrutin* par l'Assemblée nationale rende effective la réforme du mode de scrutin pour les élections de 2022.
15. Que, dans l'éventualité d'un référendum, tant la campagne que le scrutin référendaire ne chevauchent pas une élection générale.

## Commentaires généraux sur le projet de loi 39

De prime abord, le RTRGFQ partage le constat généralisé que le mode de scrutin actuel ne répond pas aux attentes démocratiques de la société québécoise. Il est urgent de le changer. Nous ne pouvons plus accepter des gouvernements élus sans véritable majorité et peu représentatifs de la société dont ils sont issus.<sup>2</sup>

Le mouvement des femmes se mobilise depuis plusieurs décennies dans l'espoir de voir poindre l'instauration d'un mode de scrutin permettant à la fois de corriger certains aspects déficients du système électoral et de mettre fin à la présence minoritaire des femmes dans nos institutions représentatives. La position historiquement défendue par les groupes de femmes s'appuie sur quatre grands principes : refléter obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire; viser une représentation égale entre les femmes et les hommes; incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique; traduire l'importance des régions dans la réalité québécoise<sup>3</sup>.

Nous saluons le dépôt par le gouvernement d'un projet de loi visant l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel mixte, et ce, dans l'année suivant son élection. Nous applaudissons l'intégration dans le projet de loi 39 d'objectifs visant à atteindre la zone paritaire de candidatures au sein des partis, à favoriser la présence parmi la députation des femmes et des personnes issues de la diversité, à refléter plus fidèlement la pluralité des opinions politiques et à assurer une représentation adéquate de chacune des régions administratives.

Or, nous sommes d'avis que les propositions visant à favoriser la présence des femmes demeurent plus que timides et sont inexistantes en ce qui a trait aux personnes issues des minorités ethnoculturelles. En outre, plusieurs des modalités de la proposition gouvernementale ne permettront pas d'atteindre pleinement – voire s'éloigneront – des objectifs de pluralisme politique et de représentation des régions, inscrits dans le projet de loi 39.

Dans les pages qui suivent, nous irons de propositions visant à bonifier la proposition gouvernementale afin que cette importante réforme démocratique permette une représentation effective et équitable de toutes les régions et de toutes les femmes.

---

<sup>2</sup> RTRGFQ (2015). *Pour le développement d'une réelle démocratie au Québec, il faut que les femmes « s'emmêlent »*. Récupéré de <http://www.reseautablesfemmes.gc.ca.heb5c.sogetel.net/wp-content/uploads/2015/01/AFFICHE-POUR-UNE-RE%CC%81ELLE-DE%CC%81MOCRATIE-AU-QUE%CC%81BEC-2014.pdf>

<sup>3</sup> RTRGFQ (2007). *Plate-forme pour l'égalité des femmes*. P. 6.

## A. Une représentation paritaire et diversifiée à l'Assemblée nationale

### La sous-représentation historique des femmes

**Notre regroupement établit le constat que les femmes du Québec font toujours face à une discrimination systémique et qu'il demeure des inégalités persistantes à leur égard.** Ces inégalités sont notamment présentes en ce qui a trait à l'accès des femmes au pouvoir. Le RTRGFQ veut une égalité différenciée et pluraliste, inclusive notamment des femmes autochtones, racisées et immigrantes, des femmes de la diversité sexuelle, des jeunes femmes, des femmes monoparentales et de celles vivant avec un handicap. Pour ce faire, **une analyse féministe intersectionnelle doit être appliquée afin de dégager des mesures spécifiques tenant compte du croisement de diverses oppressions que les femmes peuvent vivre.**<sup>4</sup>

En octobre 2018, ce sont 53 députées, composant 42,4 % des membres de l'Assemblée nationale, qui ont été élues lors des élections générales<sup>5</sup>. Nous nous réjouissons de cette avancée. Toutefois, seules six régions ont élu un nombre paritaire de femmes et d'hommes et dix régions ne comptaient aucune personne racisée ou née à l'étranger élue à l'Assemblée nationale<sup>6</sup>.

En outre, **la sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir est une tendance qui ne saurait être démentie par les résultats d'une seule élection.** Malgré la progression récente des femmes au sein de l'Assemblée nationale et les efforts pour mettre en place des cabinets de ministres paritaires, la présence des femmes a longtemps stagné sous les 30 %<sup>7</sup>.

Cette sous-représentation des femmes à l'Assemblée nationale prive le Québec de forces vives, créatrices et compétentes. Exclure les femmes des sphères de pouvoir, c'est se priver de leurs compétences, de leurs analyses diverses, de leurs expériences plurielles, de leur créativité, de leur force de travail et de caractère. Bref, c'est nous priver collectivement d'une contribution importante à l'édification de la société québécoise.<sup>8</sup>

---

<sup>4</sup> RTRGFQ (2017). *L'égalité des droits des femmes se doit d'être au cœur de l'Assemblée nationale*, p. 14.

Récupéré de [http://www.reseautablesfemmes.qc.ca/wp-content/uploads/2017/12/Memoire\\_RTRGFQ\\_placesdesfemmes.pdf](http://www.reseautablesfemmes.qc.ca/wp-content/uploads/2017/12/Memoire_RTRGFQ_placesdesfemmes.pdf)

<sup>5</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE. *La présence féminine*, [en ligne],

<http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/femmes1.html> (Page consultée le 8 janvier 2020)

<sup>6</sup> ROBERGE, MERCEDEZ. *Le respect de la population de toutes les régions ou territoires, notamment de ses opinions politiques*. *Op. cit.*

<sup>7</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE. *La présence féminine*. *Op.cit.*

<sup>8</sup> RTRGFQ (2005). *Op. cit.* p. 4.

**La représentation paritaire des femmes à l'Assemblée nationale n'est pas une question de privilèges, mais de justice.** Il est plus que temps de corriger cette inégalité systémique et d'assurer que les femmes, dans leur diversité ethnoculturelle, sexuelle, d'âge, de statut familial ou de capacités, puissent détenir des postes décisionnels dans notre système politique et ainsi, exercer le pouvoir de concert avec les hommes.

Avant de poursuivre avec notre analyse du projet loi, le Réseau des Tables aimerait exprimer sa solidarité avec ses sœurs autochtones et son désir d'atteindre ensemble l'égalité dans la représentation politique, tout en affirmant que celles-ci sont mieux placées que quiconque pour apporter et défendre leur point de vue quant à leur besoin de représentation à l'Assemblée nationale et aux changements structureaux qui doivent être mis en place.

### Un mode de scrutin déficient

Le RTRGFQ est d'avis que le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour tend à exclure certaines catégories de personnes et ne permet pas la mise en place de mesures pour favoriser la participation de toute la population<sup>9</sup>. En effet,

[e]n raison de la nature de ce système, les partis politiques choisissent les candidats « les plus sûrs ». Ce mode de scrutin les décourage de choisir des candidats « non conventionnels », autrement dit des femmes et des membres de groupes minoritaires.<sup>10</sup>

Dans un même ordre d'idées, ce mode électoral ne tient pas compte des facteurs socio-économiques, des inégalités sociales et des préjugés constituant des obstacles systémiques limitant l'accès de plusieurs groupes marginalisés, notamment les femmes et les personnes issues des minorités ethnoculturelles, aux sièges de l'Assemblée nationale.<sup>11</sup>

### Un projet de loi timide

Le mode de scrutin proportionnel mixte offre l'opportunité de mettre en place des mesures structurelles pour favoriser une représentation paritaire et diversifiée à l'Assemblée nationale. Or, **nous constatons que le gouvernement a manqué l'occasion d'envoyer un signal fort en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.** La parité de

---

<sup>9</sup> RTRGFQ (2014). *Le mode de scrutin proportionnel : un atout pour les femmes*, p.4. Récupéré de <http://www.reseautablesfemmes.gc.ca.heb5c.sogetel.net/wp-content/uploads/2015/01/MODE-DE-SCRUTIN-PROPORTIONNEL-UN-ATOUPOUR-LES-FEMMES-2014.pdf>

<sup>10</sup> THOMAS, MELANEE (2013). Barriers to Women's Political Participation in Canada. *University of New Brunswick Law Journal*. Vol. 64, p. 228 ; cité dans GROUPE DES 13. (2019). *Les enjeux féministes, une priorité à mettre à l'agenda*, p. 17. Récupéré de <https://rcentres.gc.ca/wp-content/uploads/2019/10/outil-elections2019-G13.pdf>

<sup>11</sup> RTRGFQ (2014). *Op. cit.* p. 4.

représentation pour les femmes est un principe de justice qui doit s'incarner dans l'exercice de notre démocratie et donc, dans son mode de scrutin. Nous avons été surprises de constater que ce principe n'est mentionné que dans le préambule du projet de loi 39.

D'abord, nous croyons fermement qu'il faut enchâsser la parité dans le projet de loi sur la réforme du mode de scrutin pour que des mesures structurelles en découlent et qu'ainsi, une société égalitaire soit réellement prônée et mise en valeur au Québec.

### **Proposition 1**

**Que la parité soit inscrite dans la loi électorale du Québec afin de lancer un message politique clair à la société.**

De plus, le Réseau des Tables est d'avis que le projet de loi à l'étude ne comporte aucune mesure permettant véritablement de corriger le déficit démocratique et le déni de justice que constitue la sous-représentation politique des femmes. L'obligation aux partis de fournir à la Direction générale des élections « un énoncé relatif aux objectifs que se fixe son parti en ce qui concerne la parité entre les femmes et les hommes<sup>12</sup> » n'instaure ni objectif minimal de candidatures féminines ni conséquences significatives si les partis omettent de remettre leur objectif. En outre, il ne prévoit aucune conséquence si un parti n'atteint pas son objectif, aussi petit soit-il.

Par ailleurs, le projet de loi ne contient aucune mesure spécifique tenant compte du croisement de diverses oppressions, notamment le sexisme et le racisme que les femmes peuvent vivre.

### **Des mesures qui ont fait leurs preuves**

**Afin de réellement favoriser la représentation paritaire et diversifiée des femmes, la mise en place d'un nouveau mode de scrutin doit être complétée par des mesures structurelles, contraignantes et incitatives, qui donnent des résultats tangibles.** Selon l'étude *Femmes et politique : Facteurs d'influence, mesures incitatives et exposé de la situation québécoise* menée par la Direction générale des élections,

les quotas volontaires et les objectifs internes semblent être le type de mesure qui offre le meilleur compromis entre ce qu'il serait possible d'appliquer dans le contexte politique québécois et les mesures qui ont été efficaces à l'international<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> PL 39 : *Loi établissant un nouveau mode de scrutin*. Op. cit. p. 23.

<sup>13</sup> DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC (2014). *Femmes et politique: facteurs d'influence, mesures incitatives et exposé de la situation québécoise*, Coll. Études électorales, p.85. Récupéré de <https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6350.12.pdf>

En 2018, les quatre principaux partis ont su démontrer leur attachement à l'atteinte d'une zone paritaire de candidates au sein de leurs équipes<sup>14</sup>. Il importe maintenant d'enchâsser cette volonté dans des mesures positives afin d'éviter les reculs potentiels tributaires des conjonctures et des processus de sélection des candidatEs au sein des partis. Afin de compenser la sous-représentation historique et systémique des femmes, et plus particulièrement des femmes issues des minorités ethnoculturelles, le RTRGFQ propose donc :

#### **Proposition 2**

**Que les partis soient tenus de présenter un minimum de 40 % de candidates aux sièges de circonscription; qu'ils poursuivent les efforts pour atteindre 50 % de candidates.**

#### **Proposition 3**

**Que les listes régionales des partis comportent une alternance obligatoire de candidatures féminines et masculines, en commençant par une femme.**

#### **Proposition 4**

**Que les partis soient tenus, dans chaque région, de présenter un nombre de candidatures de personnes issues des minorités ethnoculturelles équivalant à la composition sociodémographique de la région, et ce, tant pour les sièges de circonscription qu'au sein des listes régionales, où ces candidatEs devraient être positionnéEs en premier tiers de liste.**

#### **Proposition 5**

**Que des données sur l'origine ethnoculturelle des candidatEs et des éluEs soient intégrées aux différentes statistiques existantes lors d'élections.**

En plus de ces mesures, **les partis devraient veiller au recrutement de candidates d'horizons divers, notamment des femmes de la diversité sexuelle, des jeunes femmes, des femmes monoparentales et des femmes vivant avec un handicap.**

Par ailleurs, la proposition gouvernementale ne permet pas à une personne de présenter sa candidature à la fois pour un siège de circonscription et un siège de compensation (dit de région). Elle interdit ainsi la double candidature alors que cette mesure pourrait pallier certains des obstacles systémiques que doivent surmonter les candidates aux sièges de circonscription.

---

<sup>14</sup> BOURGAULT-CÔTÉ, GUILLAUME (2018, 11 septembre). Vigie parité finale : 47,2% de candidates, *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/536530/vigie-parite-finale-47-2-de-candidates>

Rappelons que, lors des élections générales 2018, la journaliste Noémie Mercier a montré, chiffres à l'appui, que

tous partis confondus [...] les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les circonscriptions casse-gueule, et moins présentes qu'eux dans les circonscriptions facilement gagnables.<sup>15</sup>

Malgré tout, ces femmes font campagne et se font connaître auprès de la population de leur circonscription. La double candidature permettrait ainsi à des candidates défaites au sein de circonscriptions quasi perdues d'avance – le plus souvent non pas parce que les électrices et électeurs rejettent leur candidature personnelle, mais parce qu'elles et ils préfèrent un autre parti politique – d'accéder à l'Assemblée nationale si leur parti remporte des sièges de compensation. Par ailleurs, la double candidature permet d'augmenter l'impact des mesures d'alternance femmes-hommes et d'inclusion des minorités ethnoculturelles puisqu'elles « se répercute[nt] au niveau des circonscriptions<sup>16</sup>». Pour ces raisons, le Réseau des Tables propose :

#### **Proposition 6**

**Que soit permise la double candidature.**

Enfin, les partis politiques sont des acteurs centraux de la démocratie représentative au Québec. Il importe que les partis soient tenus à une obligation de moyens, mais également de résultats. Ainsi, le RTRGFQ propose :

#### **Proposition 7**

**Que les partis soient tenus de se doter d'un plan d'action prévoyant des mesures concrètes pour atteindre la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du parti et de faire rapport annuellement à la Direction générale des élections du Québec à cet effet.**

#### **Proposition 8**

**Que les partis soient tenus de se doter d'un plan d'action pour atteindre une représentation équitable des minorités ethnoculturelles et de faire rapport annuellement à la Direction générale des élections du Québec à cet effet.**

---

<sup>15</sup> MERCIER, NOÉMIE (2018, 14 septembre). Parité de façade, *L'actualité*. Récupéré de <https://lactualite.com/societe/parite-de-facade/>

<sup>16</sup> MOUVEMENT DÉMOCRATIE NOUVELLE. *La solution démocratique existe : répond aux 5 objectifs*, [en ligne], <https://www.democratienuvelle.ca/la-solution-democratique-existe/repond-aux-5-objectifs-democratiques/> (Page consultée le 16 janvier 2020)

## Proposition 9

**Qu'à compter de 40 % d'élues au sein d'un parti, des bonifications financières au fonctionnement des partis soient octroyées et versées dans un fonds dédié à la réalisation du plan d'action en matière de parité et d'égalité.**

## Proposition 10

**Que, lorsque le pourcentage des personnes élues issues des minorités ethnoculturelles reflète la composition sociodémographique du Québec, des bonifications financières au fonctionnement des partis soient octroyées.**

De surcroît, tout comme Mercedes Roberge, autrice de l'ouvrage *Des élections à réinventer : un pouvoir à partager*, nous estimons que la proposition gouvernementale

ne prend pas en compte que les conditions socio-économiques étant statistiquement plus difficiles pour les femmes et pour les personnes racisées ou nées à l'étranger, la décision de se lancer en politique se prend dans un contexte bien différent de celui d'hommes blancs disposant de réseaux de soutien appropriés.<sup>17</sup>

De même, le travail des tables régionales de groupes de femmes en soutien aux femmes souhaitant accéder aux postes de pouvoir<sup>18</sup> nous a permis de constater que les ressources financières insuffisantes constituent un obstacle. Rappelons que les femmes ont toujours un revenu inférieur aux hommes<sup>19</sup>, l'écart étant encore plus marqué entre les femmes racisées et les hommes blancs<sup>20</sup>. Afin de pallier cette discrimination systémique qui pose un frein à la représentation des femmes, le RTRGFQ propose :

## Proposition 11

**Qu'à compter de 40 % de candidatures féminines au sein d'un parti, les candidates et les élues reçoivent un remboursement majoré de leurs dépenses électorales.**

---

<sup>17</sup> ROBERGE, MERCEDEZ. *Fiche #4 : Il serait normal que toutes les personnes comptent. Qui a peur de réinventer les élections?*, [en ligne], <https://www.mercedezroberge.ca/fiche-4-il-serait-normal-que-toutes-les-personnes-comptent-qui-a-peur-de-reinventer-les-elections/> (Page consultée le 8 janvier 2020)

<sup>18</sup> Notamment ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES (2011). *Étude exploratoire sur les femmes leaders et la politique en Outaouais*, p. 29. Récupéré de <http://agir-outaouais.ca/wp-content/uploads/2013/05/les-femmes-leaders-et-la-politique-en-outaouais.pdf>

<sup>19</sup> CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2018) *Portrait des Québécoises : édition 2018*, p. 28. Récupéré de [https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Portrait\\_quebecoises.pdf](https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Portrait_quebecoises.pdf)

<sup>20</sup> CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES (2019). *Canada's Colour Coded Income Inequality*, p.5. Récupéré de

<https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2019/12/Canada%27s%20Colour%20Coded%20Income%20Inequality.pdf>

## Pour une égalité de fait

L'ensemble de ces mesures sont essentielles pour réaliser pleinement les objectifs inscrits dans le projet de loi 39 visant à favoriser l'atteinte de la zone paritaire des candidatures au sein des partis et la présence des femmes et des personnes issues de la diversité parmi la députation. Par ailleurs, le projet de loi doit prévoir des conséquences significatives en cas de non-respect des mesures de parité et de diversification qu'il impose aux partis. Il va sans dire que « [l]a présence de sanctions pour les partis délinquants contribue à obtenir des résultats notables.<sup>21</sup>» Nous sommes d'avis qu'il **devrait revenir à la Direction générale des élections d'imposer des sanctions appropriées en cas de non-conformité des partis.**

Avant de conclure cette section, il importe de réitérer que, pour le Réseau des Tables, une meilleure représentation des femmes en politique provinciale ne s'arrête pas seulement au nombre de femmes présentes à l'Assemblée nationale, elle se rapporte également au réel pouvoir octroyé aux femmes une fois élues. En effet,

[d]epuis 1976, les politiciennes décrochent le plus souvent des ministères liés aux rôles traditionnels qu'on attribue aux femmes dans la société. De 1976 à 2012, les trois quarts des portefeuilles qu'elles ont reçus concernaient la culture et les affaires sociales.<sup>22</sup>

Le RTRGFQ note qu'il y a très peu de données disponibles relatives à cet enjeu, mais quelques indices portent à croire qu'historiquement, il existe un partage du pouvoir inégal au sein des gouvernements en place<sup>23</sup>, et ce, malgré un Conseil des ministres paritaire en 2007, 2017 et en 2018.

## B. Une proportionnelle équitable pour toutes les régions

### Le respect du vote de toutes les régions

Bien que le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour actuel assure une représentation des territoires régionaux à l'Assemblée nationale via les 125 circonscriptions, il ne permet pas *de facto* une représentation effective des électrices et des électeurs de l'ensemble des régions. À cet égard, nous partageons le point de vue de Mercedez Roberge,

---

<sup>21</sup> CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2015). *Les femmes en politique: en route vers la parité*, p.74. Récupéré de [https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis\\_femmes\\_et\\_politique\\_web2.pdf](https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis_femmes_et_politique_web2.pdf)

<sup>22</sup> *Ibid.* p.16.

<sup>23</sup> RTRGFQ (2017). *Op. cit.* p. 12.

[l]’analyse de la représentation des régions administratives doit cesser de se limiter à la seule préservation du nombre de leurs sièges. Les résultats électoraux montrent que les populations de [plusieurs] régions n’obtiennent pas le respect de leurs votes ni l’accès à une représentation adaptée à la société et à sa démographie.<sup>24</sup>

À maintes reprises, lors d’élections, la diversité des opinions et la volonté populaire des électrices et électeurs de nombreuses régions ont été évacuées, menant à l’occupation de 70 % à 100 % des sièges de ces territoires par un seul parti<sup>25</sup>. De même, dans plusieurs régions, la population n’est pas représentée par la diversité des personnes qui, pourtant, la constituent. Rappelons que lors des élections générales de 2018, seules six régions ont élu un nombre paritaire de femmes et d’hommes et dix régions ne comptaient aucune personne racisée ou née à l’étranger élue à l’Assemblée nationale<sup>26</sup>.

### **Le projet de loi 39 : une proportionnelle à deux vitesses**

Selon les règles de répartition des sièges de région proposées dans le projet de loi, quatre régions<sup>27</sup> n’auraient qu’un seul siège de compensation et une région<sup>28</sup> n’en aurait aucun<sup>29</sup>. Le nombre de sièges de compensation pour ces régions est insuffisant pour permettre de corriger les distorsions du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour et d’assurer une réelle expression de la volonté populaire. Ces cinq régions n’auront pas véritablement accès à un système électoral proportionnel mixte. De fait, **le modèle proposé instaurera une « proportionnelle à deux vitesses<sup>30</sup>», au détriment des régions peu densément peuplées.**

### **Profiter pleinement des potentialités de la proportionnelle mixte**

De plus, la proposition gouvernementale met en place un système rendant impossible pour ces régions la mise en place de mesures structurelles permettant de favoriser une représentation juste des femmes, dans toute leur diversité. En effet, avec des listes régionales de partis ne comportant qu’une seule personne, l’alternance femmes-hommes des candidatures est tout simplement irréalisable.

---

<sup>24</sup> ROBERGE, MERCEDEZ. *Le respect de la population de toutes les régions ou territoires, notamment de ses opinions politiques*, [en ligne], <https://www.mercedezroberge.ca/le-respect-de-la-population-de-toutes-les-regions-ou-territoires-notamment-de-ses-opinions-politiques/> (Page consultée le 7 janvier 2020)

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

<sup>28</sup> Nord-du-Québec.

<sup>29</sup> ROBERGE, MERCEDEZ (2019). *2019\_10\_07AnalyseMR-simulation-repartition-sièges-region-Donnees-MA-Miron*. Récupéré de [https://www.mercedezroberge.ca/2019\\_10\\_07analysemr-simulation-repartition-sieges-region-donnees-ma-miron/](https://www.mercedezroberge.ca/2019_10_07analysemr-simulation-repartition-sieges-region-donnees-ma-miron/)

<sup>30</sup> MASSICOTTE, LOUIS (2004). *À la recherche d’un mode de scrutin mixte compensatoire*, p. 124. Récupéré de [https://www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca/publications/mode\\_scrutin\\_rapport.pdf](https://www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca/publications/mode_scrutin_rapport.pdf)

Le RTRGFQ partage la préoccupation gouvernementale quant à la représentation adéquate des régions à l'Assemblée nationale. Pour notre part, nous estimons que l'instauration de modalités assurant une réelle compensation est un moyen de réaliser cet objectif puisqu'il permet, au-delà du nombre d'élus par régions, de mieux refléter la diversité politique au sein de chacune d'entre elles. Dès lors, le Réseau des Tables propose :

### **Proposition 12**

**Que chaque région administrative dispose d'un minimum de deux sièges de compensation.**

Par ailleurs, le projet de loi à l'étude établit qu'un parti doit recevoir « au moins 10 % des votes valides exprimés en faveur de l'ensemble de ses listes régionales de candidats<sup>31</sup>» afin de participer à l'attribution des sièges de compensation. Cette modalité vient à nouveau miner les objectifs pluralistes dudit projet. En effet, ce seuil trop élevé favorise les grands partis au détriment des partis émergents. Or, la diversité des opinions et des idées politiques de notre société est l'expression de la vitalité de notre démocratie. Notre processus électoral se doit de favoriser la présence à l'Assemblée nationale d'une multiplicité de partis incarnant les nuances de la volonté populaire québécoise.

De surcroît, puisque les tables régionales de groupes de femmes documentent depuis maintes années les obstacles auxquels se heurtent les femmes en politique, nous savons que plusieurs d'entre elles affirment vouloir faire de la politique autrement. Cette « autre » politique s'incarne, notamment, dans des partis émergents qui, en pratique, demeureraient exclus de l'Assemblée nationale, en raison du seuil national proposé. Ces femmes se présentant sous la bannière de ces partis se retrouveraient donc, elles aussi, exclues de cette instance.<sup>32</sup> C'est pourquoi le RTRGFQ propose :

### **Proposition 13**

**Que le seuil minimal d'attribution des sièges de compensation soit fixé à 3 % des votes valides exprimés à l'échelle du Québec.**

---

<sup>31</sup> PL 39 : *Loi établissant un nouveau mode de scrutin* (2019). 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, Québec, p. 42.

Récupéré de <http://assnat.gc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-39-42-1.html>

<sup>32</sup> RTRGFQ (2005). *L'égalité des droits des femmes se doit d'être au cœur de la réforme*, p.5. Récupéré de <http://www.reseautablesfemmes.gc.ca.heb5c.sogetel.net/wp-content/uploads/2015/01/E%CC%81GALITE%CC%81-DES-DROITS-DES-FEMMES-ET-MODE-DE-SCRUTIN-ME%CC%81MOIRE-2005.pdf>

## C. Une réelle volonté de changement

Le projet de loi 39 à l'étude prévoit d'assujettir l'adoption d'un nouveau mode de scrutin à un vote référendaire. Pourtant, la société québécoise réfléchit et s'est positionnée, depuis 50 ans sur cet enjeu. En effet,

[d]epuis 1970, sept consultations parlementaires ou [paragouvernementales] ont permis à la population québécoise d'affirmer son désir de changement. De tous ces processus, il est ressorti six rapports officiels, en incluant celui de 2008 du DGEQ, tous concluant à la nécessité de remplacement du mode actuel. Les provinces qui ont tenu des référendums n'avaient pas emprunté ce parcours ni ne disposaient d'un historique aussi long.<sup>33</sup>

Un référendum portant sur un nouveau mode de scrutin ne nous apparaît donc pas nécessaire. Ainsi, afin de respecter les processus citoyens et démocratiques maintes fois tenus et auxquels ont largement participé la population, la société civile et les groupes de femmes, le RTRGFQ propose :

### Proposition 14

**Que l'adoption de la *Loi établissant un nouveau mode de scrutin* par l'Assemblée nationale rende effective la réforme du mode de scrutin pour les élections de 2022.**

En outre, dans l'éventualité où l'avenue référendaire était retenue par l'Assemblée nationale, notre regroupement est préoccupé par l'échéancier proposé par l'amendement au projet de loi déposé par la ministre responsable de la réforme électorale, c'est-à-dire du « 1<sup>er</sup> mai 2022 et se termin[ant] le jour du scrutin [des élections générales], à l'heure de fermeture des bureaux de vote.<sup>34</sup>»

De fait, cela rend impossible un changement de mode de scrutin pour les élections de 2022, alors que le gouvernement avait promis, et réitéré à plusieurs reprises, sa mise en œuvre dès les prochaines élections générales, sans scénario de référendum. De plus, ces modalités prévoient la tenue d'élections générales et référendaires simultanées ne favorisant pas un exercice de réflexion démocratique éclairé sur le mode de scrutin. C'est pourquoi, le Réseau des Tables propose :

---

<sup>33</sup> ROBERGE, MERCEDEZ. *Fiche #5 : la loi électorale est une loi comme les autres. Qui a peur de réinventer les élections?*, [en ligne], <https://www.mercedezroberge.ca/fiche-5-la-loi-electorale-est-une-loi-comme-les-autres-qui-a-peur-de-reinventer-les-elections/> (Page consultée le 9 janvier 2020)

<sup>34</sup> PL 39 : *Proposition d'amendement de la ministre* (2019). 1<sup>ère</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, Québec.

### **Proposition 15**

**Que, dans l'éventualité d'un référendum, tant la campagne que le scrutin référendaire ne chevauchent pas une élection générale.**

## Conclusion

Le gouvernement a toutes les données et les analyses en main pour mettre en place un mode de scrutin respectueux des principes de reflet de la volonté populaire, de représentation paritaire et diversifiée, de pluralisme politique et de représentation adéquate des régions. Il a l'occasion de démontrer qu'au contraire des gouvernements qui l'ont précédé, il priorise l'intérêt de l'ensemble de la population québécoise à celui de son parti et qu'il n'a pas peur d'effectuer une réforme ambitieuse et vitale pour la santé de la démocratie représentative au Québec.

En définitive, cette réforme se doit d'être égalitaire et équitable pour toutes les femmes, sinon elle ne fera que réaffirmer un déni de justice historique. C'est pourquoi il est crucial de bonifier la proposition gouvernementale avec les mesures susmentionnées, basées sur l'expertise de notre regroupement en condition féminine et en soutien à l'accès des femmes au pouvoir.

À la suite de la mise en œuvre de cette réforme, le RTRGFQ soutient qu'il importera de recourir à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) afin d'effectuer l'évaluation du mode de scrutin. Nous invitons d'ailleurs le gouvernement à bonifier cet instrument de gouvernance, reconnu depuis 1995<sup>35</sup>, en y intégrant une perspective intersectionnelle (ADS+) afin d'évaluer les répercussions du mode de scrutin sur les femmes et les hommes d'horizons divers, en tenant compte du genre et d'autres facteurs identitaires (tels que l'âge, la langue, l'orientation sexuelle, la scolarité, les handicaps, la géographie, la culture, l'origine ethnique et le revenu).

De plus, rappelons qu'afin d'atteindre une représentation paritaire entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale, il importe également de reconnaître et de soutenir l'expertise des tables régionales de groupes de femmes qui, depuis des décennies, accompagnent directement les aspirantes candidates et les élues tout au long de leur parcours politique. Nous saluons d'ailleurs le dévouement et l'implication de tous les groupes de femmes de la province pour l'atteinte de l'égalité de fait au Québec. Nos initiatives ont fait leurs preuves, mais ont souffert du désinvestissement de l'État québécois à cet égard. Il est grand temps de valoriser les tables régionales du mouvement des femmes et de leur accorder un financement adéquat.

Pour conclure, le RTRGFQ réitère sa volonté de travailler avec celles et ceux qui ont à cœur l'égalité de fait réelle et juste pour les Québécoises et les Québécois. C'est ensemble, et solidairement que nous pourrons y arriver.

---

<sup>35</sup> SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *ADS au Québec*, [en ligne], <http://www.scf.gouv.qc.ca/ads/ads-au-quebec/> (Page consultée le 17 janvier 2020)

## Références

ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES (2011). *Étude exploratoire sur les femmes leaders et la politique en Outaouais*. Récupéré de <http://agir-outaouais.ca/wp-content/uploads/2013/05/les-femmes-leaders-et-la-politique-en-outaouais.pdf>

ASSEMBLÉE NATIONALE. *La présence féminine*, [en ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/femmes1.html> (Page consultée le 8 janvier 2020)

CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES (2019). *Canada's Colour Coded Income Inequality*. Récupéré de <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2019/12/Canada%27s%20Colour%20Coded%20Income%20Inequality.pdf>

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2015). *Les femmes en politique: en route vers la parité*. Récupéré de [https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis\\_femmes\\_et\\_politique\\_web2.pdf](https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis_femmes_et_politique_web2.pdf)

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2018) *Portrait des Québécoises : édition 2018*. Récupéré de [https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Portrait\\_portrait\\_quebecoises.pdf](https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Portrait_portrait_quebecoises.pdf)

BOURGAULT-CÔTÉ, GUILLAUME (2018, 11 septembre). Vigie parité finale : 47,2 % de candidates. *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/536530/vigie-parite-finale-47-2-de-candidates>

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC (2014). *Femmes et politique : facteurs d'influence, mesures incitatives et exposé de la situation québécoise*, coll. Études électorales. Récupéré de <https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6350.12.pdf>

GROUPE DES 13 (2019). *Les enjeux féministes, une priorité à mettre à l'agenda*. Récupéré de <https://rcentres.qc.ca/wp-content/uploads/2019/10/outil-elections2019-G13.pdf>

MASSICOTTE, LOUIS (2004). *À la recherche d'un mode de scrutin mixte compensatoire*. Récupéré de [https://www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca/publications/mode\\_scrutin\\_rapport.pdf](https://www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca/publications/mode_scrutin_rapport.pdf)

MERCIER, NOÉMIE (2018, 14 septembre). Parité de façade, *L'actualité*. Récupéré de <https://lactualite.com/societe/parite-de-facade/>

MOUVEMENT DÉMOCRATIE NOUVELLE. *La solution démocratique existe : répond aux 5 objectifs*, [en ligne], <https://www.democratienouvelle.ca/la-solution-democratique-existe/repond-aux-5-objectifs-democratiques/> (Page consultée le 16 janvier 2020)

PL 39 : *Loi établissant un nouveau mode de scrutin* (2019). 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, Québec. Récupéré de <http://assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-39-42-1.html>

PL 39 : *Proposition d'amendement de la ministre* (2019). 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, Québec.

ROBERGE, MERCEDEZ (2019). *2019\_10\_07AnalyseMR-simulation-repartition-sièges-region-Donnees-MA-Miron*. Récupéré de [https://www.mercedezroberge.ca/2019\\_10\\_07analysemr-simulation-repartition-sieges-region-donnees-ma-miron/](https://www.mercedezroberge.ca/2019_10_07analysemr-simulation-repartition-sieges-region-donnees-ma-miron/)

ROBERGE, MERCEDEZ. *Fiche #4 : Il serait normal que toutes les personnes comptent. Qui a peur de réinventer les élections?*, [en ligne], <https://www.mercedezroberge.ca/fiche-4-il-serait-normal-que-toutes-les-personnes-comptent-qui-a-peur-de-reinventer-les-elections/> (Page consultée le 8 janvier 2020)

ROBERGE, MERCEDEZ. *Fiche #5 : la loi électorale est une loi comme les autres. Qui a peur de réinventer les élections?*, [en ligne], <https://www.mercedezroberge.ca/fiche-5-la-loi-electorale-est-une-loi-comme-les-autres-qui-a-peur-de-reinventer-les-elections/> (Page consultée le 9 janvier 2020)

ROBERGE, MERCEDEZ. *Le respect de la population de toutes les régions ou territoires, notamment de ses opinions politiques*, [en ligne], <https://www.mercedezroberge.ca/le-respect-de-la-population-de-toutes-les-regions-ou-territoires-notamment-de-ses-opinions-politiques/> (Page consultée le 7 janvier 2020)

RÉSEAU DES TABLES RÉGIONALES DE GROUPES DE FEMMES DU QUÉBEC (2005). *L'égalité des droits des femmes se doit d'être au cœur de la réforme*. Récupéré de <http://www.reseautablesfemmes.qc.ca.heb5c.sogetel.net/wp-content/uploads/2015/01/E%CC%81GALITE%CC%81-DES-DROITS-DES-FEMMES-ET-MODE-DE-SCRUTIN-ME%CC%81MOIRE-2005.pdf>

RÉSEAU DES TABLES RÉGIONALES DE GROUPES DE FEMMES DU QUÉBEC (2007). *Plateforme pour l'égalité des femmes*. p. 6.

RÉSEAU DES TABLES RÉGIONALES DE GROUPES DE FEMMES DU QUÉBEC (2014). *Le mode de scrutin proportionnel : un atout pour les femmes*. Récupéré de <http://www.reseautablesfemmes.qc.ca.heb5c.sogetel.net/wp-content/uploads/2015/01/MODE-DE-SCRUTIN-PROPORTIONNEL-UN-ATOUPOUR-LLES-FEMMES-2014.pdf>

RÉSEAU DES TABLES RÉGIONALES DE GROUPES DE FEMMES DU QUÉBEC (2015). *Pour le développement d'une réelle démocratie au Québec, il faut que les femmes « s'emmêlent »*. Récupéré de <http://www.reseautablesfemmes.qc.ca.heb5c.sogetel.net/wp-content/uploads/2015/01/AFFICHE-POUR-UNE-RE%CC%81ELLE-DE%CC%81MOCRATIE-AU-QUE%CC%81BEC-2014.pdf>

RÉSEAU DES TABLES RÉGIONALES DE GROUPES DE FEMMES DU QUÉBEC (2017). *L'égalité des droits des femmes se doit d'être au cœur de l'Assemblée nationale*. Récupéré de [http://www.reseautablesfemmes.qc.ca/wp-content/uploads/2017/12/Memoire\\_RTRGFQ\\_placesdesfemmes.pdf](http://www.reseautablesfemmes.qc.ca/wp-content/uploads/2017/12/Memoire_RTRGFQ_placesdesfemmes.pdf)

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *ADS au Québec*, [en ligne], <http://www.scf.gouv.qc.ca/ads/ads-au-quebec/> (Page consultée le 17 janvier 2020)

THOMAS, MELANEE (2013). Barriers to Women's Political Participation in Canada, *University of New Brunswick Law Journal*, vol.- 64, p. 228.

# Annexe 1 : Les membres du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec

Région 01 Bas-Saint-Laurent **Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent**

Région 02 Saguenay – Lac-Saint-Jean **Récif 02 – Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Région 03 Capitale-Nationale **Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix)**

Région 04 Mauricie **Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie**

Région 05 Estrie **ConcertAction Femmes Estrie**

Région 06 Montréal **Table des groupes de femmes de Montréal**

Région 07 Outaouais **Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales**

Région 08 Abitibi – Témiscamingue **Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue**

Région 09 Côte-Nord **Regroupement des femmes de la Côte-Nord**

Région 10 Nord-du-Québec **Comité condition féminine Baie-James**

Région 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine **Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine**

Région 12 Chaudières – Appalaches **Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches**

Région 13 Laval **Table de concertation de Laval en condition féminine**

Région 14 Lanaudière **Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière**

Région 15 Laurentides **Réseau des femmes des Laurentides**

Région 16 Montérégie **Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie**

Région 17 Centre-du-Québec **Table de concertation du mouvement des femmes – Centre-du-Québec**

# L'ÉGALITÉ AU CŒUR DES RÉGIONS

Regards sur les  
enjeux régionaux en  
condition féminine  
au Québec



RÉSEAU DES  
TABLES RÉGIONALES  
DE GROUPES DE FEMMES  
DU QUÉBEC

# TABLE DES MATIÈRES

1

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Profil sociodémographique des femmes au Québec</b>	<b>6</b>
La population féminine au Québec	7
Autres caractéristiques sociodémographiques	9
<b>L'autonomie économique des femmes</b>	<b>12</b>
Pour le droit à l'indépendance et l'avancement économique	13
Les obstacles à l'autonomie économique des femmes	13
L'éducation et le décrochage scolaire	14
Des inégalités économiques persistantes	15
La diversification et la mixité en emploi	18
Les discriminations à l'emploi	19
Emploi et proche aidance	20
<b>Les violences faites aux femmes</b>	<b>22</b>
Pour le droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité des femmes	23
Les violences sexuelles	27
La violence conjugale	27
La maltraitance envers les femmes âgées	30
Le manque de ressources pour les femmes victimes de violence	30
<b>Le logement</b>	<b>33</b>
Pour le droit au logement	34
Des inégalités qui persistent en matière de logement	36
La pauvreté des femmes	36
Le vieillissement	37
La violence et l'insécurité dans le logement	38

La discrimination en matière de logement	39
L'itinérance au féminin	40
<b>La santé</b>	<b>42</b>
<b>Le droit à la dignité humaine en matière de santé</b>	<b>43</b>
<b>Les obstacles à la santé des femmes</b>	<b>44</b>
Les inégalités sociales de santé	44
Le manque d'accès aux services de santé	44
La hausse des problématiques en santé mentale	46
Les conditions de travail des femmes œuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)	47
Les violences liées à la santé sexuelle et reproductive	47
<b>Le transport</b>	<b>50</b>
<b>Pour une mobilité durable plus inclusive de la réalité des femmes</b>	<b>51</b>
<b>Les principaux obstacles des femmes en matière de transport</b>	<b>53</b>
Les barrières économiques	54
Les barrières géographiques	54
L'accessibilité universelle	56
La sécurité et le sentiment de sécurité dans les transports	56
<b>Gouvernance et représentation politique</b>	<b>58</b>
<b>Pour le droit d'accès et de maintien aux instances démocratiques</b>	<b>59</b>
<b>Quelques données factuelles : femmes, politique et gouvernance</b>	<b>59</b>
<b>Les obstacles des femmes en politique</b>	<b>61</b>
La socialisation « politique » différenciée selon les sexes	61
Les difficultés de concilier famille-travail-politique	63
Le traitement médiatique des femmes en politique	64
Le manque de diversité féminine en politique	66

# INTRODUCTION

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les 17 Tables régionales de groupes de femmes du Québec ont reçu le mandat de soutenir les instances locales et régionales dans la prise en considération des réalités spécifiques des femmes de la région, tant en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qu'en matière d'égalité pour toutes les femmes, dans les travaux touchant leur territoire. Pour ce faire, un des principaux objectifs du projet fut de réaliser un état des lieux régional en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'égalité pour toutes les femmes. En respect de l'autonomie de nos organisations, chaque Table a mené ce projet de recherche selon sa propre méthodologie. Les méthodes de collecte de données et de validation de données furent donc nombreuses, diversifiées et complémentaires. Elles ont toutes comme point commun l'incroyable implication des groupes de femmes de leur région.

Dans chacune des régions du Québec, les états des lieux servent de référence en matière de condition de vie des femmes auprès de différents partenaires. Il s'agit également d'une opportunité de faire connaître l'expertise des groupes de femmes autour de l'enjeu ciblé, ainsi que les pratiques régionales en condition féminine, afin que les partenaires bénéficient efficacement de l'expertise des groupes de femmes de leur région et que leurs actions et orientations soient en cohérence avec les besoins du terrain. Les enjeux ciblés démontrent l'exactitude quant aux besoins des femmes au plan régional. Qui plus est, soulignons les collaborations entre partenaires qui ont vu le jour pour recueillir des données régionales.

À la lumière de la richesse de ces travaux, le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec a décidé de rédiger un bilan de tous ces états des lieux afin de faire ressortir les similitudes et les différences entre les enjeux en condition féminine d'une région à l'autre. Les chapitres qui suivent mettent l'accent sur les enjeux soulevés dans les états des lieux respectifs produits par les Tables régionales de groupes de femmes.

En espérant que ce survol pique votre curiosité pour aller découvrir la totalité des états des lieux des 17 Tables régionales de groupes de femmes et ainsi, constater les diverses réalités de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes du Québec !

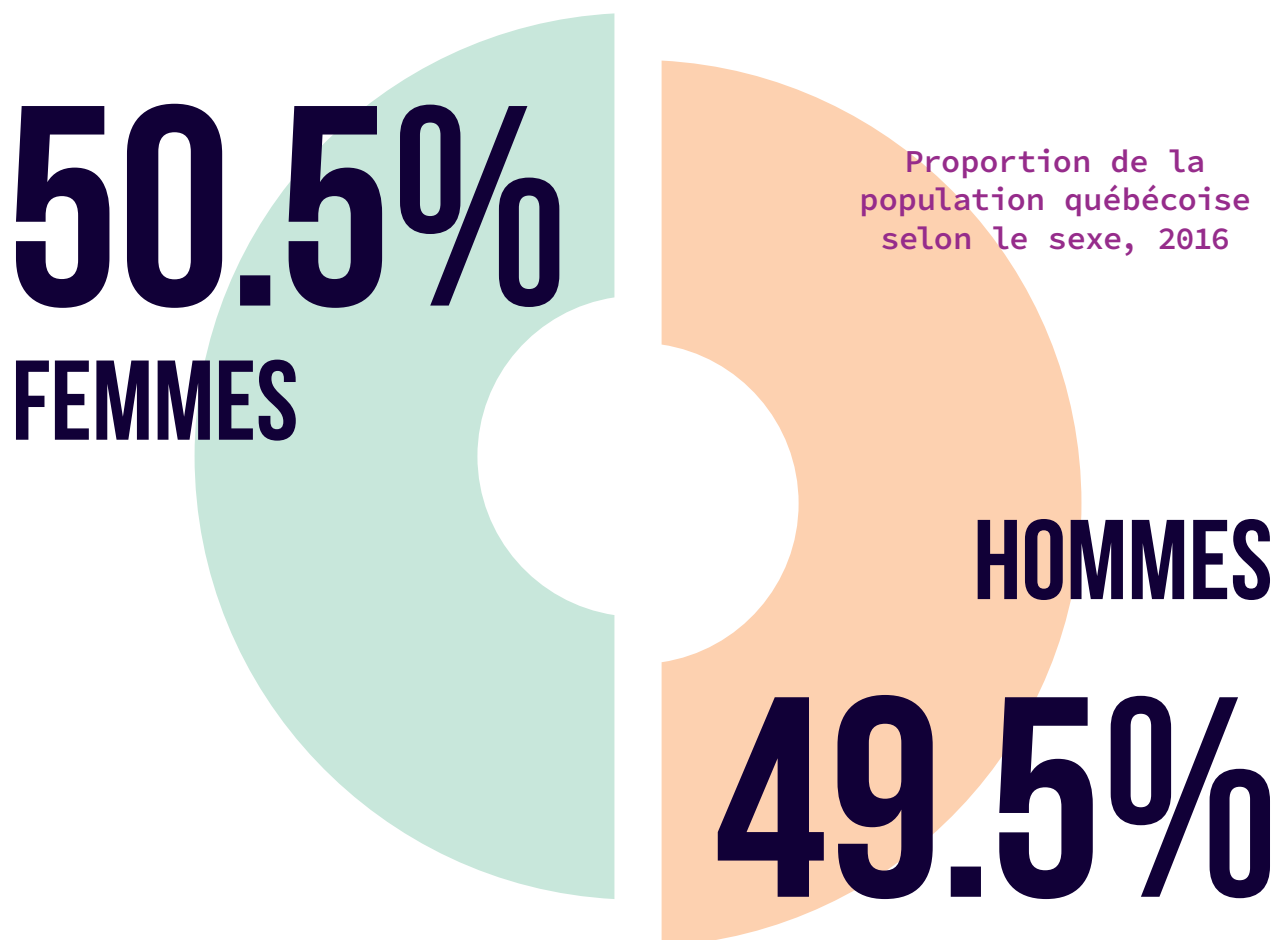
Bonne Lecture !

# PROFIL SOCIO- DÉMOGRAPHIQUE DES FEMMES AU QUÉBEC



## LA POPULATION FÉMININE AU QUÉBEC

En 2016, les Québécoises sont au nombre de 4 024 015. Elles constituent plus de 50,5 % de la population du Québec<sup>1</sup>.



### De ce nombre

On compte 560 980 femmes immigrantes au Québec: celles-ci forment 13,9 % de la population féminine en 2016, ce qui correspond à une hausse d'environ 17 % par rapport à 2011. Dans la région métropolitaine de recensement de Montréal, les femmes immigrantes représentent près de 24 % de la population féminine<sup>2</sup>.

On compte 90 995 femmes s'identifiant à une des communautés autochtones, soit 2,3 % de la population féminine en 2016<sup>3</sup>. Cette proportion est en augmentation, puisqu'elle s'établissait à 1,8 % en 2011<sup>4</sup>.



0-14 ans

**15 %**



15-64 ans

**64,4 %**



+65 ans

**19,9 %**

Proportion (%) des Québécoises,  
par grands groupes d'âge, 2016<sup>5</sup>:

- De manière globale, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les groupes d'âge de 65 ans et plus, proportion qui tend à augmenter avec l'âge. Selon le recensement de 2016, on estime que le Québec compte quelque 1 850 centenaires, dont 86 % seraient des femmes.



65-74 ans

**52 %**



75-84 ans

**56 %**



85-99 ans

**67 %**



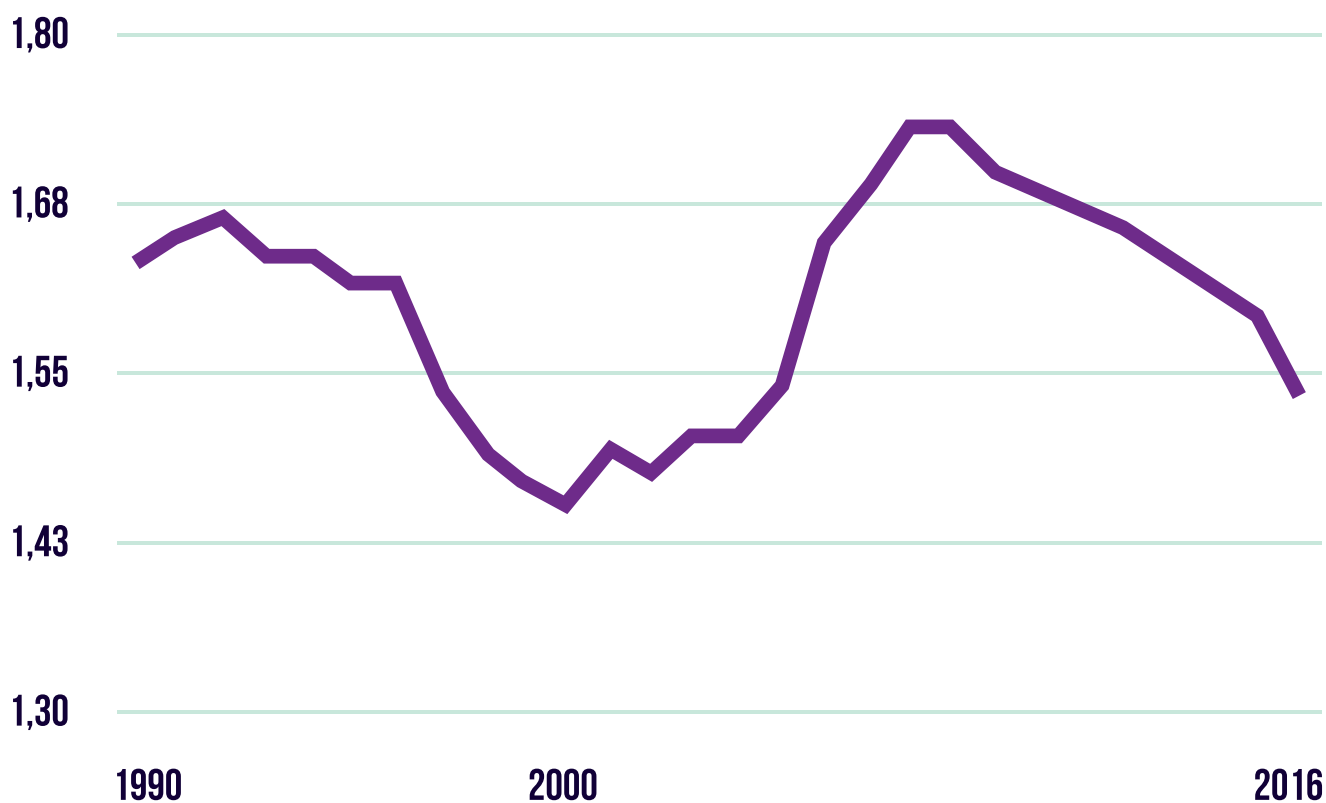
+100 ans

**86 %**

Proportion (%) des femmes dans la population âgée de 65 ans  
et plus au Québec, 2016

## AUTRES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

- En 2016, près de 54,8 % de la population féminine âgée de 15 ans et plus vit en couple (mariée ou en union libre) au Québec<sup>6</sup>. Parmi les femmes qui ne vivent pas en couple (45,1 %), près de 19,3 % d'entre elles sont veuves.
- En 2016, plus de 39 % des couples vivent en union libre au Québec : une tendance plus marquée que l'Ontario (14,1 %) et le reste du Canada (20,8 %).
- En 2017, l'indice synthétique de fécondité<sup>7</sup> poursuit son recul et s'établit à 1,54 enfant par femme au Québec. L'indice est passé sous la barre de 1,6 enfant par femme en 2016, niveau au-dessus duquel il s'était maintenu pendant dix ans, soit de 2006 à 2015. Durant cette période, un maximum de 1,73 enfant par femme avait été atteint en 2008 et en 2009<sup>8</sup>.



Indice synthétique de fécondité, Québec, 1990 à 2017.  
(X) année (Y) nombre d'enfant par femme, Source : ISQ, 2017

- L'âge moyen à la maternité est passé de 27,3 ans en 1976 à 30,6 ans en 2017, reflétant la propension des Québécoises à avoir leurs enfants plus tardivement. Le seuil des 30 ans a été franchi en 2011.
- En 2017-2018, la part des femmes qui atteignent la trentaine sans avoir eu d'enfant s'établit à 52,7%, une tendance en croissance depuis les dernières décennies<sup>9</sup>.



1987-1988

**37,7 %**



1997-1998

**40,4 %**



2007-2008

**45,9 %**



2017-2018

**52,7 %**

Part des Québécoises qui atteignent la trentaine sans avoir eu d'enfant

- En 2016, sur l'ensemble des 2 257 560 familles recensées au Québec, 57,0% ont des enfants : 40,2% des familles avec enfants sont biparentales et 16,8% sont monoparentales. Une proportion de 43,0% des familles n'ont pas d'enfant.
- En 2016, 75,1% des familles monoparentales sont dirigées par une femme.
- En 2016, la part des femmes de 15 ans et plus vivant seules était de 18%, comparativement à 17% des hommes au Québec. Avant 60 ans, vivre seule est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes, alors que la tendance s'inverse au-delà de cet âge<sup>10</sup>.

- En 2017, l'espérance de vie à la naissance s'établit à 84,5 ans chez les femmes et 80,6 ans chez les hommes, niveaux similaires à ceux enregistrés en 2016. Les femmes vivent plus longtemps, mais l'écart entre les deux sexes rétrécit. L'écart entre les sexes est actuellement de moins de quatre années, il était de près de huit ans à la fin des années 1970.

# L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES

*« Le pouvoir économique des femmes demeure un enjeu majeur dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, puisqu'il est intimement lié à leur autonomie et à leur liberté de choix dans tous les aspects de leur vie. »*

– État des lieux, Laurentides<sup>11</sup>



Les femmes apportent une contribution importante à l'économie du Québec, que ce soit au sein de la fonction publique ou dans les entreprises, comme entrepreneure ou employée, ou par leur travail informel qui découle des obligations familiales, tant envers les enfants que comme proches aidantes. Malgré cela, elles sont touchées de manières disproportionnées par la pauvreté et les discriminations. Par ailleurs, la ségrégation professionnelle basée sur le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires, mal rémunérés et qui ne permettent qu'à une faible portion d'entre elles d'atteindre des postes élevés. Pourtant, l'investissement dans l'autonomie des femmes, à titre de composante importante de l'égalité entre les sexes, permet justement de réduire la pauvreté et d'assurer une croissance économique soutenue, inclusive et durable<sup>12</sup>.

## POUR LE DROIT À L'INDÉPENDANCE ET L'AVANCEMENT ÉCONOMIQUE

La nouvelle stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes – 2021<sup>13</sup> souligne que : « L'accès au travail pour les femmes, bien qu'il reste un défi pour certaines, n'est plus le seul enjeu à considérer. Désormais, les enjeux de diversification des choix de carrière et de mixité en emploi prédominent ». Ainsi, pour réduire les obstacles de l'autonomie économique des femmes, il faut aussi reconnaître les répercussions de l'iniquité dans la répartition des tâches et des soins entre les femmes et les hommes, l'ascendance des stéréotypes sexuels sur les choix de carrières, ainsi que celui du sexisme et autres discriminations systémiques sur l'absence des femmes dans certains milieux professionnels.

## LES OBSTACLES À L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES

L'autonomie économique des femmes – ou l'accroissement de leur pouvoir d'action – comporte de nombreuses composantes. Il s'agit d'un concept large, qui englobe la réalisation de plusieurs droits, et mène à une transformation sociale des rapports

égalitaires entre les sexes. Toutefois, l'avancement économique des femmes se heurte à de multiples barrières qui restreignent souvent sa réalisation et qui maintiennent nombre d'entre elles dans des conditions de vie précaires.

## L'ÉDUCATION ET LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Nonobstant les progrès réalisés dans l'accès à l'éducation, la lutte au décrochage scolaire est un facteur important de l'autonomie économique des femmes. Au Québec, un cinquième de la population âgée de 15 ans et plus est sans diplôme ni qualification en formation générale. Si le taux de décrochage scolaire des garçons est proportionnellement plus élevé que celui des filles (20,5 % c. 19,5 %) <sup>14</sup>, celles qui décrochent raccrochent beaucoup moins souvent que leurs homologues masculins. Le déficit de scolarisation confine souvent les femmes à la pauvreté, l'exclusion et l'exploitation. Elles risquent plus que les hommes de se retrouver en situation de précarité et de dépendance économique, ce qui affecte profondément leur trajectoire de vie <sup>15-16</sup>. En effet, les filles qui ont abandonné leurs études sont plus à risque que les garçons d'être exclues du marché du travail, d'occuper des emplois précaires, de devenir bénéficiaires de l'aide sociale ou de dépendre économiquement d'un conjoint <sup>17</sup>.

Chez les femmes moins scolarisées, on perçoit que la division du travail fondé sur le sexe est plus présente : elles sont plus souvent confinées à la maison ou dans des métiers traditionnellement féminins et moins bien rémunérés <sup>18</sup>. Parmi les raisons les plus souvent citées de l'abandon scolaire chez les filles : une grossesse ou le soin d'un enfant et la gestion de problèmes personnels ou familiaux <sup>19</sup>. L'éducation apparaît également comme un enjeu d'égalité chez certains groupes de femmes, notamment celles des communautés autochtones qui sont touchées de manière disproportionnée par la sous-scolarisation, la pauvreté, les inégalités sociales, les violences, le racisme et les comportements discriminatoires perpétrés à l'égard de leurs communautés <sup>20</sup>.

# Quelques données factuelles

- En 2017, le taux d'emploi des femmes sans diplômes d'études secondaires est nettement inférieur à celui des hommes (23,9% c. 40,8%).
- En 2016, la rémunération horaire moyenne des femmes sans diplôme correspondait à 78,7% de celle des hommes sans diplôme. Cet écart entre les sexes s'observe également entre les femmes, alors que la rémunération horaire moyenne de celles qui sont non diplômées équivalait à près de la moitié (48,7%) des femmes ayant des diplômes universitaires.
- En 2016, la proportion des Québécoises âgées de 25 à 64 ans titulaires d'un grade universitaire était de 55,3%, par rapport 44,7% chez les hommes.

## Des inégalités économiques persistantes

En dépit des progrès enregistrés au chapitre de l'égalité entre les sexes – dont la scolarité – et même si la proportion des femmes sur le marché du travail a augmenté de façon constante au cours des dernières décennies, on observe toujours des écarts économiques important entre les femmes et les hommes<sup>21</sup>. Cet écart fait une différence importante dans le calcul du revenu, mais aussi pour le revenu de retraite<sup>22</sup>. En 2016, 34,3% du revenu d'emploi des Québécoises provenait des transferts gouvernementaux, par rapport à 17,4% des hommes. Pour les femmes, il s'agit d'une variation de 6,2% depuis 2012 qui s'explique entre autres par la hausse d'utilisation des allocations fédérales pour enfants, du Régime des rentes du Québec et du Régime de pension du Canada<sup>23</sup>:

*« Dans ce contexte global, l'insuffisance de revenus place bien des femmes en situation de dépendance économique vis-à-vis de leur conjoint, ce qui peut avoir des conséquences importantes en cas de séparation. Souvent, elles sont aussi mal préparées pour la retraite<sup>24</sup>. »*

Différents facteurs expliquent ces inégalités économiques<sup>25</sup> : les comportements sexistes et les discriminations systémiques qui tendent à dévaloriser le travail féminin. Les stéréotypes sexuels et l'iniquité dans la répartition des tâches familiales ou domestiques. Le parcours d'emploi des femmes qui est souvent ponctué d'interruptions en raison d'une grossesse ou d'obligations familiales auprès des enfants, d'un proche malade ou vieillissant. Par conséquent, les femmes sont plus nombreuses à effectuer une plus grande part du travail informel et non rémunéré. Aussi, elles occupent plus fréquemment des emplois dans des secteurs traditionnellement féminins, le plus souvent moins bien rémunérés ou à temps partiel, ce qui accentue leur précarité. L'ensemble de ces facteurs ont des impacts importants sur les conditions socioéconomiques des femmes à la fin de la vie active, particulièrement sur leur capacité à cotiser à des régimes de retraite ou sur la capacité financière à épargner.

Cependant, il faut reconnaître que les femmes vivent ces contraintes de différentes manières et à divers degrés. En effet, certaines femmes voient peu d'obstacles à leur autonomie économique. Par contre, les femmes vivant à la croisée des oppressions sont particulièrement touchées par la pauvreté. De même, les femmes les plus démunies – telles que les mères cheffes de familles monoparentales ou les aînées – et celles qui habitent dans des collectivités plus éloignées peuvent être aux prises avec d'importants obstacles économiques aggravés par l'exclusion, l'isolement ou la vulnérabilité.

# Quelques données factuelles

- En 2018, selon les caractéristiques du marché de l'emploi, près de 75% des femmes salariées âgées de 15 ans et plus occupent un emploi à temps plein, par rapport à 88% de leurs homologues masculins. Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à occuper un emploi à temps partiel (25% c. 12%).
- En 2018, la rémunération horaire moyenne des femmes était de 23,90\$ l'heure, soit 2,96\$ de moins que les hommes. D'ailleurs, celles qui travaillaient à temps plein gagnaient environ 85% du salaire des hommes lors de cette période.
- En 2016, parmi les femmes ayant déclaré un revenu et des personnes à leur charge, près de 34% d'entre elles gagnent un revenu total inférieur à 20 000\$, alors que cette proportion est près de 25% chez les hommes.
- En avril 2019, 46,5% des prestataires de l'assistance sociale sont des femmes. Bien qu'elles représentent une proportion inférieure aux hommes, on constate que dans la catégorie familles monoparentales, la part relative des femmes est beaucoup plus élevée que celle des hommes (29,3% c. 2,6%).
- Au Canada, les femmes racisées gagnent 59% du salaire d'un homme blanc, alors que les femmes blanches gagnent 67% des salaires d'un homme blanc. Les femmes d'origines arabes sont les plus touchées par les discriminations en emploi, alors qu'elles ne gagnent que 50% du salaire des hommes blancs.

## La diversification et la mixité en emploi

Malgré une plus grande scolarisation que les hommes et une présence accrue sur le marché de l'emploi au fil du temps, l'emploi des femmes ne rime pas forcément avec salaire élevé et opportunité de carrière<sup>26</sup>. Dans plusieurs secteurs d'activités, l'emploi des femmes reste encore largement concentré sur un éventail restreint de professions, alors que certains milieux de travail ne parviennent pas à atteindre la masse critique de représentation féminine. L'ampleur et la persistance sont telles que certains emplois sont désignés comme étant typiquement masculins et d'autres féminins. En 2015, le taux de présence des travailleuses était de plus de 50 % dans cinq grands regroupements professionnels sur dix. C'est dans le domaine de la santé que l'on retrouve le plus de travailleuses en proportion (80 %). Les professions comprises dans l'enseignement, le droit, les services sociaux, communautaires et gouvernementaux sont celles qui se sont le plus féminisées au cours des 25 dernières années. Parallèlement, les travailleuses sont sous-représentées dans les professions des métiers, du transport, de la machinerie, ainsi que dans les domaines apparentés aux ressources naturelles et à l'agriculture<sup>27-28</sup>. Cette réalité affecte particulièrement les femmes habitant dans les régions dont le « passé ouvrier » et « l'activité économique » sont fortement concentrés dans « le secteur primaire et la transformation des ressources naturelles à forte présence masculine<sup>29</sup> ».

Les conséquences de cette ségrégation professionnelle stéréotypée contribuent à minimiser le nombre de catégories d'emplois à prédominance féminine, dont plusieurs sont peu valorisés en termes de salaire, de perspectives de carrière ou de conditions de travail<sup>30</sup>. D'ailleurs, cette ségrégation existe aussi dans le choix professionnel des filles aux études qui se concentrent encore très majoritairement dans des secteurs traditionnellement féminins, notamment dans les formations professionnelles et techniques<sup>31</sup>. L'atteinte réelle de la mixité en emploi se fonde sur le principe de ne pas exiger des femmes de changer ou de s'adapter au milieu de travail, mais plutôt d'accompagner les entreprises dans une saine gestion du changement qui permettra à cette nouvelle main-d'œuvre féminine d'évoluer dans des environnements favorables : inclusifs, respectueux et sécuritaires<sup>32</sup>.

## Les discriminations à l'emploi

Au Québec, la discrimination des femmes à l'emploi est prohibée légalement et condamnée socialement. Toutefois, la réalité est bien différente sur le terrain, alors que nombre d'entre elles éprouvent des difficultés à accéder et à se maintenir sur le marché du travail. La discrimination sexuelle et les stéréotypes sexistes s'ajoutent bien souvent à d'autres préjugés, tels que l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse, l'orientation sexuelle, la maternité ou une situation de handicap<sup>33</sup>. Ces discriminations croisées viennent amplifier les difficultés rencontrées par certaines femmes et hypothèque leur autonomie économique.

À ce sujet, les femmes immigrantes connaissent d'importantes difficultés en termes d'accès à l'emploi. On observe que le taux d'emploi des femmes immigrantes est souvent inférieur au taux d'emploi des hommes immigrants<sup>34</sup>. Ces dernières sont aussi moins actives sur le marché de l'emploi que l'ensemble de la population. Autre constat, les femmes très scolarisées sont surreprésentées chez les femmes immigrantes : 28,8 % d'entre elles détiennent un grade universitaire, alors que cette part correspond seulement à 17,3 % chez les femmes non-immigrantes. La non-reconnaissance des diplômes, ainsi que des compétences acquises à l'étranger, le racisme systémique et la discrimination à l'emploi sont les principaux facteurs de la marginalisation économique et sociale de ces femmes.

*« Le besoin d'ouverture des employeurs constitue la priorité numéro un des femmes immigrantes [...], d'autant plus lorsqu'elles appartiennent à une minorité visible, qu'elles portent le voile ou qu'elles habitent au Canada depuis cinq (5) ans et moins<sup>35</sup>. »*

La réalité socioéconomique des femmes immigrantes, comme plusieurs trajectoires féminines marginalisées, est largement sous-estimée ou invisible dans les portraits populationnels actuels. Une des raisons étant que la documentation et les données les concernant sont souvent partielles ou insuffisantes. Or, l'obtention de ces connaissances est primordiale pour l'élaboration de programmes, plans d'action et politiques visant à favoriser leurs conditions de vie. Aussi, la collecte de

données différenciées selon le genre, l'origine ethnique, l'âge, la région habitée et autres aspects sociodémographiques est essentielle pour la mise en place systématique de l'ADS+.

## Emploi et proche aidance

Au Québec, il existe une différence dans la proche aidance qui ne se répartit pas également entre les sexes. En effet, les femmes se trouvent surtout dans des situations où elles doivent conjuguer avec un travail salarié, le soin des enfants et le travail de soutien auprès d'un proche malade ou vieillissant. Cet investissement des femmes, combiné à une plus grande diversité de tâches, exige une charge personnelle et mentale importante qui n'est pas sans conséquence sur leur santé globale.

En 2012, près du tiers des femmes qui occupent un emploi avaient des responsabilités de proche aidante, alors que c'est le cas pour un homme en emploi sur cinq<sup>36</sup>. Un écart qui s'observe également dans le nombre d'heures consacrées à l'aide et aux soins. De manière générale, plus le temps consacré à la proche aidance augmente, plus les femmes sont nombreuses dans cette situation par rapport à leurs homologues masculins<sup>37</sup>. La présence notable des femmes en emploi dans un rôle de soins et de soutien à leurs proches a pour effet qu'elles sont plus nombreuses à ressentir les conséquences négatives de ces responsabilités.

Du point de vue économique, 15 % des proches aidantes éprouvent des difficultés financières; alors qu'une faible portion d'entre elles bénéficient des ressources qui leur sont destinées, tels que les crédits d'impôt remboursables et les prestations offertes par l'assurance emploi. Il n'est donc pas surprenant que nombre de femmes proches aidantes, par la réduction des heures de travail ou par le retrait du marché de l'emploi, vivent de l'insécurité financière. L'impact du rôle de proche aidante engendre également une dégradation générale de leur état de santé physique, mental et émotionnel. Considérant que la proportion des femmes proches aidantes est plus élevée dans les catégories d'âge de 45 à 64 ans, cette situation peut sérieusement entraver le fait de « bien vieillir » :

*« Une grande partie des proches aidantes en emploi fait partie de la “génération sandwich” ayant à concilier emploi, responsabilités parentales et soins à des proches. À cela s’ajoute le fait qu’elles sont aussi dans un processus d’avancée en âge où elles-mêmes ont à se préoccuper du maintien de leur santé actuelle et future<sup>38</sup>. »*

Dans une perspective de vieillissement de la population, la reconnaissance et le soutien aux proches aidantes doivent constituer une priorité, et ce, afin de favoriser la cohérence et la complémentarité des services et des actions les concernant.

Certes, l’autonomie économique des femmes repose sur plusieurs déterminants, mais elle doit aussi être mise en relation avec la « dynamique sociale » entourant la capacité des femmes à atteindre leur plein potentiel et à avoir un « pouvoir sur leur vie<sup>39</sup> ». À cela, d’autres facteurs tout aussi importants peuvent contribuer à limiter ou favoriser cette autonomie économique, tels que : « l’éducation, la santé, l’état matrimonial et les violences faites aux femmes ». Considérant l’ampleur du sujet, le présent chapitre c’est concentré sur les thématiques les plus importantes soulevées par les regroupements de femmes. Toutefois, les États des lieux fournis par les groupes de femmes issues de différentes régions du Québec mentionnent l’importance de reconnaître la féminisation de la pauvreté à titre d’enjeu transversal majeur et directement lié à d’autres enjeux traités dans les différents chapitres élaborer dans le présent mandat.

# LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

*« C'est reconnu que la violence faite aux femmes a des conséquences sur leur santé, qui vont se répercuter dans les autres sphères de la vie, mais il manque de données régionales à ce sujet »*

– État des lieux, Mauricie<sup>40</sup>



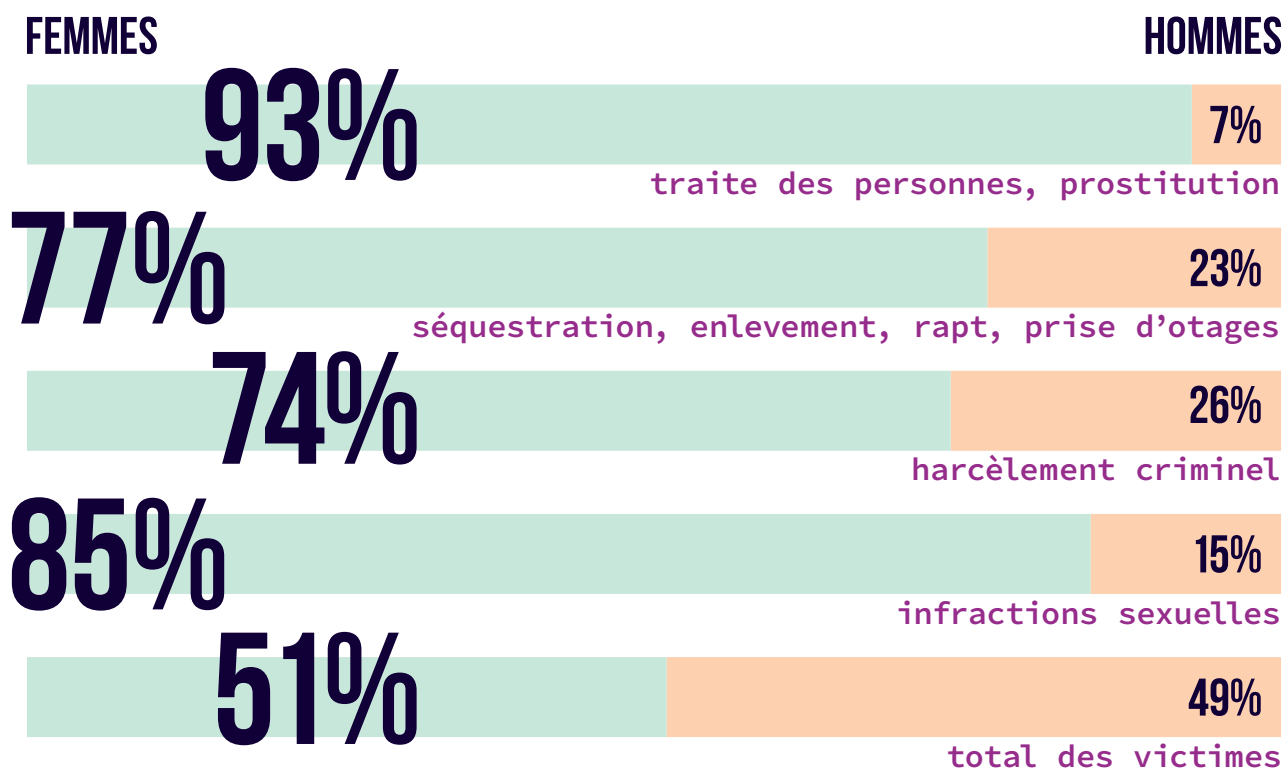
La violence à l'égard des femmes est une forme de discrimination et une violation des droits fondamentaux. Elle est source de malheurs et de pertes en vies humaines. Les violences à l'égard des femmes les empêchent de réaliser leur plein potentiel, entrave leur autonomie économique et mine le développement des sociétés. La portée et l'étendue de la violence à l'égard des femmes sont le reflet du degré et de la persistance des discriminations auxquelles elles continuent de faire face au quotidien. Et pourtant : « *malgré tous les efforts de prévention et de défense de droits déployés au cours des dernières années, les problématiques de la violence conjugale et des agressions à caractère sexuel demeurent très présentes*<sup>41</sup> ». Par ailleurs, la montée grandissante de l'antiféminisme au Québec et l'influence de plus en plus marquée de groupes et d'acteurs instrumentalisant de manière ambiguë les concepts féministes représentent aussi « *un réel obstacle au travail effectué par les groupes de femmes puisqu'il implique une remise en question de certains droits acquis par les femmes*<sup>42</sup> ».

## POUR LE DROIT À LA VIE, À LA SÉCURITÉ ET À L'INTÉGRITÉ DES FEMMES

La violence à l'égard des femmes n'est ni immuable ni inévitable et pourrait être grandement réduite, voire éliminée, avec la volonté politique et les ressources nécessaires. L'Organisation des Nations Unies (ONU) reconnaît depuis près de trois décennies que la violence faite aux femmes est un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité des sexes et qu'elle persiste malheureusement dans tous les pays du monde. Le secrétaire général de l'ONU déclarait en 2006 : « *Tant qu'elle [la violence à l'égard des femmes] perdurera, nous ne pourrons prétendre progresser réellement vers l'égalité, le développement et la paix*<sup>43</sup> ». Conformément à l'ONU, la Stratégie gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – 2021, stipule que les violences envers les femmes reflètent la dynamique de rapport inégal entre les sexes. Ainsi, il importe de privilégier la socialisation et l'éducation égalitaire, sans stéréotypes et sans sexisme, « *constituant un terrain fertile pour prévenir les différentes formes de violence faite aux femmes*<sup>44</sup> ».

# Quelques données factuelles : le contexte des violences faites aux femmes au Québec

Année après année, les statistiques indiquent que les femmes sont les principales victimes de la violence, et ce, peu importe la catégorie d'infractions commises. Les femmes représentent par ailleurs la quasi-totalité des victimes d'enlèvements, d'agressions sexuelles, de séquestrations et d'intimidation, ainsi qu'une très grande part des victimes de voies de fait graves et de harcèlement criminel commis en contexte conjugal.



Proportion (%) de victimes de crimes violents, affaires déclarées par la police, selon le type d'infraction et le sexe de la victime, Québec, 2016. Source: Statistique Canada, 2016.

Traitement des données: Cynthia Lewis

- En 2016, 38 979 femmes ont été victimes de crimes violents, soit un peu plus de la moitié (51 %) des victimes déclarées par la police au Québec<sup>45</sup>. De la totalité des victimes, elles représentaient une proportion beaucoup plus élevée de victimes d'infraction sexuelle (85 %), de harcèlement criminel (77 %), ainsi que certains autres crimes violents tels que les séquestrations/enlèvements (77 %) et la traite des personnes (93 %)<sup>46</sup>.
- Toujours en 2016, les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) sont venus en aide à 44 722 victimes immédiates d'actes criminels et à 7 307 membres de la famille de victimes<sup>47</sup>. Environ les deux tiers (68 %) des victimes aidées étaient des femmes. La plupart des victimes immédiates qui ont reçu de l'aide ont été victimes d'un crime violent : 51 % des voies de fait et 21 % des agressions sexuelles. Le cinquième des victimes d'une infraction sexuelle avaient moins de 18 ans.
- Au Québec, 2 721 infractions contre la personne commises à l'endroit d'une personne aînée ont été déclarées à la police en 2016. La maltraitance et l'exploitation financière étaient les crimes les plus souvent rapportés<sup>48</sup>.
- Près de 40 % des femmes en situation de handicap rapportent avoir vécu de la violence au cours de leur vie, les formes de violence sont variées et comprennent la négligence, les abus physiques, sexuels et psychologiques ainsi que l'exploitation financière<sup>49</sup>.
- En 2014, la Gendarmerie royale du Canada rapportait qu'entre 1980 et 2012, le nombre de cas déclarés à la police de femmes autochtones assassinées et disparues totalisait 1 181 personnes. Au Québec, ce sont 46 femmes autochtones qui ont été victimes d'homicide au cours de cette période. Les femmes autochtones au Canada représentent 4,3 % de la population féminine, mais 16 % de l'ensemble des victimes d'homicides commis contre des femmes<sup>50</sup>.

# Quelques données factuelles : RQCALACS en 2018-2019

- Près de 63,9 % des femmes et des filles qui sont venues chercher du soutien dans les CALACS lors de cette période ont été agressées avant l'âge de 18 ans.
- Près de 32,6 % des survivantes ont subi une agression à caractère sexuel avant l'âge de 11 ans, alors que plus du quart (31,3 %) ont été agressées entre 12 et 17 ans. De même, près de 14,4 % des femmes et des filles qui ont effectué une demande d'aide dans un CALACS ont été agressées entre 18 et 23 ans et plus de 20 % ont subi une agression après l'âge de 24 ans.
- Plus de 90 % des femmes et des filles qui ont eu recours aux services des CALACS connaissaient la personne qui les a agressées (partenaire intime, un.e membre de la famille immédiate, famille élargie ou parent d'accueil).
- Dans 97 % des situations recensées lors de cette période, la personne qui avait commis l'agression était de sexe masculin et dans 20% des cas, l'agresseur était mineur.
- Près 43,1 % des femmes et des filles qui ont eu recours aux services des CALACS avaient subi deux situations d'agression ou plus, alors que près de la moitié (49,1 %) des survivantes révèlent avoir subi plus d'un épisode de la même situation d'agression.

*Source : RQCALACS, faits saillants 2018-2019.*

*En ligne : <https://bit.ly/3cxjo0t>*

## Les violences sexuelles

Parmi les crimes mesurés dans l'Enquête sociale générale sur la victimisation, les agressions sexuelles sont celles qui sont les moins signalées à la police<sup>51</sup>. Ainsi, en dépit du fait qu'il s'agisse du crime le plus grave mesuré dans cette enquête, on estime que seulement 5 % des agressions sexuelles seraient rapportées à la police<sup>52</sup>. En 2016, 3 492 femmes avaient déclaré une agression sexuelle au Québec. Elles représentaient 87 % de l'ensemble des victimes ayant déclaré ce type d'infraction à la police<sup>53</sup>. Selon l'Enquête sociale générale de 2014, les communautés autochtones étaient surreprésentées comme victimes d'agressions sexuelles. Le taux d'agressions sexuelles enregistrées était plus du double de celui observé chez les personnes non autochtones<sup>54</sup>.

La violence sexuelle touche les femmes de toutes les tranches de revenu, sans égard à leur niveau d'instruction, ce qui laisse croire que les facteurs socioéconomiques ne suffisent pas à expliquer le degré de vulnérabilité. Selon les données provenant de sources variées, y compris de sources gouvernementales, il ne fait aucun doute que des segments de la population féminine sont plus touchés que d'autres, mais<sup>55</sup> : « *Bien que les connaissances développées au Québec au sujet des agressions sexuelles fournissent un certain éclairage, il n'existe pas de portrait complet de la victimisation au sein de la population québécoise en lien avec cette problématique* ». Ainsi, les savoirs concernant les réalités et les besoins de certains groupes de femmes victimes d'agressions sexuelles et vivant dans un contexte de marginalisation et de vulnérabilité doivent être approfondis.

## La violence conjugale

Dans son Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023, le gouvernement du Québec reconnaît que, malgré les nombreux progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au cours des vingt (20) dernières années, le problème de la violence conjugale, en tant que composante de la violence faite aux femmes, demeure préoccupant et rappelle « *la persistance des inégalités entre les hommes et les femmes*<sup>56</sup> ».

# La violence conjugale

La violence conjugale est une forme de violence qui s'exerce entre deux personnes entretenant une relation intime, peu importe que celle-ci soit vécue dans le cadre du mariage, de la cohabitation, des fréquentations amoureuses ou à la suite d'une rupture. Cette violence peut avoir plusieurs formes : elle peut être physique, verbale, psychologique, sexuelle ou économique.

La violence conjugale est toujours intentionnelle, c'est-à-dire qu'elle n'est pas le fait d'une perte de contrôle chez l'agresseur, mais plutôt une façon délibérée de dominer la victime, et d'affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut toucher tout le monde, sans distinction liée au sexe, à l'identité de genre, à l'âge, à la condition socioéconomique, au statut social, et aux pratiques culturelles, sociales ou religieuses.

Les personnes dont l'identité est marquée par plusieurs facteurs de marginalisation et de discrimination – pauvreté, ethnicité et couleur de peau, identité et expression de genre, orientation sexuelle et en situation de handicap – ont des obstacles différents à surmonter. Ces personnes vivent dans des contextes de vulnérabilité plus importants et ont souvent une expérience intensifiée de la violence.

*Gouvernement du Québec (2012). Plan d'action gouvernementale 2012-2017 en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer.*

En 2015, les services policiers ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec, soit 30,2 % de tous les crimes envers la personne<sup>57</sup>. Lors de cette période, les voies de fait, les harcèlements criminels et les menaces étaient les types d'infractions les plus fréquemment rapportées aux services de police :

- Les femmes représentaient 78 % des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ayant été rapportées à la police.
- En ce qui concerne l'âge des victimes de violence conjugale : les personnes âgées de 18 à 29 ans demeurent celles dont le taux de victimisation était le plus élevé.
- La séparation des conjoints ne mettait pas nécessairement fin au cycle de violence : 32,6 % des infractions commises dans un contexte conjugal et déclarées à la police ont été commises par un ex-conjoint ou une ex-conjointe.
- Parmi les auteurs présumés dont le sexe est connu, 80 % sont des hommes.

Toutefois, ce portrait statistique ne représente que la portion visible de cette problématique, car dans près de trois cas sur quatre les incidents de violence conjugale ne sont pas rapportés à la police, puisque, pour différentes raisons, tous les actes de violence commis en contexte conjugal ne sont pas nécessairement déclarés<sup>58</sup>. Malgré cette sous-estimation, les données colligées : « [...] démontre l'importance pour les instances décisionnelles [...] de s'engager au sein de leurs communautés, avec bon nombre d'intervenant.e.s, dans la sensibilisation et la prévention de la violence envers les femmes<sup>59</sup> ». Selon l'Enquête sociale générale de 2014, seulement 3,5 % des Québécois.es ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale<sup>60</sup>.

## LA MALTRAITANCE ENVERS LES FEMMES ÂÎNÉES

La maltraitance envers les femmes âgées comprend à la fois la maltraitance physique, psychologique, sexuelle et financière, ainsi que l'âgisme et la violation des droits fondamentaux<sup>61</sup>. La maltraitance peut se traduire par des comportements violents ou négligents et peut survenir dans divers contextes où il existe une relation de confiance, notamment au sein d'un couple, de la famille, d'une relation d'aide ou d'affaires.

Selon les données les plus récentes au Canada, il a été estimé que 4 à 7 % des personnes âgées habitant dans un domicile pourraient vivre de la maltraitance<sup>62</sup>. Des enjeux liés au vieillissement, tels que l'augmentation des maladies chroniques, des situations d'incapacité et de l'isolement social, pourraient accentuer les conséquences de la maltraitance chez certaines femmes âgées plus vulnérables.

## LE MANQUE DE RESSOURCES POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Plusieurs raisons poussent les femmes à faire appel à un refuge ou une maison d'hébergement : certaines fuient la violence, d'autres veulent protéger leurs enfants ou encore sont incapables de trouver un logement à prix abordable. Selon l'Enquête sur les maisons d'hébergement de Statistique Canada de 2014<sup>63</sup>, il y avait près de 140 refuges<sup>64</sup> pour femmes victimes de violence au Québec, soit un total de 1 926 lits. La violence affective ou physique était la principale raison évoquée par les usagères des refuges.

Malgré la volonté de combler l'écart entre l'offre et la demande de places dans les refuges et les maisons de transition pour les femmes et les enfants victimes de violence, les ressources sont insuffisantes. Par exemple, le manque de financement provoque une disparité des services dans les diverses régions du Québec, de sorte que les femmes et les enfants n'ont pas toujours accès à des services comparables selon l'endroit où ils se trouvent. Ainsi, les refuges et les maisons de transition

en milieu périurbain ou rural doivent surmonter des défis supplémentaires pour financer leurs activités, ce qui peut être difficile dans les plus petites localités.

*« Les places disponibles étant limitées, tant dans les maisons d'hébergement que dans les maisons de deuxième étape<sup>65</sup>, on remarque que plusieurs femmes de la région ayant été victimes de violences ou vivant en situation de pauvreté alternent d'une ressource d'hébergement à l'autre, s'exposant parfois à des milieux violents<sup>66</sup> ».*

Le manque de services offerts aux femmes et aux enfants victimes de violences, particulièrement en milieu périurbain et rural exerce une pression supplémentaire sur les femmes<sup>67</sup> : « La grande distance qui sépare les maisons d'hébergement et les ressources d'aide ainsi que les moyens de transport en commun peu fréquents constituent des barrières supplémentaires à franchir pour les femmes victimes de violences conjugales qui vivent loin des centres ». Le manque de services contraint parfois les femmes et leurs enfants à retourner ou à rester dans des situations de violence conjugale. Lorsque vient le temps de quitter un refuge, elles doivent parfois surmonter d'autres obstacles face à la difficulté d'obtenir un logement de transition, soit la rareté des logements abordables et de taille convenable pour leur famille.

Aussi, les problématiques de violence spécifique aux parcours des femmes autochtones<sup>68</sup>, des femmes issues de l'immigration ou de minorités ethnoculturelles<sup>69</sup>, ainsi que des femmes en situation de handicap<sup>70</sup>, sont en émergences dans l'ensemble du Québec. De manière générale, peu de statistiques et de recherches sur les besoins spécifiques de ces groupes de femmes sont disponibles, ces données sont encore plus rarement ventilées pour les femmes habitant dans un milieu rural ou en région éloignée. Malgré cela, nous savons qu'elles vivent davantage de violence sous toutes ses formes et qu'une majorité d'entre elles vivent des situations d'extrême pauvreté et d'exclusion.

*« Au niveau des organismes qui accompagnent les personnes en situation de handicap à Laval, il n’y a aucun groupe spécifique par et pour les femmes en situation de handicap et pour les femmes sourdes. Au niveau de l’hébergement, outre pour les victimes de violence conjugale, il n’y a pas de ressources d’hébergement non mixtes à Laval pour les femmes en situation de difficulté<sup>71</sup> ».*

Enfin, les coupures dans les services et le système de santé au Québec, ainsi que l’augmentation des problèmes sociaux et de problématique de santé mentale chez les femmes<sup>72</sup>, ont aussi un effet négatif sur la santé des travailleuses et des intervenantes<sup>73</sup> : *« elles sont plus à risque de subir de la violence de la part des personnes qu’elles aident, elles se retrouvent débordées par la complexité des situations et par la surcharge de travail »*. Selon le Réseau québécois d’action pour la santé des femmes, les conséquences sont nombreuses sur les travailleuses d’organismes communautaires intervenant directement auprès des femmes au Québec : détresse psychologique, épuisement professionnel, dépression et problèmes physiques et mentaux<sup>74</sup>.

# LE LOGEMENT

*« [...] les inégalités de genre, et les violences qui en découlent sont au cœur des facteurs structurels qui mènent à la précarité économique, à l'instabilité résidentielle et à la vulnérabilité sociale, physique et mentale des femmes en difficulté ».*

– État des lieux, Laval<sup>75</sup>



Le logement est un déterminant social important de la santé globale des individus. Lorsqu'il constitue un problème, celui-ci devient une préoccupation constante plutôt qu'un véritable espace où la qualité de vie et la sécurité des individus sont assurées. Plusieurs écrits évoquent la difficulté croissante des femmes à se loger à un coût abordable. Ils attestent d'une augmentation perçue de la précarité résidentielle – voire de l'itinérance – et des diverses violences et discriminations qui en découlent. Il est démontré, dans différentes circonstances, comment le logement habité lorsqu'il est inabordable, inadéquat et non sécuritaire devient un lieu de combat quotidien pour de nombreuses femmes en difficulté.

## POUR LE DROIT AU LOGEMENT

En 2013, la Commission populaire itinérante sur le droit au logement<sup>76</sup> a dressé un état des lieux de la situation, le rapport conclut que : « *le logement ne va pas bien au Québec* ». Les commissaires soulignent que certes, toute personne a droit au logement et ce n'est pas l'ensemble des locataires du Québec qui sont victimes de la violation de ce droit. Toutefois, la violation du droit au logement des plus vulnérables est tout simplement inacceptable et elle entraîne celle de plusieurs autres droits de la personne : « *Ces inégalités ont pris des proportions insoupçonnées. À telle enseigne que, manifestement, une partie des femmes québécoises voit ses droits fondamentaux usurpés par l'impossibilité de trouver un logement adéquat et à la mesure de ses moyens* ». En somme, et malgré une égalité de droits entre les femmes et les hommes au Québec, les inégalités et les injustices persistent. Celles-ci se traduisent par une plus grande pauvreté des femmes et un plus fréquent déni de leur droit au logement.

# Quelques données factuelles : les femmes et le logement

Selon le recensement de 2016, que ce soit en termes de revenu ou de proportion de ménages payant une part de revenu trop élevé pour le logement, la situation des femmes au Québec semble s'améliorer :

- De 2006 à 2016, le revenu médian des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme a augmenté de 33,2%, alors que celui des ménages soutenus par un homme n'a progressé que de 21,5%<sup>77</sup>.
- Entre 2011 et 2016, le nombre de ménages locataires sous la responsabilité d'une femme payant 30% et plus de leur revenu pour se loger a diminué plus vite que ceux sous la responsabilité d'un homme.
- Toutefois qu'ils soient propriétaires ou locataires, les ménages dont le principal soutien financier est une femme sont plus pauvres.
- Les ménages dont le principal soutien financier est une femme sont en proportion plus nombreux à être locataires que les ménages soutenus par un homme (46% c. 33,5%).

Les ménages féminins sont deux fois plus nombreux que les ménages masculins à éprouver des besoins impérieux en matière de logement (15% c. 7,5%). Cette disparité entre les femmes et les hommes est observée pour l'ensemble des régions métropolitaines de recensement du Québec<sup>78</sup>.

- Au Québec, les femmes sont majoritaires dans la clientèle des programmes d'aide au logement : elles représentent 63% des locataires en OSBL et 72% en OBNL pour les personnes aînées<sup>79</sup>.
- En 2018, 38 881 ménages québécois étaient en attente d'un HLM ou d'un supplément au loyer. Les régions administratives de la Montérégie (3 994), de l'Abitibi-Témiscamingue (8 511) et de Montréal (24 166) représentaient près de 94% des ménages en attente<sup>80</sup>. Il est estimé que pour combler le manque de logements, il faudrait construire plus de 50 000 logements sociaux en 5 ans<sup>81</sup>.

## DES INÉGALITÉS QUI PERSISTENT EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Le vaste champ des discriminations systémiques envers les femmes, comme les inégalités de genres et les violences qui en découlent, mène bien souvent à la précarité économique et à l'instabilité résidentielle. Cette réalité amène certaines femmes à vivre des épisodes d'itinérance, à demeurer dans des relations abusives ou à rester dans des logements inadéquats, inabordables et non sécuritaires.

### La pauvreté des femmes

Les problèmes de logement constituent une des manifestations majeures de la paupérisation féminine. En 2016, alors qu'elles sont responsables de la moitié des ménages locataires au Québec, le revenu médian des ménages ayant une femme comme principale source de revenus ne représentait que 85% de celui sous la responsabilité d'un homme, soit un écart de 6 078 \$ par année<sup>82</sup>. Cette inégalité économique des femmes explique pourquoi elles sont plus nombreuses à consacrer une part trop élevée de leur revenu pour le logement : en 2016, 248 485 ménages

locataires dont le principal soutien financier était une femme, soit 36,4 %, d'entre eux, payaient plus de 30 % de leur revenu en loyer. Cette cherté des logements a des conséquences directes sur celles qui la vivent<sup>83</sup>. Afin de payer le loyer, certaines femmes se privent de nourriture pour faire manger leurs enfants, fréquentent les banques alimentaires, cumulent les dettes et les petits boulots précaires, se privent de médicaments ou de soins et expérimentent de l'instabilité résidentielle. Des situations qui ont de graves répercussions sur la santé et la sécurité des femmes.

À cela, dans un contexte de pénurie de logements abordables, les problèmes d'accès à un logis sont décuplés et affectent plus durement les femmes à faible revenu. Par exemple, dans la région de Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine les taux d'occupation de logement sont respectivement de 1,7 % et de 0,6 %<sup>84</sup>, soit largement sous le seuil d'équilibre de 3 %. L'arrivée massive de travailleurs et de travailleuses dans le secteur éolien, ainsi que l'industrie du tourisme, accentue cette pénurie de logements locatifs :

*« Cette situation amène certaines femmes à vivre de l'itinérance, à demeurer dans des relations abusives ou à rester dans des logements insalubres ou trop petits ».*

Les ménages locataires sous la responsabilité d'une femme cheffe de famille monoparentale, d'une femme âgée, d'une femme autochtone, d'une femme issue de l'immigration ou racisée, ou d'une femme vivant une situation de handicap, sont parmi les groupes les plus vulnérables à expérimenter des besoins impérieux en matière de logement<sup>85-86</sup>.

## Le vieillissement

Au Québec, une personne sur quatre fera partie du troisième âge d'ici 2031<sup>87</sup>. L'accès à un logement de qualité, sécuritaire et adapté aux besoins de la population vieillissante sera de plus en plus d'actualité. D'ailleurs, selon les plus récentes données démographiques, les femmes âgées sont toujours plus nombreuses à se rendre aux âges avancés de la vie<sup>88</sup>. Malgré tout, l'accès à un logement de qualité est, pour

un bon nombre d'entre elles, une question économique. En 2016, les femmes locataires de 75 ans et plus avaient un revenu médian de 22 759 \$; soit 11 375 \$ de moins par année que leurs homologues masculins<sup>89</sup>. Cet écart s'explique par le fait que certaines femmes n'ont pas nécessairement connu un parcours professionnel leur permettant d'avoir des épargnes et des revenus suffisants pour maintenir un niveau de vie décent au moment de leur retraite<sup>90</sup>. Ce cumul d'appauvrissement a des répercussions aux âges avancés de la vie, notamment dans l'accès à un logement de qualité. Toujours en 2016, 55 % des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme âgée de 75 ans et plus dépensaient 30 % et plus de leurs revenus pour se loger<sup>91</sup>.

Parallèlement, chez les femmes âgées, l'accès à un logement de qualité se double d'une problématique supplémentaire, soit l'accès à des services de soins à domicile. Une réalité qui touche particulièrement les femmes âgées à faible revenu, dont le choix d'un logement dépend à la fois de la considération économique et à la fois de l'accessibilité à des services adaptés à la vie quotidienne et/ou à des services de santé de première ligne. Le cas échéant où ces services sont restreints, le maintien à domicile devient plus difficile et présente des risques accrus de complications de santé avec tous les coûts que l'hospitalisation et l'hébergement précoce représentent pour la société. Actuellement, le marché locatif traditionnel ne semble pas adapté pour faire face aux divers besoins du nombre croissant d'ainé.es en perte d'autonomie<sup>92</sup>. En 2012, 15 % des personnes ayant une incapacité liée à la motricité avaient des besoins non comblés en matière d'aménagements pour leur logement, ce qui touchait davantage les femmes (19 % contre 10 %)<sup>93</sup>.

## La violence et l'insécurité dans le logement

Les violences physiques, sexuelles et psychologiques sont une cause importante de l'insécurité des femmes en logement. Pour plusieurs d'entre elles, le logement symbolise : « [...] un lieu de confiance et de répit face aux violences s'exerçant dans les espaces publics et au travail<sup>94</sup> ». Néanmoins, le logement n'est pas toujours un lieu aussi sécuritaire pour les femmes. En 2017, près de 61 % des agressions sexuelles déclarées à la police avaient eu lieu dans une résidence privée<sup>95</sup>. Or, il est plus difficile

pour une femme victime de violence conjugale de quitter son logis s'il y a une pénurie de logements abordables :

*« Certaines d'entre elles s'obligent même à demeurer dans un logement avec un conjoint violent par manque de ressources financières autonomes. Les femmes à faible revenu vivent des difficultés à trouver un logement abordable, même lorsqu'elles sont en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence<sup>96</sup> ».*

L'insécurité dans le logement se manifeste aussi dans le rapport de pouvoir entre les propriétaires et les femmes locataires. La nécessité d'avoir un logis exerce des pressions énormes chez les femmes en situation de pauvreté et de vulnérabilité. Ainsi, certains propriétaires, confortés dans la position de pouvoir que leur confère la pénurie de logements abordables *« n'hésitent pas à s'arroger beaucoup plus que le droit de percevoir un loyer<sup>97</sup> »*. Ce rapport de pouvoir s'exerce le plus souvent sous la forme d'intimidation, mais aussi à travers la violence verbale, physique et parfois sexuelle. Par exemple, pour pouvoir payer le loyer, certaines femmes sont dans l'obligation d'échanger des faveurs sexuelles ou de subir des agressions répétées de la part de leur propriétaire.

## **La discrimination en matière de logement**

Au Québec, la discrimination en matière de logement est une situation bien réelle. Chez les femmes, cette discrimination prend plusieurs formes : elle se manifeste à travers des attitudes négatives, des stéréotypes ou des préjugés – implicites et explicites – basés sur des caractéristiques personnelles, comme : l'âge, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, une situation de handicap ou le fait d'être cheffe de famille monoparentale. Lors de la location d'un logement : *« Cette discrimination fait en sorte qu'elles doivent se tourner vers des logements trop petits, en mauvais état ou qui sont éloignés des infrastructures, ressources et services<sup>98</sup> »*.

Par exemple, les femmes en situation de handicap – en plus de vivre dans une grande précarité – sont plus nombreuses à être victimes de discrimination lors de la recherche de logement ou à faire face à un manque criant de logements adaptés<sup>99-100</sup>. De même, les ménages locataires immigrants installés récemment sous la responsabilité d'une femme paient 10 % de plus pour se loger que les ménages locataires non immigrants sous la responsabilité d'une femme<sup>101</sup>. Les femmes locataires récemment immigrées sont également plus nombreuses à dépenser 30 % et plus de leur revenu en loyer. Elles sont aussi plus enclines à vivre dans des logements de taille insuffisante et insalubre, ainsi qu'à subir de la discrimination sur la base de leur origine ethnique, notamment dans la recherche de logement.

Enfin, les femmes des communautés autochtones vivent une situation insoutenable en matière de discrimination en logement. Au Québec, on dénombre 72 585 femmes autochtones de 15 ans et plus; de ce nombre, 17 % d'entre elles résident dans un logis ayant besoin de réparations majeures, soit une proportion largement supérieure à l'ensemble des femmes locataires (6,4 %). Les femmes des communautés autochtones sont aussi plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé et insalubre, à subir de la discrimination au moment de la location d'un logement et à expérimenter une situation d'itinérance<sup>102</sup>.

## L'itinérance au féminin

L'itinérance des femmes est une réalité complexe, diversifiée et souvent cachée<sup>103</sup>. L'évitement de la violence et des abus, ainsi que la recherche d'une certaine sécurité « avec abris », seraient parmi les raisons les plus souvent citées dans la littérature pour expliquer l'invisibilité de l'itinérance au féminin. Pour les femmes, la dimension cachée de l'itinérance prend plusieurs formes, comme vivre dans un endroit surpeuplé, insalubre et peu sécuritaire. Elle inclut aussi le fait de vivre – temporairement – sur le divan d'un ami ou d'un proche parent, dans une voiture, un motel, ou encore chez un homme en échange de faveurs sexuelles. Au Canada, il a été estimé que l'itinérance cachée touche près de 7 % des femmes ayant vécu au moins un épisode d'itinérance au cours de leur vie<sup>104</sup>. Or, la particularité de l'itinérance au

féminin tend largement à sous-estimer le nombre réel de femmes en situation d'itinérance, alors que ce phénomène est en croissance au Québec<sup>105-106</sup>.

Selon les données fournies par le premier Portrait sur l'itinérance au Québec<sup>107</sup> : « les ressources d'hébergement d'urgence réservées aux femmes auraient un taux d'occupation moyen de 103,9 %, contre 85,7 % pour celles des hommes », une situation jugée insuffisante. À cela, les ressources venant en aide aux femmes en situation d'itinérance font face à « une iniquité dans le financement public ». En 2018-2019, les refuges pour hommes en situation d'itinérance « ont reçu trois fois plus de subventions par lit » que les refuges pour femmes en situation d'itinérance.

## Définition de l'itinérance

L'itinérance au Québec se définit, comme : « un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes ».

*Source : Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir (2014)*

# LA SANTÉ

*« Les femmes sont souvent négligées dans les recherches réalisées en santé. Pourtant, elles présentent des facteurs de risques distincts des hommes [...] »*

*- État des lieux, Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine<sup>108</sup>*



Au Québec, la récente réforme du réseau de la santé et des services sociaux a occasionné un virage radical sur le plan administratif. Cet exercice minceur a eu des impacts négatifs sur l'offre de services à la population. De manière générale, alors que les mesures gouvernementales de relance économique profitent essentiellement aux hommes, les politiques d'austérité frappent plus durement les femmes<sup>109</sup> : « *En effet, les politiques d'austérité limitent la capacité des femmes à satisfaire leurs besoins de base, elles augmentent leur chômage et diminuent leur autonomie économique [...]. De plus, les politiques d'austérité diminuent l'accessibilité aux services publics dont elles, leurs enfants ou leurs parents ont besoin, ce qui contraint les femmes à consacrer plus de temps pour soutenir bénévolement leur famille* ». Cette pression sociale, économique et politique n'est pas sans conséquences sur la santé globale des femmes.

## LE DROIT À LA DIGNITÉ HUMAINE EN MATIÈRE DE SANTÉ

En 2016, le rapport du Commissaire à la santé et aux services sociaux rapportait que<sup>110</sup> : « *Plusieurs des problématiques associées à la gestion du panier de services [...] portent atteinte à la dignité des personnes, que ce soit en entravant leur autodétermination ou en ne répondant pas à des besoins fondamentaux qui leur permettraient de se réaliser. En effet, la dignité humaine, qui confère l'humanité à chaque être humain, comporte plusieurs dimensions qui sont affectées par une gestion déficiente quant aux services couverts* ». Le soutien aux activités quotidiennes, l'accès rapide à des services, ainsi que la qualité de la relation entre le citoyen, les professionnels et les institutions de santé, représentent de multiples exemples qui sont « au cœur de la dignité humaine ». Dans le contexte actuel « où l'offre de services en santé est considérée comme incomplète, la valeur de liberté a également été mise de l'avant par les citoyens afin de réclamer le droit de pouvoir accéder à des services répondant à leurs besoins ». Cette dimension de liberté est intrinsèquement liée aux droits fondamentaux de la reconnaissance à l'autonomie des femmes, de leur capacité à se développer et à faire des choix éclairés en ce qui concerne leur santé globale<sup>111</sup>.

# LES OBSTACLES À LA SANTÉ DES FEMMES

## Les inégalités sociales de santé

Au Québec, il existe encore des disparités de santé entre les femmes et les hommes. Au-delà de l'offre de services dans les soins offerts, l'action gouvernementale sur les déterminants sociaux de santé demeure très modeste, particulièrement en matière de lutte contre la pauvreté des femmes. Or, il est reconnu que la pauvreté affecte l'état de santé des individus. Par exemple, il y a des écarts de près de dix ans dans l'espérance de vie d'une personne résidant dans un milieu défavorisé et celle d'un milieu favorisé<sup>112</sup>. Dans ce contexte de pauvreté, les différences entre les sexes sont aussi frappantes : 10,2 ans pour les hommes et 13,4 ans chez les femmes<sup>113</sup>. Les iniquités de santé affectent plus durement les femmes et elles s'amplifient lorsqu'elles s'entrecroisent avec le contexte familial, l'identité de genre, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ou une situation d'incapacité ou de handicap. Les politiques visant à réduire les risques de pauvreté chez les femmes doivent être à la hauteur<sup>114</sup> : hausse du salaire minimum, prestations adéquates de la sécurité du revenu, indexation des prestations de retraite, meilleures conditions de travail et de logement, ainsi que la conciliation famille-travail-étude sont autant de revendications qui contribueraient à l'égalité sur le plan de la santé entre les femmes et les hommes. Or, le manque de données probantes sur l'ampleur et les impacts des inégalités entre les sexes et certains groupes marginalisés, tels que les femmes des communautés autochtones, contraignent la prise en compte de leurs besoins pluriels en matière de santé; ce qui restreint l'orientation des politiques et des programmes les concernant<sup>115</sup>.

## Le manque d'accès aux services de santé

La réforme du réseau de santé et des services sociaux a particulièrement affecté la prestation des services de proximité. Dans un contexte de « féminisation » du vieillissement de la population, l'effritement des services à domicile a un impact majeur sur l'autonomie et la qualité de vie des femmes vulnérables qui sont, de loin, les plus sévèrement touchés.

Un des impacts de la réforme de la santé est la centralisation des services dans les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), ce qui impose aux femmes qui ont des limitations physiques ou économiques de parcourir de grandes distances afin de recevoir les services qu'elles requièrent. Or, les services de transport en commun ou adapté ne couvrent pas l'ensemble du territoire d'un CISSS, ce qui est particulièrement vrai pour les régions rurales ou éloignées. Autres conséquences, le manque d'accès au transport s'additionne souvent aux compressions dans la prestation de services, ce qui tend à précariser davantage ces femmes<sup>116-117</sup> : temps d'attente, manque d'accessibilité, retards dans le processus de soins et augmentation des complications, carence dans la coordination du transfert des renseignements médicaux, déficit de communication entre le patient et les différents corps professionnels en santé, etc. Ces résultats vont à l'encontre de la volonté gouvernementale d'inclure les femmes âgées en perte d'autonomie, les femmes en situation de handicap et les femmes à faible revenu à la société pour favoriser l'accroissement de leur autonomie et de leur participation sociale<sup>118</sup>.

Les femmes qui ont des limitations physiques ou économiques sont souvent dépendantes de la disponibilité des services de proximité et de leurs proches, particulièrement si elles n'ont pas accès à des services de transport en commun ou de transport adapté de qualité : « *Le service d'infirmière à domicile devrait être plus présent, avec plus de spécialistes et plus d'argent reçu lorsque nous devons [nous] déplacer pour des soins qui sont hors de notre communauté*<sup>119</sup> ». Enfin, l'effritement des services de proximité occasionne aussi de fortes pressions sur les proches aidant.es – dont la plupart sont des femmes âgées de 55 ans et plus – qui se trouvent contraints de pallier les carences du système. Le rôle de proches aidant.es est crucial dans le maintien à domicile des personnes aidées. D'ailleurs, le Québec est l'un des endroits où les besoins non comblés chez les personnes de 55 ans et plus – ayant des limitations dans leurs activités quotidiennes – sont les plus importants, comparativement aux autres provinces du Canada<sup>120</sup>.

## La hausse des problématiques en santé mentale

La stigmatisation liée à la santé mentale et le manque de services adéquats contribuent pour beaucoup à sous-estimer la prévalence des « troubles mentaux » dans la population. Au Québec, la prévalence annuelle moyenne des « troubles mentaux » est de 12 % pour l'ensemble de la population. Parmi ceux-ci, les troubles anxieux et les troubles dépressifs sont plus fréquents chez les femmes que chez les hommes<sup>121</sup>.

Des différences notables expliquent la prévalence des « troubles mentaux » entre les sexes. Chez les femmes, la pression sociale et la multiplication des rôles joués au sein de la cellule familiale ne sont pas sans conséquence sur l'augmentation de leur charge mentale; les conditions de travail qui ne sont pas toujours compatibles avec la conciliation famille-travail-étude; la précarité économique; les discriminations et les inégalités qui en découlent, l'exclusion sociale, le climat d'insécurité généré par les violences, sans oublier la violation des droits, sont tous des facteurs qui élèvent les problématiques de santé mentale chez les femmes. Parallèlement, le manque criant de services diagnostiques, de traitement et d'accompagnement adéquats entraîne aussi des complications médicales chez l'individu. Actuellement, l'accessibilité aux services en santé mentale est alarmante dans presque toutes les régions du Québec, alors que le Plan d'action en santé mentale 2015-2020 prévoyait un délai maximal de 30 jours pour obtenir un premier rendez-vous<sup>122</sup>.

*« Selon les groupes de femmes de la région. Les mesures d'austérité et la pauvreté grandissante des femmes de la région ont un gros impact sur la qualité de vie et la santé mentale de celles-ci. Ainsi, elles observent que les difficultés liées à la pauvreté et la santé mentale sont de plus en plus présentes et complexes<sup>123</sup>. »*

Les femmes dont les caractéristiques n'entrent pas dans les normes de services n'ont souvent d'autre choix que de se tourner vers le privé, ce qui est loin d'être à la portée de toutes les bourses. Certains employeurs offrent des programmes d'aide aux employé.es, mais ceux-ci présentent toujours un nombre très limité de consultations et encore faut-il travailler dans un secteur bien pourvu en ce sens, ce qui est

loin d'être l'apanage de toutes les femmes : « [...] Très peu ont une assurance invalidité, donc elles se retrouvent souvent au chômage à 55 % de leur salaire ou encore sans revenu dans le cas d'un arrêt de travail ou de la perte d'un emploi<sup>124</sup> ». L'offre restreinte de services psychologiques et psychosociaux, pour l'ensemble du Québec, affecte non seulement les services à la population, mais également le personnel de santé.

## Les conditions de travail des femmes œuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)

Les impacts des mesures d'austérité mises en place dans le réseau de la santé et des services sociaux ont aussi eu des conséquences sur la dégradation des conditions de travail du personnel de bureau et des services à la population. Le milieu de travail des services de santé et des services sociaux s'est largement féminisé au cours des dernières décennies. D'ailleurs, c'est dans le domaine de la santé que l'on retrouve le plus de travailleuses en proportion (80 %)<sup>125</sup>. Or, les conditions de travail imposées à celles-ci, telles que le travail précaire, le recours aux heures supplémentaires, le mode de gestion hiérarchisé et centré sur la performance, ainsi que l'intensification du travail ont des conséquences directes sur la santé de ces travailleuses. La charge des tâches accentue la fatigue chronique et les problématiques liées à la santé mentale, ce qui conduit à des invalidités<sup>126</sup>. À cela s'ajoute le fait que le milieu est peu réceptif aux mesures de conciliation famille-travail-étude. L'ensemble de ces conditions n'est pas sans impacts sur l'accessibilité et la qualité même des services offerts à la population<sup>127</sup> : « Certaines [femmes] affichent tout de même une certaine méfiance face à ce qui est perçu comme une déshumanisation des services, malgré des considérations empathiques manifestes envers le surmenage du personnel hospitalier ».

## Les violences liées à la santé sexuelle et reproductive

Au Québec, la santé sexuelle et reproductive a été au cœur de plusieurs combats menés par les citoyennes et les groupes de femmes. Nonobstant de nombreux acquis, plusieurs obstacles et défis restent à relever, particulièrement en matière de violences reproductives.

Bien qu'il existe très peu de données sur ce type de violence institutionnelle, certaines études démontrent un lien « intime » entre l'augmentation des taux d'intervention obstétricale et ceux des taux d'insatisfaction exprimée par les femmes<sup>128</sup>. Au fil des ans, l'utilisation de certaines interventions obstétricales a augmenté; parmi celles-ci, on trouve entre autres les césariennes, malgré une réduction visée par les objectifs de la Politique de périnatalité 2008-2018<sup>129</sup>. Cette tendance est à ce point préoccupante que la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada stipule qu'il ne faut avoir recours à ce type d'intervention que lorsque les risques et les conséquences de celle-ci sont moindres que les avantages prévus sur la santé de la mère et de l'enfant<sup>130</sup>. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le taux « idéal » de césariennes se situe entre 10 et 15 %<sup>131</sup>. Au-delà de ces chiffres, les bienfaits de l'intervention chirurgicale ne réduisent pas les risques de mortalité maternelle ou néonatale. Bien au contraire, il arrive souvent qu'elle soit pratiquée sans être médicalement nécessaire et sans le choix ou le consentement éclairé de la mère, ce qui expose de nombreuses femmes à des risques de santé physique, mentale et émotionnelle. Au Québec, on observe une progression alarmante des taux de césariennes. En 2017-2018, le taux total de césariennes s'établit à 25 % pour l'ensemble de la province, alors que pour certaines régions, l'indicateur dépasse le seuil des 30 % : c'est le cas de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (31 %) avec un nombre total de 178 césariennes sur 574 accouchements<sup>132</sup>. Enfin, les femmes des communautés autochtones sont particulièrement touchées par les interventions obstétricales et les violences qui en découlent.

Dans l'objectif de réduire les expériences négatives en matière de santé reproductive, la diffusion d'information juste et de qualité est essentielle. Or, les violences vécues par les femmes dans la prestation de soins sont rarement tenues en compte par les établissements et les professionnels en santé. Ces violences se manifestent de différentes façons, soit par un manque de communication, des préjugés, des jugements ou des gestes qu'on impose aux femmes lors d'exams médicaux ou d'interventions médicales, par exemple. L'absence de consentement éclairé est souvent au cœur

des violences obstétricales, ce qui a de lourdes conséquences sur la santé globale des femmes, ainsi que sur leur agentivité reproductive.

*« [...] les services liés à la santé sexuelle et reproductive demeurent largement problématiques [...] dont l'accès à des médecins compétents demeure un enjeu considérable, notamment en gynécologie et sexologie, ainsi qu'en néonatalité et périnatalité. Les services de sage-femme ne sont disponibles nulle part sur le territoire nord-côtier, ce qui est déploré par plusieurs répondantes, principalement en provenance de Sept-Rivières<sup>133</sup>. »*

Considérant ces multiples facteurs, il importe donc de privilégier une approche globale de la santé en plaçant les femmes au centre des soins prodigués et de reconnaître les violences genrées qui en découlent.

# LE TRANSPORT

*« L'aménagement du territoire et l'accessibilité au transport permettent d'améliorer la qualité de vie, la santé et la sécurité économique des femmes lorsque ceux-ci sont développés en tenant compte des facteurs qui favorisent leur mobilité »*

– État des lieux, Capitale-Nationale<sup>134</sup>



Garantir aux femmes l'accès à une mobilité partagée, sûre et inclusive devient une priorité pour les décideurs politiques et les responsables des transports. Il faut dire que les liens démontrés entre les difficultés de déplacement et la précarité des femmes<sup>135</sup> s'inscrivent dans la droite ligne des nouvelles réflexions autour de la mobilité durable et des réalités différenciées selon les sexes.

## POUR UNE MOBILITÉ DURABLE PLUS INCLUSIVE DE LA RÉALITÉ DES FEMMES

La possibilité de se déplacer selon leurs besoins est un enjeu transversal important de la vie des femmes, particulièrement pour celles vivant en situation de pauvreté et de vulnérabilité<sup>136</sup>. Le transport est donc indispensable pour un réel accès à l'autonomie, au logement, à l'emploi, à l'éducation, à une saine alimentation et aux ressources et services de santé. En fait: *« Il s'agit [...] d'un droit qui détermine la réalisation d'autres droits tout aussi fondamentaux, ce qui illustre son importance particulière dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale »*<sup>137</sup>.

Dans la Politique québécoise de mobilité durable – 2030, on peut lire que<sup>138</sup>: *« [des] efforts sont nécessaires pour offrir le plus possible des parcours sans obstacle, étendre l'universalité des services de transport ainsi que pour prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes, et ce, en fonction de leurs réalités et de leurs besoins différenciés. »*. Ainsi, le transport doit répondre aux impératifs d'une mobilité durable égalitaire et plus inclusive des trajectoires féminines.

# Quelques données factuelles : les habitudes de déplacements des femmes

À bien des égards, les habitudes de mobilité des femmes diffèrent de celles des hommes<sup>139</sup>. Par exemple, les femmes doivent souvent concilier vie professionnelle et responsabilités familiales, ce qui implique plus de déplacements en une journée et un pourcentage plus élevé d'arrêts. Ces difficultés de mobilité se compliquent sensiblement quand on dépend des transports collectifs, ce qui est le cas de la plupart des femmes :

- Au Québec, malgré l'utilisation accrue de l'automobile, les femmes sont plus souvent passagères – dont dépendante d'un conducteur – que les hommes<sup>140</sup> (14% c. 5%).
- Les femmes sont aussi deux fois plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'accompagnement dans leurs déplacements (23% c. 12%). Une tendance qui augmente significativement chez les femmes âgées de plus de 65 ans (34% c. 13%).
- Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à utiliser le transport en commun comme principal mode de déplacement (16% c. 10%). De même, les besoins de transport en commun augmentent avec l'âge et l'état de santé, en particulier chez les femmes aînées<sup>141</sup>.

- L'utilisation des transports actifs, soit la marche et le vélo, ne diffère pas significativement entre les sexes. Toutefois, les femmes tendent à moins utiliser ce mode de déplacement (6% c. 6,5%).<sup>142</sup>
- Les femmes sont plus nombreuses à avoir un déficit de mobilité, particulièrement les mères monoparentales, les femmes seules et en situation de pauvreté<sup>143</sup>, les femmes avec incapacité<sup>144</sup>, ainsi que les femmes issues de l'immigration et les minorités visibles<sup>145</sup>.
- «La conciliation famille-travail-études est étroitement liée à la mobilité des femmes: elles ont plus tendance à travailler près de leur lieu de résidence et à se déplacer entre les heures d'ouverture des écoles. Pour la plupart des parents, les garderies ne sont pas à distance de marche<sup>146</sup>».

## LES PRINCIPAUX OBSTACLES DES FEMMES EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Plusieurs déterminants ont des répercussions en ce qui a trait aux déplacements des femmes. Ces facteurs peuvent s'ajouter aux disparités socioéconomiques et occasionner des contraintes importantes à la mobilité, notamment l'âge, l'origine ethnique, une situation d'incapacité, le lieu habité ou encore le sentiment d'insécurité.

## Les barrières économiques

La mobilité est un facteur fondamental d'intégration socioéconomique, notamment parce que l'accès à l'emploi dépend de la capacité de se déplacer. Toutefois, les contraintes financières que connaissent une part significative de femmes peuvent avoir des répercussions sur leur niveau de mobilité et les maintenir dans une situation de pauvreté. Pour plusieurs d'entre elles, la possession d'un véhicule est inimaginable en raison des frais élevés encourus. Ainsi, les femmes doivent compter sur des modes de transport plus économiques, comme le transport en commun. Or, le coût du transport occupe une place importante dans le budget des femmes en situation de pauvreté<sup>147</sup>. Il a donc une incidence sur leur capacité à couvrir les autres besoins de base comme se loger, se nourrir et se vêtir.

Que ce soit en milieu urbain ou rural, le manque d'accès aux transports touche particulièrement les femmes et limite leur capacité à se trouver un emploi bien rémunéré<sup>148</sup>. Par exemple, les femmes chefs de familles monoparentales constituent le groupe social le plus susceptible de faire partie des travailleurs pauvres<sup>149</sup>. Cette situation peut avoir une incidence sur leur capacité à trouver un logement abordable proche des transports en commun ou à payer les titres de transport. De même, il est difficile pour une femme en situation de violence conjugale de quitter son domicile si elle n'a pas facilement accès à un transport à moindre coût<sup>150</sup>. Enfin, les femmes issues de l'immigration ou de communautés culturelles sont plus susceptibles de vivre des inégalités quotidiennes en ce qui a trait à la mobilité<sup>151</sup>. Les obstacles à la mobilité des personnes immigrantes sont d'ordre socioéconomique en plus d'être d'ordre géographique.

## Les barrières géographiques

La distance géographique est aussi un obstacle important à la mobilité des femmes<sup>152</sup>. En milieu périurbain et rural, les besoins de mobilité sont encore plus grands, étant donné l'ampleur des distances à parcourir : les femmes ne travaillent pas nécessairement à proximité de leur domicile<sup>153-154</sup> et leur condition économique limite parfois l'accès à l'automobile<sup>155</sup>. À cela, il faut ajouter que le transport collectif est

souvent insuffisant et inadapté aux besoins spécifiques des femmes : « *En zone rurale, le transport n'est pas toujours disponible au moment voulu, les attentes et les retards sont fréquents, plusieurs municipalités et rangs ne sont pas desservis, ce qui accentue le déficit de mobilité de certains groupes de femmes*<sup>156</sup> ». Ces situations ont nécessairement des répercussions sur l'autonomie des femmes<sup>157</sup>.

L'organisation du transport et l'aménagement du territoire peuvent aussi générer des inégalités d'accès susceptibles de se traduire en inégalité sociale de santé<sup>158</sup>. Par exemple, les femmes vivant en milieu périurbain ou rural, qui expérimentent une problématique de santé physique, mentale ou obstétrique, sont plus à risque de vivre des inégalités sociales de santé puisque l'accès aux établissements de soins est restreint en raison du manque de disponibilité des services de transport<sup>159</sup>. Les obstacles géographiques, conjugués à la mobilité particulière des femmes, diminuent également les chances d'accéder à un emploi et à une éducation de qualité, à du logement abordable, des services de proximité et à une alimentation saine.

## Accessibilité universelle

«Le principe d'accessibilité universelle tient compte [...] des situations liées à toutes les incapacités (visuelle, auditive, motrice, cognitive, etc.), même lorsqu'elles sont temporaires. Ainsi, l'accessibilité universelle permet à toute personne, avec ou sans incapacité, d'accéder à un bâtiment ou à un lieu public, de s'y orienter, de s'y déplacer, d'en utiliser les services offerts et de participer s'il y a lieu aux activités proposées.»

Source : Office des personnes handicapées du Québec (2005). *Op. cit.*

## L'accessibilité universelle

L'accessibilité universelle est un concept inclusif qui permet de considérer non seulement les femmes avec incapacité, mais également toutes celles qui sont affectées par un déficit de mobilité. Il est démontré que la présence d'incapacité influence le mode de transport et que l'aptitude à la mobilité peut être amoindrie par une situation d'incapacité<sup>160</sup>. Or, peu de statistiques et de recherches qualitatives existent sur ces groupes de femmes<sup>161</sup> : « ces données sont encore plus rarement ventilées par région ». Toutefois, nous savons que les taux d'incapacité sont généralement plus élevés chez les femmes<sup>162</sup> et qu'elles expérimentent plus souvent des difficultés à se déplacer et à accéder aux moyens de transport<sup>163</sup>.

Dans le contexte actuel du vieillissement de la société québécoise, la proportion d'individus ayant des incapacités physiques ira en s'accroissant. En effet, il est démontré que 33,3% de la population du Québec, soit 2 215 100 personnes, déclarait qu'elles vivaient avec une incapacité en 2010-2011. Cette proportion grimpe à 57,2% chez les 65 ans et plus<sup>164</sup>. À cela, les tendances sociodémographiques liées aux trajectoires féminines démontrent qu'elles ont une espérance de vie plus longue que les hommes, elles vivent aussi plus souvent seules et sous le seuil du faible revenu. Cette réalité des femmes âgées entraîne des défis importants sur le plan de la sécurité et de l'accessibilité aux transports, particulièrement si elles sont en perte d'autonomie.

## La sécurité et le sentiment de sécurité dans les transports

Au Québec, les situations de violence et de harcèlement sexuel dans les transports publics sont bien réelles, mais peu documentées<sup>165-166</sup>. Selon les écrits, l'insécurité dans les transports en commun touche principalement les femmes<sup>167</sup>. Ce sentiment d'insécurité serait causé par la peur d'être harcelées, d'être violentées ou par une mauvaise expérience antérieure<sup>168</sup>. Les lieux d'attente et de descente, comme les abribus, les stationnements et les espaces communs du métro, seraient particulièrement angoissants s'ils ne sont pas suffisamment éclairés, espacés, surveillés ou visibles de loin<sup>169</sup>. Le nombre élevé de passagers, le manque d'espace et le fait que les femmes sont souvent chargées (enfants, colis, achats, etc.) sont des facteurs

qui favorisent ces situations de harcèlement. Les groupes de femmes, tels que les femmes handicapées, sont particulièrement vulnérables face aux actes de violence commis dans les transports<sup>170</sup>.

Dans les prochaines décennies, les aspects de genre vont revêtir une pertinence croissante dans les politiques et les processus de la mobilité durable. Comprendre les modes de déplacements est donc fondamental dans le développement de données factuelles et sensibles au genre. Ainsi, les politiques doivent être conçues de manière à favoriser des environnements inclusifs qui permettront aux femmes et aux hommes de partager des aires de déplacement communes sécuritaires et accessibles qui favoriseront une participation égalitaire et non discriminatoire des moyens de transport.

# GOUVERNANCE ET REPRÉSENTATION POLITIQUE

*« Je suis une femme élue, je suis aussi une mère, une grand-mère,  
puis j'ai des obligations. Si je veux continuer à bien servir les gens,  
faut que je sois capable de doser, d'équilibrer tout ça. »*

– État des lieux, Abitibi-Témiscamingue<sup>171</sup>



Au Québec, l'accroissement du nombre de femmes dans les lieux décisionnels est amorcé depuis plusieurs années. Toutefois, et bien qu'un consensus existe autour du principe que les femmes doivent prendre part à l'exercice du pouvoir, la parité réelle n'est toujours pas atteinte<sup>172</sup>. Les raisons sont multiples : difficultés de la conciliation famille-travail-politique, force des « boys clubs », résistance du « plafond de verre », ainsi qu'un manque de confiance chez certaines d'entre elles sont quelques exemples d'obstacles qui freinent la participation des femmes en politique.

## POUR LE DROIT D'ACCÈS ET DE MAINTIEN AUX INSTANCES DÉMOCRATIQUES

La stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021<sup>173</sup> stipule que : « *la Commission des relations avec les citoyens a accepté de se saisir du mandat « La place des femmes en politique » afin d'étudier la représentation des femmes au sein des instances démocratiques. À la fin d'avril 2017, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une motion par laquelle elle « [...] s'engage à ce que la parité dans tous les secteurs de la société soit désormais l'objectif à atteindre [...]»*. Cette orientation aborde notamment le défi du « plafond de verre » auquel se heurtent les femmes du monde entier, comme le souligne l'OCDE dans sa publication « Inégalités hommes-femmes : il est temps d'agir »<sup>174</sup>.

## QUELQUES DONNÉES FACTUELLES : FEMMES, POLITIQUE ET GOUVERNANCE

- En 2018, les milieux paritaires – dont la proportion de femmes se situe entre 40 et 60 % – demeurent les secteurs traditionnellement associés aux femmes, soit l'éducation, la santé et la culture<sup>175</sup>.
- Toujours en 2018, les femmes occupaient plus de 40 % des sièges dans plusieurs lieux décisionnels et consultatifs. Par exemple, à l'Assemblée nationale elles représentaient 42 % des députées et 50 % des ministres.

# Définitions et concepts

«*La parité* est un concept établissant que les femmes et les hommes doivent participer également à l'exercice du pouvoir parce que l'humanité est composée de personnes des deux sexes».

*La zone paritaire*, ou zone de parité, désigne: «Le nombre de candidates et de candidats ne descend jamais sous le taux de 40 % et ne dépasse jamais 60 % en matière de représentation».

«*Le plafond de verre* désigne l'ensemble des mécanismes visibles et invisibles qui empêchent les femmes d'accéder aux postes les plus élevés dans la hiérarchie. Ces mécanismes peuvent être externes aux organisations en cause (socialisation, inégal partage des tâches domestiques, etc.) ou internes (recrutement, promotion, mobilité)».

*Conseil du statut de la femme (2015).*

- En 2017, le déficit démocratique des femmes en politique municipale québécoise est important: 34,5 % des postes de conseiller municipal et 18,8 % des postes de maire. Les données statistiques permettent d'observer que malgré une certaine progression de la proportion des femmes à chaque élection depuis 1980, les gains obtenus au fil du temps sont relativement modestes.

- Aussi, la proportion de femmes parmi les personnes élues à titre de conseillère municipale ou de mairesse varie d'une région à une autre. À l'élection municipale de 2017, les régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et de Montréal étaient au premier rang quant à la proportion de femmes élues.
- En 2017, la Fédération québécoise des municipalités présentait les résultats d'une étude menée auprès de 236 élues et 442 élus sur les difficultés vécues en cours de mandat aux instances municipales. La recherche conclut qu'être femme élue dans une plus petite municipalité augmente les risques de vivre une situation problématique (conciliation famille-travail, aspect conflictuel de la politique, discrimination et autres types de violence) en cours de mandat<sup>176</sup>.

## LES OBSTACLES DES FEMMES EN POLITIQUE

En matière de parité dans les lieux décisionnels, que ce soit dans les instances politiques, les conseils d'administration ou les groupes de direction, des « poches de résistance » demeurent présentes. Les causes de la sous-représentation des femmes en politique municipale seraient à la fois structurelles, systémiques et situationnelles.

### La socialisation « politique » différenciée selon les sexes

Un des obstacles à la faible présence des femmes dans les institutions politiques serait la socialisation politique différenciée selon les sexes<sup>177</sup>. Ainsi, bien que les femmes aient développé d'excellentes aptitudes et capacités à l'exercice du pouvoir, leur socialisation les prépare moins bien que les hommes à faire de la politique<sup>178</sup>. En raison de cette socialisation, les femmes seraient moins enclines à la prise de risque professionnel que les hommes, ce qui expliquerait en partie leur l'hésitation à se lancer en politique.

Aussi, l'absence de femmes inspirantes jouant un rôle de modèle – ou de soutien – dans les conseils municipaux peut aussi expliquer la faible présence des femmes en politique municipale. Celles-ci sont non seulement moins présentes dans

ces fonctions, mais elles sont « également sous-représentées dans les comités municipaux qui pourraient les positionner pour accéder aux instances politiques<sup>179</sup> ». Malgré la progression observée au cours des dernières années, les femmes doivent encore « s'adapter à un milieu qu'elles n'ont pas contribué à façonner [...] mise en place et figée dans ses structures masculines<sup>180</sup> ».

Enfin, la socialisation politique est également marquée par le fait que les femmes sont davantage attirées par la gouvernance de proximité<sup>181</sup>. En effet, le processus qui amène les femmes et les hommes à se présenter aux élections municipales diffère selon les sexes. Chez les femmes, le bénévolat et l'implication communautaire serait la porte d'entrée en politique<sup>182</sup>. Ainsi, la proximité avec les citoyen.nes, la valorisation d'une vision globale et durable du développement du milieu et l'exercice d'un pouvoir axé sur la collaboration et la concertation, seraient des avenues davantage préconisées par les femmes : « *La première chose que j'ai faite, j'ai organisé une table de concertation avec tous les organismes et des citoyen.nes pour discuter des priorités pour la municipalité*<sup>183</sup> ».

Il a été démontré que la création d'espaces de socialisation politique axés sur le leadership au féminin favoriserait : la mise en relation avec des figures féminines influentes, l'accès à des ressources pertinentes sur le rôle et les responsabilités d'une élue, ainsi que la valorisation de la prise de parole des femmes dans l'exercice de la vie politique active. Par ailleurs, quelques projets porteurs sont soutenus et réalisés par des groupes de femmes et des partenaires communautaires au Québec. Ces initiatives visent à soutenir les femmes qui choisissent de s'investir dans les lieux de pouvoir et de concertation (p. ex. conseil d'administration et autres fonctions électives). Malgré les besoins à combler sur le terrain et l'importance de ces réseaux pour l'accès et le maintien des femmes en politique et dans les instances décisionnelles, plusieurs d'entre elles peinent à obtenir du financement<sup>184</sup>.

## Les difficultés de concilier famille-travail-politique

Un second obstacle des femmes en politique est la difficulté de concilier famille-travail-politique<sup>185</sup>. Un rapport du Conseil des Montréalaises de 2017, fait état des diverses difficultés recensées pour « *trouver un équilibre satisfaisant entre famille et vie publique pour les femmes et les hommes élus*<sup>186</sup> ». Selon cette étude, la conciliation famille-travail-politique ne concerne pas uniquement les femmes, bien qu'il incombe encore à ces dernières de s'acquitter des responsabilités de la sphère privée et des tâches liées aux soins des enfants, d'un parent âgé ou d'une personne malade.

## Socialisation différenciée selon le sexe

«La socialisation est le processus par lequel les garçons et les filles, dès le tout jeune âge, apprennent et intègrent les valeurs, les normes et les règles dévolues à leur sexe. On projette ainsi, même involontairement, des attentes spécifiques et différenciées sur les filles et les garçons, lesquelles influencent leurs choix, leurs préférences, leurs attitudes et leurs comportements en société. Cette socialisation s'effectue tant par le biais de la famille, de l'école et des pairs que par les différents médias de communication, qui renvoient souvent des images stéréotypées des sexes.».

*Source : Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2019) : p. 36.*

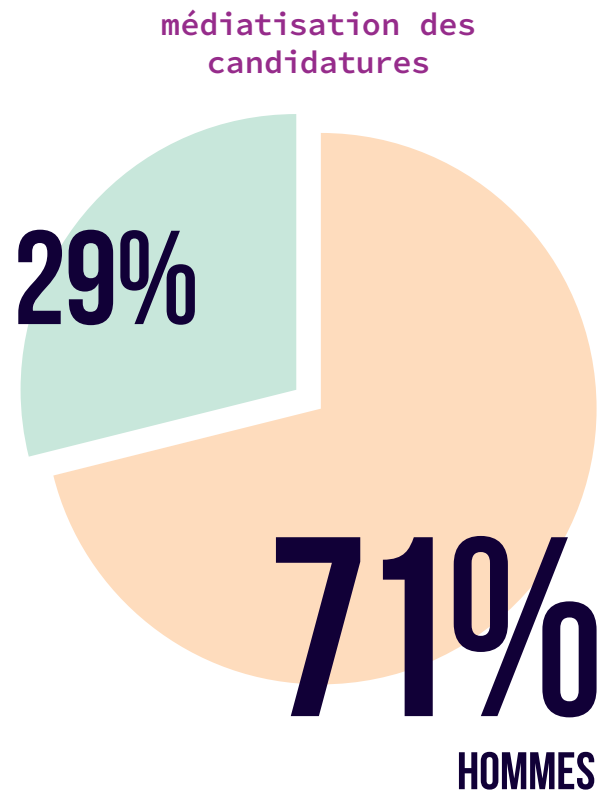
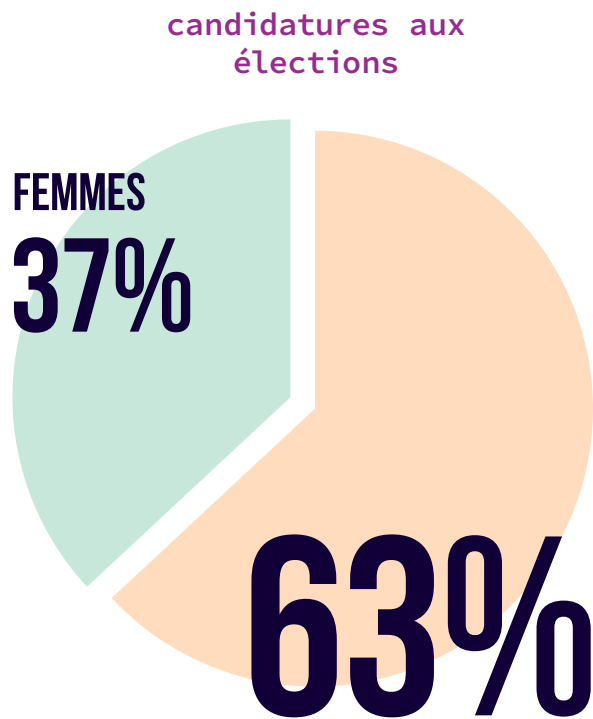
Parmi les limites rapportées par les femmes élues dans la réalisation de la conciliation famille-travail, l'avis souligne : la rémunération insuffisante, le manque de soutien administratif et politique, l'inflexibilité des horaires et des lieux de travail, ainsi que l'exigence des représentations qui impose un choix conflictuel avec les obligations familiales.

En juin 2016, le gouvernement du Québec a modifié la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, permettant aux élues et aux élus du palier municipal de s'absenter des séances du conseil pour une période maximale de dix-huit (18) semaines en raison d'une grossesse, d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant.

## **Le traitement médiatique des femmes en politique**

Les médias ont aussi été identifiés comme l'un des obstacles à la participation des femmes à la vie politique active. Les médias, en tant qu'intermédiaires entre les citoyens et le milieu politique, occupent « une place prépondérante quant à l'image publique des politiciennes <sup>187</sup> ». Ainsi, des distinctions associées au genre dans le traitement et le discours médiatique persistent à travers le temps. Lors des élections municipales de novembre 2017, plus d'hommes (63 %) que de femmes (37 %) ont présenté leur candidature. Cependant, l'espace médiatique occupé par les candidats (71 %) et celui occupé par les candidates (29 %) présentaient des proportions inégales.

Selon ce portrait, les médias semblaient avoir besoin de spécifier davantage la formation des femmes et leurs situations familiales.



Source : Théberge-Guyon, M., C. Bourassa-Dansereau, L. Morin et Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2018).

## Les discriminations systémiques

La documentation qui s'intéresse aux femmes dans les lieux décisionnels se concentre davantage sur les obstacles rencontrés lorsqu'elles se présentent en politique, alors que les défis consistent également à les maintenir dans leurs fonctions une fois élues. La culture « boys clubs » du milieu politique et le climat de travail sont souvent des causes pouvant expliquer le retrait des femmes après avoir effectué un mandat : « Il faut donc tenir compte de la discrimination systémique vécue par les femmes en politique municipale au sens que la structure municipale actuelle, bien que neutre en apparence, favorise par ses pratiques une conception plus masculine du pouvoir<sup>188</sup> ».

En 2017, la Fédération québécoise des municipalités a effectué un sondage auprès de ses membres élues, celle-ci concluait que 30 % des élues ont mentionné avoir déjà été victimes d'intimidation, de harcèlement psychologique ou de discrimination dans le cadre de leurs fonctions<sup>189</sup>. Les mairesses sont les plus touchées par cette problématique : 52 % d'entre elles ont déclaré en avoir été victimes. Les situations d'intimidation étaient les problématiques les plus fréquentes. Lorsqu'il était question de discrimination, près de 20 % des élues (contre 12 % des élus) mentionnent avoir vécu une telle situation. Parmi les types de discrimination rapportés : les propos racistes et discriminants, les blagues et les commentaires sexistes et les différences d'opinion politique.

## Le manque de diversité féminine en politique

La documentation concernant les femmes autochtones, en situation de handicap ou s'identifiant à une minorité visible, ethnique ou religieuse qui occupent des fonctions de mairesse ou de conseillère est quasi inexistante<sup>190</sup>. Les rares données disponibles concernent principalement les élues et élus de la ville de Montréal lors des élections municipales de novembre 2017. Ainsi, uniquement 9,5 % des femmes élues et qui ont répondu au sondage s'identifiaient comme « personne handicapée », « minorité visible » et « minorité ethnique<sup>191</sup> ». Pour ce qui est des seize (16) autres régions administratives, aucune statistique officielle ne dénombre la proportion de femmes issues de la « diversité » dans les conseils municipaux<sup>192</sup>.

*« Pour augmenter le nombre de femmes en politique municipale, il faudrait qu'elles soient deux fois plus nombreuses à se porter candidates. Il nous apparaît également qu'il devrait y avoir plus de diversité parmi les femmes, ainsi que parmi les hommes<sup>193</sup> ».*

Toutefois, un constat demeure : ces femmes sont sous-représentées – pour ne pas dire quasi absentes – en politique municipale. Celles-ci, en plus d'être confrontées aux obstacles vécus par les femmes qui veulent entrer en politique, vivent des difficultés supplémentaires dues au croisement de multiples discriminations liées à l'identité de genre, à l'origine ethnique, à la couleur de la peau, et à l'appartenance religieuse.

# BIBLIOGRAPHIE

## État des lieux

- Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (2019). *État des lieux : Femmes et Gouvernance* : 10 p.
- Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (2020). *États des lieux – l'autonomie économique des femmes* : 24 p.
- Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (2018). *État des lieux. Les grands enjeux pour les femmes au Bas-Saint-Laurent*. 9 p.
- Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (2019). *L'enjeu des violences faites aux femmes au Bas-Saint-Laurent – recommandations* : 2 p.
- Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix). *Les besoins des femmes en matière de pauvreté et de transport : État des lieux dans la Capital-Nationale* : 17 p.
- Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches (2019). *État de situation sur la pauvreté des femmes en Chaudière-Appalaches. Statistiques et constats régionaux* : 18 p.
- Regroupement des femmes de la Côte-Nord (2019). *Égalité entre femmes : accessibilité aux soins de santé et services sociaux pour les nord-côtières. Rapport d'enquête* : 37 p.
- ConcertAction Femmes Estrie (2019). *Le logement : un élément phare pour être à l'abri de la violence, dans « État des lieux régional 2019 : enjeux urgents pour les femmes en Estrie »* : 13 p.
- Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Les grands enjeux régionaux en condition féminine – État des lieux* : 20 p.
- Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Accès aux services et sous-financement du réseau, dans « État des lieux »* : 20 p.
- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2018). *La réalité des proches aidantes en emploi. Fiche numéro 1* : 7 p.
- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2018). *Scolarité et égalité en emploi, dans « Ensemble pour une réelle égalité ». Secrétariat à la condition féminine, fiche numéro 2* : 6 p.

- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2018). *Femmes et pauvreté*, dans « Ensemble pour une réelle égalité ». Secrétariat à la condition féminine, fiche numéro 3: 6 p.
- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2019). *Femmes et politique*, dans « Ensemble pour une réelle égalité ». Secrétariat à la condition féminine, fiche numéro 4: 6 p.
- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2019). *Droit des femmes*, dans « Ensemble pour une réelle égalité ». Secrétariat à la condition féminine, fiche numéro 5: 6 p.
- Réseau des femmes des Laurentides (2019). *Empreintes de femmes: un pas de plus vers l'autonomie économique des femmes en situation de vulnérabilité ou de pauvreté – État des lieux*: 18 p.
- Réseau des femmes des Laurentides (2019). *Visons l'accès au logement abordable et sécuritaire dans les Laurentides*, dans « Empreintes des femmes – État des lieux »: 18 p.
- Table de concertation de Laval en condition féminine (2018). *État des lieux sur les conditions de vie des lavalloises: des enjeux sous enquête*: 11 p.
- Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2018). *Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Les enjeux prioritaires en Mauricie*: 11 p.
- Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2020). *Égalité entre les femmes et entre toutes les femmes – Les enjeux dans les territoires de la Mauricie*: 16p.
- Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2017). *Rapport de synthèse – Égalité femmes-hommes: nos municipalités au cœur de la solution*: 46 p.
- Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2020). *État des lieux régional. Analyse thématique de l'état de l'égalité en Montérégie*: 25 p.
- Table des groupes de femmes de Montréal (2019). *État des lieux des enjeux de logements vécus par les Montréalaises*: 16 p.
- Recit02 – Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay – Lac-Saint-Jean (2019). *État des lieux du Saguenay – Lac-Saint-Jean: Femmes et pauvreté*: 2 p.
- Récif 02 – Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean (2018). *Pour une gouvernance équitable: des changements structurels sont nécessaires – Rapport d'analyse comparative entre les sexes plus*. 69 p.

## Ressources documentaires

- Action des femmes handicapées de Montréal (2016). *Pour que les femmes en situation de handicap accèdent à l'égalité avec les hommes*. Mémoire remis dans le cadre de la consultation. Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes: 71 p. [en ligne] <http://bit.ly/2HoMWQE> (consulté le 25 avril 2019).

- Allen. M., et K. McCarthy (2018). *Victimes de crimes violents déclarés par la police au Canada : feuillets d'informations nationaux, provinciaux et territoriaux, 2016*. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique. [en ligne] <http://bit.ly/30Sr0q1> (consulté le 22 mai 2019).
- Binette Charbonneau, Anne (2018). « Combien de personnes vivent seules au Québec en 2016 ? ». Données sociodémographiques en bref. Institut de la statistique du Québec, vol. 22, no 2, février : pp. 1-7. [en ligne], <https://bit.ly/2sqsCdj>
- Centre de Recherche sur les milieux insulaires et maritimes (2017). *Diagnostic du système de transport collectif en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et analyse des besoins en mobilité : secteur Îles-de-la-Madeleine*. 80 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Jkc7ak> (consulté le 21 avril 2019).
- Cloutier-Villeneuve. L., et J. Rabemananjara (2016). *Portrait de la situation des Québécoises sur le marché du travail au cours des 35 dernières années*. Institut de la statistique du Québec, n° 2 : 14 p. [en ligne] <http://bit.ly/31Ov5fb> (consulté le 11 juin 2019).
- Collège québécois des médecins de familles (2015). *La pauvreté – Outil pour les médecins de famille au Québec*. Agence de santé publique du Canada : 5 p. [en ligne] <http://bit.ly/2L4BuO6> (consulté le 17 juin 2019).
- Commissaire à la santé et au bien-être (2012). *État de la situation sur la santé mentale au Québec et réponse du système de santé et de services sociaux*: 232 p. Gouvernement du Québec [en ligne] <http://bit.ly/2FPwZTh> (consulté le 14 juin 2019).
- Commissaire à la Santé et au Bien-être (2015). *Perceptions et expériences de soins des personnes de 55 ans et plus : le Québec comparé – Résultats de l'enquête internationale sur les politiques de santé du Commonwealth Fund de 2014*. Gouvernement du Québec : 156 p. [en ligne] <http://bit.ly/2xyU0Wm> (consulté le 14 juin 2019).
- Commissaire à la Santé et au Bien-être (2016). *Entendre la voix citoyenne pour améliorer l'offre de soins et services*. Gouvernement du Québec, *Rapport d'appréciation thématique de la performance du système de santé et des services sociaux 2016*: 160 p. [en ligne] <http://bit.ly/30bQw8r> (consulté le 17 juin 2019).
- Commissaire à la Santé et au bien-être (2017). *La performance du système de Santé et de Services Sociaux québécois – 2016*. Gouvernement du Québec : 58 p. [en ligne] <http://bit.ly/2GaiTMP> (consulté le 17 juin 2019).
- Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2016). *La mobilité : un droit déterminant*. *Bulletin n° 20, nov. 2016*: 9 p. [en ligne] (consulté le 12 avril 2019).
- Conseil du statut de la femme (2015). *Les femmes en politique : en route vers la parité*. Gouvernement du Québec : 129 p. [en ligne] <http://bit.ly/2wBVOgx> (consulté le 1 juin 2019).

- Conseil du statut de la femme (2017). *La place des femmes en politique au Québec. Proposition de réponse du Conseil du statut de la femme à la consultation de la Commission des relations avec les citoyens sur la place des femmes en politique*. Gouvernement du Québec : 23 p. [en ligne] <http://bit.ly/315A4YD> (consulté le 1 juin 2019).
- Conseil du statut de la femme (2018). *Portrait des Québécoises - Éditions 2018*. Québec: 54 p. [en ligne], <https://bit.ly/2HviW8l>
- Conseil des Montréalaises (2007). *Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes. Mémoire présenté à la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif dans le cadre de la consultation sur le Plan de transport de la Ville de Montréal* : 47 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VST6Sa> (consulté le 21 avril 2019).
- Conseil des Montréalaises (2017). *L'itinérance des femmes à Montréal. Voir l'invisible*. Ville de Montréal : 32 p. [en ligne] <http://bit.ly/2MGkLIS> (consulté le 6 mai 2019).
- Conseil des Montréalaises (2017). *La conciliation famille-travail : un défi de taille pour les élu.e.s de Montréal*. Ville de Montréal : 50 p. [en ligne] <http://bit.ly/2QLZ8Pr> (consulté le 30 mai 2019).
- Conseil du Statut de la femme (2018). *Portrait les proches aidantes et les proches aidants au Québec. Analyse différenciée selon les sexes : 70 p.* [En ligne] <http://bit.ly/2RulUf6> (consulté le 14 juin 2019).
- Conseil du statut de la femme (2019). *Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs – Ensemble du Québec*. Gouvernement du Québec. [en ligne] <http://bit.ly/2MBeAPU> (consulté le 1 juin 2019)
- Corriveau, J. (mars 2019). *Le dernier dénombrement montre une aggravation du phénomène de l'itinérance*. Le Devoir. [en ligne] <http://bit.ly/2x0IWks> (consulté le 6 mai 2019).
- Couturier, E. et S. Tremblay-Pepin (2015). *Rapport de recherche – Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques : 58 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XR04bk> (consulté le 17 juin 2019).
- Deslauriers, Mélanie (2017). *Les personnes avec incapacité au Québec – Volume 6: Déplacements et transport, Drummondville, Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la Loi, Office des personnes handicapées du Québec* : 31 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VDDrGW> (consulté le 17 avril 2019).
- Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal (2017). *La pauvreté et les inégalités sociales, de graves menaces à la santé des populations. Gouvernement du Québec, Mémoire des directeurs de santé publique de Montréal et de la Capital-Nationale – Déposé dans le cadre de la consultation du Gouvernement du Canada en vue de l'élaboration d'une Stratégie canadienne de la réduction de la pauvreté* : 49 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XLDnoZ> (consulté le 17 juin 2019).
- DUCHÈNE, Chantale (2011). *Gender and Transport. International Transport Forum: Discussion Paper 2011*: 11 p. [en ligne] <http://bit.ly/2JFRTXK> (consulté le 15 avril 2019).

- Fédération autonome de l'enseignement (2012). *Les conséquences du décrochage scolaire des filles*. Guide de présentation : 8 p.
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2015). *Adaptation de l'intervention et des services aux besoins et réalités des femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et de leurs enfants* : 15 p. (en ligne) [http://fede.qc.ca/sites/default/files/upload/documents/2015-04-23-fmhf-presentation\\_rapport.pdf](http://fede.qc.ca/sites/default/files/upload/documents/2015-04-23-fmhf-presentation_rapport.pdf)
- Fédération québécoise des municipalités (2017). *Des défis qui demeurent importants pour les femmes. Les préoccupations des élues et élus au sein de la Fédération québécoise des municipalités* : 46 p. [en ligne] <http://bit.ly/2leZzOC> (consulté le 30 mai 2019).
- Fontaine. L., N. Ferreira et S. Mederi (2018). *Avis du Regroupement Naissance-renaissance. Rapport présenté à M Dainius Pūras, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible* : 38 p. [en ligne] <http://bit.ly/3247OWF> (consulté le 15 juin 2019).
- FRAPRU (2019). *Dossier noir. Femmes, logement et pauvreté – 5e Édition. Front d'action populaire en réaménagement urbain* : 12 p.
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (2013) *Urgence en la demeure. Rapport de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement* : 41 p. [en ligne] <http://bit.ly/31FhFC8> (consulté le 5 juin 2019).
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (2013). *Urgence en la demeure. Rapport de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement* : 46 p.
- Gouvernement du Canada. *Déterminants sociaux de la santé et inégalités en santé, dans « Sciences, recherche et données de la santé »*. Mise à jour en juillet 2019. [en ligne] <http://bit.ly/2FWvjYg> (consulté le 17 juin 2019).
- Gouvernement du Québec (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 : contrer la violence conjugale* : 56 p. [en ligne] <http://bit.ly/2HGyZP4> (consulté le 24 mai 2019).
- Gouvernement du Québec (2018). *Transporter le Québec vers la modernité. Politique de mobilité durable – 2030. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* : 54 p.[en ligne] <http://bit.ly/2YkKocP> (consulté le 12 avril 2019).
- Gouvernement du Québec (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès – Rapport final* : 505 p.
- Gouvernement du Québec, ministère des Transports (2019). *Guide d'analyse du genre adapté au domaine du transport. Direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes* : 67 p. [en ligne] <http://bit.ly/2vSsylA> (consulté le 15 avril 2019).

- Institut national de santé publique du Québec (2016). *Le vieillissement au Québec – Portrait démographique*. Gouvernement du Québec [en ligne] <http://bit.ly/2XhW1EJ> (consulté le 20 mai 2019).
- Institut national de santé publique du Québec (2017). *Politique de mobilité durable : perspective de santé publique – Mémoire déposé dans le cadre de la Consultation publique en vue de l’adoption d’une politique de mobilité durable*. Gouvernement du Québec : 27 p. [en ligne] <http://bit.ly/2WLP1Lt> (consulté le 26 avril 2019).
- Institut national de santé publique du Québec (2019). Maltraitance envers les personnes âgées, dans « Sécurité, prévention de la violence et des traumatismes ». Gouvernement du Québec. [en ligne] <http://bit.ly/30UtP9P> (consulté le 22 mai 2019).
- Institut statistique du Québec. *Population et démographie – Naissance et fécondité – Taux de fécondité selon le groupe d’âge de la mère, indice synthétique de fécondité et âge moyen à la maternité, Québec [1951-2017]*. [en ligne], <https://bit.ly/2U0gAUv> (consulté le 27 février 2019).
- Institut de la statistique du Québec (2013). *Enquête québécoise sur les limitations d’activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011. Méthodologie et description de la population visée. Volume 1* : 71 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VmvfWB>(consulté le 25 avril 2019).
- Institut de la statistique du Québec (2014). *Regard sur la mobilité québécoise. Juin 2014, vol. 8, n° 3*. [en ligne] <http://bit.ly/2PUIM6I> (consulté le 15 avril 2019).
- Institut de la statistique du Québec (2018). *Population des 25-64 ans titulaires d’un grade universitaire selon le plus haut grade obtenu et le sexe, Montréal et ensemble du Québec, 2016*. [en ligne] <http://bit.ly/2xnOPbz> (consulté le 12 juin 2019).
- Institut de la statistique du Québec (2018). *Population des 25-64 ans titulaires d’un grade universitaire selon le plus haut grade obtenu et le sexe, Montréal et ensemble du Québec, 2016*. [en ligne] <http://bit.ly/2xnOPbz> (consulté le 12 juin 2019).
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2019). *Rapport de dépendance économique et indice de dépendance économique provincial, selon le sexe, ensemble du Québec, 2012-2016*. [en ligne] <http://bit.ly/2RGzbBv> (consulté le 12 juin 2019).
- Institut de la statistique du Québec (2019). *Caractéristiques du marché du travail selon le sexe, population de 15 ans et plus, ensemble du Québec, 2014-2018. Coup d’œil sur les régions et les MRC, dans « Statistiques et publications »*. [en ligne] <http://bit.ly/2XbW1lm> (consulté le 10 juin 2019).
- Laforest, J., Maurice, p. et Bouchard, L. M. (dir.). (2018). *L’ampleur de la violence vécue en milieu autochtone, dans « Rapport québécois sur la violence et la santé »*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec. [en ligne] [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380\\_rapport\\_quebécois\\_violence\\_sante.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebécois_violence_sante.pdf) (consulté le 22 mai 2019).

- LAMBRICK, M., et L. RAINERO (2013). *Villes sûres. Fonds de développement des Nations unies pour les femmes*. [en ligne] <http://www.endvawnow.org/uploads/modules/pdf/1304107072.pdf> (consulté le 11 avril 2019).
- Ministère de la Famille (2018). *Les aînés du Québec. Quelques données récentes. Gouvernement du Québec – 2e édition*. [en ligne] <http://bit.ly/2Im2Soc> (consulté le 20 mai 2019).
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2008). *Politique de périnatalité – 2008-2018 (Synthèse). Gouvernement du Québec* : 47 p. [en ligne] <http://bit.ly/2LDjVUM> (consulté le 15 juin 2019).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2017). *Faire ensemble et autrement – Plan d’action en santé mentale 2015-2020. Gouvernement du Québec* : 73 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Jd6KZm> (consulté le 13 juin 2019).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2017). *Plan d’action gouvernemental pour l’inclusion économique et la participation sociale – 2017-2013 : un revenu de base pour une société plus juste. Gouvernement du Québec* : 79 p. [en ligne] <http://bit.ly/2N9DLtm> (consulté le 14 juin 2019).
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2018). *Distribution des accouchements, césariennes, naissances vivantes, mortinaissances, selon la région de traitement, ensemble du Québec*. Banque de données MED-ÉCHO [en ligne] <http://bit.ly/2XpT1ql> (consulté le 15 juin 2019).
- Ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale (2017). *Plan d’action gouvernemental pour l’inclusion économique et la participation social 2017-2023. Un revenu de base pour une société plus juste. Gouvernement du Québec, Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l’action communautaire* : 82 p. [en ligne] <http://bit.ly/2N9DLtm> (consulté le 10 juin 2019).
- Ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale (Avril 2019). *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d’assistance sociale. Direction de l’analyse et de l’information de gestion* : 21 p. [en ligne] <http://bit.ly/2KOM7oi> (consulté le 12 juin 2019).
- Ministère de la Sécurité publique (2017). *Les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec en 2015*. Direction de la prévention et de l’organisation policière, Ministère de la Sécurité [en ligne] <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/violence-conjugale/2015.html>
- Nations Unies (2006). *Mettre fin à la violence à l’égard des femmes. Des paroles aux actes. Étude du Secrétariat général – Nations Unies* : 196 p. [en ligne] <http://bit.ly/2JMT2h5> (consulté le 19 mai 2019).
- OCDE (2012). *Inégalités hommes-femmes. Il est temps d’agir*. 132 p.
- Office des personnes handicapées du Québec (2005). *Guide d’accessibilité et d’adaptation des services gouvernementaux. Les services de l’État, c’est aussi pour les personnes handicapées*. 71 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Hk2CWg> (consulté le 30 avril 2019).

- Organisation des Nations Unies (2000). *Les femmes et la santé*. Dans, « *Les femmes en l'an 2000: Égalité entre les sexes, développement et paix pour XXIe siècle* ». Fiche n°3. [en ligne] <http://bit.ly/2Xtl02C> (consulté le 17 juin 2019).
- ONU Femmes (2010). *Transports publics sécuritaires pour les femmes*, dans « *Villes sûres* ». Centre de connaissances virtuel pour mettre fin à la violence contre les femmes. [en ligne] <http://bit.ly/2JsJNSo> (consulté le 11 avril 2019).
- Organisation mondiale de la santé (2015). *La césarienne: une intervention à ne pratiquer qu'en cas de nécessité médicale*. [en ligne] <http://bit.ly/2JkUS6m> (consulté le 15 juin 2019).
- Radio-Canada (2018). *Les gynécologues préoccupés par la multiplication des césariennes*. [en ligne] <http://bit.ly/2JnAlbX> (consulté le 15 juin 2019).
- Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (2011). *Santé mentale au Québec: Les organismes communautaires de femmes à la croisée des chemins*: 27 p. [en ligne] <http://bit.ly/2JiblsY> (consulté le 15 juin 2019).
- Réseau d'Action des Femmes handicapées Canada (2013). *Les femmes en situation de handicap et de violence – Fiche d'information*. [en ligne] <http://bit.ly/2Kfh2sK> (consulté le 22 mai 2019).
- Réseau d'action des Femmes handicapées Canada (2013). *Fiche d'information – Les femmes en situation de handicap et le logement*: 4 p. [en ligne] <http://bit.ly/2X1mqTK> (consulté le 5 mai 2019)
- Réseau FADOQ (2016). *Les aînés et le logement – Une situation particulière. Avis présenté à Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*: 28 p. [en ligne] <http://bit.ly/2lqo38F> (consulté le 20 mai 2019).
- Rodrigue, S. (2016). *L'itinérance cachée au Canada*. Statistique Canada « *Regard sur la société canadienne* », No 75-006-X au catalogue ISSN 2291-0859: 11 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XBJugV> (consulté le 6 mai 2019).
- ROUX, Martine (2018). *Harcèlement dans les transports en commun: un fléau banalisé*. *La Gazette des femmes*. [en ligne] <http://bit.ly/2YAYTtx> (Consulté le 25 avril 2019).
- Secrétariat à la condition féminine (2016). *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. Gouvernement du Québec. [en ligne] <http://bit.ly/2KdCq1o> (consulté le 20 mai 2019).
- Secrétariat à la condition féminine (2017). *Ensemble pour l'égalité. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Gouvernement du Québec: 131 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VZpUEZ> (consulté le 10 juin 2019).

- Secrétariat à la condition féminine (2017). *Femmes et pouvoir – Élections municipales 2005 à 2017*. Gouvernement du Québec.
- Secrétariat aux aînés (2017). *Plan d'action gouvernemental contre la maltraitance envers les personnes âgées – 2017-2022*. Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille : 81 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Wz0vGM> (consulté le 22 mai 2019).
- Société d'habitation du Québec (2012). *Les femmes et le logement : un pas de plus vers l'égalité*. Gouvernement du Québec, *l'habitat en bref* : 12 p. [en ligne] <http://bit.ly/2KHcs6R> (consulté le 5 juin 2019).
- Société d'habitation du Québec (2018). *L'habitation en bref*. Gouvernement du Québec : 2p. [en ligne] <http://bit.ly/2Xt22hU> (consulté le 5 juin 2019).
- Statistique Canada (Page consultée le 20 février 2019). *Peuple autochtone – Faits saillant en tableaux, Recensement de 2016. Population ayant une identité autochtone selon les deux sexes, total – âge, répartition en % (2011)*, Canada, provinces et territoires. [en ligne], <https://bit.ly/2Fplwlj>
- Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2016, Montréal [Région métropolitaine de recensement]*, Québec et Québec [Province]. [en ligne], <https://bit.ly/2SyQ8Br> (Page consultée le 20 février 2019).
- Statistique Canada. *La violence familiale au Canada, un profil statistique — 2014. Section 2. Tendances en matière de violence conjugale auto-déclarée au Canada*. [en ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14303/01-fra.htm>
- Statistique Canada (2016). *La violence familiale au Canada, un profil statistique — 2014*. Tableau 1.4, Victimes de violence conjugale auto-déclarées au cours des cinq années précédentes, selon la province, 2004, 2009, 2014. 87 p. [en ligne] [https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2016001/article/14303-fra.pdf?st=\\_lY9lAaJ](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2016001/article/14303-fra.pdf?st=_lY9lAaJ)
- Statistique Canada (2017). *Recensement en bref – Les conditions de logement des peuples Autochtones au Canada. Recensement de la population, 2016* : 7 p. [en ligne] <http://bit.ly/2QgnUqV> (consulté le 5 mai 2019).
- Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2017). *Recherche qualitative sur les obstacles à l'emploi ou aux études perçus par les femmes éloignées du marché du travail des Îles-de-la-Madeleine*.
- Théberge-Guyon, Marianne, Catherine Bourassa-Dansereau, Laurence Morin et Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2018). *Les représentations médiatiques des femmes aux élections municipales*. Montréal/Longueuil : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie.

- Vecchio K. (2019). *Survivre à la violence et renforcer la résilience – Étude sur le réseau canadien de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence. Rapport du Comité permanent de la condition féminine – 15e rapport*: 83 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XhmyyA> (consulté le 23 mai 2019).
- Ville de Montréal (2017). *Portrait des 103 élues et élus de la Ville de Montréal*: 3p. *Communiqué* [en ligne] <http://bit.ly/2Z84B6h> (consulté le 1 juin 2019).

# ANNOTATIONS

- 1 Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2016, Montréal [Région métropolitaine de recensement], Québec et Québec [Province]*. [en ligne], <https://bit.ly/2SyQ8Br> (consulté le 20 février 2019)
- 2 Ibid.
- 3 Ibid.
- 4 Statistique Canada. *Peuple autochtone – Faits saillant en tableaux, Recensement de 2016. Population ayant une identité autochtone selon les deux sexes, total – âge, répartition en % (2011), Canada, provinces et territoires*. [en ligne], <https://bit.ly/2Fplwlj> (consulté le 20 février 2019)
- 5 Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2016, Montréal [Région métropolitaine de recensement], Québec et Québec [Province]*. [en ligne], <https://bit.ly/2SyQ8Br> (consulté le 20 février 2019)
- 6 Institut statistique du Québec (2017). *Mariage, nuptialité et situation conjugale*, dans « Le bilan démographique du Québec. Édition 2017 ». Québec, L’Institut : 35 p. [en ligne], <http://bit.ly/2Q2lJHi>
- 7 L’indice synthétique de fécondité correspond au nombre moyen d’enfants qu’auraient les femmes d’un groupe si elles connaissaient, tout au long de leur vie féconde, les niveaux de fécondité par âge d’une année ou d’une période donnée. Source : Institut statistique du Québec. *Le bilan démographique du Québec. Édition 2018*. Québec, L’Institut : 35 p. [en ligne], <https://bit.ly/2NCroTc> (consulté le 27 février 2019)
- 8 Institut statistique du Québec. *Population et démographie – Naissance et fécondité – Taux de fécondité selon le groupe d’âge de la mère, indice synthétique de fécondité et âge moyen à la maternité, Québec [1951-2017]*. [en ligne], <https://bit.ly/2U0gAUv> (consulté le 27 février 2019)
- 9 Conseil du statut de la femme (2018). *Portrait des Québécoises - Éditions 2018*. Québec, 12 p. [en ligne], <https://bit.ly/2HviW8l>
- 10 Binette Charbonneau, Anne (2018). « Combien de personnes vivent seules au Québec en 2016 ? ». Données sociodémographiques en bref. Institut de la statistique du Québec, vol. 22, no 2, février : pp. 1-7. [en ligne], <https://bit.ly/2sqscDj>

- 11 Réseau des femmes des Laurentides (2019). *Empreintes de femmes : un pas de plus vers l'autonomie économique des femmes en situation de vulnérabilité ou de pauvreté – État des lieux* : 18 p.
- 12 Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2017). *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation social 2017-2023. Un revenu de base pour une société plus juste*. Gouvernement du Québec, Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire : 82 p. [en ligne] <http://bit.ly/2N9DLtm> (consulté le 10 juin 2019).
- 13 Secrétariat à la condition féminine (2017). *Ensemble pour l'égalité. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Gouvernement du Québec : 131 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VZpUEZ> (consulté le 10 juin 2019).
- 14 Secrétariat à la condition féminine (2017). *Op. cit.*
- 15 Fédération autonome de l'enseignement (2012). *Les conséquences du décrochage scolaire des filles. Guide de présentation* : 8 p.
- 16 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2020). *Égalité entre les femmes et entre toutes les femmes – Les enjeux dans les territoires de la Mauricie*. Gouvernement du Québec : 12 p.
- 17 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Les grands enjeux régionaux en condition féminine – État des lieux* : 20 p.
- 18 Fédération autonome de l'enseignement (2012). *Op. cit.*
- 19 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2017). *Rapport de synthèse – Égalité femmes-hommes : nos municipalités au cœur de la solution*. 46 p.
- 20 Gouvernement du Québec (2019). Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès – Rapport final : 505 p.
- 21 Cloutier-Villeneuve. L., et J. Rabemananjara (2016). *Portrait de la situation des Québécoises sur le marché du travail au cours des 35 dernières années*. Institut de la statistique du Québec, n° 2 : 14 p. [en ligne] <http://bit.ly/31Ov5fb> (consulté le 11 juin 2019).
- 22 Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches (2019). *État de situation sur la pauvreté des femmes en Chaudière-Appalaches. Statistiques et constats régionaux* : 18 p.
- 23 Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2019). *Rapport de dépendance économique et indice de dépendance économique provincial, selon le sexe, ensemble du Québec, 2012-2016*. [en ligne] <http://bit.ly/2RGzbBv> (consulté le 12 juin 2019).
- 24 Réseau des femmes des Laurentides (2019). *Op. cit.*
- 25 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Op. cit.*

- 26 Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2018). *Op. cit.*
- 27 Cloutier-Villeneuve. L., et J. Rabemananjara (2016). *Op. cit.*
- 28 Regroupement des femmes de l’Abitibi-Témiscamingue (2020). *États des lieux – l’autonomie économique des femmes* : 24 p.
- 29 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2018). *Op. cit.*
- 30 Réseau des femmes des Laurentides (2019). *Op. cit.*
- 31 Conseil du statut de la femme (2018). *Op. cit.*
- 32 Secrétariat à la condition féminine (2017). *Op. cit.*
- 33 Table de concertation de Laval en condition féminine (2018). *État des lieux sur les conditions de vie des lavalloises : des enjeux sous enquête* : 11 p.
- 34 Conseil du statut de la femme (2018). *Op. cit.*
- 35 Recit02 – Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay – Lac-Saint-Jean (2019). *État des lieux du Saguenay – Lac-Saint-Jean : Femmes et pauvreté* : 2 p.
- 36 Conseil du Statut de la femme (2018). *Portrait les proches aidantes et les proches aidants au Québec. Analyse différenciée selon les sexes.*  
[en ligne] <http://bit.ly/2RulUf6> (consulté le 14 juin 2019).
- 37 Recit02 – Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay – Lac-Saint-Jean (2019). *Op. cit.*
- 38 Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2018). *La réalité des proches aidantes en emploi.* Fiche numéro 1 : 7 p.
- 39 Regroupement des femmes de l’Abitibi-Témiscamingue (2020). *États des lieux – l’autonomie économique des femmes* : 1 p.
- 40 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2019). *Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Les enjeux prioritaires en Mauricie* : 11 p.
- 41 Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (2019). *L’enjeu des violences faites aux femmes au Bas-Saint-Laurent – recommandations* : 2 p.
- 42 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2020). *État des lieux régional. Analyse thématique de l’état de l’égalité en Montérégie* : 25 p. (p 13).
- 43 Nations Unies (2006). *Mettre fin à la violence à l’égard des femmes. Des paroles aux actes.* Étude du Secrétariat général – Nations Unies. [en ligne] <http://bit.ly/2JMT2h5> (consulté le 19 mai 2019).
- 44 Secrétariat à la condition féminine (2017). *Ensemble pour l’égalité. Stratégie gouvernementale pour l’égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.* Gouvernement du Québec : 131 p. (p. 97). [en ligne] <http://bit.ly/2VZpUEZ> (consulté le 20 mai 2019).

- 45 Allen. M., et K. McCarthy (2018). *Victimes de crimes violents déclarés par la police au Canada : feuillets d'informations nationaux, provinciaux et territoriaux, 2016*. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique. [en ligne] <http://bit.ly/30Sr0q1> (consulté le 22 mai 2019).
- 46 Les infractions sexuelles sont composées des agressions sexuelles et des « autres infractions d'ordre sexuel » qui comprennent des infractions qui visent notamment les cas de l'exploitation sexuelle, le voyeurisme et l'inceste.
- 47 Allen. M., et K. McCarthy (2018). *Op. cit.*
- 48 Institut national de santé publique du Québec (2019). *Maltraitance envers les personnes âgées*, dans « Sécurité, prévention de la violence et des traumatismes ». Gouvernement du Québec. [en ligne] <http://bit.ly/30UtP9P> (consulté le 22 mai 2019).
- 49 Réseau d'Action des Femmes handicapées Canada (2013). *Les femmes en situation de handicap et de violence – Fiche d'information*. [en ligne] <http://bit.ly/2Kfh2sK> (consulté le 22 mai 2019).
- 50 Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (dir.). (2018). *L'ampleur de la violence vécue en milieu autochtone*, dans « Rapport québécois sur la violence et la santé ». Montréal : Institut national de santé publique du Québec. [en ligne] <http://bit.ly/30Sr0q1> (consulté le 22 mai 2019).
- 51 Le gouvernement du Québec définit « l'agression sexuelle » comme étant un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou en l'absence de consentement valide. **Référence :** Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (dir.) (2018). « Les agressions sexuelles ». *Op. cit.*
- 52 Maurice, P. et Bouchard, L. M. (dir.) (2018). *Op. cit.*
- 53 Allen. M., et K. McCarthy (2018). *Op. cit.*
- 54 Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (dir.) (2018). *Op. cit.*
- 55 Secrétariat à la condition féminine (2016). *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. Gouvernement du Québec: [en ligne] <http://bit.ly/2KdCq1o> (consulté le 20 mai 2019).
- 56 Gouvernement du Québec (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023: contrer la violence conjugale: 56 p. (3 p.)* [en ligne] <http://bit.ly/2HGyZP4> (consulté le 24 mai 2019)
- 57 Ministère de la Sécurité publique (2017). *Les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec en 2015*. Direction de la prévention et de l'organisation policière, Ministère de la Sécurité. [en ligne] [www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/violence-conjugale/2015.html](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/violence-conjugale/2015.html)
- 58 Statistique Canada. *La violence familiale au Canada, un profil statistique — 2014*. Section 2. Tendances en matière de violence conjugale auto-déclarée au Canada. [en ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14303/01-fra.htm>

- 59 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2019). *Op. cit.*
- 60 Statistique Canada (2016). *La violence familiale au Canada, un profil statistique — 2014. Tableau 1.4, Victimes de violence conjugale auto-déclarées au cours des cinq années précédentes, selon la province, 2004, 2009, 2014.* 87 p. [en ligne] [https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2016001/article/14303-fra.pdf?st=\\_IY9IAaJ](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2016001/article/14303-fra.pdf?st=_IY9IAaJ)
- 61 Secrétariat aux aînés (2017). *Plan d'action gouvernemental contre la maltraitance envers les personnes âgées – 2017-2022.* Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille : 81 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Wz0vGM> (consulté le 22 mai 2019).
- 62 Institut national de santé publique du Québec (2019). *Op. cit.*
- 63 Vecchio K. (2019). *Survivre à la violence et renforcer la résilience – Étude sur le réseau canadien de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence.* Rapport du Comité permanent de la condition féminine – 15e rapport : 83 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XhmyyA> (consulté le 23 mai 2019).
- 64 Les données comprennent : les maisons d'hébergement, les maisons d'hébergement de deuxième étape, les centres d'urgence pour femmes, les refuges d'urgence, les réseaux de maisons d'hébergement et autres établissements d'hébergement offrant des services aux femmes victimes de violence.
- 65 Une maison de deuxième étape, aussi appelée maison de transition, est « un logement sûr offrant des services d'appui (y compris l'appui provenant des autres résidentes) et d'aiguillage aux femmes qui ont besoin d'un séjour plus long que ce que peuvent offrir les centres d'hébergement d'urgence ».
- 66 Réseau d'Action des Femmes handicapées Canada (2013). *Op. cit.*
- 67 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Accès aux services et sous-financement du réseau, dans « État des lieux »* : 20 p. (7 p.)
- 68 Vecchio K. (2019). *Op. cit.*
- 69 Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2015). *Adaptation de l'intervention et des services aux besoins et réalités des femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et de leurs enfants.* 15 p. [en ligne] [http://fede.qc.ca/sites/default/files/upload/documents/2015-04-23-fmhf-presentation\\_rapport.pdf](http://fede.qc.ca/sites/default/files/upload/documents/2015-04-23-fmhf-presentation_rapport.pdf)
- 70 Table de concertation de Laval en condition féminine (2018). *État des lieux sur les conditions de vie des lavalloises : des enjeux sous enquête* : 11 p.
- 71 Ibid.
- 72 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2020). *Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Les enjeux dans les territoires de la Mauricie* : 15 p. (13 p.)
- 73 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Op. cit.*

- 74 Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (2011). *Santé mentale au Québec : Les organismes communautaires de femmes à la croisée des chemins* : 27 p. [en ligne] [http://rqasf.qc.ca/files/synthese\\_sante\\_mentale.pdf](http://rqasf.qc.ca/files/synthese_sante_mentale.pdf) (consulté le 20 mai 2019).
- 75 Table de concertation de Laval en condition féminine (2018). *État des lieux sur les conditions de vie des lavalloises : des enjeux sous enquête* : 11 p.
- 76 Front d'action populaire en réaménagement urbain (2013) *Urgence en la demeure*. Rapport de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement : 41 p. [en ligne] <http://bit.ly/31FhFC8> (consulté le 5 juin 2019).
- 77 FRAPRU (2019). *Dossier noir. Femmes, logement et pauvreté – 5e Édition. Front d'action populaire en réaménagement urbain* : 12 p.
- 78 Société d'habitation du Québec (2012). *Les femmes et le logement : un pas de plus vers l'égalité*. Gouvernement du Québec, l'habitat en bref : 12 p. [en ligne] <http://bit.ly/2KHcs6R> (consulté le 5 juin 2019).
- 79 Table des groupes de femmes de Montréal (2019). *État des lieux des enjeux de logements vécus par les Montréalaises* : 16 p.
- 80 Société d'habitation du Québec (2018). *L'habitation en bref*. Gouvernement du Québec. [en ligne] <http://bit.ly/2Xt22hU> (consulté le 5 juin 2019).
- 81 FRAPRU (2019). *Op. cit.*
- 82 FRAPRU (2019). *Op. cit.*
- 83 Réseau des femmes des Laurentides (2019). *Visons l'accès au logement abordable et sécuritaire dans les Laurentides*, dans « Empreintes des femmes – État des lieux » : 18 p. [en ligne] <http://bit.ly/2WQJQPF>
- 84 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Les grands enjeux régionaux en condition féminine – État des lieux* : 20p.
- 85 Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (2020). *État des lieux. Autonomie économique des femmes* : 19 p. (p. 11).
- 86 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2020). *Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Les enjeux dans les territoires de la Mauricie* : 15 p.
- 87 INSPQ (2016). *Le vieillissement au Québec – Portrait démographique*. Gouvernement du Québec [en ligne] <http://bit.ly/2XhW1EJ> (consulté le 20 mai 2019).
- 88 Ministère de la Famille (2018). *Les aînés du Québec. Quelques données récentes*. Gouvernement du Québec – 2e édition. [en ligne] <http://bit.ly/2Im2Soc> (consulté le 20 mai 2019).

- 89 FRAPRU (2019). *Op. cit.*
- 90 Réseau des femmes des Laurentides (2019). *Op. cit.*
- 91 FRAPRU (2019). *Op. cit.*
- 92 Réseau FADOQ (2016). *Les aînés et le logement – Une situation particulière*. Avis présenté à Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire : 28 p. [en ligne] <http://bit.ly/2lqo38F> (consulté le 20 mai 2019).
- 93 Table des groupes de femmes de Montréal (2019). *Op. cit.*
- 94 Table des groupes de femmes de Montréal (2019). *Op. cit.*
- 95 Ibid.
- 96 ConcertAction Femmes Estrie (2019). *Le logement : un élément phare pour être à l’abri de la violence*, dans « État des lieux régional 2019 : enjeux urgents pour les femmes en Estrie » : 13 p. (pp. 7-8).
- 97 Front d’action populaire en réaménagement urbain (2013). *Urgence en la demeure*. Rapport de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement : 46 p.
- 98 Table des groupes de femmes de Montréal (2019). *Op. cit.*
- 99 Réseau d’action des Femmes handicapées Canada (2013). *Fiche d’information – Les femmes en situation de handicap et le logement* : 4 p. [en ligne] <http://bit.ly/2X1mqTK> (consulté le 5 mai 2019)
- 100 Table de concertation de Laval en condition féminine (2018). *Op. cit.*
- 101 FRAPRU (2019). *Op. cit.*
- 102 Statistique Canada (2017). *Recensement en bref – Les conditions de logement des peuples Autochtones au Canada*. Recensement de la population, 2016 : 7 p. [en ligne] <http://bit.ly/2QgnUqV> (consulté le 5 mai 2019).
- 103 Conseil des Montréalaises (2017). *L’itinérance des femmes à Montréal. Voir l’invisible*. Ville de Montréal : 32 p. [en ligne] <http://bit.ly/2MGkLLS> (consulté le 6 mai 2019).
- 104 Rodrigue, S. (2016). *L’itinérance cachée au Canada*. Statistique Canada « Regard sur la société canadienne », No 75-006-X au catalogue ISSN 2291-0859 : 11 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XBjugV> (consulté le 6 mai 2019).
- 105 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2020). *État des lieux régional : analyse thématique de l’état de l’égalité en Montérégie* : 24 p. (p. 16)
- 106 Corriveau, J. (mars 2019). *Le dernier dénombrement montre une aggravation du phénomène de l’itinérance*. Le Devoir. [en ligne] <http://bit.ly/2x0IWks> (consulté le 6 mai 2019).

- 107 FRAPRU (2019). *Op. cit.*
- 108 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Les grands enjeux régionaux en condition féminine – État des lieux* : p. 7
- 109 Couturier, E. et S. Tremblay-Pepin (2015). *Rapport de recherche – Les mesures d’austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*. Institut de recherche et d’informations socioéconomiques [en ligne] <http://bit.ly/2XR04bk> (consulté le 17 juin 2019).
- 110 Commissaire à la Santé et au Bien-être (2016). *Entendre la voix citoyenne pour améliorer l’offre de soins et services*. Gouvernement du Québec, Rapport d’appréciation thématique de la performance du système de santé et des services sociaux 2016 : 160 p. [en ligne] <http://bit.ly/30bQw8r> (consulté le 17 juin 2019).
- 111 Organisation des Nations Unies (2000). *Les femmes et la santé*. Dans, « Les femmes en l’an 2000 : Égalité entre les sexes, développement et paix pour XXIe siècle ». Fiche no3. [en ligne] <http://bit.ly/2XtI02C> (consulté le 17 juin 2019).
- 112 Collège québécois des médecins de familles (2015). *La pauvreté – Outil pour les médecins de famille au Québec*. Agence de santé publique du Canada : 5 p. [en ligne] <http://bit.ly/2L4BuO6> (consulté le 17 juin 2019).
- 113 Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-sud-de-l’Île-de-Montréal (2017). *La pauvreté et les inégalités sociales, de graves menaces à la santé des populations*. Gouvernement du Québec, Mémoire des directeurs de santé publique de Montréal et de la Capital-Nationale – Déposé dans le cadre de la consultation du Gouvernement du Canada en vue de l’élaboration d’une Stratégie canadienne de la réduction de la pauvreté : 49 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XLDnoZ> (consulté le 17 juin 2019).
- 114 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2018). *Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes : les enjeux prioritaires en Mauricie* : 11 p.
- 115 Gouvernement du Canada. *Déterminants sociaux de la santé et inégalités en santé*, dans « Sciences, recherche et données de la santé ». Mise à jour en juillet 2019 [en ligne] <http://bit.ly/2FWvjYg> (consulté le 17 juin 2019).
- 116 Commissaire à la Santé et au bien-être (2017). *La performance du système de Santé et de Services Sociaux québécois – 2016*. Gouvernement du Québec : 58 p. [en ligne] <http://bit.ly/2GaiTMP> (consulté le 17 juin 2019).
- 117 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2020). *Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Les enjeux dans les territoires de la Mauricie* : 16 p.
- 118 Ministère de la Santé et des Services sociaux (2017). *Plan d’action gouvernemental pour l’inclusion économique et la participation sociale – 2017-2013 : un revenu de base pour une société plus juste*. Gouvernement du Québec : 79 p. [en ligne] <http://bit.ly/2N9DLtm> (consulté le 14 juin 2019).

- 119 Regroupement des femmes de la Côte-Nord (2019). *Op. cit.*
- 120 Commissaire à la Santé et au Bien-être (2015). *Perceptions et expériences de soins des personnes de 55 ans et plus: le Québec comparé – Résultats de l'enquête internationale sur les politiques de santé du Commonwealth Fund de 2014*. Gouvernement du Québec : 156 p. [en ligne] <http://bit.ly/2xyU0Wm> (consulté le 14 juin 2019).
- 121 Commissaire à la santé et au bien-être (2012). *État de la situation sur la santé mentale au Québec et réponse du système de santé et de services sociaux* : 243p. Gouvernement du Québec [en ligne] <http://bit.ly/2FPwZTh> (consulté le 14 juin 2019).
- 122 Ministère de la Santé et des Services sociaux (2017). *Faire ensemble et autrement – Plan d'action en santé mentale 2015-2020*. Gouvernement du Québec : 73 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Jd6KZm> (consulté le 13 juin 2019).
- 123 Recit02 – Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay – Lac-Saint-Jean (2019). *État des lieux du Saguenay – Lac-Saint-Jean : Femmes et pauvreté* : 2 p.
- 124 Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches (2019) : 18 p.
- 125 Cloutier-Villeneuve. L., et J. Rabemananjara (2016). *Portrait de la situation des Québécoises sur le marché du travail au cours des 35 dernières années*. Institut de la statistique du Québec, n° 2 : 14 p. [en ligne] <http://bit.ly/31Ov5fb> (consulté le 15 juin 2019).
- 126 Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (2011). *Santé mentale au Québec : Les organismes communautaires de femmes à la croisée des chemins* : 27 p. [en ligne] <http://bit.ly/2JiblsY> (consulté le 15 juin 2019).
- 127 Regroupement des femmes de la Côte-Nord (2019). *Op. cit.*
- 128 Fontaine. L., N. Ferreira et S. Mederi (2018). *Avis du Regroupement Naissance-renaissance*. Rapport présenté à M Dainius Pūras, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible : 38 p. [en ligne] <http://bit.ly/3247OWF> (consulté le 15 juin 2019).
- 129 Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2008). *Politique de périnatalité – 2008-2018* (Synthèse). Gouvernement du Québec : 47 p. [en ligne] <http://bit.ly/2LDjVUM> (consulté le 15 juin 2019).
- 130 Radio-Canada (2018). *Les gynécologues préoccupés par la multiplication des césariennes*. [en ligne] <http://bit.ly/2JnAlbX> (consulté le 15 juin 2019).
- 131 Organisation mondiale de la santé (2015). *La césarienne: une intervention à ne pratiquer qu'en cas de nécessité médicale* [en ligne] <http://bit.ly/2JkUS6m> (consulté le 15 juin 2019).
- 132 Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2018). *Distribution des accouchements, césariennes, naissances vivantes, mortinaissances, selon la région de traitement, ensemble du Québec*. Banque de données MED-ÉCHO [en ligne] <http://bit.ly/2XpT1ql> (consulté le 15 juin 2019).

- 133 Regroupement des femmes de la Côte-Nord (2019). *Op. cit.*
- 134 Regroupement des groupes de femmes de la Capitale-Nationale (2019). *Les besoins des femmes en matière de pauvreté et de transport : État des lieux dans la Capitale-Nationale* : 17 p. (p. 10) [en ligne] <http://bit.ly/2E09B4C> (consulté le 11 avril 2019).
- 135 ONU Femmes (2010). *Transports publics sécuritaires pour les femmes*, dans « Villes sûres ». Centre de connaissances virtuel pour mettre fin à la violence contre les femmes. [en ligne] <http://bit.ly/2JsJNSo> (consulté le 11 avril 2019).
- 136 Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix). *Op. cit.*
- 137 Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2016). *La mobilité : un droit déterminant*. Bulletin no 20, nov. 2016 : 9 p. (p. 1) [en ligne] (consulté le 12 avril 2019).
- 138 Gouvernement du Québec (2018). *Transporter le Québec vers la modernité. Politique de mobilité durable – 2030*. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : 54 p. (p. 3). [en ligne] <http://bit.ly/2YkKocP> (consulté le 12 avril 2019).
- 139 Gouvernement du Québec, ministère des Transports (2019). *Guide d'analyse du genre adapté au domaine du transport*. Direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes : 67 p. [en ligne] <http://bit.ly/2vSsyla> (consulté le 15 avril 2019).
- 140 Institut de la statistique du Québec (2014). *Regard sur la mobilité québécoise*. Juin 2014, vol. 8, no 3. (p.23-30). [en ligne] <http://bit.ly/2PUIM6I> (consulté le 15 avril 2019).
- 141 DUCHÈNE, Chantale (2011). *Gender and Transport. International Transport Forum: Discussion Paper 2011*: 11. [en ligne] <http://bit.ly/2JFRTXK> (consulté le 15 avril 2019).
- 142 Institut de la statistique du Québec (2014). *Op. cit.*
- 143 Institut de la statistique du Québec (2014). *Op. cit.*
- 144 DESLAURIERS, Mélanie (2017). *Les personnes avec incapacité au Québec – Volume 6: Déplacements et transport*, Drummondville, Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la Loi, Office des personnes handicapées du Québec : 31 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VDDrGW> (consulté le 17 avril 2019).
- 145 Gouvernement du Québec, ministère des Transports (2019). *Op. cit.*
- 146 Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix). *Op. cit.*
- 147 Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix). *Op. cit.*
- 148 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2020). *Égalité entre les femmes et entre toutes les femmes. Les enjeux dans les territoires de la Mauricie* : 16 p.

- 149 Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2016). *Op. cit.*
- 150 ConcertAction Femmes Estrie (2019). *Op. cit.*
- 151 Conseil des Montréalaises (2007). *Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes*. Mémoire présenté à la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif dans le cadre de la consultation sur le Plan de transport de la Ville de Montréal : 47 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VST6Sa> (consulté le 21 avril 2019).
- 152 Conseil des Montréalaises (2007). *Op. cit.*
- 153 Centre de Recherche sur les milieux insulaires et maritimes (2017). *Diagnostic du système de transport collectif en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et analyse des besoins en mobilité : secteur Îles-de-la-Madeleine*. 80 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Jkc7ak> (consulté le 21 avril 2019).
- 154 Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (2020). État des lieux. Autonomie économique des femmes : 19 p.
- 155 ConcertAction Femmes Estrie (2019). *L'accès au transport : une des clés vers l'autonomie des femmes*, dans « État des lieux régional 2019 : enjeux urgents pour les femmes en Estrie » : 13 p. (pp. 9-11).
- 156 Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix). *Op. cit.*
- 157 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2017). *Recherche qualitative sur les obstacles à l'emploi ou aux études perçus par les femmes éloignées du marché du travail des Îles-de-la-Madeleine*.
- 158 Institut national de santé publique du Québec (2017). *Politique de mobilité durable : perspective de santé publique – Mémoire déposé dans le cadre de la Consultation publique en vue de l'adoption d'une politique de mobilité durable*. Gouvernement du Québec : 27 p. [en ligne] <http://bit.ly/2WLP1Lt> (consulté le 26 avril 2019).
- 159 Regroupement des femmes de la Côte-Nord (2019). *Égalité entre femmes : accessibilité aux soins de santé et services sociaux pour les nord-côtières*. Rapport d'enquête : 37 p.
- 160 Office des personnes handicapées du Québec (2005). *Guide d'accessibilité et d'adaptation des services gouvernementaux. Les services de l'État, c'est aussi pour les personnes handicapées*. 71 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Hk2CWg> (consulté le 30 avril 2019).
- 161 Table de concertation de Laval en condition féminine (2018). *État des lieux sur les conditions de vie des lavalloises : des enjeux sous enquête*. 11 p.
- 162 Institut de la statistique du Québec (2013). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*. Méthodologie et description de la population visée. Volume 1 : 71 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VmvfWB> (consulté le 25 avril 2019).

- 163 DESLAURIERS, Mélanie (2017). *Op. cit.*
- 164 Institut national de santé publique du Québec (2017). *Op. cit.*
- 165 ROUX, Martine (2018). *Harcèlement dans les transports en commun : un fléau banalisé*. La Gazette des femmes [en ligne] <http://bit.ly/2YAYTtx> (Consulté le 25 avril 2019).
- 166 ConcertAction Femmes Estrie (2019). *Op. cit.*
- 167 Conseil des Montréalaises (2007). *Op. cit.*
- 168 LAMBRICK, M., et L. RAINERO (2013). *Villes sûres*. Fonds de développement des Nations unies pour les femmes. [en ligne] <http://bit.ly/2JsJNSo> (consulté le 11 avril 2019).
- 169 Conseil des Montréalaises (2007). *Op. cit.*
- 170 Action des femmes handicapées de Montréal (2016). *Pour que les femmes en situation de handicap accèdent à l'égalité avec les hommes*. Mémoire remis dans le cadre de la consultation. Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes : 71 p. [En ligne] <http://bit.ly/2HoMWQE> (consulté le 25 avril 2019).
- 171 Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (2019). *État des lieux : Femmes et Gouvernance* : 10 p.
- 172 Conseil du statut de la femme (2015). *Les femmes en politique : en route vers la parité*. Gouvernement du Québec : 129 p. (7 p.) [en ligne] <http://bit.ly/2wBVogx> (consulté le 1 juin 2019).
- 173 Secrétariat à la condition féminine (2017). *Ensemble pour l'égalité. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Gouvernement du Québec : 131 p. (p. 97). [en ligne] <http://bit.ly/2VZpUEZ> (consulté le 20 mai 2019).
- 174 OCDE (2012). *Inégalités hommes-femmes. Il est temps d'agir*. 132 p.
- 175 Conseil du statut de la femme (2019). *Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs – Ensemble du Québec*. Gouvernement du Québec. [en ligne] <http://bit.ly/2MBeAPU> (consulté le 1 juin 2019)
- 176 Fédération québécoise des municipalités (2017). *Des défis qui demeurent importants pour les femmes. Les préoccupations des élues et élus au sein de la Fédération québécoise des municipalités*. 46 p. [en ligne] <http://bit.ly/2leZzOC> (consulté le 30 mai 2019).
- 177 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2017). *Égalité femmes-hommes. Nos municipalités au cœur de la solution – Rapport de synthèse* : 46 p.
- 178 Conseil du statut de la femme (2015). *Op. cit.*
- 179 Récif 02 – Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-Saint-Jean (2018). *Pour une gouvernance équitable : des changements structurels sont nécessaires – Rapport d'analyse comparative entre les sexes plus*. 69 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XrJAD6> (consulté le 1 juin 2019).

- 180 Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (2018). *Op. cit.*
- 181 Secrétariat à la condition féminine (2017). *Femmes et pouvoir – Élections municipales 2005 à 2017*. Gouvernement du Québec.
- 182 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). Accès aux services et sous-financement du réseau, dans « État des lieux » : 20 p. (p. 7).
- 183 Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2019). *Femmes et politique*, dans « Ensemble pour une réelle égalité », fiche numéro 4 : 6 p.
- 184 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2020). *État des lieux régional : analyses thématiques de l'état de l'égalité en Montérégie* : 24 p. (p.10)
- 185 Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2019). *Op. cit.*
- 186 Conseil des Montréalaises (2017). *La conciliation famille-travail : un défi de taille pour les élu.e.s de Montréal*. Ville de Montréal : 50 p. [en ligne] <http://bit.ly/2QLZ8Pr> (consulté le 30 mai 2019).
- 187 Théberge-Guyon, Marianne, Catherine Bourassa-Dansereau, Laurence Morin et Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2018). *Les représentations médiatiques des femmes aux élections municipales*. Montréal/Longueuil : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/ Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie.
- 188 Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (2018). *État des lieux. Les grands enjeux pour les femmes au Bas-Saint-Laurent*. 9 p. (6 p.).
- 189 Fédération québécoise des municipalités (2017). *Des défis qui demeurent importants pour les femmes. Les préoccupations des élues et élus au sein de la Fédération québécoise des municipalités*. 46 p. [en ligne] <http://bit.ly/2leZzOC> (consulté le 30 mai 2019).
- 190 Conseil du statut de la femme (2017). *La place des femmes en politique au Québec. Proposition de réponse du Conseil du statut de la femme à la consultation de la Commission des relations avec les citoyens sur la place des femmes en politique*. Gouvernement du Québec : 23 p. (p.17). [en ligne] <http://bit.ly/315A4YD> (consulté le 1 juin 2019).
- 191 Ville de Montréal (2017). *Portrait des 103 élues et élus de la Ville de Montréal*. Communiqué [en ligne] <http://bit.ly/2Z84B6h> (consulté le 1 juin 2019).
- 192 Récif 02 – Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean (2018). *Op. cit.*
- 193 Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (2018). *Op. cit.*

*Consultante de recherche : Cynthia Lewis. Référence : Réseau des Tables régionales des groupes de femmes du Québec (juillet 2020). L'égalité au cœur des régions. Regards sur les enjeux régionaux en condition féminine au Québec. Québec, Longueuil : 93 pages.*

Québec 

Cette initiative est soutenue par le gouvernement du Québec.

Graphisme : Roxanne Borloz

Illustrations : Mirion Malle



158 rue Charron,

Longueuil, Québec, J4R 2K7

438-874-1072

[info@reseautablesfemmes.qca](mailto:info@reseautablesfemmes.qca)

ISBN: 978-2-981-064-1-0 (imprimé)

ISBN: 978-2-981-064-0-3 (PDF)

